IMT Nuremberg Archives

H – 5004

International Court of Justice

H5004 - 0002

H-5004

RF 426..... Book.

"Memorial de L'Oppression"

"Memorial dm of the Oppression"

Filed in the pigeon-hole ca binet, section 4B.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit
Filed

B 50970

H5004 – 0003

COMMISSARIAT DE
LA RÉPUBLIQUE
RÉGION RHÔNE-ALPES

MEMORIAL
DE L'OPPRESSION

FASCICULE N°

RF426

MEMORIAL
DE L'OPPRESSION

Région Rhône-Alpes

B50974

Fascicule N° I

H5004 – 0004

H5004 – 0005

Cette étude documentaire sur les crimes de guerre ennemis, à Lyon, pendant les dernières semaines de l'occupation, et dans le département de l'Ain, a été éditée sous les auspices du

Commissariat de la République *(Région Rhône-Alpes).*

EN PRÉPARATION :

Fascicule II : *Ardèche - Drôme - Isère - Le Vercors.*

Fascicule III : *Les Savoies - Rhône et Loire - La Gestapo et ses Prisons dans la région Rhône-Alpes.*

H5004 – 0006

DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION
il a été tiré :

sur papier des Papeteries Renage
100 exemplaires numérotés de 1 à 100
et portant la mention H. C.

1.000 exemplaires numérotés de 101 à 1.100.

3.000 exemplaires non numérotés.

H5004 – 0007

PRÉFACE de M. Yves FARGE

Commissaire Régional de la République

La Naissance du Mémorial

AUTOUR du 20 Août, le maquis encerclait Lyon qu'occupaient de puissantes forces ennemies. Des colonnes blindées remontaient la vallée du Rhône et se dirigeaient vers la trouée de Belfort. Il fallait à tout prix que le goulet du confluent du Rhône et de la Saône restât dégagé. Cependant, les Forces Françaises de l'Intérieur contrôlaient déjà les routes de Paris et de Bordeaux, la vallée d'Azergues, Morestel et les abords de Crémieu. Avec des mitraillettes de bazar, nos soldats harcelaient l'ennemi, précipitaient le désordre, énervaient les Etats-Majors.

H5004 – 0008

La ville était narquoise.

Nous nous réunissions alors dans un petit appartement situé 137, rue Bugeaud où nous pouvions travailler à tête reposée. Et lorsque je dis « nous », j'évoque de bons camarades de lutte qu'on ne pouvait rencontrer la veille encore qu'au coin des rues : Maillet, délégué du Gouvernement pour la zone Sud, le Colonel Fouché, du C.O.M.A.C., le Colonel Bourges-Maunoury, représentant le Général Kœnig, Martel, Lambert, Pierre Biquard, le Médecin-Général Gabrielle, Hélène Bremond, Perilhou, Henri Lumière, Justin Godard, Anglès, Josephte Condamin, le Colonel Carré, le Commandant Mary, le Capitaine Carrier, Dedieu, Elie Péju, Alban, Nicole, Marquis, d'autres encore, qui se souviendront de ce petit bureau dominé par le fanion tricolore du Commissaire, tapissé de la proclamation qui attendait son heure et d'une carte murale sur laquelle on suivait l'avance des Forces Françaises de l'Intérieur.

Des jeunes gens et des jeunes filles : Berangère Mathieu, André Virel, Raymond Chir, qui traversaient les lignes, nous apportaient des messages de Chambéry, d'Annecy, de Die, de Saint-Etienne, de Grenoble ; et quand ils croyaient arriver au but, ils devaient encore esquiver les rafales des fusils-mitrailleurs qui, pendant ces derniers jours de lutte, prenaient en enfilade la rue Bugeaud.

Le téléphone appelait sans arrêt, puisque, quelque part à la poste, un de nos amis veillait sur la sécurité des communications.

La maison ne désemplissait pas.

Il est juste de reconnaître que nous avions décrété les vacances de l'illégalité.

Avec mon Secrétaire Général, Roger Guibeaud, qui, depuis de longs mois, préparait mes dossiers, avec le Doyen Garraud et Me Paul Vienney, dans ce climat de guérilla et de guerre, nous mettions la dernière main à des textes qu'on allait promulguer quelques jours plus tard et qui s'inspiraient des instructions générales que nous avions reçues du Gouvernement Français.

La Libération était proche. A quelques kilomètres de là, à Saint-Laurent de Chamousset, l'Etat-Major F.F.I., avec lequel nous étions en rapports quotidiens, donnait ses derniers ordres ; on commentait, en riant, le dernier « coup » du Commandant Mary et de ses hommes ; on apprenait que le Colonel Bousquet marchait sur Lyon avec les troupes déjà légendaires du Vercors. Bourgoin était pavoisé. Avec un tranquille courage, M. Longchambon — qui était seul à connaître son titre de Préfet du Rhône — passait plusieurs fois les lignes pour accumuler, aux portes de Lyon, la farine que le département de la Loire déjà libéré venait de moudre pour nous.

H5004 – 0009

Et l'on oubliait de la guerre tout ce qui n'était pas péripéties régionales, tant on suivait dans une tension croissante le déroulement des grands événements qui apportaient la libération des Alpes et de la vallée du Rhône.

C'est, je crois bien, au soir du 20 Août que le Capitaine CARRIER vint nous annoncer que le Colonel KNAP, commandant la police allemande, donnait l'ordre d'exécuter tous les détenus de la prison de Montluc.

Quelques heures plus tard, nous recevions une relation imparfaite, mais suffisante, de l'affreuse tragédie de Saint-Genis-Laval. Allions-nous assister impuissants au massacre de huit cents prisonniers ?

En Haute-Savoie d'où je revenais, dans la Loire où le Préfet MONJAUVIS occupait déjà son poste, les Forces Françaises de l'Intérieur venaient de faire de nombreux prisonniers et, parmi eux, des officiers supérieurs, des chefs de la police allemande qui tentaient de s'enfuir et dont nous avions les noms.

Alors, pour la première fois depuis bien longtemps, je signais de mon nom, de mon vrai nom, une lettre ; MAILLET en faisait autant et, aussi, le Colonel BOURGES-MAUNOURY : il s'agissait de notifier, à l'Etat-Major allemand, notre décision de considérer, comme des otages, les prisonniers allemands de la Haute-Savoie et de la Loire.

La Croix-Rouge, le Consul de Suède et le Préfet Régional furent chargés de faire connaître à KNAP la première décision publique prise par les autorités de la France combattante qui siégeaient à mi-chemin des bureaux allemands du Boulevard des Belges et de la Préfecture Régionale encore occupée par les hommes de Vichy. Avec son audace bougonne, mon cher compagnon MARTEL s'installait à la Préfecture pour attendre la réponse, pour enregistrer au téléphone les éclats des officiers allemands, pour assister, de ce poste d'observation quelque peu périlleux, à cet ultime combat pour la libération des prisonniers français.

Le 23 Août, les Allemands s'inclinaient. Le lendemain, les portes de Montluc s'ouvraient.

L'affreux massacre de Saint-Genis-Laval avait clos le dernier chapitre des atrocités policières nazies dans la région Rhône-Alpes.

H5004 – 0010

C'est ce jour-là, 24 Août 1944, que fut prise la décision de fonder le service du « *Memorial de l'Oppression* ». Ce Service, il était nécessaire de le mettre en bonnes mains.

Dès le jour suivant, Roger GUIBEAUD conduisait auprès de moi le docteur Pierre MAZEL, Professeur de Médecine Légale, arrêté par la Gestapo le 7 Juillet 1944 en pleine séance du Conseil de la Faculté et qui venait, la veille, de franchir le seuil de la prison de Montluc.

Je n'ignorais pas quels services éminents M. MAZEL avait rendus à son pays pendant la guerre de 1914-1918, en menant des enquêtes sur les attaques par gaz de combat et, pendant la guerre de 1939-1940, dans ses fonctions d'Inspecteur médico-social au Ministère de l'Armement. Je savais la générosité de son action en faveur de la Médecine du Travail. Et je connaissais aussi quelle entière confiance lui valaient, auprès de la magistrature et du barreau, son indépendance et son souci scrupuleux de la vérité.

On m'avait assuré d'autre part que la police allemande avait sans doute arrêté Monsieur le Professeur MAZEL parce que ce maître de la Médecine légale avait trop vu et trop retenu.

Monsieur MAZEL me dit en effet quels spectacles douloureux il avait eus sous les yeux depuis de longs mois et combien il en avait été affectivement impressionné. Il me fournit l'assurance que, sur les atrocités ennemies, existaient déjà des documents décisifs : photographies, procès-verbaux et rapports, qu'il serait aisé de réunir et de compléter.

Dans le petit appartement où nous étions groupés autour de lui, il nous parla de ses compagnons de captivité, de leurs pauvres corps martyrisés, des visages tuméfiés, des dos zébrés par la cravache, des dents brisées, des côtes fracturées... Je le pressai de prendre la direction du Mémorial. Je lui représentai que, particulièrement qualifié pour entreprendre cette tâche, il ferait, en la menant à bien, œuvre utile au Pays. Il se laissa convaincre.

Ainsi, dans la bataille, au lendemain de la délivrance des prisonniers de Montluc, et huit jours avant la libération de Lyon, venait de naître le « *Mémorial de l'Oppression* ».

Constitué progressivement dans son corps par les événements eux-mêmes; il naissait avec une âme acquise dans les épreuves : pendant de dures semaines, le détenu Pierre MAZEL avait partagé le sort incertain des patriotes de Montluc ; il avait assisté aux appels d'avant l'aube, appels « sans bagages » qu'annonçait l'éclairage brusque des cellules et dont la tragique signification était connue de tous. Avec un autre savant français, M. le Professeur TERROINE, avec l'Abbé BOURSIER, disparu à

H5004 – 0011

Saint-Genis-Laval, il avait collectivement distrait, individuellement encouragé et soutenu ses camarades de captivité. Comme eux, au moment du départ des déportés, il avait noué la longue chaîne où mains et cœurs étaient étroitement unis, tandis que, grave, ému, un chant s'élevait :

« Ce n'est qu'un au revoir, mes frères,
Ce n'est qu'un au revoir. »

Je souhaite que les travaux du « *Mémorial* » soient largement diffusés : au monde civilisé, ils vont livrer un inventaire rigoureux des plus abominables forfaits qu'ait perpétrés un envahisseur.

Yves Farge

H5004 – 0012

AVANT-PROPOS

CE premier fascicule du « Mémorial de l'Oppression » dans la région Rhône-Alpes présente tout d'abord le but poursuivi, les méthodes adoptées, les résultats dès maintenant acquis.

Nous donnons ensuite une relation d'ensemble de ce que furent, à Lyon, les dernières semaines de l'occupation. L'atmosphère dramatique de cette période se dégagera du récit détaillé de quelques affaires majeures :

— Exécutions de la Place Bellecour ;
— Tuerie de Bron ;
— Drame de Saint-Genis-Laval ;
— Meurtres de la rue Tronchet ;
— Fusillades de la Place de la Bascule et de la rue Desjardins.

Ces affaires, qui, sous des formes diverses, fournissent témoignage de la barbarie allemande, ont entre elles un trait commun : perpétrées à Lyon ou dans sa banlieue immédiate au cours des dernières semaines de l'occupation, au moment où les réactions de nos ennemis présentaient leur violence maxima, elles offrent un intérêt d'autant plus grand qu'en raison de leur peu d'ancienneté, il a été possible de recueillir sur elles des informations personnelles probantes. Au cours de publications ultérieures, nous aurons à revenir sur les autres crimes de cette période, crimes auxquels nous ne pouvons réserver actuellement qu'une brève mention.

Une monographie est ensuite consacrée au département de l'Ain. Celui-ci se prête à un exposé séparé, étant relativement isolé des régions voisines.

Ce fascicule sera, nous l'espérons, suivi de plusieurs autres,

H5004 – 0013

réalisés dans le même esprit et consacrés aux diverses formes de l'Oppression dans les différents secteurs de la région.

Après une présentation synthétique et systématique de l'ensemble de nos recherches, nous tenterons enfin une explication psychologique des actes de barbarie dont notre pays a été la victime.

□ □ □

Certes, ces publications ne donneront pas de la réalité une image complète.

Parmi les faits objectifs dont le Mémorial se préoccupe et qui lui auront été signalés, certains - bien que réels - ne seront pas retenus, faute de preuves suffisantes que le temps aura fait disparaître.

D'autres, plus souvent, demeureront ignorés de nous : ceux dont les victimes ont emporté dans la tombe le tragique secret et ceux qui seront seulement révélés lorsque, d'Outre-Rhin, reviendront nos captifs : prisonniers, déportés, travailleurs.

Parfois des témoins, dont la déposition aurait été précieuse, se tairont sous l'empire de sentiments divers : ici, le désir de cacher, en cas de viol, par exemple, ce qui pourrait être tenu pour une tare familiale ; ailleurs, la crainte : crainte justifiée si elle s'applique à la sécurité de proches encore détenus en Allemagne, peur indigne et inavouable si elle est celle de représailles personnelles.

En outre, malgré le très large concours de la presse et de la radiodiffusion, nos demandes d'information n'ont pas atteint et n'atteindront pas tous ceux auxquels elles sont destinées : les uns parce qu'ils habitent une région non encore libérée ou quelque lointaine campagne ; d'autres, combattants, réfugiés, sinistrés, parce qu'ils ont déjà quitté la région Rhône-Alpes.

Pour un autre motif, le bilan qui nous est demandé ne peut être

H5004 – 0014

dressé totalement : certaines des formes de l'Oppression échappent à tout contrôle et même à toute expression ; il n'est pas de balance pour les peser ; beaucoup, parmi ceux qui, les ayant supportées, sont encore là, seraient sans doute incapables d'en reproduire l'image exacte, d'en établir la somme précise ; à bien des égards, les douleurs et les deuils subis par la France, au cours de l'occupation et de son fait, sont indicibles.

Il en est ainsi des souffrances morales. Qui pourra mesurer la douleur des familles devant l'absence d'un être cher brutalement emprisonné ? Comment exprimer, dans toute sa réalité, le lent martyre des femmes et des mères privées de nouvelles ou rejetées, par des nouvelles contradictoires, de l'espérance au désespoir ? Et comment retracer de façon suffisante l'angoissante incertitude, le déchirement, heure par heure renouvelé, des séparations prolongées, peut-être définitives ?

Surtout, à celui qui ne l'a pas éprouvé, qui fera comprendre et sentir le poids de la vie quotidienne, alors que la délation était encouragée jusqu'au sein de la famille, grassement payée, pour ne pas dire érigée en règle de civisme ; que, d'une parole imprudente ou trop confiante, pouvaient dépendre la sécurité et la vie des meilleurs ; que les patriotes étaient stigmatisés « Terroristes » ; que chanter la Marseillaise était acte séditieux et penser librement, crime impardonné ; que tout enfin était mis en œuvre pour nous faire perdre, avec la mémoire de notre passé, le sens de la liberté et notre fierté nationale. Cette chape de plomb sur les intelligences et les cœurs, ce travestissement odieux et tragique des sentiments les plus nobles, cette tentative délibérée pour dégrader et détruire l'âme française, cette imprégnation lente d'une nation par un virus étranger, imprégnation dont nous voyons encore les douloureux effets et dont il importe de se débarrasser au plus tôt, ont été assurément l'une des formes majeures de l'oppression et, peut-être, la plus menaçante pour l'avenir.

Certes, nos alliés Anglais et Américains ont souffert, eux aussi, dans leurs affections, et, les premiers tout au moins, dans leurs villes bombardées, leurs richesses historiques détruites. Mais à côté des peines

H5004 – 0015

que nous partageons avec eux, il en est - et combien lourdes - qui ont frappé les seuls pays occupés. Ils ont, eux, échappé à l'oppression et au servage ; leur génie national n'a subi aucune atteinte ; conformément à leurs traditions, ils ont pu, sans contrainte, penser et agir en hommes libres ; ils ont conservé leur âme ; dans un monde où les principes qui font l'honneur de l'humanité allaient à la dérive, ils ont ce privilège - ce sera leur gloire - d'avoir sauvegardé la dignité de la personne humaine.

□ □ □

Nous avions initialement envisagé de rapporter intégralement les témoignages et documents utilisés. A l'expérience, il nous est apparu qu'en raison de leur nombre, notre publication serait alourdie sans intérêt. Dans l'impossibilité de faire entre eux un choix justifié, nous nous sommes bornés à citer seulement la partie essentielle des dépositions particulièrement importantes.

Au terme de chaque étude, nous avons d'ailleurs fourni sous le titre "Références", la liste complète de nos sources. Nous avons aussi mentionné le nom des témoins, ceux exceptés dont l'un des proches se trouve en Allemagne, le nom des victimes, hors les cas de viol ou de déportation.

A notre récit, nous avons volontairement donné une forme simple. Nous avons voulu des exposés précis, objectifs.

Nous n'avons pas hésité à mentionner les points sur lesquels nous manquions d'éléments d'information certains. Même, nous avons explicitement signalé divers actes de cruauté ou de barbarie imputés par la voix publique à nos ennemis et pour lesquels une enquête approfondie nous a montré qu'ils n'avaient probablement pas été commis.

Ainsi est attestée la probité de notre effort, démontrée la rigueur de nos méthodes, établi l'entier crédit qui peut être fait à nos conclusions.

H5004 – 0016

Tel qu'il est, malgré d'inévitables lacunes, je livre avec confiance ce travail à l'appréciation de tous. Il ne s'agit sans doute que d'un recueil de faits. Mais aucune affirmation n'est apportée qui ne soit étayée sur un document valable : la rigueur dans le contrôle des informations, la prudence dans les conclusions excluent toute possibilité d'erreur majeure. Du texte volontairement sobre, des photographies qui l'illustrent, se dégage la preuve et, avec elle, la conviction.

Cette œuvre de bonne foi servira la Vérité et, ainsi, la Justice.

Je suis reconnaissant à M. Yves FARGE, Commissaire Régional de la République, de m'avoir donné à tous égards la possibilité d'écrire ces pages. Le Mémorial lui doit d'exister.

Je sais gré à M. ANGLÈS, Délégué Régional à l'Information, des facilités qu'il m'a fournies pour l'impression de ce fascicule.

Mes remercîments vont à tous ceux - particuliers, presse, services publics - grâce auxquels notre documentation photographique a été constituée.

Dire enfin quel précieux concours m'ont apporté M. GROS, Substitut du Procureur Général et le Docteur ROBIN, Directeur Régional de la Santé et de l'Assistance, est pour moi un agréable devoir.

Professeur Pierre MAZEL
Délégué au Mémorial de l'Oppression
(Région Rhône-Alpes)

H5004 – 0017

LE MÉMORIAL DE L'OPPRESSION

BUT - MÉTHODE - PREMIERS RÉSULTATS

PARTOUT où elle a sévi l'occupation allemande a été lourde et cruelle. Et sans doute, dans les régions non encore libérées, affirme-t-elle actuellement son poids et sa barbarie. Elle laissera des cicatrices profondes dans les chairs et les esprits, dans les familles et les cités françaises.

Parce que les formes qu'elle a revêtues heurtent à la fois nos idées d'humanité et de justice, il importait de les graver dans l'Histoire en dressant d'elles un bilan aussi exact que possible.

Aussi l'un des premiers actes de M. Yves FARGE, Commissaire Régional de la République, a-t-il été de créer, par ses Arrêtés du 3 septembre (N° 2) et du 12 septembre 1944 (N° 108), le Service du « *Mémorial de l'Oppression* ». Il lui a fixé pour but de réunir et de contrôler, dans les huit départements de la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) tous les faits constituant des violations du droit international public commis par les autorités d'occupation ou, sur leurs ordres, par leurs troupes, leurs services, leurs fonctionnaires, leurs agents et collaborateurs, rétribués ou non, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Violations du droit international public : la tâche du nouveau service se trouve ainsi bien délimitée et il ne peut être question pour lui de s'attacher à l'étude des autres aspects de l'occupation. La guerre, quant à ses origines et ses conséquences, s'impose en effet comme une réalité tragique ; il ne nous appartient ni d'en discuter le principe même, ni d'en rechercher les responsabilités initiales. Les armées des pays qu'elle oppose accomplissent des actes qui bouleversent nos conceptions du temps de paix aussi bien par la brutalité de leur déchaînement que par l'atrocité de leurs effets.

La nécessité des combats, la loi de la conservation, le mécanisme de la réciprocité sont l'explication profonde, sinon la justification absolue, de ces actes, — conséquences pour ainsi dire normales, d'une situation internationale anormale.

D'autres agissements, au contraire, constituent des « crimes de guerre », car ils dépassent en violence, en mépris de la personnalité humaine ou en horreur, le maximum admis dans les limites de l'état de belligérance. Seuls, ils entrent dans la compétence du « *Mémorial de l'Oppression* ».

Pour déterminer de façon précise cette compétence, il importe donc de spécifier clairement ce qu'il faut entendre par cette expression « Crimes de guerre ».

Par ailleurs, il est évident que la mission impartie au *Mémorial* dépasse le cadre

H5004 – 0018

des recherches purement documentaires ou statistiques. Elle tend, au fond, à établir irréfutablement la preuve de la lourde responsabilité de nos ennemis dans la conduite d'une guerre inhumaine et les souffrances injustement infligées à notre pays martyrisé.

La « responsabilité » de l'envahisseur, le caractère « injuste » de son comportement à notre égard, seules, des règles d'ordre juridique sont susceptibles d'en définir la nature et d'en donner la mesure : dans le domaine du droit des gens, de même qu'en droit interne, un acte d'accusation ne peut être dressé qu'à la lumière de notions de droit certaines.

Ainsi, à ces deux points de vue : compétence, but à atteindre, les grands principes qui dominent la conduite des peuples en temps de guerre doivent-ils être brièvement rappelés.

∴

La notion moderne du crime de guerre n'est ni du domaine de la fantaisie, ni de celui de l'arbitraire. Elle repose, au contraire, sur des bases solides ; elle se dégage d'un ensemble de préceptes relativement simples qui, résultat d'efforts communs pour concilier les nécessités de la guerre et les principes d'humanité et de charité, bénéficient de l'adhésion à peu près unanime des collectivités et des esprits civilisés.

Sous quelles formes, cette adhésion s'est-elle manifestée ? Comment s'est réalisé l'accord ? Quelles sont, en d'autres termes, les sources du droit international public de la guerre ?

Au nombre de ces sources, l'une des plus précieuses est, sans conteste, l'accord des intéressés. La convention fait « la loi des parties », qu'elle intervienne entre simples individus ou entre nations. Ces dernières, lorsqu'elles ont exprimé clairement et librement leur volonté, se trouvent liées en droit et en conscience par les traités qu'ont signés leurs représentants.

Bien plus, on peut considérer que les conventions auxquelles ont adhéré un certain nombre d'états civilisés servent, par la nature même du principe qu'elles consacrent, d'exemples et de ligne de conduite aux Etats qui ne les ont pas ratifiées expressément, ou qui, les ayant ratifiées, discutent parfois sur l'étendue exacte des engagements qu'ils ont pris.

Parmi les plus connus des traités qui constituent les assises du droit international écrit de la guerre, il convient de citer, en ce qui concerne les opérations terrestres :

— la déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868 interdisant certains moyens de combat considérés comme barbares, tel l'emploi des balles explosives ;

— le projet voté au cours de la Conférence Internationale de Bruxelles, en juillet et août 1874, et dont le but était d'éviter le renouvellement des atrocités signalées au cours du conflit franco-allemand de 1870 ;

— les conventions de Genève du 22 août 1864 (avec ses articles additionnels du 20 octobre 1868), du 6 juillet 1906, du 27 juillet 1929. Y sont examinées toutes les questions relatives aux blessés et aux malades, aux formations sanitaires et à l'usage du drapeau de la Croix-Rouge ;

— les règlements successifs de la Haye des 29 juillet 1899, 18 octobre 1907 et leurs annexes, qui font un examen complet de tout ce qui, dans un conflit armé, doit être considéré comme en marge de l'humanité.

Mentionnons aussi le traité de Versailles du 28 juin 1919 qui, dans ses articles 227 et 228 et dans plusieurs de ses annexes, applique le principe de la responsabilité née d'une

H5004 – 0019

conduite criminelle de la Guerre. Une commission, constituée le 25 janvier de la même année par la Conférence des Préliminaires de Paix et composée de représentants des Etats-Unis, de l'Empire Britannique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique, de la Grèce, de la Pologne, de la Roumanie et de la Serbie, avait au chapitre IV de son rapport final, établi une liste des violations des lois et coutumes commises par les forces de l'empire allemand et de ses alliés au cours de la première guerre mondiale.

Cette énumération, faite à titre purement indicatif et susceptible d'être « considérablement augmentée », a été adoptée par la Commission interalliée de Londres appelée à statuer sur les crimes commis au cours du conflit actuel.

Nous croyons, à ce titre, devoir la reproduire ci-après, telle qu'elle figure dans le recueil de documents « La Paix de Versailles » (Les Editions Internationales, Paris 1930).

1. Meurtres et massacres ; terrorisme systématique.
2. Mise à mort d'otages.
3. Tortures infligées aux civils.
4. Famine imposée aux civils.
5. Viols.
6. Enlèvement forcé de jeunes filles et de femmes pour les contraindre à la prostitution.
7. Déportation de civils.
8. Internement de civils dans des conditions inhumaines.
9. Travail forcé des civils ou autres se rapportant aux opérations militaires de l'ennemi.
10. Usurpation des droits souverains de l'Etat pendant l'occupation militaire.
11. Enrôlement obligatoire de soldats pris parmi les habitants des territoires occupés.
12. Tentatives faites pour dénationaliser les habitants des territoires occupés.
13. Pillages.
14. Confiscation de la propriété.
15. Imposition de contributions et réquisitions illégitimes ou exhorbitantes.
16. Dépréciation du système monétaire et émission de fausse monnaie.
17. Peines collectives.
18. Destruction et dévastation de propriété sans raison.
19. Bombardement intentionnel de places sans défense.
20. Destruction sans raison d'édifices, de monuments historiques et d'édifices consacrés aux cultes, à la charité et à l'instruction.
21. Destruction de navires marchands et de navires de passagers sans avertissement et sans précaution pour la sécurité des équipages et des passagers.
22. Destruction de barques de pêche et de navires de secours.
23. Bombardement intentionnel d'hôpitaux.
24. Attaque et destruction de navires-hôpitaux.
25. Violation d'autres règles se rapportant à la Croix-Rouge.
26. Emploi de gaz délétères et asphyxiants.
27. Emploi de balles explosives ou expansives et autres armes inhumaines.
28. Ordres de ne pas faire quartier.
29. Mauvais traitements infligés aux blessés et aux prisonniers de guerre.
30. Emploi des prisonniers de guerre à des travaux non autorisés.
31. Emploi abusif du drapeau blanc.
32. Empoisonnement des puits.

Parallèlement à la réglementation contractuelle internationale, on assiste, de la part de certains Etats, à des efforts unilatéraux en vue de codifier, sur le plan interne, à l'usage de leurs nationaux, les droits et devoirs des armées en campagne : tantôt, lois formulant des interdictions et prévoyant des sanctions pénales — (la loi française du 24 juillet 1913, votée en application de l'article 28 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, en est un exemple) ; tantôt, réglements militaires, qui, au même titre que ceux destinés à en-

H5004 – 0020

seigner aux hommes de troupe le maniement de diverses armes à feu ou l'utilisation du terrain, constituent un répertoire de ce qu'ils peuvent faire et de ce qu'ils ne doivent pas faire dans leurs rapports avec les troupes et les populations ennemies.

Les Instructions officielles publiées aux Etats-Unis en 1863 sont assurément parmi les plus appréciés de ces ouvrages. Nous pouvons « les considérer comme la traduction la plus exacte des sentiments et des idées du monde civilisé ». (1)

Il est intéressant de souligner que leur auteur est le Dr F. LIEBER, qui, pour avoir combattu dans le rang des armées allemandes avant de se faire naturaliser citoyen américain, avait pu se faire une opinion personnelle vécue sur les méthodes de guerre germaniques. Une nouvelle édition, qui tient compte des événements survenus en droit international depuis 1863, a été publiée en 1940, et distribuée aux troupes américaines sous le titre de «*Rules of Land warfare* » (War department F. M. 27-10).

Citons également le « *Manual of Military Law* » anglais et le Manuel français de droit international à l'usage des Officiers de l'armée de terre, publié par la section historique de l'Etat-Major de l'Armée.

Des écrivains, appartenant à tous les pays, ont, de leur côté, par leur analyse et leurs critiques, parfois divergentes, des conventions internationales, des lois et des règlements nationaux, contribué à la cristallisation de la notion de crime de guerre. Ces auteurs sont nombreux et toute énumération risquerait d'être incomplète. Citons cependant les plus notoires : les français PILLET (2), Paul FAUCHILLE, ROUARD DE CARD (3), MERIGNHAC (4), l'allemand BLUNTSCHLI (5), les anglais OPPENHEIM (6), SPAIGHT (7), Dudley FIELD (8), etc. Il faut faire également une place aux juristes de l'Institut de droit international qui, lors de leur session d'Oxford, en 1880, ont rédigé un Manuel en 86 articles des lois de la guerre à l'usage des divers Gouvernements. Ce manuel devait être utilisé quelques années plus tard pour la rédaction des règlements de la Haye.

Enfin, parce qu'à la fois elle inspire et domine tous les autres facteurs de l'élaboration du droit des gens en état de belligérance, le principal appoint n'est-il pas fourni par la conscience humaine universelle ? Résultante de tout ce qu'il y a de commun aux divers pays, dans leurs croyances religieuses, leurs aspirations morales, leurs tendances chevaleresques, elle inspire auteurs, diplomates, législateurs, mouvements d'opinion publique ; elle aboutit ainsi à l'édification d'une coutume internationale s'imposant à tout pays désireux de conserver le droit au titre de nation civilisée. C'est ce que le préambule de la Conférence de la Haye de 1907 a tenu à proclamer solennellement : « En attendant qu'un code plus complet des lois de la guerre puisse être édicté, les Hautes Parties contractantes jugent à propos de constater que, dans les cas non prévus dans les dispositions règlementaires adoptées par Elles, *les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique* ». (9)

---

(1) Paul Fauchille, Traité de Droit International Public, t. 2, n° 1011.
(2) Le droit de la guerre. — le droit actuel de la guerre.
(3) La guerre continentale.
(4) Les lois et coutumes de la guerre sur terre.
(5) Droit international Codifié.
(6) International Law treatise.
(7) War rights on land.
(8) Projet de code international.
(9) Cette déclaration condamne sans appel l'affirmation de nombre d'auteurs et dirigeants allemands, pour lesquels la conduite des opérations militaires peut, en cas de nécessité, justifier la violation des principes admis dans l'atmosphère des conférences internationales.

H5004 – 0021

∴

Le crime de guerre est donc la violation des diverses prescriptions impératives ou prohibitives admises aujourd'hui de façon générale et résultant de l'action combinée des conventions et des traités entre nations, des lois et règlements internes, de l'opinion autorisée des juristes et écrivains de tous pays, enfin de la coutume internationale.

Dans le cadre régional où se développent nos travaux, nous ne saurions envisager toutes les modalités du crime de guerre. Nous laisserons donc de côté celles qui, par leur étendue et leur caractère, revêtent un aspect national : usurpation de souveraineté, dépréciation de la monnaie, appauvrissement économique systématiquement recherché, pillage d'archives, etc...

Quant aux crimes qui atteignent les individus, il convient essentiellement de distinguer ceux qui frappent les belligérants et ceux dont les non belligérants sont les victimes.

Par « belligérants », nous entendons tous ceux qui, isolés ou en groupes, prennent une part directe à la conduite des opérations de guerre.

Les belligérants encourent inévitablement les risques de la guerre sous toutes leurs formes légitimes. Leur extermination ne peut, toutefois, pas être poursuivie de n'importe quelle façon et par n'importe quel moyen. L'interdiction de telle ou telle forme, de tel ou tel procédé de lutte s'impose aux pays civilisés.

Par ailleurs, le Service de Santé, les aumôniers bénéficient d'un statut spécial.

Quant aux « non belligérants », il faut comprendre, sous cette dénomination, l'ensemble des personnes que leur âge, leur sexe, leur condition rendent en principe inoffensives, qui ne possèdent pas d'armes et ne se livrent, à l'égard des troupes ennemies, à aucune manifestation d'hostilité ou d'agressivité.

Cette population civile n'a aucune solidarité avec les troupes belligérantes. Elle ne peut être rendue responsable ni de leurs opérations, ni de leurs fautes, ni de leurs succès.

Dans le tableau suivant, dont l'ordre est commandé par cette distinction, nous avons dressé une liste, indicative et non limitative, des règles à la lumière desquelles nous nous proposons d'établir le bilan aussi complet que possible de l'oppression supportée par la région Rhône-Alpes.

RÈGLES CONCERNANT LES NON BELLIGÉRANTS

I. — *Interdiction d'employer contre eux les moyens de lutte utilisés contre les belligérants :* bombardements aériens ou d'artillerie ; mitraillage de convois civils...

II. — *Interdiction d'employer systématiquement ou de tolérer dans la troupe, la perpétration de crimes et délits de droit commun :* meurtres ; terrorisme systématique, (assassinat de personnalités politiques, religieuses ou administratives...) ; violences ; tortures ; viols ; embauchage forcé de jeunes filles ou de femmes en vue de la prostitution...

III.— *Interdiction de soumettre les populations civiles à des mesures générales de coercition incompatibles avec la dignité humaine et l'honneur national :*

1°) déportations massives sous prétexte de nécessités militaires, pour assurer l'évacuation complète de certaines régions ou pour fournir la main-d'œuvre au pays ennemi (embauchage pour le travail obligatoire dans ce pays...) ;

H5004 – 0022

2°) camps de concentration ;

3°) participation forcée à des actes de guerre : embauchage obligatoire dans des usines de guerre ; construction d'ouvrages défensifs ; confection de sacs de terre ; enrôlement forcé de civils comme soldats ou comme guides ; exposition dans le rang des troupes ennemies pour gêner le feu des troupes amies ;

4°) manœuvres pour imposer aux habitants d'un territoire une nouvelle nationalité.

IV. — *Interdiction de procéder à des représailles abusives :* les représailles qui, par définition, frappent des innocents, peuvent revêtir divers aspects : emprisonnement, déportation, camps de représailles, exécution d'otages, fusillades contre des foules désarmées, emploi de moyens barbares (gaz asphyxiants, bombardements, usage de poisons, famine...), condamnations, même par des conseils de guerre, et exécutions d'innocents sous prétexte que les véritables coupables n'ont pas été découverts.

Employées uniquement comme moyen de coercition, et non comme châtiment véritable, elles doivent donc être exceptionnelles et répondre aux conditions suivantes :

1°) être absolument nécessaires ;

2°) être proportionnées aux errements ou fautes dont on entend éviter le retour ;

3°) être ordonnées par une autorité suffisamment éclairée sur leur nécessité et responsable (grades supérieurs) ;

4°) être employées uniquement en l'absence d'efficacité des autres moyens plus anodins (avertissements, représentations ..) ;

5°) s'appliquer uniquement à la catégorie de personnes pouvant être considérées comme solidaires des fautifs. (Ne pas frapper, par exemple, les civils pour des fautes commises par les membres des forces armées).

V. — *Interdiction de procéder à des exécutions de civils présumés coupables d'actes de guerre, en dehors de tout procès et de toute décision des juridictions compétentes.*

(Substitution d'initiatives de soldats ou gradés aux Conseils de Guerre ou Cours Martiales).

VI — *Respect de la propriété privée, lorsque les nécessités de la lutte et des opérations militaires ne s'y opposent pas :*

Interdiction, dans ces conditions, du pillage, des dévastations (incendie, etc...), confiscations de propriétés, vols, réquisitions et contributions injustifiées ou exorbitantes...

RÈGLES CONCERNANT LES BELLIGÉRANTS

I. — *Interdiction des procédés inhumains de guerre :*

1°) Moyens barbares : balles tronquées ou dum-dum ; balles explosives de petit calibre ; gaz asphyxiants ; poisons ; bactéries...

2°) Moyens perfides : trahison, guet-apens, emploi abusif de l'emblème de la Croix-Rouge ou du drapeau blanc...

II. — *Devoirs envers les prisonniers :* prohibition des mauvais traitements à leur égard ; interdiction de les faire participer à des actes de guerre et à des travaux militaires en relation directe avec les hostilités.

III. — *Devoirs envers les blessés et malades :* soins médicaux et pharmaceutiques ; exclusion des mauvais traitements ; respect du personnel et des formations sanitaires.

H5004 – 0023

IV. — *Devoirs envers les morts :*

1°) Interdiction de les dépouiller ;
2°) Vérification de leur identité ;
3°) Sépulture à assurer ;
4°) Respect des cadavres.

V. — *Obligation de considérer comme belligérants les francs-tireurs et membres des corps-francs qui remplissent les conditions suivantes :*

1°) Port d'un uniforme ou de signes distinctifs apparents ;
2°) Port d'armes visibles ;
3°) Soumission à une hiérarchie militaire ;
4°) Soumission aux lois et coutumes de la guerre ;
5°) Pratique d'une guerre ouverte.

Pris, les francs-tireurs ne peuvent pas être passés par les armes, à plus forte raison sans jugement, et doivent être considérés comme prisonniers de guerre.

∴

Les difficultés en présence desquelles nous nous sommes trouvés et que nous rencontrerons dans l'avenir, nous les avons surmontées, nous espérons les vaincre à nouveau, grâce à une méthode rigoureuse dont nous voulons brièvement dire l'esprit.

Le *Mémorial* est placé sous la direction du Docteur MAZEL, Professeur de Médecine Légale à la Faculté de Lyon, à l'effort duquel sont étroitement associés M. GROS, Substitut du Procureur Général et le Docteur ROBIN, Médecin-Inspecteur de la Santé.

Cette composition traduit le sens dans lequel l'œuvre est conduite : sur tous les faits connus, apporter une pleine lumière, par des investigations complètes, associant aux règles d'une enquête judiciaire correcte, la rigueur scientifique d'une expertise médico-légale ; conjuguer, en somme, en une collaboration confiante, l'intervention judiciaire et l'intervention médicale.

Le *Mémorial* comporte :

— un service régional dont nous venons de dire la composition,
— des services départementaux, constitués à la diligence du Préfet et assurés, selon le département, par un bureau spécial de la Préfecture, par l'Inspection de Santé, par les membres du Comité de Libération.

Le travail comporte trois étapes :

— réunir des informations aussi larges que possible ;
— contrôler leur qualité ;
— faire la synthèse de celles d'entre elles qui sont retenues comme exactes.

Les éléments de la preuve formelle ainsi recherchée sont, selon les cas, fournis par des témoignages, des aveux, des documents administratifs ou judiciaires (procès-verbaux, rapports dont la valeur est d'autant plus grande que la plupart d'entre eux ont été établis pendant l'occupation), des photographies, des pièces à conviction, des constatations médicales.

Un soin particulier est apporté dans la collecte des témoignages et l'étude critique

H5004 – 0024

de leur valeur. Nous connaissons la fragilité du témoignage humain, même sincère et sans passion : tous ne savent pas voir et entendre de façon exacte ; tous ne fixent pas correctement ce qu'ils ont vu et entendu ; des souvenirs initialement valables peuvent être modifiés dans le temps par des mécanismes divers ; le moment venu, ils peuvent n'être pas fidèlement évoqués. Or, dans nombre d'affaires, les déclarations de témoins constituent la source principale, parfois la source unique d'information. C'est dire combien est attentif l'examen de leur qualité.

Cette documentation de base est recherchée auprès de « tous sachants », plus spécialement maires et secrétaires de mairie, magistrats, membres du clergé, médecins, instituteurs, notables, victimes et leurs familles.

Une instruction, en date du 15 septembre 1944, a été très largement diffusée dans les départements. Elle précise en ces termes les qualités requises pour les dépositions et tous autres éléments d'information :

Les renseignements fournis au Mémorial comporteront, dans la mesure du possible, les précisions suivantes :

A. — **Origine du renseignement :**
Nom, adresse, qualité de la personne par laquelle il a été fourni ;
— Nature du document où il a été puisé (par exemple procès-verbal d'officier de police judiciaire, rapports administratifs, certificats médicaux, articles de presse).

B. — **Date des faits.**

C. — **Lieu exact où ils se sont produits** (Département, commune, lieu dit, nom et numéro de la rue, etc...)

D. — **Identité des victimes.**
— Nom, prénoms, état-civil (date et lieu de naissance, nom des parents, etc...) ; éventuellement état-civil d'emprunt ;
— Profession, fonctions, qualités ;
— Adresse au moment des faits ;
— Adresse actuelle ;
(S'il s'agit :
— d'un détenu : lieu, date et durée de l'incarcération ;
— d'un déporté : date de départ et destination, si elle est connue ;
— d'un décédé : lieu d'inhumation).
— Nationalité ;
— Race ou religion.

En cas de non identification ou d'identification incomplète, il importe de fournir toutes indications utiles, susceptibles d'aider les recherches, notamment : sexe, âge, taille, corpulence ou poids, couleur des cheveux, particularités dentaires, interventions chirurgicales antérieures, cicatrices, mutilations ou marques particulières ; vêtements, objets et papiers découverts sur la victime ; photographie.

E. — **Exposé des faits.**
Présenté sous une forme concise, il sera pourtant précis, clair, objectif, évitera toute digression sentimentale ou littéraire, respectera l'ordre chronologique des faits.

F. — **Indications relatives aux auteurs :**
— Nombre ;
— Etat-Civil ;
— Nationalité ;
— Profession ou fonctions (formation, régiment, services auxquels ils appartenaient) ;
— Adresse au moment des faits ;
— Adresse actuelle ;
— D'une manière générale, toutes précisions susceptibles d'en permettre l'identification.

Les déclarations recueillies seront datées. Elles seront signées par le déclarant et par la personne qui les a reçues. Mention sera faite de la pièce ayant servi pour établir l'identité du déclarant (numéro de la carte d'identité, autorité ayant délivré cette carte).

Ces documents seront annexés au rapport conformément aux indications ci-dessus et adressés en même temps que lui au Service Régional.

Lorsque existeront des objets non saisis par l'autorité administrative ou judiciaire et qui, soit par leur nature, soit par l'utilisation qui en a été faite, constitueront des pièces à conviction (armes, instruments de supplice, vêtements, photographies, papiers), il y aura lieu :
1) de les prélever et d'assurer leur conservation ;
2) d'informer de leur existence et du lieu de leur dépôt le Service Régional.

H5004 – 0025

De l'existence et des buts du *Mémorial*, du concours qu'il attend de tous, les maires ont été précisément informés par le Bulletin des Actes Administratifs, les médecins par une note émanant de l'Inspection de Santé, les instituteurs par une circulaire insérée au Bulletin de l'Enseignement. Le délégué à la Justice Civile et le délégué à la Justice Militaire en ont informé leurs magistrats et fonctionnaires. Le grand public lui-même a été touché par la voie de la presse et par celle de la radiodiffusion.

Des liaisons ont été établies avec les hautes Autorités ecclésiastiques et militaires, les Comités de Libération, les dirigeants de l'Information et de l'Epuration. Les services de la Police et de la Gendarmerie Nationale nous apportent un très précieux concours.

Au stade départemental revient le soin de réunir les renseignements locaux, de les soumettre à un premier crible, puis de les faire parvenir, authentifiés et, si nécessaire, complétés, au service régional.

Celui-ci n'a pas seulement pour rôle d'en faire la synthèse. Il établit un fichier central. Tout fait qui lui est signalé, directement ou par le service départemental, est confronté avec les renseignements déjà parvenus. Toute information insuffisamment établie est écartée, ou tout au moins explicitement signalée comme telle. Sans doute, pour une même affaire, les témoignages retenus peuvent différer entre eux par quelques détails d'importance secondaire, mais ils s'accordent sur les faits principaux et, de cette concordance, se dégage la vérité.

D'ailleurs, le service régional ne se borne pas à recueillir à distance des informations de diverses origines. Il se déplace pour garder contact étroit avec les services départementaux, provoquer, stimuler, orienter les bonnes volontés. Surtout, en présence de tout fait de quelque importance, soit par le nombre des victimes, soit par la nature de l'acte, une enquête sur place est entreprise : il est rare, l'expérience nous l'a montré, qu'elle ne conduise pas à enrichir l'information initiale. Nous ne saurions trop souligner la nécessité de ces contacts personnels avec les témoins des crimes de guerre, sur les lieux mêmes où ces crimes ont été perpétrés.

A ces enquêtes, les représentants des nations alliées ont bien voulu, maintes fois, participer.

D'ores et déjà, la prospection générale de la région est sur le point d'être terminée.

1.189 dossiers ont été ouverts à ce jour.

Nos enquêtes portent sur :

Incarcérations : 14.311,

dont 9.378 pour la seule prison de Montluc, à Lyon. Un assez grand nombre ont été accompagnées de violences et suivies de déportations.

Viols : 290.

souvent perpétrés dans des conditions particulièrement odieuses (âge de la victime, pluralité des auteurs, caractère public de l'acte, présence des proches, meurtre concomitant du père ou du mari).

Morts violentes ou meurtres : 4.342,

dont beaucoup précédés de violences graves et, parfois, de tortures véritables.

H5004 – 0026

∴

Certes la lugubre moisson n'est pas terminée. Des précisions nouvelles seront recueillies ; elles apporteront quelques traits complémentaires au tableau déjà tracé ; elles n'en modifieront pas la ligne générale.

Les faits connus de nous et contrôlés par nous sont suffisamment nombreux et graves pour que nous ayons entrepris, parallèlement à notre tâche d'information, un effort de conviction auprès de la population française et des nations alliées et neutres.

Insuffisamment informés de la fréquence et de l'importance des actes criminels commis par les occupants et leurs collaborateurs, certains pourraient hésiter à admettre leur réalité et d'autant plus que, trop souvent, l'horreur de tels actes dépasse l'imagination.

Parce que nous voulons édifier, sur des bases objectives, une œuvre dont les conclusions s'imposeront à tous, parce que nous agissons en toute impartialité, nous ne craignons pas, nous demandons même le contrôle de tous ceux, qui, comme nous, recherchent, avec passion, la Vérité.

H5004 – 0027

A LYON

pendant les dernières semaines de l'Occupation

H5004 – 0028

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Porte ouverte, en direction des frontières italienne et suisse, sur les Alpes et leur maquis, solide verrou de la vallée rhodanienne par laquelle passaient nécessairement les lignes de communication des occupants vers la Méditerranée, Lyon, en raison de sa situation géographique, devait être un point de rencontres et de heurts pour les hommes et les événements.

Les idées aussi devaient s'y heurter : ville de majeure importance à proximité de Vichy, capitale éphémère, à distance suffisante et, pourtant, assez rapprochée de la ligne de démarcation, au voisinage de la Suisse hospitalière, Lyon, dès les jours douloureux de l'armistice, avait vu sa vie spirituelle s'accroître en intensité et en profondeur par des apports de haute qualité venus de tous les points de la zone occupée et, spécialement, de Paris. Dans une ville où le sens du travail honnête s'unit à un amour traditionnel de la liberté, souvent nuancé de quelque mysticisme, où, double symbole de l'âme lyonnaise, Fourvière et la Croix-Rousse dominent la cité commerçante pressée entre Rhône et Saône et les usines répandues jusque dans la plaine dauphinoise, devaient s'exprimer, avec une force particulière, et les révoltes de l'intelligence française emprisonnée dans des cadres étrangers et les manifestations du patriotisme opprimé.

Aussi Lyon a-t-il été, pendant l'occupation et avant elle, le centre vital, le cerveau de la Résistance.

L'organisation répressive instituée par le Gouvernement français attribuait à notre ville une place de choix. Les juridictions d'exception y furent nombreuses : la section de la zone Sud du Tribunal d'Etat y eut son siège. Les Cours Martiales, fondées sous le double signe de l'anonymat et de la rigueur implacable, y fonctionnèrent activement. Même la Section spéciale de sa Cour d'Appel fut habilitée pour connaître des procès qui, normalement, relevaient de la compétence territoriale d'autres ressorts : Grenoble, Chambéry, Aix, Nîmes.

Surtout les Allemands, que cet arsenal judiciaire d'exception ne parvenait ni à rassurer, ni à satisfaire, avaient placé notre ville au centre d'un réseau de surveillance et d'action policières admirablement organisé et dont l'emprise, étendue à toute la région, ne cessa pas d'être brutale et sanglante.

Lorsque l'historien voudra montrer ce que furent réellement, dans la France dite « non occupée », la résistance et ses luttes, il devra consacrer à Lyon l'un de ses plus importants chapitres.

Notre rôle, notre but sont sans doute plus limités. Mais, de même qu'on ne saurait aborder, pour la région Rhône-Alpes, l'étude criminologique de la guerre sans, au préalable, montrer la place essentielle tenue par notre cité au cours des événements qui ont conduit

H5004 – 0029

à la libération, il n'est pas non plus possible de relater des crimes collectifs, tels le drame de Saint-Genis-Laval et la tuerie de Bron, sans évoquer, tout d'abord, l'atmosphère dans laquelle la population lyonnaise a vécu pendant les dernières semaines de l'occupation. En un tableau condensé, cette période met en lumière les méthodes policières et le comportement des troupes allemandes sur le territoire français.

∴

Militairement, ces semaines décisives voient le débarquement sur la côte Sud succéder au débarquement normand et, comme lui, pleinement réussir. Les armées alliées remontent victorieusement la vallée du Rhône et la route des Alpes, tandis que les Forces Françaises de l'Intérieur affirment leur ardeur combattive. Les communications par fer et par route deviennent, pour les Allemands, de jour en jour plus incertaines.

Pendant cette période, deux dominantes psychologiques :

— pour la population, un grand espoir, chaque jour précisé ;

— pour les forces occupantes, une crainte profonde, mal raisonnée, quotidiennement accentuée jusqu'à la panique.

Les réactions ennemies (troupes, police et collaborateurs) allaient être caractéristiques des méthodes nazies. Les arrestations se multiplient. Il ne s'agit plus seulement de personnes auxquelles peut être reproché un fait précis : sont également incarcérées celles qui pourraient, un jour, jouer un rôle dans la lutte militaire (et tel est le cas de nombreux officiers) et aussi des personnalités civiles, soupçonnées de demeurer attachées aux idées de liberté et de justice. Plus qu'autrefois, les Juifs sont traqués ; des familles entières sont arrêtées, depuis l'aïeul jusqu'aux petits-enfants.

Dans les prisons ainsi remplies, la place manque.

Dès lors, les déportations s'accélèrent. Au début d'août, 10 trains avec fourgons cadenassés partent pour Compiègne et pour l'Allemagne.

Ces déportations ne s'appliquent pas aux seules personnes arrêtées et détenues par les occupants eux-mêmes. D'autres sont aussi frappées, qui auraient dû répondre de leur activité exclusivement devant les tribunaux français déjà saisis : le 29 juin, 724 hommes ; le 1er juillet, 33 femmes ; le 22 juillet, 35 hommes et 20 femmes et, le 11 août, 80 hommes et 17 femmes, tous détenus pour menées antinationales, provenant en partie des ressorts voisins, sont enlevés à la maison d'arrêt de Saint-Paul et à la prison Saint-Joseph — où la plupart attendaient leur comparution devant la section spéciale de la Cour d'Appel de Lyon — et dirigés vers des destinations inconnues.

En même temps, un plan d'élimination, à la fois plus efficace et plus expéditif, est appliqué à un grand nombre de prisonniers. Prélevés dans leurs cellules à la prison de Montluc, ils sont transportés en groupes plus ou moins nombreux sur différents points de la banlieue lyonnaise et jusque dans les départements voisins, pour être abattus sans même un simulacre de procès : en juin, 122 détenus sont ainsi massacrés à Neuville-sur-Saône, à St-Didier-de-Formans, à St-Laurent-de-Mure, à Roche, à Dagneux et à Villeneuve ; le 8 juillet, 30 de leurs camarades subissent le même sort à Porte-les-Valence ; 28 autres sont fusillés à l'orée d'un bois, sur la commune de Toussieu, le 12 juillet. D'autres exécutions suivent, notamment à Châtillon-d'Azergues, le 19 juillet (52 victimes).

Cette route tragique conduit en définitive à l'aérodrome de Bron, où 109 personnes,

H5004 – 0030

pour la plupart israëlites, trouvent la mort les 17, 18 et 21 août, et à Saint-Genis-Laval où 110 détenus au moins, hommes et femmes, sont massacrés dans des conditions particulièrement atroces.

Ainsi que l'indique la préface de ce fascicule, l'intervention énergique d'Yves Farge empêche le massacre des autres prisonniers. Les portes de la sinistre prison s'ouvrent le 24 août.

Par ailleurs, à Lyon même, une nervosité extrême se manifeste chez les occupants : la peur de la nuit et de ses ombres s'accentue pour eux ; mitraillettes et fusils partent plus facilement ; sans sommation ou après des sommations insuffisantes ou précipitées, les soldats tirent sur des passants isolés et inoffensifs. Deux exemples pris au hasard, parmi bien d'autres : le 27 juillet 1944, à la fin d'une alerte aérienne nocturne, un agent de la S.N.C.F. (SIEFFERT Georges-Marie, 34 ans, auxiliaire interprète) sort d'un abri pour reprendre son travail ; une sentinelle l'abat. Un requis civil, (POYET Marius-Francis, 49 ans, manœuvre), est tué le 16 juillet, alors qu'il regagne son domicile, 17, rue de Pressensé.

Pour réprimer de simples incidents, des procédés d'une brutalité disproportionnée et d'une cruauté inouïe sont mis en œuvre : c'est ainsi que rue Tronchet, le 24 août, dans des circonstances dont nous fournissons le récit complet, 26 civils, hommes et femmes, trouvent la mort ; les blessés connus sont au nombre de 21.

∴

De son côté, la Gestapo accentue ses méthodes inhumaines et son mépris de la vie d'autrui.

Au cours d'opérations de police, des balles opportunes mettent prématurément fin à toute enquête ou procédure. Pour l'expliquer, il suffira d'affirmer qu'au cours de son arrestation ou d'une perquisition, la victime avait eu une attitude menaçante ou avait tenté de s'enfuir (1).

Certains meurtres ont lieu dans les locaux mêmes de la Gestapo : le 23 août 1944, GIDON Marcel, FARINETTI Jacques et sept autres sont fusillés dans les caves de l'immeuble sis 35, place Bellecour.

Parfois, les exécutions sont entourées d'une publicité voulue, dans le but d'inspirer à la population une crainte salutaire : le 27 juillet 1944, à Lyon, sur la place Bellecour, sont fusillés cinq jeunes hommes, assurément innocents — nous l'établissons plus loin — du fait pour lequel ils sont mis à mort.

D'autres crimes analogues vont suivre.

Le 17 août 1944, vers 13 heures, quatre personnes se présentent au garage CORDERAS, 32, rue du Bachut et tentent de s'emparer d'essence et de pneus appartenant à la Gestapo. Trois policiers allemands interviennent : l'un est tué sur le coup ; un autre, grièvement blessé, meurt peu après son arrivée à l'hôpital. Le même jour, à 18 h. 20, deux voitures de la Gestapo amènent sur les lieux cinq otages. Ils sont immédiatement abattus. Les cinq corps restent exposés jusqu'à minuit.

Aucune pièce d'identité sur les victimes. L'une d'elles seule put être reconnue :

(1) En juillet et jusqu'au 23 août, 40 personnes — en l'état actuel de nos informations — trouvent la mort ou sont gravement blessées, soit à leur domicile, soit sur la voie publique. Du 24 août au 2 septembre 1944, outre les victimes de la rue Tronchet, 67 cadavres de civils ont été recueillis par le seul dépôt mortuaire du « Saint-Nom-de-Jésus », (couvent dominicain du quartier des Brotteaux).

H5004 – 0031

VENTURINI Roger-René, né le 31 juillet 1926, à St-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), maroquinier au dit lieu, arrêté le 9 août 1944.

(Indiquons au passage, qu'au début de l'occupation, les autorités allemandes donnaient à la police et à l'administration françaises toutes facilités pour identifier les exécutés. A partir des premiers mois de 1944, tous les papiers ou objets permettant de retrouver l'état-civil des victimes, leur étaient soigneusement retirés).

Le même jour, 17 août 1944, vers 19 heures, quatre détenus de Montluc sont amenés en auto, par plusieurs civils et militaires allemands, devant le N° 156 du chemin Barthélemy-Buyer, à proximité d'une chambre souterraine téléphonique du câble Paris-Lyon où un attentat par explosif avait été commis la veille. Ils sont, tous les quatre, tués à coups de mitraillette, et leurs corps sont abandonnés sur la voie publique, sans aucun papier d'identité. Ils devaient être néanmoins reconnus dans la suite par leur famille.

Voici leurs noms :

1° DEUNIER René, 23 ans, originaire de Nice et arrêté dans l'Isère.
2° VABRE Henri, 30 ans, originaire de la Drôme.
3° MARION Georges-Louis, 47 ans, originaire de l'Ardèche.
4° SERMET-BELLET Louis, 18 ans, originaire de l'Isère.

Ils étaient innocents des faits à la suite desquels ils avaient été abattus. Le cas de MARION est typique. Une escarmouche avait eu lieu le 1er août près de son domicile, à Rochemaure (Ardèche), entre membres de la Résistance et soldats allemands. Ces derniers, après avoir pillé et saccagé complètement son appartement, avaient arrêté MARION, l'accusant, à tort d'ailleurs, d'avoir participé au combat.

M. MASSON, percepteur, a déclaré, à ce sujet, à la gendarmerie de Rochemaure (P.V. N° 172 du 20 novembre 1944) :

« ...J'ai remarqué qu'on descendait beaucoup de choses de chez M. MARION et lorsqu'il a été amené dans la rue auprès de sa femme, j'ai entendu des explosions provenant de son logement. Aussitôt après ces explosions, j'ai remarqué que les Allemands emmenaient M. MARION avec son porc qu'ils venaient de lui voler. J'ai appris quelques temps après, qu'ayant été transporté à Montluc, il avait été fusillé comme otage. Je peux certifier que M. MARION Georges était bien innocent et ignorant de ce qui venait de se passer ».

Le même jour encore, au lieu dit « La Belle Etoile », près de Saint-Fons, une explosion s'étant produite sur la voie ferrée Lyon-Marseille, au passage d'un train de soldats allemands, ceux-ci se vengent en abattant à coups de feu un adolescent, paisible pêcheur installé sur les bords du Rhône, DALICIEUX André-Auguste, 16 ans, et un ouvrier algérien qui passait par là, ARIBI Aïssa, 26 ans ; ce dernier a la tête fracassée à coups de crosse de fusil. Le centre « Nord Africain », situé à proximité, est systématiquement pillé.

Le 9 août 1944, vers 17 h. 45, une vingtaine de personnes armées avaient attaqué le garage Renault, 352, route de Vienne, à Vénissieux, neutralisé les deux agents de police français de garde et, sous la menace de leurs armes, rassemblé employés et ouvriers dans les bureaux. Certaines d'entre elles avaient ensuite fait sauter des camions et des voitures légères allemandes stationnés dans le garage. Le lendemain, la Feldgendarmerie procédait à une rapide enquête, puis l'on n'entendait plus parler de cette affaire jusqu'au 18 août.

A cette date, une camionnette escortée d'automobiles Citroën arrive devant le garage. Une partie des occupants, civils et soldats en uniforme allemand, s'emploie à arrêter la circulation autour du bâtiment, barrant notamment le pont de Bourgoin, l'avenue des Etats-Unis, le chemin de Surville. Celui qui paraît diriger l'opération demande aux gardiens

H5004 – 0032

de la paix si c'est bien là le lieu de l'attentat du 9 août. Sur réponse affirmative, il se fait conduire à la cabine du contrôleur allemand, à qui il pose, en allemand, la même question, ajoutant: « Nous venons pour exécuter des otages ». En effet, sur son ordre, la camionnette s'arrête devant la cour d'entrée ; on en fait descendre cinq hommes attachés les uns aux autres en deux groupes, et deux exécuteurs les abattent par derrière à coup de mitraillettes. L'un des agents français est contraint d'assister à l'exécution.

Deux victimes seulement ont été identifiées :

— Touchet Vincent, 48 ans, percepteur au Teil ;

— Vignal Auguste-Marcel, 29 ans, des Ateliers d'Oullins, membre des Jeunesses Communistes.

Les corps sont enlevés à midi trente, sur ordre du commissaire de police du quartier. Les employés du garage ont eu le temps d'examiner les victimes ; parmi elles, ils ne reconnaissent aucune des personnes ayant participé à l'agression, prétexte de cette tuerie.

Le lendemain, une nouvelle exécution collective se déroule dans le quartier des Etats-Unis. Les autorités françaises avaient, au début du mois, utilisé le bâtiment scolaire « Edouard Herriot », rue Bataille, pour le cantonnement du groupe mobile de réserve « Alpes ». Le 16 août, vers midi, une cinquantaine de résistants cernent l'immeuble, désarment les gardes, dont certains sont emmenés par eux. Le 19 août, à 5 heures du matin, les troupes allemandes effectuent dans le quartier une opération de police : les maisons sont fouillées ; 500 habitants environ, conduits dans les locaux de l'école, y sont interrogés sur les circonstances de l'enlèvement des gardes et sur leurs auteurs. Aucune précision ne peut être obtenue et, après un contrôle des pièces d'identité, ces personnes sont presque toutes relâchées vers 12 h. 20. Quatre d'entre elles pourtant sont prises comme otages et immédiatement fusillées. Il s'agit de :

— Gay Ferdinand-Séverin, 34 ans, laitier, 164, rue Bataille, Lyon ;

— Guillard Louis-Antoine, 40 ans, transporteur de lait, à Diémoz (Isère) ;

— Rhachide Eddin, 39 ans, débitant de boissons, 2, rue du Transvaal, Lyon ;

— Mozeik Rozenfarb, 51 ans, 37, rue Seignemartin, Lyon.

Gay est exécuté en présence de sa femme et de ses deux jeunes enfants.

Cependant, les soldats allemands n'estiment pas leur œuvre terminée : ils font évacuer par les autres locataires (famille Cotillon) l'immeuble qu'habitait Gay, brisent les glaces du magasin et incendient la maison.

Les jours suivants, une certaine agitation se manifeste à Villeurbanne, centre industriel de la région lyonnaise, où les Allemands n'avaient que peu de forces. Elle avait débuté le 23 août, dans la soirée. Le lendemain, à partir de 9 heures, des jeunes gens insuffisamment armés, circulent dans les rues, incendiant quelques voitures allemandes, désarmant des gardes municipaux. Au moyen de tramways et de véhicules renversés, d'arbres coupés, ils dressent des barricades rue Paul-Bert, place de la Cité, rue d'Alsace, route de Crémieu, place des Maisons-Neuves, etc. Des agents de police se joignent à eux. Des soldats allemands, des miliciens sont faits prisonniers.

Les forces d'occupation réagissent aussitôt. Postées le long de la voie ferrée Lyon-Genève, elles cernent, aux abords de l'Hippodrome et du Parc de la Tête-d'Or, un pâté de maisons dans lequel des jeunes gens de la Résistance se seraient réfugiés. Le rez-de-chaussée de l'un de ces immeubles, portant le n° 15 de la rue Ronsard, était en partie

H5004 – 0033

occupé par une succursale de la Société d'alimentation des Docks Lyonnais. Les époux LORAZINI, gérants de ce magasin, sont adossés à un mur, mis en joue et un officier est sur le point de commander le feu, lorsque, au dernier moment, ordre est donné par lui de surseoir à l'exécution. Une dame MARTY Nathalie, épouse de Victor POSTNIKOFF, 37 ans, circulant dans les escaliers de la maison, est abattue d'un coup de feu. Tous les habitants des immeubles ainsi que les passants — au total près de 200 personnes — sont arrêtés, rassemblés et conduits, mitraillettes et fusils braqués sur eux, d'abord dans la cour d'un garage, puis sur le boulevard Pommerol au bas de la voie du chemin de fer. Ils ne devaient être libérés que vers 15 heures.

A 10 h. 30, les Allemands tentent de mettre le feu aux bâtiments, mais ceux-ci, en béton armé, résistent, si bien qu'il est nécessaire d'allumer des foyers distincts, à l'aide de plaquettes de phosphore placées dans les divers appartements.

Les sapeurs-pompiers ont été avertis. Dès le matin, une première voiture de secours essaye d'arriver sur les lieux du sinistre ; elle en est empêchée par les Allemands. A 15 h. 25, un nouveau piquet, commandé par le Lieutenant RANC, se heurte à un barrage ; il est obligé de faire demi-tour. Après un simulacre de départ, il revient par une autre rue, Des soldats, dissimulés dans les maisons environnantes, se découvrent alors et prennent la voiture en chasse. Pour éviter des incidents graves, celle-ci rentre à la caserne.

Après de longues heures d'attente, la dame POSTNIKOFF est enfin transportée à l'Hôpital ; elle devait y succomber.

Dans la même journée, trois autres incendies éclatent, tous allumés par les Allemands ; l'un à 10 h. 25, 251, route de Genas ; l'autre à 10 h. 45, 3, Grande Rue à Saint-Priest ; le troisième à 21 h. 15, 258, cours Emile-Zola à Villeurbanne. A ces occasions encore, les sapeurs-pompiers se heurtent à l'opposition des troupes allemandes qui, de la façon la plus menaçante, les empêchent d'intervenir.

∴

Il convient ici de signaler les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers dans l'accomplissement de leur mission, la ténacité et le courage dont ils firent preuve, malgré tous les obstacles et les dangers. En effet, les jours suivants, les troupes d'occupation — souvent à titre de représailles exercées sans discernement, parfois pour faire disparaître des édifices d'utilité stratégique ou économique — mettent le feu à des immeubles à usage d'habitation, à des locaux scolaires, à des bâtiments militaires et parcs à fourrage, à des dépôts de machines, à des gares et à des trains. Chaque fois qu'un sinistre éclate, chaque fois que des blessés sont signalés, les sapeurs-pompiers envoyent leurs piquets d'incendie, leurs voitures, leurs ambulances ; chaque fois aussi les Allemands empêchent leur intervention, les voitures d'ambulance reçoivent des coups de feu, sont arrêtées et fouillées, tandis que le personnel est maintenu en respect, les mains en l'air.

A deux reprises, le danger s'accuse.

Le 14 août, alors que plusieurs voitures d'incendie étaient intervenues à Bron, les Allemands prennent à parti le Commandant ROSSIGNOL, l'Adjudant LEGRAS et 13 hommes. Ils les tiennent sous la menace de leurs armes et un officier, revolver au poing, leur déclare, après les avoir accusés de sabotage, « qu'ils vont être fusillés ». Ils ne doivent leur salut qu'à l'arrivée providentielle et à l'intervention d'autres pompiers.

Le 25 août, un camion de corvée, chargé de ravitailler les postes de quartier, est

H5004 – 0034

pris en chasse et capturé par des autos blindées. Les Allemands accusent mensongèrement ses occupants, le Lieutenant DARNOUX, les Sergents RAYNAL, ROMIEUX, FULACHIER et le caporal FAYETTE, pourtant démunis de toutes armes, d'avoir tiré des coups de feu et les mettent en état d'arrestation. Le Capitaine MAZARD, envoyé par le Commandant pour négocier leur libération, subit le même sort. Une énergique intervention du Maire de Lyon parvient à les sauver du peloton d'exécution.

Cette volonté de s'opposer à l'action secouriste, ce mépris de la qualité de sauveteur se manifeste aussi au préjudice des équipes d'urgence de la Croix-Rouge et des groupes de la Défense Passive, qui se dépensent sans compter pendant ces journées tragiques, insouciants de leur propre sécurité.

Fréquemment des coups de feu sont tirés sur des brancardiers, pourtant porteurs du brassard de la Croix-Rouge, revêtus de blouses et de casques blancs et précédés du drapeau de Genève. Le jeudi 31 août, à midi quinze, ostensiblement pourvu du brassard sanitaire, le Docteur DAMIDOT, de la Défense Passive, se rendait au secours de blessés, lorsqu'il est abattu à courte distance par un soldat allemand. Il est abandonné, râlant, dans le ruisseau. Le meurtrier s'empare du vélo-moteur de sa victime et s'enfuit aussitôt. Ici, le vol est en effet le seul mobile du crime.

Blessés et morts, parmi les résistants combattants, parmi les civils inoffensifs atteints par des balles perdues, sont nombreux au cours des journées des 24, 25 et 26 août, qui marquent presque le terme des réactions ennemies.

Le samedi 26 août, pour « nettoyer » Villeurbanne, les Allemands parcourent avec leurs blindés les artères principales. Coups de fusils et de mitrailleuses, coups de canons même sont tirés contre les immeubles ; des maisons sont volontairement incendiées. L'opération commence tôt dans la matinée par les incidents sanglants de la place de la Bascule, auxquels nous consacrons un chapitre distinct.

Vers 11 heures, des hommes, des femmes sont pris au hasard comme otages. Les troupes les font marcher devant elles pour monter à l'assaut de certaines barricades qui sont abandonnées, vers 13 h. 30, par les jeunes de la Résistance, insuffisamment nombreux et dérisoirement armés.

Vers 15 heures, place de la Cité, il est procédé à de nouvelles arrestations d'otages. C'est ainsi que le docteur BUJADOUX est appréhendé à son domicile, brutalement frappé à coups de poings et de crosses de fusil, puis amené vers une barricade. En compagnie d'autres habitants du quartier, il est contraint de démolir cet obstacle sous le feu des résistants, afin de permettre le passage d'un char de combat allemand et d'une colonne d'accompagnement.

Il est ensuite placé avec 15 autres personnes contre un mur et un peloton d'exécution de 12 soldats se range en face d'eux.

« Vers 17 h. 30, rapporte le docteur BUJADOUX, arrive un officier... Ses hommes deviennent comme fous, nous repoussent contre le mur à coups de crosses et de pieds. On nous fait mettre en rang et on nous emmène vers la rue de Lorraine, à grand renfort de coups et d'injures. Gêné par une maladie de cœur pour suivre le train, j'encaisse fortement. A ce moment, on amène sur la place deux pièces de 150 long destinées à tirer sur les gratte-ciels ; elles n'eurent heureusement pas à entrer en action. Vers la rue de la Ferrandière, il y a un cadavre de civil. Cours de la République aussi ; c'est, paraît-il, un Russe habitant le quartier depuis longtemps qui fut fusillé après notre arrestation, quand nous étions contre le mur. Un Français a été aussi tué en se penchant à une fenêtre ; j'ai appris plus tard qu'il était de passage, en visite dans le quartier.

« Rue de Lorraine, même cérémonie ; nous sommes gardés un moment par une seule sentinelle ; à son accent, je le crois, Autrichien. Mais bientôt arrivent des Mongols avec un camion vide : c'est la fin, pensons-nous.

H5004 – 0035

Nous obtenons la permission de fumer ce que nous croyons être notre dernière cigarette et nous formons le projet de tenter la fuite...

« Mais, vers 18 h. 30, nouveau départ à coups de crosses et on nous ramène vers la Place de la Cité. Rue Magenta, un immense Boche se précipite sur moi qui n'avance pas assez vite « Ich habe Herzleiden — Ich auch ! Donnerwetter ! » répond-il, et m'empoignant par la peau du cou, il m'envoie rouler dans la vase du ruisseau débordant de pluie, de l'autre côté de la rue. Les camarades ne sont pas plus épargnés.

« Sur la place, toute la population du quartier, 7 à 800 personnes, est employée à démolir les barricades, à enlever les arbres et à replacer les pavés. Nous respirons. Le pillage des boutiques paraît être mené grand train. On vide la caisse du café de la Bascule : 60.000 francs. Ma cuisinière a été soulagée de 2.000 francs et de ses quelques bijoux en or ; moi-même, de 10.000 francs. Après la remise en état de la place de la Cité, les femmes sont renvoyées chez elles, les hommes sont placés en colonne de 2 à 300 derrière le tank. De chaque côté, en file indienne, le détachement reprend sa progression. Tout ce qui bouge derrière les fenêtres est salué d'une décharge de mitraillette ; c'est ainsi que beaucoup de personnes furent tuées ou blessées. Le tank tire continuellement en avançant vers la place de l'Ancienne Mairie. Mais il n'y a pas d'accidents de personnes. Nous démolissons la barricade du 156. A ce moment, un petit Allemand, d'une quarantaine d'années, qui paraît de la Gestapo et diriger en second l'expédition, nous fait rassembler : « A 20 h., ce soir, plus de barricades ou bien tout le quartier brûlé ! », on nous ramène à la Cité et là, sans un mot, tous s'en vont. Nous sommes libres et saufs... Arrivent les premières ambulances qui passent dans le quartier... ».

Place de la Cité, une maison par laquelle avaient fui des combattants, avait été incendiée, ainsi qu'un garage voisin. Les Allemands consomment au café SOUCHON des victuailles qu'ils ont obligé les habitants à leur apporter. Le café est ensuite pillé et saccagé.

L'une des dernières exécutions connues est celle, à Villeurbanne encore, de Louis DUCROIZE, 48 ans, manutentionnaire des P.T.T. Le 24 août, trois Françaises accusées d'avoir servi d'indicatrices à la Gestapo avaient été tondues. Les représailles se traduisent, le 29 août, par l'arrestation de DUCROIZE dont les sentiments anti-allemands étaient bien connus. Il est sommé de dénoncer les auteurs des faits, puis frappé ; le front ouvert, la face ensanglantée, il est abattu par une rafale de mitraillette devant le n° 2 de la rue du Gaz. Laissé pour mort, il devait succomber le lendemain à l'Hôpital de Grange-Blanche.

∴

Désormais, l'évacuation se précipite, la fin de l'occupation est imminente ; le samedi 2 septembre, après la destruction systématique des ponts sur le Rhône et la Saône et de toute une série d'installations ferroviaires ou d'intérêt militaire, après de nombreux vols sur la voie publique et dans les maisons, elle sera complète ; le lendemain, les Forces de la Résistance et celles de l'armée régulière prennent possession de la ville entièrement libérée.

H5004 – 0036

REFERENCES

I. — *Références générales.*

— Bulletin municipal officiel de Villeurbanne n° 191.
— Rapports du corps de Sapeurs-Pompiers de Lyon.
— Rapports des enquêteurs de l'équipe dirigée par M. GUEROULT (Mme VERNET, Mlle PERROUD, etc...).
— Déposition du Docteur Jean LACROIX.
— Déposition du Docteur BUJADOUX.
— Procès-verbaux des commissariats de police.

II. — *Départs de prisonniers pour l'Allemagne* (dossier LY. 68).

— Etats fournis par la Maison d'Arrêt et la Prison Saint-Joseph.
— Rapport de l'équipe d'enquêteurs GUEROULT.

III. *Garage CORDERAS* (dossier LY. 44).

— Enquête de police du commissariat de permanence n° 449.
— Rapport de la brigade de gendarmerie de Lyon-Guillotière n° 31/4 du 18 août 1944.
— Bulletins de décès.

IV. — *Charnier Barthélemy-Buyer* (dossier LY. 78).

— Enquête de police du commissariat de permanence n° 739.
— Procès-verbal de la brigade de Rochemaure n° 172 du 20 novembre 1944.
— Déposition frère HUGUES.
— Déposition frère BENOIT.

V. — *La Belle-Etoile* (dossier LY. 31).

— Enquête du Commissariat de Police de Saint-Fons n° 692 des 17-18 août 1944.
— Certificats de décès.

H5004 – 0037

VI. — *Garage Renault* (dossier LY. 23).

— Enquête du Service Régional du Mémorial.

— Enquête du Commissariat de Police de Saint-Fons n° 693 du 18 août 1944.

— Certificats et bulletins de décès.

VII. — *Groupe scolaire Edouard-Herriot* (dossier LY. 22).

— Rapport de Mme PREISS (enquêteuse équipe GUÉROULT).

— Rapports et enquête de police (Commissariat du quartier des Etats-Unis n° 450 du 21 août 1944).

— Certificats et bulletins de décès.

VIII. — *Meurtre DUCROIZE* (dossier LY. 35).

— Déposition de la Veuve DUCROIZE.

H5004 – 0038

LA QUINTUPLE EXÉCUTION DE LA PLACE BELLECOUR

Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, vers minuit, une explosion se produisait à l'intérieur du café-restaurant « Le Moulin à Vent », situé sur la place Bellecour, à Lyon, à l'angle de la rue Gasparin.

Réquisitionné par les autorités d'occupation, cet établissement était principalement fréquenté par des officiers et des policiers allemands ; l'accès en était toutefois autorisé aux civils français. Aussi, un peu avant la fermeture, fixée à 23 heures, des éléments de la Résistance avaient-ils pu déposer un engin explosif sur l'étagère des Bottins.

Si les dégâts matériels causés par cet attentat furent relativement importants (vitrines brisées, cloisons et plafonds endommagés), l'explosion ne fit aucune victime. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'elle se produisit une heure après la fermeture : clientèle et personnel avaient quitté le café.

Immédiatement avisée, la police française ouvrit une enquête ; une information judiciaire fut ordonnée. Sans en attendre les résultats, les autorités d'occupation allaient agir avec leur brutalité coutumière.

Comme toute cité laborieuse, Lyon connaît, vers midi, un maximum d'animation. Aux alentours de la place Bellecour, plein centre de la ville, la foule est particulièrement dense ; les piétons se hâtent ; des grappes humaines s'accrochent aux marchepieds des tramways ; les véhicules précipitent leur dernier trajet de la matinée.

Or, le 27 juillet, à ce moment de la journée bien choisi pour une manifestation sanglante dont le but était d'inspirer à la population une terreur salutaire, des militaires allemands en tenue kaki, sans casques, mais armés de mitraillettes et de fusils, descendirent d'une automobile à hauteur du restaurant du Moulin à Vent. L'un d'eux, en bras de chemise, manches retroussées, alla s'adosser à un platane.

Au bout de quelques instants, ces soldats interdirent toute circulation, immobilisant les véhicules sur la chaussée, les passants sur les trottoirs côté Nord de la place. Craignant une rafle, plusieurs personnes s'éloignèrent en hâte ; d'autres, pour obéir soit aux injonctions des Allemands, soit aux appels de la curiosité, s'arrêtèrent dans l'attente des événements.

Peu après, du pont de la Guillotière et de la rue de la Barre, c'est-à-dire de la direction de la prison Montluc, une auto grise, traction avant, survient à vive allure. Elle stoppe sur les lieux de l'attentat. Les soldats qui, on le comprenait maintenant, n'atten-

H5004 – 0039

daient qu'elle, se précipitent ; la portière du côté droit s'entr'ouvre : un à un, cinq jeunes hommes en descendent, tête nue, revêtus de costumes civils. Dès qu'ils ont posé le pied à terre, des coups de feu retentissent. Successivement, cinq corps s'abattent, quatre sur le trottoir, un sur la chaussée, la tête dans le ruisseau. (Les photographies 1 et 2, prises peu après, les montrent dans la position où ils tombèrent).

Aux détonations et au spectacle qu'elles ponctuaient, un remous agita la foule dont une partie fut prise de panique. Les victimes baignaient dans leur sang. Elles portaient des blessures à la tête. Chez l'une d'elles, les pantalons relevés montraient des jambes couvertes de pansements.

Pourtant toutes n'étaient pas mortes : celle qui se trouvait le plus à droite, en regardant le café, bougeait encore. Plusieurs personnes veulent intervenir ; elles en sont empêchées par les soldats allemands. Une infirmière de la Croix-Rouge insiste pour porter secours aux blessés ; elle est repoussée elle aussi.

Les Allemands se retirèrent peu après, abandonnant les cadavres sur le lieu même de leur crime ; ils laissaient la consigne formelle de ne pas procéder à leur enlèvement. La police française fut chargée d'assurer le service d'ordre et les cinq fusillés demeurèrent ainsi exposés, pendant plusieurs heures, à la foule que leur mort tragique était destinée à frapper d'intimidation. A 15 heures, on put enfin les transporter à l'Institut Médico-légal.

La relation que nous venons de fournir résume les dépositions concordantes des personnes entendues par nous, dépositions recueillies sous les cotes 1, 2, 3 et 4 de notre dossier. Mais les témoins du drame — les photographies le montrent — furent beaucoup plus nombreux.

∴

Ainsi, dans des conditions particulièrement révoltantes de publicité, au milieu du jour, dans le quartier le plus animé de Lyon, en présence de nombreux témoins, les autorités d'occupation avaient fait abattre cinq personnes et livré leurs corps sanglants aux regards et aux méditations des passants. Pourquoi cette tuerie ? Pourquoi cette exhibition de cruauté ? Les raisons devaient en être particulièrement impérieuses !

A la population lyonnaise bouleversée, la presse devait fournir ces raisons le lendemain matin. Les journaux régionaux publièrent en effet, le vendredi 28 juillet 1944, en bonne place, un communiqué signé « O.F.I. Havas » et ainsi conçu :

CHATIMENT RAPIDE D'UN ATTENTAT

Lyon, 27 juillet. — Une bombe explosait dans un restaurant de Lyon, place Bellecour, dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944. Cet établissement était principalement fréquenté par une clientèle allemande. Une opération rapide permettait peu après l'arrestation de cinq personnes faisant partie du groupe terroriste responsable de l'attentat. Elles ont été exécutées sur les lieux de leur forfait, le lendemain même de l'explosion ».

Notre photographie n° 3 reproduit la première page de l'un des quotidiens ayant inséré ce communiqué.

L'opération de la veille se trouvait donc à la fois expliquée et justifiée ; une police bien faite et perspicace avait opéré l'arrestation des cinq criminels, presque aussitôt après leur forfait ; une justice saine et expéditive avait permis une expiation immédiate ; une exécution publique, particulièrement frappante, avait eu l'heureux résultat de tenir la population au courant de ces diverses circonstances et de paralyser d'effroi tous ceux qui auraient

H5004 – 0040

eu la tentation d'imiter l'exemple de ces « terroristes », si habilement découverts et si rapidement châtiés.

La mise au point de la presse apparaissait donc à la fois utile et opportune. Elle ne pêchait que sur un seul point : elle était entièrement fausse.

En effet, les fusillés étaient bientôt identifiés ; certains, Lyonnais de vieille date, avaient été reconnus par des amis, puis par leur famille.

Les cinq victimes étaient :

BERNARD René, 29 ans, né le 3 octobre 1904, à Malakoff (Seine), chauffeur ;

CHAMBONNET Albert, 40 ans, né le 27 juillet 1903, à Bessèges (Gard), capitaine d'aviation.

CHIRAT Pierre-Antoine-Francis, 27 ans, né le 7 août 1916, à Villeurbanne (Rhône), employé.

DRU Gilbert-Marie-Noël, 24 ans, né le 2 mars 1920, à Lyon (VIIe), étudiant en lettres.

PFEFFER Léon, 21 ans, né le 12 octobre 1922, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

DRU et CHIRAT appartenaient à une organisation chrétienne de résistance ; ils avaient été arrêtés par la Gestapo, le 17 juillet 1944, à la fin d'une réunion tenue dans l'appartement de M. GUERIN, directeur du journal, alors clandestin, « *La Liberté* ». DRU, licencié ès-lettres, se destinait au journalisme. Quant à CHIRAT, il appartenait au Mouvement Ouvrier Catholique ; il avait été extrait de sa cellule peu avant son exécution. DRU en avait été retiré la veille, vers 16 heures ; ses co-détenus avaient eu alors l'impression qu'il avait été désigné pour un départ en Allemagne. L'enquête n'a pu établir ce qu'il était advenu de lui, entre cet instant et celui de sa mort.

Nous possédons au contraire des renseignements sur les derniers jours de PFEFFER ; ils nous ont été donnés par un de ses compagnons de captivité, le nommé SILBERMAN Jacques, dit SILBER (Pièce n° 5). Il n'est pas inutile de reproduire ici la déposition qu'a faite ce dernier :

« ...J'ai vu arriver PFEFFER Léon, âgé de 20 ans, trouvé porteur de chargeurs de mitraillettes ; torturé pendant son premier interrogatoire au moyen d'un nerf de bœuf entouré de fil de fer, son dos était ensanglanté et gonflé sous l'effet des coups ; sa tête portait aussi des plaies nombreuses. En arrivant, il est tombé à terre, incapable de faire un mouvement. Trois jours après, il fut appelé de nouveau et revint dans le même état.

« Le 26 juillet, troisième interrogatoire, au cours duquel il fut attaché par le cou au moyen d'un ceinturon de cuir, puis frappé ; à chaque mouvement imprimé par les coups, un commencement de strangulation était réalisé. A son retour à la baraque, comme nous demandions que des soins lui soient donnés par le médecin-pharmacien, le feldwebel nous a répondu : « Ce n'est pas la peine, il n'aura plus besoin de rien ». Et, le lendemain, il a été appelé à 11 h. 30. Nous ne l'avons plus revu. J'ai su plus tard qu'il a été fusillé place Bellecour ».

CHAMBONNET était détenu depuis le 10 juin 1944, date à laquelle, rue de la République, à Lyon, il était tombé entre les mains de la police allemande. Sous le nom de guerre de « DIDIER », il était l'un des chefs de l'armée secrète. La revue « *Aux Armes* » a retracé son action dans son numéro de janvier 1945.

Quant à BERNARD, il avait été arrêté le 22 juillet 1944, à Mâcon.

Aucun de ces cinq malheureux n'avait donc pu prendre une part quelconque à l'attentat dirigé, la veille de leur mort, contre l'établissement de la place Bellecour.

Dans ces conditions, comment l'agence Havas (O.F.I.) avait-elle provoqué la diffusion par les journaux d'une information aussi lourdement mensongère ?

Les précisions que nous avons recueillies depuis lors jettent une lueur intéressante sur cet à-côté, néanmoins important et significatif, de la quintuple exécution. Voici en effet, intégralement reproduite, la déclaration de l'un des membres de la Censure française à Lyon (Pièce n° 6) :

H5004 – 0041

« C'est dans le courant de la soirée que la Censure Militaire Allemande a présenté un texte « devant être inséré obligatoirement par les journaux lyonnais ». Il paraît à peine utile de signaler que l'exécution, qui avait eu lieu vers la fin de la matinée, provoqua une vive émotion dans nos services. C'est dire que le communiqué remis par la Censure Militaire Allemande fut accueilli avec la plus nette réserve et, comme toute communication de cette origine, soumis pour information et pour avis à la Préfecture Régionale et au Secrétariat général de l'Information, via la Censure Centrale.

« Le Préfet Régional fut saisi personnellement et, après réflexion, nous fit savoir qu'il repoussait ce texte et qu'il y avait lieu de le soumettre à Vichy. Fort de cette décision, la Censure Centrale fut saisie à son tour : le communiqué lui fut dicté et présenté avec avis motivé, c'est-à-dire en commentant la décision préfectorale. Le Directeur des Services de Censure fut interrogé personnellement. Il lui appartenait de décider si le communiqué devait être publié ou refusé, la Censure Régionale se récusant.

« La Censure Militaire Allemande qui imposa son communiqué et se montra intransigeante sur la présentation, fut informée dès le premier abord que la décision ne pouvait appartenir qu'aux services centraux. J'ignore si elle communiqua directement un texte à Vichy par ailleurs. Dans la soirée, après avoir eu connaissance de notre longue argumentation, la Censure Centrale nous fit savoir que le communiqué devait être publié par les journaux. Le Préfet, informé de cette décision, s'inclina ».

∴

Les corps des cinq victimes ont été examinés par le Docteur BOURRET, Chef des Travaux de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon, Expert près la Cour d'Appel et les Tribunaux (Pièce n° 7). Ses constatations ont été formelles :

— CHIRAT a été frappé de cinq coups de feu : deux dans la région thoraco-abdominale et trois à la tête. Sa mort a été vraisemblablement immédiate.

— DRU a été atteint de six balles à l'abdomen et d'une balle à la région pariéto-occipitale gauche. Indépendamment des plaies produites par ces projectiles, l'expert a constaté « à hauteur de l'angle maxillaire gauche, une plaie contuse par éclatement, de direction « horizontale, d'arrière en avant, mesurant 31 mm. de long sur 8 mm. de large et provo- « quée par le choc d'un objet ou d'un instrument contondant ». Cette blessure avait été faite avant la mort.

— Sur PFEFFER étaient relevées trois blessures abdominales et une blessure transfixiante à la tête. Il présentait, lui aussi, des traces de violences antérieures à son exécution.: une ecchymose de 8 cm. de côté au-dessus du sein gauche et une large ecchymose occupant toute la face externe de l'avant-bras et du coude gauches.

— Six blessures par balles existaient chez BERNARD : une à la hanche droite, une à la fesse droite, deux à la partie antérieure du thorax, deux dans la région dorsale. Comme PFEFFER et DRU, BERNARD avait subi des violences avant sa mort : « une plaie contuse de « la malléole interne droite se prolongeant sur le cou-de-pied, au niveau de laquelle les « téguments ont été écrasés et réduits en lambeaux. Elle mesurait 12 cm. de long sur 4 cm. « de large. Les stries régulières qu'elle présentait en sa surface, la forme des lambeaux « cutanés déterminés par le coup, font supposer qu'il s'agit d'un choc produit par la crosse « d'une arme.

« Trois ecchymoses circulaires de 1 à 2 cm. de diamètre occupent la face postéro- « externe de l'épaule droite ».

— CHAMBONNET enfin avait subi cinq blessures par balles : trois à la partie postérieure du thorax et à l'épaule droite, une au bras droit, une à la jambe gauche.

H5004 – 0042

∴

L'examen des circonstances dans lesquelles a été réalisée la fusillade de la place Bellecour impose les conclusions suivantes :

Les autorités allemandes ont fait mettre à mort cinq personnes en représaille d'un attentat qui, dans un établissement appartenant à des Français, n'avait causé que des dégâts matériels.

Les victimes ont été exécutées sans procès, ni jugement préalable. Peut-être auraient-elles pu, le cas échéant, être poursuivies pour d'autres motifs devant la juridiction militaire allemande compétente, mais il est indiscutablement établi qu'elles ne pouvaient être jugées pour l'explosion de la nuit du 26 au 27 juillet 1944, puisque, du fait de leur détention, elles étaient hors d'état d'avoir participé, directement ou indirectement, à l'attentat. Celui-ci ne pouvait donc être « leur forfait ».

Trois au moins d'entre elles avaient, au surplus, été l'objet de violences graves au cours de leur captivité.

La tuerie a eu lieu dans des conditions de publicité odieuses. Des hommes, qui n'étaient pas des malfaiteurs et avaient droit au respect de leurs adversaires, ont été abattus sur la voie publique ; leurs cadavres, abandonnés sur le trottoir, dans le ruisseau, sont restés longuement exposés, sans qu'il ait été permis aux spectateurs d'accomplir les gestes d'humanité et de décence qui s'imposaient.

En contre-partie de toutes ces considérations qui, à elles seules, pèsent lourdement sur les responsables de la quintuple exécution, quel profit l'occupant pouvait-il retirer de représailles aussi injustes et aussi tapageuses ?

Etaient-elles de nature à renforcer son autorité et sa sécurité ? Assurément non. Elles constituaient, au contraire, une profonde erreur psychologique et une lourde faute politique : le sang des martyrs ne fait-il pas lever les plus fécondes moissons ?

REFERENCES

(Dossier LY 25)

1 — Déclaration de M. ATHENOUD René.
2 — — M. PETITJEAN Roger.
3 — — M. GALLE.
4 — — Mlle VACHEZ Suzanne.
5 — — M. BEAUDIN Pierre.
6 — — M. SILBERMAN.
7 — Rapport du Docteur BOURRET du 29 juillet 1944.

H5004 – 0043

LES MEURTRES DE LA RUE TRONCHET

La fusillade de la rue Tronchet est un exemple typique de répression collective qui, aveuglément et brutalement appliquée à une population civile inoffensive, se présente tout à la fois, comme expéditive et injuste, implacable et inhumaine, terrifiante et inspirée par la peur. Elle trouve donc ici, nécessairement, sa place.

Au surplus, pour l'historien et le criminaliste, elle offre un intérêt certain du point de vue de la technique de l'enquête. Drame de foule, dont le théâtre fut un quartier populeux de grande ville, événement caractérisé par la multiplicité des auteurs, des victimes et des témoins, sa reconstitution intégrale dépend nécessairement des relations qu'en ont faites les diverses personnes qui y furent mêlées.

Mais, isolément, ces relations ne sont pas sans présenter des faiblesses. Certains témoins, trop mêlés aux faits, ne sauraient être tenus pour des spectateurs désintéressés, ayant conservé les qualités critiques souhaitables. L'on peut craindre que leurs perceptions aient été déformées ou, tout au moins, limitées du fait des événements extérieurs : pris dans une fusillade, un homme obéit instinctivement au légitime désir de sauver sa vie et, si des détails concernant sa propre conservation se gravent dans sa mémoire, d'autres faits, plus importants, peuvent ne lui avoir laissé aucun souvenir. Enfin la peur, l'angoisse créent de fausses images. Dès lors, dans ces cas, le témoignage isolé doit être accueilli avec circonspection et soumis à une analyse critique rigoureuse.

En revanche, la loi du nombre joue en faveur de l'enquête : la confrontation de nombreux témoignages, différents quant à la qualité psychologique, morale, sociale de leurs auteurs, permet d'éliminer les dépositions erronées ou fantaisistes pour retenir seulement celles qui s'imposent par leur répétition et leur confirmation réciproque. De leur superposition exacte se dégage alors une version commune, qui peut être considérée comme l'expression de la vérité.

C'est en nous inspirant de ces considérations, que nous allons exposer, en premier lieu, les faits qui se sont déroulés le 24 août 1944, dans la rue Tronchet, à Lyon, tels qu'ils résultent, de façon certaine, de la somme des dépositions recueillies. Pour être complets, nous indiquerons ensuite les points sur lesquels des divergences se sont produites et que nous devrons écarter, du moins pour l'instant, comme insuffisamment établis ou comme, d'ores et déjà, démentis par nos recherches de contrôle.

H5004 – 0044

∴

Le groupe scolaire de la rue Tronchet avait été, en raison de sa situation, réquisitionné par les occupants et transformé en hôpital militaire ; il est situé en effet à quelques centaines de mètres de toute une série de points importants : gare de Lyon-Brotteaux, caserne de la Part-Dieu, Lycée du Parc et Palais de la Foire où des troupes étaient cantonnées en assez grand nombre.

Dans la seconde quinzaine d'Août, la banlieue lyonnaise immédiate devenant peu sûre, les Allemands décidèrent de grouper tous leurs services sanitaires à la Croix-Rousse, où se trouvait déjà leur hôpital principal. Amorcée les jours précédents, l'évacuation du groupe scolaire prit fin le 24 août, au début de l'après-midi. Plusieurs membres du personnel français (le concierge VIAL, le chef cuisinier NESME, sept à huit femmes de service) restèrent seuls. Dans les locaux avaient été abandonnés du matériel et des victuailles.

« A midi, affirme NESME (cote 15), contrairement à leur habitude, le fourrier MAYER (ou MEYER) « et le cuisinier allemand HASLINGER n'ont pas mangé avec moi. Brusquement, vers 14 h. 30, ils ont dit qu'ils « évacuaient l'hôpital pour aller à la Croix-Rousse ; ils sont partis vers 15 h. 15, emmenant avec eux des blessés « du matin qui étaient morts depuis. Auparavant, ils nous avaient dit, au personnel qui restait, que nous pouvions « nous approprier tout ce qu'il y avait comme vivres et matériel ».

La dame CAUWELS (cote 16) déclare :

« Vers 15 h. 30, les Allemands ont évacué l'hôpital pour se rendre à l'hôpital militaire de la Croix-« Rousse ; ils ont, au préalable, réuni le personnel des étages, et le fourrier MAYER et le chef-cuisinier allemand « HASLINGER nous ont dit de nous partager tout ce qu'ils laissaient dans le placard de la cuisine. Ils nous ont dit « également de nous servir des couvertures qu'ils laissaient ».

« En partant », indique de son côté le sieur VIAL (cote 14), « ils nous ont laissé une certaine quantité « de matériel et de vivres et ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas tout emporter et qu'ils nous donnaient ce qui « restait, parce qu'ils préféraient que ce soit nous plutôt que les Américains qui en profitions ».

Certes, cette version peut paraître suspecte comme provenant de personnes intéressées ; cependant, une constatation matérielle que nous ferons par la suite, la confirmera de façon à peu près certaine.

Quoi qu'il en soit, chacune des personnes présentes s'empara de ce qui lui convenait et plusieurs quittèrent l'école en emportant de volumineux paquets. Mais, ni le départ des Allemands, ni les faits et gestes du personnel français, n'avaient échappé à l'attention des habitants du voisinage. Devant les portes de l'école, un groupe se forma qui reprocha au personnel de « se sucrer ». Quelqu'un, dans ce personnel, prit alors l'initiative de procéder à une distribution générale : des couvertures sont jetées des fenêtres par deux femmes blondes. Plusieurs employés, dont le concierge, distribuent des boules de pain et des pâtes à l'entrée qui porte le n° 92 ; puis, montant au premier étage, ils lancent dans la rue des draps, des couvertures, du chocolat, des biscuits. L'attroupement, composé en majeure partie de femmes et d'enfants, s'accroît rapidement, atteignant bientôt 250 à 300 personnes. Leur attitude n'était ni hostile, ni inquiétante pour les Allemands ; elles ne portaient pas d'armes et ne proféraient aucun cri séditieux, injurieux ou menaçant. Parmi elles, beaucoup essayaient d'obtenir leur part de ce qui était distribué ; d'autres, plus dignes, mais mal inspirées par la curiosité, se contentaient d'assister à cette scène imprévue et pittoresque.

Mais, brusquement, les choses prennent une tournure tragique. Avisé, à la Part-Dieu, par ses indicateurs, le commandement allemand, pour réprimer cette légère et inoffensive agitation, envoie aussitôt sur les lieux un détachement de troupes d'aviation. Quels ordres furent-ils donnés ? Ce qui allait se produire permet tout au moins d'en deviner la rigueur.

H5004 – 0045

Les renseignements parvenus aux Allemands devaient être très précis, car l'opération se déroula sans fausse manœuvre : un car dépose la troupe dans la rue Garibaldi, à proximité de la rue Tronchet. Immédiatement, elle se déploie l'arme à la main et remonte cette dernière rue en direction du groupe scolaire. Un peu avant d'y arriver, sans avertissement préalable, sans qu'une tentative ait été faite pour vérifier le caractère exact de la situation et, le cas échéant, s'emparer des responsables de l'attroupement, les soldats ouvrent le feu. Un certain nombre de civils, hommes, femmes, enfants, s'écroulent ; d'autres indemnes ou légèrement blessés se dispersent en hâte, cherchant un refuge dans les immeubles voisins.

Le tir continue : les Allemands ont installé des mitrailleuses légères en batterie dans le carrefour, prenant en enfilade, non seulement la rue Tronchet, mais aussi, en direction du Parc et en direction du cours Lafayette, la rue Tête d'Or parfaitement calme.

D'autres militaires, parvenus devant le groupe scolaire, circulent parmi les corps étendus, tirant furieusement sur eux et jetant leurs grenades de tous côtés. Alors se produit une scène d'une incroyable sauvagerie : les malheureux blessés couchés à terre (un vieillard, plusieurs hommes, des femmes, des enfants) sont délibérément et systématiquement achevés.

Sans doute est-il préférable de donner la parole aux témoins de cette horrible tuerie.

Et tout d'abord voici, dans leur émouvante simplicité, les dépositions des rescapés.

La dame HUMBERT, blessée par les premiers coups de feu, est parvenue à se faire passer pour morte.

« Tout d'un coup, déclare-t-elle, les Allemands sont arrivés et j'ai entendu une fusillade. J'ai été « tout de suite blessée, je suis tombée à terre sur le trottoir en face de l'entrée des garçons et j'ai fait la « morte, car je me suis aperçue que les Allemands achevaient les blessés. J'ai vu, personnellement, trois « hommes qui étaient à terre, blessés, et que les soldats ont achevés à coups de fusil... Il n'y avait pas qu'un « seul soldat qui achevait les blessés ; j'en ai vu plusieurs qui le faisaient. Quand j'étais allongée, des soldats « sont passés à côté de moi, ils jetaient des grenades je ne sais où, mais les vitres me dégringolaient dessus. « Je me gardais bien de bouger. »

Le récit fait par Mme X... (cote 1) est encore plus tragique (1) :

« Il y avait là, à ce moment, une vingtaine de blessés... Presque au même moment, survint un sous- « officier allemand, accompagné de 15 hommes environ. Il a tiré systématiquement sur toutes les personnes, « hommes et femmes, qui étaient étendus à terre ; seuls ont été épargnés un enfant de 3 ans 1/2 dont la mère « a été tuée à côté, et moi-même.

« Voyant que le sous-officier s'approchait de mon mari, qui n'avait pas été blessé jusqu'alors, mais « qui restait immobile, faisant le mort, je me suis traînée à genoux au-devant du sous-officier et, le saisissant par « sa veste, lui ai dit en allemand : « Vous n'allez pas tuer mon mari, il a des beaux-parents allemands et j'ai « un frère sur le front allemand en Normandie » ; il a répondu : « Alle Franzosen mussen erschossen werden », « et, en même temps, abaissant son arme, (un revolver de gros calibre), il a tiré un coup à bout portant dans « la tempe de mon mari. Celui-ci a été tué sur le coup... Après ce meurtre, 5 blessés étaient encore en vie : « 2 hommes et 3 femmes ; le même sous-officier a jeté sur eux des grenades par lesquelles les corps ont été « plus ou moins déshabillés et déchiquetés... Les fusillades ont continué, toujours sur l'ordre du sous-officier, « qui paraissait comme fou, bien que la rue fut alors vide. »

Mme ASTIER (cote 27 e) confirme cette déclaration :

« Lorsque j'étais étendue sur la chaussée, j'ai vu une femme qui parlait allemand et son mari. Les « Allemands ont achevé le mari. J'ai vu l'un d'eux tirer son revolver et lui tirer dessus à bout portant, à la tête. « Moi, je me suis traînée ; on m'a tiré dessus, mais on m'a ratée et j'ai pu arriver jusque chez moi. »

Madame LEMASSON, grièvement blessée aux jambes, nous a rapporté (cote 27 d) :

« Je les ai vu achever notamment un homme de 35 ans environ, qui était sur le trottoir devant la « porte d'entrée du Couvent des Sœurs franciscaines. »

(1) La famille de la dame X... se trouvant en Allemagne, il ne nous a pas paru opportun de divulguer son identité. Mme X... a d'ailleurs renouvelé ses déclarations devant les journalistes suisses, lors de leur visite au « Mémorial », le 23 septembre 1944.

H5004 – 0046

Dès quelle avait entendu la fusillade, insouciante du danger qu'elle courait, la Sœur Marie-Emmanuel, de l'Ordre des Catéchistes Missionnaires, Infirmière de la Croix-Rouge, s'était précipitée vers les lieux de la tuerie ; blessée elle-même au bras, ses vêtements traversés par deux autres projectiles, elle tente courageusement d'intervenir :

« Je me suis précipitée sur un gradé qui tenait deux revolvers à la main et qui avait constamment le « mot de « terroristes » à la bouche ; je lui ai demandé de faire cesser le feu ; il m'a écoutée. Cependant on « continuait à tirer dans la rue Tête d'Or. Un second sous-officier ou officier, armé de deux revolvers, dont il « tirait sur les blessés, paraissait plus mauvais ; je l'ai très bien vu tuer à coups de revolver un Monsieur que « j'ai su par la suite être M. X... ; il a été tué presque dans les bras de sa femme qui, connaissant la langue alle- « mande, suppliait le gradé de ne pas tirer. L'autre gradé était plus humain et a aidé Mme X...

« J'ai vu achever 4 autres blessés à coups de grenades ; en particulier un homme d'environ 70 ans, « qui se réfugiait dans l'angle de l'entrée de l'hôpital en protégeant sa figure avec le bras, une femme d'une « quarantaine d'années, qui a eu les deux jambes déchiquetées, un autre homme qui a été tué à côté de l'Ins- « titution Jeanne d'Arc. »

D'autres témoins ont vu la scène des fenêtres de leurs appartements ; comme ils se trouvaient ainsi en dehors de la mêlée, leurs dépositions sont précieuses.

M. Soubeyrand habite au troisième étage du n° 32 de la rue Tête d'Or. Il dépose (cote 25) :

« ... Tout d'un coup, j'ai aperçu plusieurs personnes s'enfuir précipitamment, et a commencé, en même « temps, une fusillade excessivement nourrie... J'ai alors vu un homme blessé, allongé sur le trottoir de l'école, « en tablier bleu, près de l'angle du carrefour. Il avait les jambes repliées, les pieds à l'angle même du carre- « four et la tête contre le mur de la rue Tronchet. Il ne bougeait pas. Un soldat allemand s'est approché de lui « au pas de course, s'est arrêté devant lui, l'a regardé, puis lui a tiré un coup de fusil à bout portant dans la « tête. Il y avait une femme sur le trottoir, à peu près sous la sixième fenêtre du rez-de-chaussée de l'école « en partant du carrefour. Elle était à genoux et se tenait la poitrine à deux mains. C'était une femme de 45 ans « environ, en costume gris, en cheveux, assez forte de corpulence. Le même soldat s'est précipité dans sa direc- « tion. A ce moment, comme on tirait un peu partout, je me suis retiré de la fenêtre pour me mettre à l'abri. « La fusillade a bien continué pendant 2 heures. Pendant tout ce temps, les Allemands poussaient des cris « épouvantables. »

De chez elle, 30, rue Tronchet, Mme Vve Verret (cote 22) a assisté à la même tuerie :

« ...J'ai vu tomber des femmes, j'en ai compté six ou huit. Une personne était allongée par terre et « j'ai très bien vu un soldat allemand s'approcher d'elle, se pencher, braquer son arme et tirer sur elle pour « l'achever. Mon voisin d'en face, M. Guéraud, l'a très bien vu comme moi, car il s'est écrié : « Ah ! le « salaud ! »

Mme Descos, gérante du magasin d'alimentation « Le Casino », demeurant, 37, rue Tête d'Or, déclare (cote 23) :

« ...Je me suis mise avec mon mari à la fenêtre de notre chambre, mais très peu de temps, car on « tirait aux fenêtres. J'ai vu alors de nombreux corps étendus à terre, surtout des femmes, une dizaine enchevê- « trées les unes sur les autres. J'ai aperçu, allongé sur le trottoir de l'école, un de mes clients. Un Feldwebel... « s'est approché de lui, s'est penché et lui a tiré une balle de pistolet dans la tête. Le mur a conservé long- « temps une tache de sang à cet endroit.

« J'ai vu un enfant de dix à douze ans se tordre sur l'escalier de l'école... Il y avait beaucoup de « sang dans la rue et, devant notre magasin, nous avons balayé des débris de chair humaine. »

Et voici d'autres témoignages :

Mlle Guinot, 36, rue Tête d'Or (cote 20) :

« ...J'aurai toujours, devant les yeux, le terrifiant spectacle de cette horrible tuerie : tous ces corps éten- « dus... Ils achevaient ceux qui respiraient encore. Ce sont des brutes qui ne méritent pas le nom d'hommes. »

M. Dufourt, boulanger, 36, rue Tête d'Or (cote 8) :

« ...Après les premiers coups de feu, les soldats ont jeté des grenades sur les personnes étendues dans « la rue. J'ai vu un de ces soldats, qui se tenait devant le magasin du Casino, jeter une grenade sur les corps « étendus devant l'école. »

Le Commandant Trimoulinard, qui se trouvait au 94, de la rue Tronchet :

« ...J'ai vu un vieillard caché dans une encoignure ; il était blême. Ils lui ont mis une balle dans la « nuque un quart d'heure après le début de la fusillade. »

H5004 – 0047

Enfin, le Général ANSELME, 84, rue Tête d'Or (cote 27 b) :

« J'ai vu un sous-officier allemand, porteur d'un mousqueton, secouer avec le pied la tête d'un homme, « armer son mousqueton, qu'il a eu des difficultés à armer, et tirer dans la tête de l'homme qui avait eu un « sursaut ; il se trouvait sur le trottoir, à l'angle où sont actuellement les couronnes mortuaires. Le même sous-« officier en a achevé un autre au milieu de la chaussée ; j'ai entendu un coup de feu qui, probablement, tuait « une troisième personne, mais je n'ai pas pu voir, car, à ce moment, plusieurs soldats ayant vu bouger à ma « fenêtre ont épaulé et visé dans ma direction, et j'ai dû me retirer.

« J'ai vu arriver les infirmières et les brancardiers venant dans la rue Tête-d'Or, de la direction de la « Part-Dieu, environ une demi-heure ou trois quarts d'heure après le début de la fusillade ; à ce moment, on « tirait encore et j'ai même admiré les équipes qui arrivaient : il y avait des jeunes gens et un prêtre habillé « de noir. »

Tous les assistants ont été frappés par l'état de surexcitation des militaires allemands qui semblaient « fous de rage » (cotes 15, 20, 29). Certains d'entr'eux paraissaient ivres : « les soldats allemands étaient saoûls comme des porcs » dit un témoin (cote 16). Le personnel français de l'hôpital a précisé d'ailleurs que les Allemands y avaient apporté une énorme quantité de bouteilles de mousseux et de cognac, aussitôt consommées (cote 15).

« Depuis plusieurs jours, affirme le cuisinier Nesme (Cote 15), ceux qui étaient à l'hôpital apportaient des bouteilles de mousseux et de cognac et buvaient abondamment ».

Un groupe de soldats avait pénétré dans le magasin d'alimentation du Casino, qui figure à gauche de notre photographie n° 4. Après avoir tiré à l'intérieur de nombreux coups de feu, jeté des grenades, brisé les glaces à coups de crosse, ils s'emparèrent de vin, de limonade et de poires qu'ils consommèrent dans la rue, au milieu des cadavres (cote 23).

La fusillade, nourrie et désordonnée, continua pendant plusieurs heures à balayer les rues et les façades du quartier. Des grenades furent jetées dans les allées des immeubles où des personnes, dont certaines déjà blessées, avaient cherché un refuge.

Cependant, la sœur Marie-Emmanuel, dès qu'elle eut vu le nombre des victimes, étendues sur les pavés, était allée chercher des secours au poste voisin de la Croix-Rouge, installé au couvent du Saint-Nom-de-Jésus. Elle avait rencontré en route une équipe d'ambulanciers qui, déjà alertés, n'avaient cependant pu arriver immédiatement sur les lieux.

« J'avais essayé de passer pour me rendre auprès des blessés, dit le frère Marie-Benoît. J'ai montré « mon brassard de la Croix-Rouge. A trois reprises différentes, malgré cette précaution, j'ai essuyé des rafales « de mitrailleuse. J'ai compris alors très nettement, avec mon expérience d'ancien combattant des deux guerres, « que les Allemands ne voulaient absolument pas nous laisser aborder le carrefour de la rue Tronchet. »

C'est donc avec un retard sensible que les secouristes purent remplir leur mission. Comme ils demandaient aux Allemands s'il y avait des blessés, il leur fut répondu qu'il n'y en avait aucun ; un sous-officier leur donna l'impression très nette : « qu'il était persuadé que tout le monde était mort ; il parut en effet surpris, lorsqu'il vit des blessés se relever ». (Frère Marie-Benoît, cote 2).

Peu à peu, blessés et morts furent transportés respectivement dans les différents hôpitaux de la ville et les dépôts mortuaires du secteur.

∴

Voici, telles qu'elles sont connues de nous, la liste des morts et celle des blessés :

MORTS :

1 — ASTIER Pierrette-Danielle, 15 ans, 6, rue L.-Vibert.

2 — BADET Jeanne, 40 ans, 99, rue de Sèze.

H5004 – 0048

3 — Beaud Emma, 46 ans, 64, rue Crillon.
4 — Brunet Alphonse, 38 ans, 81, rue Etienne-Richerand.
5 — Cau Georges-Pierre, 32 ans, 25, rue Félix-Jacquier.
6 — Combet Claude-Marie, 60 ans, 9, rue Louis-Thévenet.
7 — Dymowsky Marjan, 50 ans, 85, rue Montgolfier.
8 — Fillioud Marius-Joseph, 57 ans, 60, boulevard des Brotteaux.
9 — Gerval Marie, 48 ans, 49, rue Juliette-Récamier.
10 — Gouy Hélène, 64 ans, 34, rue Tête-d'Or.
11 — Gourp Georges-Charles, 34 ans, à Fleurieu-sur-l'Arbresle (Rhône).
12 — Guillotin Hélène, 16 ans, 89, rue Montgolfier.
13 — Kerchouny Zarouk, 11, rue de la Monnaie.
14 — Koyalian Sarkis, 74 ans, 70, rue Tête-d'Or.
15 — Lapierre Alexandrine, 5, cours Emile-Zola.
16 — Mial Jean-Louis, 50 ans, 9, rue Royale.
17 — Montchaud Juliette, 13 ans 1/2, 22, rue Tronchet.
18 — Pageaut Henri, 54 ans, 72 bis, rue Montgolfier.
19 — Pasta Vittorio, 49 ans, 72 bis, rue Montgolfier.
20 — Pernet Alfred, 47 ans, 2, passage Bossuet.
21 — Pivirotti Antoine, 24 ans, 5, Impasse Roland, Villefranche.
22 — Roussey Jean-Baptiste, 32 ans, 37, rue Crillon.
23 — Sevenier Antoinette, 32 ans, 18, cours Vitton.
24 — Vaganay Pierre, 70 ans, 20, rue L.-Vibert.
25 — Varrambier Anne-Marie, 63 ans, 45, rue Tête-d'Or.
26 — Zylberfain Jankiel, 27 ans, 21, rue Louis Vibert.

BLESSES :

1. — Apert Ida, 39 ans, 87, rue Crillon.
2. — Astier Jeanne, 48 ans, 6, rue L.-Vibert.
3. — Banater Roger, 95, rue Bugeaud.
4. — Damien Julie-Marie, 59 ans, 71, rue Tête d'Or.
5. — Durel, 62 ans, 105, rue Tronchet.
6. — Mme Genestoux, 45 ans, 95, rue Tronchet.
7. — Humbert Ida, 46 ans, 28, rue Tête-d'Or.
8. — Laurent Anna, 12, cours Vitton.
9. — Lemasson, 31 ans, 7, rue L.-Vibert.
10. — Marcellin Aline, 20 ans, 72, rue Montgolfier.
11. — Martinon Jeanne, 21 ans, 65, rue Garibaldi.
12. — Montet Lucien, 40 ans, 34, rue Masséna.
13. — Mme Motte, née Clotilde Vial, 44, rue Tête-d'Or.
14. — Mlle Motte, 44, rue Tête-d'Or.
15. — Pellet Marie, 60 ans, 32, rue Tronchet.
16. — Ramasco Jean, 19 ans, 34, rue Tête-d'Or.
17. — Revel (Mlle), 45 ans, rue Jacques-Moyron.
18. — Rogos Oscar, 59 ans, 49, rue Lt-Colonel-Prévost.
19. — Roque Josette, 14 ans, 28, rue Tête-d'Or.
20. — Mme Sannejan, née Vincent, 61 ans, 28, cours Vitton.
21. — Sœur Marie-Emmanuel, Couvent des Sœurs Catéchistes Missionnaires.

H5004 – 0049

26 morts, 21 blessés, tel est le bilan de cette sanglante après-midi. C'est un bilan minimum. Parmi les blessés, certains, inspirés par des sentiments divers, ne se sont pas fait connaître soit immédiatement, soit après la libération. Il est possible que plusieurs aient bientôt succombé, sans que leur mort ait été rapportée à sa véritable cause.

∴

L'un des premiers actes des Allemands avait été d'envahir le groupe scolaire, après en avoir enfoncé les portes. Les agents français de l'hôpital s'étaient, dès le début du drame, réfugiés dans les appartements du concierge, puis dans les caves. Des soldats vinrent les y chercher ; un hauptmann les interrogea. Le cuisinier NESME, qui connaît un peu l'allemand, expliqua les conditions dans lesquelles ils avaient distribué du matériel à la foule. Vérification fut immédiatement ordonnée ; pendant que les employés étaient gardés à vue, des explications étaient demandées par téléphone à l'hôpital de la Croix-Rousse et l'un des membres des services allemands, qui avaient précédemment occupé l'école, était aussitôt convoqué. Ses déclarations durent satisfaire les enquêteurs, puisque, vers vingt heures et quart, tous les employés étaient relâchés.

Le fait qu'ils n'ont pas été immédiatement fusillés, ni même mis en état d'arrestation paraît établir qu'ils ont bien dit la vérité en affirmant que des gradés allemands les avaient autorisés à disposer librement du matériel abandonné. Dans le cas contraire, ils auraient été, sans nul doute, traités eux-mêmes comme des pillards.

Une autre explication toutefois serait possible : son examen nous conduit à exposer certaines indications qui, recueillies au cours de notre enquête, sont douteuses ou contraires à la vérité.

∴

Cette particularité que les employés français de l'hôpital responsables de la distribution n'ont pas été sérieusement inquiétés, pourrait être interprêtée comme la preuve d'une complicité entre les Allemands et eux. Le bruit s'est répandu en effet, parmi la population lyonnaise, que le drame de la rue Tronchet aurait été prémédité par l'occupant et qu'il y aurait eu un guet-apens savamment organisé. Les individus qui avaient jeté à la foule couvertures et victuailles auraient eu pour mission d'attirer dans un piège le plus de victimes possible. Des témoins ont précisé que les deux femmes blondes qu'ils avaient remarquées aux fenêtres « avaient une attitude suspecte ».

« A tout moment, elles se penchaient dans la direction du Rhône pour voir s'il survenait quelqu'un. « J'ai eu l'impression qu'elles attendaient l'arrivée des soldats dont elles devaient être prévenues » (Déposition DUFOURT C.-M.).

Une dame LEMASSON affirme avoir entendu une de ces femmes siffler « comme pour faire un signal ». Un autre témoin, très affirmatif, a vu tirer des coups de feu par les fenêtres de l'école sur la foule. Il suppose que des soldats avaient été dissimulés dans les caves du groupe scolaire, car « il y avait un coup monté à l'avance : la fusillade est partie simultanément de l'école et de la rue. Il devait y avoir entente entre les deux équipes ». (cote 9).

A l'esprit critique du lecteur, nous livrons, tels que nous les avons recueillis, cette version et les témoignages qui s'y rapportent. Quant à nous, nos investigations, en leur état actuel, ne nous permettent pas de conclure à la réalité du guet-apens.

Les témoins entendus, impressionnés par la gravité des blessures, ont beaucoup parlé de balles explosives tirées par les soldats allemands sur la foule. L'un d'eux a même

H5004 – 0050

ramassé sur les lieux et nous a remis une balle déchiquetée de façon anormale, à laquelle adhéraient encore des cheveux blancs.

Il ne nous semble pas qu'en l'espèce, on soit autorisé à inscrire l'emploi de balles explosives au passif, déjà si lourd, des troupes d'occupation.

A des personnes étrangères aux choses de la médecine légale, deux particularités font supposer et facilement affirmer l'utilisation de tels projectiles : l'état fragmenté, déchiqueté, de ces derniers ; l'importance des blessures et, tout spécialement, les dimensions de l'orifice de sortie. Mais une balle peut se déchirer lorsqu'elle frappe, sous une certaine incidence, un plan osseux résistant, et, d'autre part, les projectiles de guerre, en raison de leur force de pénétration, réalisent, parfois à l'entrée et, surtout, à la sortie, de très larges pertes de substance. Les médecins ou chirurgiens qui sont intervenus après le drame, pour soigner les blessés ou examiner les morts, n'ont pas suspecté l'emploi de balles explosives.

∴

La fusillade de la rue Tronchet figure parmi les crimes de guerre les plus graves, commis par l'occupant, dans la région de Lyon.

Cette fusillade, en dehors de toute nécessité militaire ou de police, ce massacre de civils inoffensifs, sans armes et sans intention hostile, parmi lesquels des femmes et des enfants, ne sauraient être justifiés.

Ils ne peuvent l'être, si les officiers qui ont ordonné la tuerie, les soldats qui l'ont réalisée étaient renseignés sur la cause de l'attroupement, ses circonstances, sa nature exacte.

Aucune justification non plus dans l'hypothèse inverse : la troupe était forte et nombreuse ; elle n'avait été l'objet d'aucune attaque, ni même d'aucune provocation ou menace. Les chefs pouvaient donc se rendre rapidement compte de la situation et, le cas échéant, s'assurer de la personne des délinquants présumés.

Or, rien n'a été tenté dans ce sens avant l'ouverture du feu, brutale et sans sommation.

Les responsables de la distribution et de l'attroupement ont été immédiatement retrouvés et interrogés ; il s'agissait d'auxiliaires des services allemands. Le fait qu'ils ont été relâchés, sans avoir fait l'objet de sanctions quelconques, soulignerait davantage encore, s'il était nécessaire, le caractère injuste des meurtres dont ils ont été la cause initiale et involontaire. Mais deux circonstances surtout dominent le drame :

— Maîtres incontestés du terrain et de la situation, les gradés et soldats allemands n'ont voulu faire aucun quartier ; ils ont achevé, soit à la grenade, soit à coups de revolvers et de fusils, tirés à bout portant, un certain nombre de personnes, blessées ou non, étendues dans la rue.

— Ils ont, par ailleurs, et notamment en tirant sur eux, sciemment gêné, dans l'exercice de leur mission d'humanité, les secouristes — infirmiers et brancardiers — pourtant revêtus des insignes distinctifs de la Croix-Rouge.

H5004-0050A

REFERENCES

(Dossier LY 3)

Cotes

1 Déposition de Mme X...
2 — du Frère MARIE-BENOIT.
3 — du Révérend Père P. BERTRAND.
4 — du Commandant TRIMOULINARD.
5 — de M. DODRUMEZ.
6 — de M. ORSET.
7 — de M. DUFOURT C. M.
8 — de M. DUFOURT L.
9 — de M. CASAVECCHIA.
10 — de Sœur Saint-René.
11 — de Sœur Saint-Marc.
12 — de Sœur Marie-Emmanuel.
13 — de Mlle ARNAUD.
14 — de M. NIAL.
15 — de M. NESME.
16 — de Mme CAUWELS.
17 — de Mme Vve REY.
18 — de Mme LÉGER.
19 — de Mme PERRIN.
20 — de Mlle GUINOT.
21 — de Mlle MÈGE.
22 — de Mme Vve VERRET.
23 — de Mme DESCOS.
24 Rapport du Commissaire de Police du quartier des Brotteaux.
25 Déposition de M. SOUBEYRAND.
26 — de Mme TRACOL.
27 a) — de Mme MICOL.
b) — du Général ANSELME.
c) — de Mme DUREL.
d) — de Mme LEMASSON.
e) — de Mme ASTIER.
f) — de M. RAMASCO.
28 — de M. MONTET.
29 — de Mme GENESTOUX.
30 — de M. ROQUE.
31 — de Mlle MARCELLIN.
32 — de Mlle REVEL.
33 — de Mme Vve SANNEJAN.
34 a) — de Mme APERT.
b) — de Mme TESSA.
35 a) — de Mme HUMBERT.
b) — de Mlle DAMIEN.
36 et 37 Déposition du prisonnier de guerre N...

QUINTUPLE EXÉCUTION DE LA PLACE BELLECOUR

Photo 1 (Chevallier)

Devant le café du Moulin à Vent, après l'exécution.

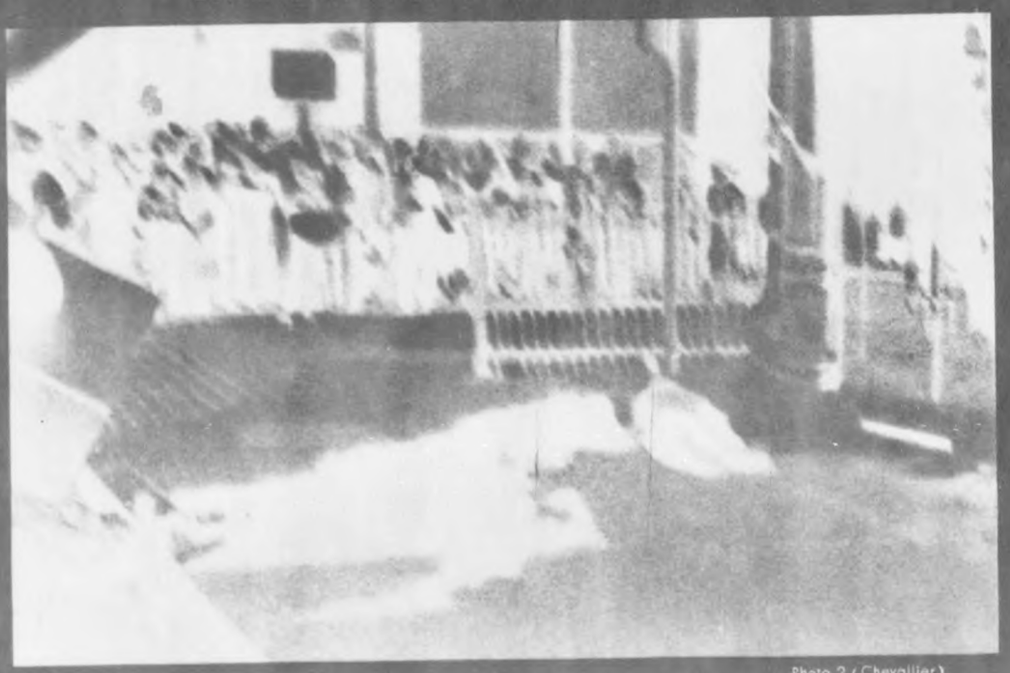

Photo 2 (Chevallier)

La foule en présence des cadavres.

H5004 – 0051

H5004 – 0052

QUINTUPLE EXÉCUTION DE LA PLACE BELLECOUR

5e **Le Nouvelliste**

VENDREDI 28 JUILLET 1944 — UN Franc

PFEIFFER

CHAMBONNET

CHIRAT

DRU

BERNARD

Châtiment rapide d'un attentat

Lyon, 27 juillet. – Une bombe explosait dans un restaurant de Lyon, place Bellecour, dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944. Cet établissement était principalement fréquenté par une clientèle allemande. Une opération rapide permettait peu après l'arrestation de cinq personnes faisant partie du groupe terroriste responsable de l'attentat. Elles ont été exécutées sur les lieux de leur forfait, le lendemain même de l'explosion. – (O. F. I. Havas).

Châtiment rapide d'un attentat

Photo 3 (Service Régional d'Identité Judiciaire et Lescuyer)

L'Explication "Officielle" du meurtre — Les Victimes.

AFFAIRE DE LA RUE TRONCHET ET DE LA RUE DESJARDINS

Photo 4 (S. R. I. J.)

Le lieu de la Tuerie : angle Rue Tronchet — Rue Tête-d'Or.

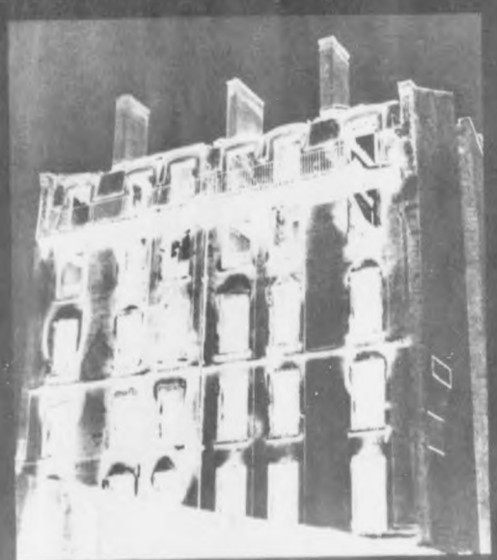

Photo 5 (S. R. I. J.)

2, Rue Desjardins :
l'Immeuble incendié.

Photo 6 (S. R. I. J.)

2, Rue Desjardins :
A la mémoire des Victimes.

H5004 – 0053

H5004 – 0054

AFFAIRE DE LA PLACE DE LA BASCULE

Photo 7 (S. R. I. J.)

2, Cours Emile-Zola.

Photo 8 (Bertin - Maghit)

Place de la Bascule, Café de la Terrasse.

H5004 – 0055

FUSILLADE
DE LA
PLACE DE LA BASCULE

Les Allemands avaient projeté de reprendre sous un étroit contrôle la commune de Villeurbanne, théâtre, les 23 et 24 août, d'une agitation créée par quelques groupes de jeunes gens.

Le 26 août 1944, vers 4 heures 45, les habitants du quartier situé à la limite de Lyon et de Villeurbanne, sont réveillés par le bruit de chenillettes et de blindés. Certains de ces engins patrouillent dans les rues avoisinantes ; d'autres se mettent en batterie aux abords de la place de la Bascule et, bientôt, leurs canons tirent sur une barricade élevée à l'entrée de la rue Alsace-Lorraine. En même temps — et tout en ouvrant le feu dans la nuit, au hasard — les troupes entreprennent des opérations de police.

Un détachement important cerne le bloc de maisons compris entre l'avenue Thiers, le cours Emile-Zola, la rue des Emeraudes. Au magasin d'épicerie tenu au n° 2 du cours Emile-Zola par les époux CHAMBON, les portes sont enfoncées à la grenade et à coups de crosse de fusil, puis le feu est mis à l'intérieur (la photographie 7 représente les restes de la façade de l'épicerie et l'immeuble détruit).

Alertés par la fumée et par les lueurs de l'incendie, les habitants, conscients du danger imminent, tentent de s'enfuir. Ils ne peuvent s'échapper par le cours Emile-Zola où les flammes se propagent et où des soldats tirent sur tout ce qui se présente.

Dans la cour intérieure, dont une des issues donne sur la rue des Emeraudes, sont bientôt réunis les concierges, DEMARIA et leur fils, une locataire, Madame BOURRE, les époux CHAMBON et leur fils Edmond, jeune lycéen de 15 ans. Laissons la parole à ce dernier.

« ...Par la porte de la chambre de mes parents demeurée ouverte et la fenêtre donnant sur le cours Emile-Zola, nous avons aperçu une grande lueur sur l'immeuble d'en-face. Au même moment, nous avons senti la fumée qui commençait à monter ; nous avons alors compris qu'ils avaient mis le feu et nous avons décidé de nous sauver. Maman a pris un de mes draps de lit et l'a attaché au gond du volet en bois. J'ai été le premier à l'utiliser pour descendre ; (notre appartement est au premier étage).

« Dès que j'ai été arrivé sur le sol, devant l'allée qui fait communiquer la cour intérieure de notre immeuble avec le cours Vitton, quelqu'un que je n'ai pas vu et qui se trouvait dans cette allée, m'a jeté une grenade qui a éclaté derrière moi. J'ai été blessé à la jambe, à la fesse et au bras droits. Vous pouvez voir la grande cicatrice que j'ai au poignet ; un éclat se trouve encore dans l'os. J'ai également des éclats dans la fesse et la jambe qui en ont été littéralement criblés.

« Maman est descendue ensuite par le même chemin, puis papa.

« Dans la cour, nous avons été rejoints par les concierges (M. et Mme DEMARIA et leur fils) et par Mme BOURRE. Je ne pensais pas qu'il y ait des Allemands dans la rue des Emeraudes, avec laquelle communique

H5004 – 0056

la cour de notre immeuble, et je croyais que nous pouvions sortir par là. Mais, comme j'essayais d'ouvrir le portail, des voix se sont élevées dans la rue, criant en français : « Haut les mains ». Le feu environnait alors la cour et nous étions suffoqués par la fumée. J'ai alors crié aux Allemands qui se trouvaient dans la rue, en parlant allemand, (j'apprends cette langue au Lycée) : « Est-ce que nous pouvons sortir ? ». Il m'a été répondu, en allemand par certains et, par d'autres, en français : « Dans une heure ».

« Pourtant, un quart d'heure après, les Allemands ont enfoncé le portail et nous ont ordonné de sortir dans la rue des Emeraudes ; ils nous ont fait signe de les suivre en nous menaçant de leurs armes. Il y en avait une vingtaine ; ils étaient armés de mitraillettes, de fusils, de revolvers.

« J'ai aperçu des soldats qui mettaient le feu à l'appartement de Mme MATHIAS, situé entre notre immeuble et le café de la Terrasse. Le feu courait contre la porte en bois, comme si elle avait été arrosée à l'essence. Un des Allemands nous dirigeait avec un revolver à la main ; il nous a fait traverser la rue et nous a fait arrêter contre le mur, dans la rue Pétrequin, à l'angle de la rue des Emeraudes, en nous criant : « Hier ! Hier ! », ce qui veut dire « Ici ». A peu près au même moment, on a tiré sur nous. Il devait y avoir une dizaine de soldats qui tiraient.

« J'ai vu maman qui était atteinte au ventre et qui s'est effondrée sur le sol. J'ai vu papa, également frappé, s'agenouiller. Heureusement les Allemands ne tiraient pas en ordre car, voyant la fusillade commencer, je me suis jeté sur le sol où j'ai fait le mort pendant tout le reste de la scène. Je suis bien resté allongé ainsi environ 3 heures, sans qu'aucun secours nous ait été apporté.

« Une fois que nous avons été allongés sur un tas d'ordures qui se trouvait là, les Allemands ont, à plusieurs reprises, tiré sur nous des rafales de coups de feu. Je n'avais pas été touché par la première fusillade avant de tomber, mais j'ai été, une fois étendu, touché par une balle au pied gauche.

« J'ai entendu, au début, papa s'adresser pendant quelques secondes à maman, sans que je me souvienne de ce qu'il disait, puis il n'a plus donné signe de vie. Maman, au contraire, a continué à gémir, puis à râler pendant une heure environ.

« ...Je précise qu'avant de nous faire sortir dans la rue des Emeraudes, les Allemands nous avaient tiré dessus quelques coups de feu, dans la cour, mais sans atteindre personne ».

La Veuve BOURRE qui, retardée par des infirmités, était restée en arrière du groupe, est abattue au milieu de la rue, sur la voie du tramway. La jambe fracturée, elle perd connaissance. La croyant morte, les Allemands la traînent sur un tas d'immondices, à côté des autres corps.

En raison du caractère désordonné du tir, quatre des fusillés seulement ont été mortellement atteints :

— CHAMBON Alexandre-Marius, 47 ans ;

— ABRIAL Renée-Françoise-Joséphine, sa femme, 40 ans ;

— GROSPIRON Marie-Françoise-Eudoxie, épouse DEMARIA, 54 ans ;

— DEMARIA Joseph-Antoine-Attiglia, beau-fils de la précédente, 28 ans.

Les autres (Vve BOURRE, DEMARIA père, le jeune CHAMBON) ont survécu à leurs blessures.

∴

Après cette exécution et après avoir incendié la maison occupée par Mme MATHIAS, heureusement absente de chez elle ce jour-là, les Allemands enfoncent les portes du café de la Terrasse, tenu à proximité, place de la Bascule, par les époux TRIBOLET. La salle de consommation est pillée et saccagée, le feu mis au parquet et aux rideaux arrosés d'essence. Descendu de sa chambre pour tenter d'éteindre le début d'incendie, M. TRIBOLET doit se réfugier précipitamment dans la cave, où des grenades sont lancées. Sa femme, avec un enfant en bas-âge, et un pensionnaire, GROUX René, qui se trouvaient au premier étage, sont contraints par les flammes de quitter l'immeuble. Lorsqu'ils débouchent dans la rue, GROUX est abattu d'un coup de revolver à bout portant ; Mme TRIBOLET, qui tient son bébé dans les bras, doit probablement à cette circonstance d'avoir la vie sauve.

« Lorsque j'ai vu, dit-elle, que l'incendie se propageait, j'ai demandé à GROUX de m'accompagner dans la rue avec mon enfant. Il a levé les bras en l'air pour sortir. Je passais la première et il me suivit. Arrivés dans la rue, un Allemand m'a prise par le bras, m'a tirée de côté, en disant : « Raüs ». Il a tiré GROUX par le bras

H5004 – 0057

pour le faire passer devant et, alors, lui a tiré un coup de revolver à bout portant, dans la nuque. J'ai très bien vu. Il est tombé à terre. Quant à moi, les Allemands m'ont permis de partir. L'un d'eux m'a dit, en français : « filez tout droit ». J'ai été recueillie un peu plus loin par des gens charitables ».

(Notre photographie n° 8, prise peu après le drame, représente la place de la Bascule et le café de la Terrasse détruit).

∴

Cette opération de police devait faire d'autres victimes. Les soldats, qui y participaient, ne cessaient en effet de tirer contre les immeubles et contre tout ce qui bougeait. Trois paisibles civils furent ainsi tués derrière leurs fenêtres :

— Rochaix Marius-Léon-Jean, 47 ans, 111, avenue Thiers, abattu par un soldat qui s'était posté dans les branches d'un arbre, en face de son domicile ;

— Plety Claude-Marie-Victor, son voisin, 68 ans, tailleur ;

— Tupinon-Lepine Euphrosine-Aimée, 62 ans, modiste, 15, rue Bellecombe.

∴

Aussitôt accourus, les sapeurs-pompiers, d'abord repoussés par les Allemands, ne purent attaquer les incendies qu'après plusieurs tentatives. Pendant toute la durée de leur travail, ils furent mitraillés par des soldats postés dans les dépendances de la gare des Brotteaux et sur le pont du chemin de fer qui traverse la rue des Emeraudes. Ils sont, d'autre part, menacés, du côté Est, par le tir de chars de combat. A midi, leur relève fut accueillie à coups de feu.

∴

Comment expliquer ce drame qui, en dehors des importants dégats matériels causés par les incendies, a fait au total huit morts et trois blessés connus ? Pourquoi, en particulier, la fureur des Allemands s'est-elle exercée tout spécialement sur un groupe d'immeubles déterminé, ainsi que sur ses habitants ? L'enquête à laquelle nous avons procédé ne nous a pas révélé que des coups de feu aient été tirés de ces maisons contre les Allemands, que des francs-tireurs y aient trouvé refuge, ou que des membres de la résistance s'y soient réunis les jours précédents. C'est au commencement de l'opération de police et par elle que toutes les victimes ont été réveillées.

Il s'agit donc de véritables représailles, délibérément ordonnées et exécutées, à la suite de l'activité déployée dans le quartier, les 23 et 24 août, par quelques groupes armés. Représailles aveugles, injustes et sanglantes, dirigées contre des non-combattants innocents, parmi lesquels figuraient un jeune lycéen de 15 ans, et plusieurs femmes, dont certaines âgées et impotentes.

H5004 – 0058

REFERENCES

(Dossier LY 26)

N°s	
1	Déclaration écrite de M. DEMARIA.
2	Déposition de Mme BAFFERT.
3	— M. GOYET.
4	— Mme Vve BERROD
5	Dépositions des époux LYAUDIN.
6	— Mme Vve BOURRE.
7	— Mme TRIBOLLET.
8	— M. TRIBOLLET.
9	— M. DEMARIA.
10	— M. Jacques CHAMBON.
11	— Mme ROCHAN.
12	Rapport d'enquête de Mlle BELLON (Equipe GUEROULT).
13	Renseignements fournis par le corps des Sapeurs-Pompiers.
14	Bulletins de décès.

H5004 – 0059

2, RUE DESJARDINS

Le 26 août 1944, dans la banlieue sud de Lyon, les quais du Rhône et de la Saône connaissaient une circulation particulièrement intense : les troupes allemandes se repliaient vers le Nord ; pour gêner cette retraite, les Forces Françaises de l'Intérieur livraient combat à Oullins et dans les environs.

Or, à 17 heures, tandis que, sur le quai du Rhône, rive droite, entre le Pont Pasteur et le Pont de la Mulatière, passaient une voiture blindée et un camion chargé de troupes, une détonation se produit. L'un des soldats transportés tire alors un coup de feu en direction du café Beau-Rivage, situé quai Perrache, face au Pont Pasteur. Ce coup de feu suffit à déclancher, de la part des Allemands, une fusillade générale, à laquelle participent les soldats de garde sur les ponts.

En réalité, la détonation était dûe à l'éclatement d'un pneumatique (Dépositions de MM. SABATIER, ARMAND, VEURIOT, de Mmes NEUMANN et GABUTHY).

Au bout de 10 à 15 minutes, le calme revient et les véhicules reprennent leur route.

Pourtant les tenanciers du café « Beau-Rivage », les époux BERTHELOT, crurent prudent de fermer et de quitter leur établissement. Des incidents de même nature, dont certains avaient fini tragiquement, s'étaient en effet produit les jours précédents dans le quartier : l'un avait coûté la vie à un pharmacien, M. JORDAN, demeurant 3, Grande rue de la Mulatière, abattu par des Allemands, dans sa pharmacie, à la suite d'un engagement entre occupants et F.F.I.

M. et Mme BERTHELOT se réfugièrent à une centaine de mètres de leur domicile, dans un immeuble de cinq étages, portant le N° 2 de la rue Desjardins, chez une amie, Mme VEYRET.

Mais à 19 heures environ, les deux voitures reviennent sur les lieux de l'escarmouche. Sans hésiter, leurs occupants se dirigent vers l'immeuble de la rue Desjardins, le cernent et ouvrent un feu nourri contre sa façade. Aussitôt, la concierge, Mme LANIER, ferme la porte principale d'entrée, tandis que les locataires — une cinquantaine de personnes — pris de peur se réfugient dans la cave. A coups de canon anti-char, les Allemands forcent l'entrée de la maison, où ils pénètrent. Montant jusqu'au 3e étage, ils enfoncent les portes des différents appartements, dans lesquels ils jettent des grenades incendiaires. S'étant assurés que de nombreux foyers d'incendie étaient allumés, les assaillants sortent de l'immeuble, dont ils continuent le siège.

Les locataires ne tardent pas à se rendre compte que les flammes se sont rapidement propagées, mais à l'extérieur mitraillade et coups de canon retentissent toujours, ne les incitant guère à se montrer. Pourtant, à 21 heures, deux d'entre eux, M. LAVERON et sa fille, essayent d'échapper à l'incendie de plus en plus menaçant. Dès leur arrivée dans la rue, des coups de feu les accueillent, si bien que M. LAVERON doit regagner précipitamment son abri. Sa fille est arrêtée, puis interrogée par les Allemands, qui prétendent que des « terroristes » se cachent dans la maison. Elle proteste et affirme, conformément d'ailleurs à la vérité, qu'il n'y a dans les caves que d'inoffensifs locataires. Il lui est alors

H5004 – 0060

enjoint d'aller les inviter elle-même à sortir, étant entendu qu'aucun mal ne leur serait fait. (Déclaration de Mlle LAVERON, n° 34).

Entre les appartements du rez-de-chaussée en flammes, les murs de l'allée résistent encore. Mlle LAVERON y pénètre, afin de transmettre l'ordre qui lui est ainsi donné. Mis en confiance par les appels de leur voisine, quelques personnes obéissent. Mais à leur arrivée dans la rue, les soldats, chassant les femmes dans le cours Charlemagne, s'emparent des hommes. MM. BOURGEON, MATROT Claudius et son fils Raymond, TRUCHE et BERTHELOT sont adossés contre la façade de l'immeuble et, les quatre premiers, immédiatement fusillés.

Le bruit de cette exécution est parvenu jusqu'à leurs compagnons qui, malgré le danger qu'ils couraient d'être brûlés vifs, redescendent en hâte à la cave. Ils devaient y passer la nuit, sous la maison transformée en brasier, luttant désespérément contre le feu qui menaçait d'envahir leur abri. Pour éviter l'asphyxie, ils débouchent tous les soupiraux ; pour attaquer les flammes, ils utilisent l'eau d'un robinet de purge. Il ne pouvait plus être question, en effet, de gagner l'air libre : au dehors, et jusqu'au matin, ne cessent de retentir détonations et vociférations.

Pourtant, les sapeurs-pompiers avaient été alertés. Dès 22 heures 39, un piquet, sous les ordres du Capitaine RAVET, s'était transporté sur les lieux du sinistre et avait mis ses lances en batterie. Aussitôt les Allemands lui donnent l'ordre de cesser immédiatement toute manœuvre d'extinction. Les Pompiers se rendent alors à l'Etat-Major des troupes d'occupation, qui siégeait 19, place Carnot, afin que leur soit rendu possible l'accomplissement de leur mission. L'assistance d'un sous-officier et de quelques soldats allemands leur est accordée ; grâce à eux, ils peuvent aborder une seconde fois la rue Desjardins. Mais à nouveau, il leur est interdit de combattre le sinistre, qui embrasait l'immeuble tout entier. Ils peuvent apercevoir, étendus dans la rue, les cadavres des quatre fusillés que des Allemands s'activent à dépouiller. Ainsi furent volés, sur le corps de M. BOURGEON, un vêtement de cuir, un portefeuille et un sac contenant des valeurs, des bijoux et toutes les économies de son ménage.

Alertés à leur tour, les Services de la Croix-Rouge ne purent intervenir que le 27 août, à 7 heures 30. Par un soupirail et profitant d'une relève des assiégeants, les sauveteurs font sortir de la cave, dont les murs en ciment armé ont fort bien résisté, les 26 rescapés, dont deux enfants en bas-âge.

Les quatre cadavres peuvent être alors enlevés.

Quant à M. BERTHELOT, on ne devait pas tarder à retrouver son corps, étendu dans le jeu de boules de son établissement, et à faire les constatations suivantes :

— il avait été tué par quatre coups de feu ;

— il n'était pas vêtu de la même façon qu'au début de la nuit : au lieu de son veston, il portait un tablier ;

— il avait été volé de ses pièces d'identité et d'un sac contenant 28.000 frs et des bijoux ;

— son domicile avait été fouillé ;

— autour de lui, existaient des traces de lutte. Des empreintes de souliers de femme, un peigne et un bâton de rouge à lèvres étaient relevés à côté du cadavre.

L'enquête n'a pu jeter une lumière totale sur les circonstances exactes de ce dernier crime. Pourquoi BERTHELOT n'a-t-il pas été exécuté en même temps que ses quatre

H5004 – 0061

compagnons, dès sa sortie de la cave ? Dans quelles conditions a-t-il pu aller chez lui et modifier sa tenue ? Par qui et pourquoi a-t-il finalement été tué à son tour ?

Une hypothèse paraît admissible : parmi la troupe qui effectuait l'opération, certaines personnes devaient déjà connaître le café Beau-Rivage et son tenancier. Il est probable que ce dernier a été invité à conduire chez lui, pour leur servir à boire, quelques soldats et, peut-être aussi, des femmes de mauvaise vie qui les accompagnaient. Dans la suite, il aurait été abattu et volé.

Il importe ici de noter que les Allemands ont ensuite occupé l'établissement et ne l'ont quitté que le 2 septembre, non sans l'avoir préalablement pillé et saccagé.

On n'est pas exactement fixé sur le rôle qu'a pu jouer, dans le déroulement des événements et, en particulier, dans l'assassinat de BERTHELOT, un Allemand, du nom de HUGO, qui travaillait depuis un certain temps dans une station d'essence toute proche, réquisitionnée par les services d'occupation. Plusieurs des locataires réfugiés dans la cave ont entendu prononcer son nom par les incendiaires qui circulaient dans l'immeuble. HUGO avait-il des motifs personnels de vengeance à l'égard de BERTHELOT ou des habitants de la maison incendiée ? Etait-il même effectivement présent ?

Tant que les responsables du drame n'auront pas été retrouvés et entendus, ces questions demeureront sans réponse, les témoignages sur ce point n'étant pas tous affirmatifs.

Quoi qu'il en soit, le bilan de cette nuit tragique est le suivant :

— Cinq civils à qui, en échange de leur geste d'obéissance, l'on promettait la vie sauve, par l'intermédiaire d'une personne connue d'eux et qui devait nécessairement gagner leur confiance, ont été assassinés. Ce sont :

1 — BOURGEON Pierre, né le 3 octobre 1883, à Jully-les-Buxy (Saône-et-Loire) ;

2 — MATROD Claudius, né le 23 janvier 1892, à Mognard (Savoie) ;

3 — MATROD Raymond-André, né le 28 mai 1923, à Lyon (2e) :

4 — TRUCHE Pierre-Joseph, né le 16 août 1911, à Liébert (Algérie) ;

5 — BERTHELOT Emile-Louis, né le 28 juillet, à Régny (Loire).

— D'autres, hommes, femmes et même jeunes enfants, n'ont miraculeusement échappé à la mort que par suite de circonstances indépendantes de la volonté et des prévisions des soldats allemands ;

— Un immeuble a été incendié : 23 familles ont eu leur foyer détruit, tout ce qu'elles possédaient anéanti dans l'immense brasier. Près de cinq millions de dégâts ont été ainsi causés.

— Des vols ont été commis ; des cadavres ont été dépouillés.

Est-il possible de considérer ces crimes de droit commun comme des actes de guerre, légitimés par les nécessités militaires ? Nul, semble-t-il, ne l'oserait.

Ont-ils eu, dans la pensée de leurs auteurs, signification de représailles ? Ce seraient, alors, représailles injustes, aveuglément et sauvagement poursuivies contre des non-combattants innocents,

La conscience humaine ne saurait les admettre.

H5004 – 0062

REFERENCES

(Dossier LY 12)

Nos	
1	Rapport de M. JANIN, Police Judiciaire de Lyon.
2	Déposition de la Veuve BOURGEON.
3	— la Veuve LANIER.
4	— la Veuve BERTHELOT.
5	— Mlle LANIER.
6	— M. DUCLA.
7	— Mme DUCLA.
8	— M. CELSE.
9	— Mme CELSE.
10	— M. FOUGÈRE.
11	— Mme FOUGÈRE.
12	— Mme HESS.
13	— M. HESS J.
14	— M. HESS Ch.
15	— M. SABATIER.
16	— Mme Veuve TRUCHET.
17	— Mme NEUMANN.
18	— M. ARMAND.
19	— M. POUCHOIS.
20	— M. LAGNAU.
21	— Mme PIVAT.
22	— M. VEURIOT.
23	— Mme CABUTHY.
24	— M. BOURSIER.
25	— M. GUÉMARD J.
26	— M. GUÉMARD J.-C.
27	— M. MATHIEU.
28	— Mme VEYRET.
29	— M. PIVAT.
30	— M. GENTON.
31	— Mme PORTET.
32	— Mme GALLET.
33	— Mme BALMES,
34	— Mlle LAVERON.
35	— M. LAVERON.
36	— M. VIAL.
37	— Mme ARMAND, née BOURGEON.
38	Renseignements donnés par les sapeurs-pompiers.
39	Rapport de Mme DE SOUZA.
40	Rapport de Mme VERNET.
41	Bulletins de décès.

H5004 – 0063

LA TUERIE DE BRON

Les bombardements aériens du 15 août 1944 avaient occasionné des dégâts importants à l'aérodrome de Bron. Pour les réparer, les autorités occupantes eurent recours, d'une part, du 16 au 22 août, à des requis civils, d'autre part, et tout au moins les 17 et 18 août, à des détenus de la prison Montluc. A ces derniers incombait, entre autres besognes, la tâche dangereuse de désamorcer des engins non éclatés.

Après la libération, certains des requis, ayant des doutes sur le sort des prisonniers près desquels ils avaient travaillé, se rendirent sur le terrain d'aviation. Dans un entonnoir, ils aperçurent un cadavre incomplètement recouvert de terre et de déblais. Le Service de Police et le Parquet furent alertés. La Croix-Rouge française, le Mémorial étaient aussi avisés. Une instruction était bientôt ouverte, confiée à M. le Juge HÉBRARD. Par ce magistrat, la Police Judiciaire (Inspecteur SARRET) est chargée d'une enquête, tandis que le Docteur BOURRET, Médecin-Légiste, reçoit mission de faire toutes constatations utiles pour établir les causes et les conditions de la mort, l'existence de supplices ou de tortures, ainsi que l'identification des victimes.

Le *Mémorial* recueillait, de son côté, des informations sur les circonstances du drame, le nombre des victimes, l'identité de nombre d'entre elles.

∴

Les investigations poursuivies avec autant de méthode que de dévouement par les équipes d'urgence de la Croix-Rouge, sous l'impulsion de M. Lucien BÉRARD, aboutirent à la découverte de 109 cadavres, entassés pêle-mêle dans cinq fosses ou plutôt dans cinq entonnoirs de bombe.

D'après l'ordre chronologique de leur exploration, ces charniers ont été désignés ainsi :

— Charnier A, derrière le hangar 69 : 18 cadavres (1 femme) ;
— Charnier B, devant le hangar 68 : 18 cadavres (4 femmes) ;
— Charnier C, au nord du hangar 13 : 26 cadavres (1 femme) ;
— Charnier D, entre le hangar 75 et le hangar 80 : 21 cadavres ;
— Charnier E, entre le charnier C et le charnier D : 26 cadavres ;

soit, au total, 103 cadavres d'hommes et 6 cadavres de femmes.

« Les corps ainsi entassés, lisons-nous dans le rapport du médecin-légiste (Pièce n° 13), avaient été recouverts d'une masse de terre et de blocs de maçonnerie, dont l'épaisseur dépassait un mètre pour le charnier D, n'était que de quelques centimètres pour certains autres, au point qu'étaient visibles, à la surface du sol, des souliers et des vêtements ».

H5004 – 0064

Le charnier E a été exploré en dernier lieu, le 29 septembre, en présence de nombreux journalistes suisses. (Photographies 9, 10 et 11).

∴

Nous sommes assez exactement informés sur les circonstances dans lesquelles ont été assassinés les malheureux dont les corps comblaient les charniers C, D, E. Voici tout d'abord, sur ce point, la déclaration de Wladimir KORVIN-PIOTROWSKY, 40, rue Saint-Lambert, à Paris (XV°), faite le 18 septembre 1944 (Pièce I).

« Détenu moi-même à la prison allemande du fort Montluc, j'y étais chef de baraque et affecté comme tel à la baraque occupée par 70 prisonniers juifs.

Le 17 août 1944, 50 de ces prisonniers ont été extraits sans bagages de la baraque et emmenés par des camions. Aucun n'est revenu.

Le lendemain, 18 août, les 20 autres prisonniers qui étaient dans la baraque ont été cherchés, également sans bagages, et emmenés en camions comme les 50 de la veille.

Tous les bagages appartenant à ces 70 prisonniers ont dû être remis par moi, en tas, aux autorités allemandes qui me les ont demandés.

Par la suite, j'ai appris comme tout le monde, qu'on a exécuté à Bron le 17 août, 49 prisonniers juifs, le cinquantième, un nommé SILBER, ayant réussi à s'évader, et que 20 autres avaient été exécutés le lendemain, 18 août. »

Particulièrement importante, la déposition de M. HUBER OTTO, contrôleur de cinéma, rue Carnot, à Décines, recueillie (Pièce n° 3) dès le 7 septembre 1944, par le Secrétaire de Police DESCHARNE (Circonscription de Décines-Charpieu).

Requis le 15 août par la Mairie de Décines pour travailler au camp d'aviation, HUBER OTTO y fut utilisé comme interprète.

« Dès le 17 août, écrit-il, 50 prisonniers du Fort Montluc sont arrivés sur le chantier pour y travailler. Nous avons accompagné ces prisonniers sur le lieu de leur travail. Vers 12 heures, un prisonnier s'étant évadé, l'Adjudant a déclaré que si l'homme n'était pas retrouvé, ses camarades seraient fusillés. Les Allemands l'ont recherché sans résultat. Le soir, à la fin du travail, les prisonniers sont remontés sur le camion pour regagner le Fort.

A ce moment-là, le Major est arrivé et a donné l'ordre de faire descendre les prisonniers et de les reconduire sur un autre chantier où personne n'avait jamais travaillé.

Le 18 août, en arrivant au camp, j'ai demandé à l'Adjudant si les prisonniers avaient travaillé tard la veille. Il m'a répondu que cela ne me regardait pas et que l'affaire était classée. Quelques instants plus tard, il m'a averti que des prisonniers de Montluc venaient d'arriver.

Je croyais que c'étaient les mêmes que la veille. J'ai été surpris d'en compter seulement 23 et il n'y en avait aucun de la veille.

Nous avons conduit les 23 prisonniers sur le chantier et, pendant le travail, j'ai remarqué que l'un d'eux avait les deux bras entourés de pansements. Je lui ai demandé ce qu'il avait ; il m'a répondu qu'il était blessé par suite des mauvais traitements reçus au Fort Montluc. J'ai informé l'Adjudant qu'un prisonnier était blessé et que, de ce fait, il lui était pénible de travailler. L'Adjudant m'a regardé en souriant et m'a répondu que, le soir même, il n'aurait plus mal et a ajouté : « As-tu compris maintenant où sont les autres ? »

La journée s'est passée normalement jusqu'à 18 heures. A ce moment, l'Adjudant a demandé vingt soldats volontaires pour accompagner les prisonniers. Ces soldats étaient contents et exprimaient par des rires leur satisfaction d'aller « faire de la musique ».

Ils ont chargé les prisonniers sur un camion, en les battant à coups de cravaches et de crosses de fusils.

Le camion a pris la même direction que la veille ; il était suivi d'un autre camion transportant les vingt soldats. Arrivés sur l'endroit indiqué par le chef, les prisonniers et les soldats sont descendus des véhicules ; comme il y avait un camion en trop, j'ai demandé à l'Adjudant si je pouvais repartir avec ; il m'a répondu : « oui ». Je suis rentré chez moi.

Le 19 août au matin, l'Adjudant a raconté à un sergent comment l'exécution avait eu lieu ; je ne pouvais me tenir à proximité d'eux, mais j'ai vu l'Adjudant faire les gestes d'un homme qui vient d'être frappé et qui tourne sur lui-même avant de tomber à terre.

Vers 9 heures, j'ai rappelé à l'Adjudant qu'il fallait aller chercher le café pour les travailleurs ; il m'a répondu que la chose la plus pressée était d'aller chercher un camion de terre. Je l'ai accompagné à cette

CHARNIERS DE BRON

Photo 9

Les journalistes suisses assistent à l'exploration du charnier E.

H5004 – 0065

Planche VI

CHARNIERS DE BRON

H5004 – 0066

Premiers Travaux.

Photo 10

Un corps est dégagé.

Photo 11

Autre Charnier.

Photo 12

CHARNIERS DE BRON

Photo 13 (Petitjean)

Photo 14 (Petitjean)

L'utilisation des masques est parfois indispensable.

Photo 15 (Petitjean)

Une tête apparaît...

Photo 16 (Petitjean)

C'était une jeune femme !

H5004 – 0067

H5004 – 0068

Planche VIII

CHARNIERS DE BRON

Photo 17 (S. R. I. J.)

Aspect d'un charnier avant les fouilles.

Photo 18 (S. R. I. J.)

Equipes de la Croix-Rouge au travail.

H5004 – 0069

corvée et nous avons amené le camion de terre, au même endroit où les 23 prisonniers de la veille avaient été conduits.

L'Adjudant est descendu seul du camion, s'est approché d'un trou, y a fait glisser un peu de terre avec son pied ; ensuite, il nous a ordonné d'amener le camion en reculant et de verser la terre dans le trou.

Je suis certain que les 72 prisonniers n'ont pas regagné le Fort Montluc et qu'ils ont été exécutés sur le terrain d'aviation.

L'Allemand qui a ordonné et présidé ces exécutions se nomme Adjudant-Chef BRAU, de l'Infanterie, né en 1911 à Ober-Pfalc (Allemagne) ».

Cette déclaration confirme les indications du rescapé SILBER (Pièce n° 2) :

« Le 17 août, à 9 heures du matin, WITMAYER est arrivé, appelant 50 d'entre nous, dont 2 étaient catholiques. A la dernière minute, les Allemands remplacèrent les catholiques par des Juifs. Ils nous ont conduits, dans deux camions, au camp d'aviation de Bron. Là, ils nous ont fait placer trois par trois et conduits sur la piste, où nous avons dû extraire du sol les bombes non éclatées, lancées par la R.A.F. trois jours plus tôt. Parmi nous, se trouvaient :

— Le Rabbin DOMINITZ, 60 ans ;
— BUSCHAMIN Raymond, 16 ans ;
— LÉVY Alfred, 14 ans ;
— OLCHITZKI Albert, 17 ans.

Nous avons travaillé jusqu'à midi et demie, heure à laquelle on nous a conduits dans un hangar, pour y prendre un repas. A quelques mètres de là, des requis libres achevaient de déjeuner. C'est à ce moment que je me suis glissé derrière les gardiens et que je me suis mêlé aux civils libres. J'ai sauté sur un camion, espérant qu'il partirait bientôt ; quand j'ai compris qu'il stationnerait là longtemps encore, je suis descendu et, marchant à travers champs, j'ai atteint Décines après une course de 7 kilomètres.

Voici maintenant ce que m'a dit M. KORVIN, chef de baraque des Israëlites, mais catholique lui-même :

Le 19 au matin, les Allemands sont venus chercher les bagages de tous les prisonniers. Le même jour, après-midi, un soldat allemand du bureau du Fort a dit au chef de baraque qui s'inquiétait de leur sort : « Les 22 qui ont été appelés hier sont au ciel et les 50 d'avant-hier y sont aussi ».

Sur ces 72 hommes, quelques-uns faisaient partie de la Résistance, mais la plupart ont été tués pour motif racial. »

BERRUYER Daniel, cartonnier, demeurant à Bron, rue Emile-Vial (Pièce n° 4) et PLASSE Jean, camionneur, demeurant à Lyon, 73, rue Anatole-France (Pièce n° 12) font des déclarations conformes à celles d'HUBER OTTO. BERRUYER fournit la précision suivante:

« Sur le soir, au moment où les prisonniers étaient changés de chantier et qu'ils montaient sur le camion, un sous-officier tapait à grands coups de pieds sur un vieillard de 65 ans, prisonnier, qui avait travaillé toute la journée et qui éprouvait des difficultés à monter sur le camion. »

Ainsi avaient été conduits de Montluc à Bron, 50 israëlites le 17 août, 23 israëlites le 18 août. L'un d'eux était parvenu à s'enfuir.

Les fosses C, D, E renfermaient 73 corps, dont un corps de femme. Les déclarations dont nous avons fait état ci-dessus établissent que les 72 cadavres de sexe masculin renfermés dans les charniers C, D et E étaient ceux des détenus prélevés les 17 et 18 août.

Les victimes identifiées sont d'ailleurs toutes des prisonniers de la Baraque. Voici leurs noms :

CHARNIER C. — Corps 37 à 61 :

Cercueils n°s

37 — **MOÏSE Benoît, né le 24 septembre 1896, à Metz (Moselle).**
38 — **BLOCH Marx, né le 15 décembre 1881, à Trimbach (Bas-Rhin).**
39 — **FLORENTIN Elie, né le 23 mars 1887, à Salonique (Grèce).**
40 — **ISRAELOVITCH Jacques, né le 6 juillet 1914, à Paris (11e).**
42 — **GLEIZE, épouse SIMENIAN Joséphine, née le 5 mars 1918, à Lyon.**
43 — **ABOLAFIA Joséphine, née le... 1882, à Constantinople (Turquie).**
47 — **SCHAUER Otto, né le 19 avril 1903, à Purkersdorf (Basse-Autriche).**
48 — **HAAKER Isidore, né le 1er octobre 1884, à Colmar (Haut-Rhin).**

H5004 – 0070

Cercueils n°s

50 — KUSCHLIN Jacques, né le 31 juillet 1902, à Dunabourg (Lettonie).
53 — TORDJMAN MEYER, né le 28 juillet 1898, à Marrakech (Maroc).
54 — GABAY Léon, né le 17 avril 1887, à Cheil Sali (Turquie).
55 — DREYFUS Gustave, né le 15 février 1869, à Hindelbank (Suisse).
56 — LION Isidore, né le 17 janvier 1882, à Munich (Allemagne).
58 — PFEFFER Maurice, né le 14 juin 1926, à Paris (XIIe).

CHARNIER D. — Corps 62 à 83 :

Cercueils n°s

62 — RUDECKI Isaac, né le 18 septembre 1923, à Aix-la-Chapelle (Allemagne).
63 — EISENSTEIN Léon, né le 23 juillet 1912, à Boryslow (Pologne).
64 — NAHON Robert, né le 21 décembre 1919, à Lyon.
66 — DOMINITZ CHAIM, né le 21 mars 1886, à Stary-Sambor (Pologne).
67 — MARX Alphonse, né le 2 septembre 1870, à Lyon.
68 — KACZKA MAIER, né le 2 mai 1898, à Jendzejow (Pologne).
69 — KARSENTY Maurice, né le 26 février 1917, à Paris (XIIe).
70 — ROSSKAMM Oscar, né le 21 décembre 1892, à Berlin (Allemagne).
71 — POSTBRIF MALJECK, né le 10 juillet 1900, à Varsovie (Pologne).
72 — SALAMONCZYK Joseph, né le 5 mai 1900, à Buzemine (Pologne).
73 — SCHWARTZ Charles, né le 22 octobre 1900, à Balbrom (Bas-Rhin).
74 — BLOCH Virgile, né le 26 octobre 1904, à Krantergesheim (Bas-Rhin).
75 — NATHAN Albert, né le 15 décembre 1905, à Stamboul (Turquie).
76 — NADLER Alfred, né le 7 janvier 1918, à Vienne (Isère).
79 — BRUNSWICK René-Emile, né le 10 décembre 1900, à Paris, (IIIe).
80 — LILIENTAL Maxime, né le 16 octobre 1896, à Orenbourg (Russie).
81 — RUDECKI Wolf, né le 11 novembre 1913, à Zdunska-Wola (Pologne).
82 — MODIANO Georges, né le 23 mars 1913, à Salonique (Turquie).
83 — FINKEL André, né le 18 décembre 1917, à Paris (XIIe).

CHARNIER E — Corps 84 à 109 :

Cercueils n°s

86 — OLSCHITZKY Albert, né le 18 septembre 1927, à Paris (XIe).
87 — KRIEGER Frédéric, né le 9 février 1899, à Vienne (Autriche).
88 — BLOCH Alfred, né le 17 décembre 1906, à Strasbourg (Bas-Rhin).
89 — CATZ Albert, né le 17 novembre 1911, à Paris.
90 — HAYOUN René, né le 11 novembre 1894, à Tunis (Tunisie).
91 — BRUCKNER Robert, né le 10 décembre 1915.
93 — BACALEINIC Alexandre, né le 8 juin 1907, à Ismaïl (Roumanie).
94 — LEVY Alfred, né le 14 octobre 1892, à Requisheim (Bas-Rhin).
97 — ATLAN Marcel, né le 16 Mars 1924, à Lyon (IIe).
98 — OLSCHITZKY HERSCH, né le 23 mars 1895, à Seidlitz (Pologne).
99 — LEVY Jean, né le 19 mai 1928, à Mulhouse.
100 — LEDERMANN Henri, né le 13 mai 1923, à Varsovie (Pologne).

H5004 – 0071

Cercueils n°s

101 — MALACINSKI André, né le 29 juin 1919, à Siedlce (Pologne).
103 — BUCHSBAUN Raymond, né le ... août 1927.
104 — HATEM HAIM, né le 17 septembre 1898, à Jérusalem (Palestine).
105 — MEYER Pierre, né le 13 avril 1904, à Strasbourg.
107 — SABAH MEYER, né le ... 1902, à Denezzie (Turquie).
108 — BLOCH Jean-Claude, né le 10 septembre 1923, à Neuilly-s.-Seine.
109 — BERNHEIM Pierre-Georges, né le 31 août 1884, à Mulhouse (Haut-Rhin).

∴

Le 21 août, d'autres exécutions avaient lieu sur l'aérodrome de Bron, réalisées, semble-t-il, par des Miliciens, peut-être sur l'ordre et, en tout cas, avec la complicité des Allemands, puisque le crime a été accompli sur un terrain militaire occupé par eux.

De ce massacre, Marcel CLAMARON, chef d'équipe, 27, rue Pierre Dupont, à Saint-Fons, a fourni (Pièce n° 5) le récit suivant :

« Le lundi 21 août 1944, vers 8 h. 30 environ, je me trouvais en compagnie de deux ouvriers sur l'aérodrome de Bron, à 50 mètres du bâtiment n° 68, allant chercher l'outillage nécessaire pour boucher les trous creusés par des bombes. J'ai vu deux voitures arriver sur le terrain d'aviation et se diriger, en marche arrière, vers le hangar 68. L'une était une conduite intérieure, traction avant, montée par quatre personnes portant une chemise de couleur kaki, l'autre était une camionnette sur laquelle on pouvait distinguer deux hommes, ayant également une chemise kaki, et deux soldats allemands.

Quelques instants après, j'ai vu descendre des hommes de la camionnette et, dès leur arrivée au sol, j'ai entendu des coups de feu.

Craignant qu'une balle perdue ne m'atteigne, je me suis couché et j'ai alors entendu des tirs de mitraillettes. Ayant relevé la tête, j'ai vu les six hommes à la chemise kaki braquer leurs mitraillettes vers le trou de bombe situé à proximité du hangar 68 et dans lequel étaient jetées les victimes — je ne puis en préciser le nombre — au fur et à mesure de leur descente de camionnette. Quelques rafales de mitraillette ont été tirées.

Le même jour, à 13 heures, après un déjeuner pris avec mon employé, M. CALVET, au café Philippe, nous nous sommes approchés des lieux de l'exécution. Là, des flaques de sang, que l'on avait essayé de recouvrir de terre, étaient encore visibles. Près d'elles se trouvaient de nombreuses douilles de balles de mitraillette et de revolver.

Dans le trou de bombe, on pouvait apercevoir l'épaule ou la cuisse d'un homme, dont le corps était incomplètement recouvert de terre.

J'ai dit à mon camarade CALVET de renseigner, si possible, la mairie de Bron sur les faits dont nous avions été témoins. »

Ces déclarations ont été confirmées par celles d'autres témoins oculaires, nombreux :

MALLET Jean, chef de chantier, 293, cours Lafayette, à Lyon (Déposition n° 6) ;

AMIRA Mohamed, manœuvre, 11, rue Turenne, à Lyon (Déposition n° 7) ;

MEURDEFROID Maurice, manœuvre, 35, rue de la Buire, à Lyon (Déposition n° 8) ;

CALVET Robert, ouvrier, 8 bis, rue Etienne-Richard, à Lyon (Déposition n° 9) ;

FACI Abdelkader, manœuvre, 19 bis, chemin Saint-Antoine, à Lyon (Déposition n° 10) ;

BOUELLAT Joseph, chef d'équipe, 3, rue Waldeck-Rousseau (Déposition n° 11). Ce dernier a fourni des précisions complémentaires qu'il convient de rappeler :

« Je vis en effet des Miliciens qui tiraient hors du camion plusieurs hommes — j'en ai compté huit — mais dégoûté par ce spectacle, je me suis assis sur le sol et n'ai plus regardé.

Les Miliciens prenaient ces hommes par les cheveux, la cravate ou la veste, pour les précipiter dans le trou d'une bombe, tandis qu'un autre milicien les recevait à coups de pied dans les reins ; enfin, plusieurs Miliciens les abattaient avec des mitraillettes. Cette fusillade dura environ une demi-heure, pendant laquelle deux Allemands, armés de fusils, assurèrent le service d'ordre, semble-t-il.

H5004 – 0072

Cette sale besogne terminée, un Allemand aida les Miliciens à jeter un peu de terre sur les corps, puis, lorsque les exécuteurs furent partis, il resta même quelques minutes encore auprès du trou. Enfin le cortège, composé des deux tractions avant, une camionnette verte conduite par un Allemand et montée par les Miliciens, et l'autre camionnette, se dirigea vers la sortie du camp.

J'ajoute qu'à un moment donné, une sentinelle allemande postée sur le terrain s'approcha de moi et vint discuter quelques minutes. Comme je lui disais : « C'est malheureux ce qu'ils font là-bas, tuer des hommes ainsi... ». L'Allemand me répondit : « Ce n'est rien, c'est des Juifs, c'est bon à faire des saucissons pour les chiens. »

Remarquons toutefois que, parmi les victimes entassées pêle-mêle dans la fosse A et identifiées, aucune n'était, semble-t-il, israëlite. Voici leurs noms :

CHARNIER A — Corps 1 à 18 :

Cercueils n^{os}

2 — **Courtois Robert-Pierre, né le 16 janvier 1924, à Oullins (Rhône).**

4 — **Jacquet Germain, né le 17 janvier 1887, à Marais (Suisse).**

5 — **Amoureux Yves, né le 15 décembre 1926, à Lyon.**

6 — **Durif René-Louis, né le 2 janvier 1924, à Lapalisse (Allier).**

10 — **Ressort Hubert, né le 20 décembre 1925, à Saint-Laurent-les-Mâcon (Ain).**

11 — **Dupre Roger-Marcel, né le 2 août 1926, à Lyon (IIe).**

∴

Quant aux malheureux dont les restes comblaient la fosse B, nous connaissons les noms de quatre d'entre eux seulement :

CHARNIER B — Corps 19 à 36 :

Cercueils n^{os}

19 — **Parchet Albert, né le 28 mars 1920, à Carouges (Suisse).**

24 — **Gerhardt Kazimiez, né le 15 mars 1905, à Lwov (Pologne).**

30 — **Grosdoy Anne-Louise-Désirée-Emilienne, née le 1er novembre 1902, à Châteaubriant.**

33 — **Futterknecht Louise, femme Meppiel, née le 15 février 1899, à Huningue (Haut-Rhin).**

Nous ignorons, jusqu'à présent, la date et les circonstances de leur exécution. Peut-être ces victimes étaient-elles celles au sujet desquelles, le 19 septembre 1944, Mme Marlot, 102, cours Albert-Thomas, à Lyon, nous adressait la lettre suivante (Pièce n° 14) :

« Le 24 août dernier, vers 17 heures, alors que je me trouvais à ma fenêtre, je vis passer, se dirigeant sur Vinatier-Bron, un convoi allemand composé comme suit : en tête, une voiture légère avec des hommes en armes, au centre, un fourgon cellulaire appelé vulgairement « panier à salade », puis, en queue, une autre voiture légère également occupée par des militaires en armes.

Au premier abord, je n'y attachais pas grande importance, mais, après avoir eu connaissance par voie de presse et radio, des Martyrs de Saint-Genis-Laval, puis des charniers découverts à Bron, il ne m'est plus possible de douter que ce convoi n'était autre qu'un transfert de prisonniers provenant certainement de Montluc, destinés à la fusillade ou déjà morts, dont les Allemands voulaient se débarrasser.

En effet, une heure à peine après environ, ce fourgon escorté comme à l'aller, redescendait délesté de son chargement. »

∴

Les causes de la mort ont été reconnues avec précision par le médecin-légiste (Pièce n° 13) :

« Tous les cadavres exhumés portent les traces parfaitement visibles de blessures par coups de feu ; — 88 ont été frappés à la tête et présentent, à l'exclusion de toute autre plaie, des blessures crânio-encépha-

H5004 – 0073

liques transfixiantes ou pénétrantes, qui ont déterminé de très larges éclatements de la voûte, de la base du crâne et même, pour quelques-uns, des os de la face. L'importance des lésions osseuses et cérébrales ainsi réalisées montre avec évidence que la mort est survenue de façon immédiate ou, du moins, dans des délais certainement très brefs.

— Vingt et un ne présentent aucune plaie crânienne. Douze d'entre eux ont reçu une ou plusieurs balles à hauteur du thorax ou de l'abdomen ; neuf ont été blessés au niveau du cou et certains même montrent de véritables éclatements des vertèbres cervicales supérieures.

La gravité de ces blessures ne peut être indiquée avec certitude, les lésions des organes profonds et des vaisseaux n'ayant pu être reconnues par un simple examen extérieur du cadavre. Mais il est vraisemblable que la survie fut de très brève durée, comme pour les autres victimes. En effet, les cadavres, à l'exception d'un seul, ont été manifestement ensevelis après la mort.

— Le cadavre n° 61, seul, présente des particularités qui ne laissent aucun doute sur le fait que, vivant encore, il a été enterré : la cavité buccale, le pharynx et la partie supérieure du larynx sont entièrement obturés par de la terre, qui n'aurait pu pénétrer en quantité aussi importante et aussi profondément dans les voies aériennes après la mort. Il est nécessaire que soient intervenus de violents mouvements inspiratoires, dont la blessure légère que portait la victime à l'épaule laissait encore l'entière possibilité.

Les modifications que les corps ont subies, au cours des deux mois passés dans un sol humide, ne permettent pas de préciser, par les caractères des blessures, les conditions dans lesquelles les coups de feu ont été tirés. Cependant, l'étendue des éclatements crâniens laisse supposer que le plus grand nombre des balles fut tiré à courte distance, par des revolvers ou des mitraillettes, ou même, à quelques mètres, par des armes plus puissantes, fusils ou mousquetons. »

Au niveau des fosses et à leur voisinage, ont d'ailleurs été trouvées des douilles nombreuses de mitraillettes et de revolver.

Les violences signalées tant par Otto Huber (exécution du 18 août) que par Clamaron, Bouellat, Mallet et autres (exécution du 21 août) n'ont pas laissé de traces apparentes. « Mais il est possible, écrit l'expert médical, que la décomposition ait fait disparaître complètement des ecchymoses ou des érosions superficielles ».

∴

La tuerie de Bron est donc un exemple d'assassinat collectif, systématique et sans jugement préalable. Des prisonniers fusillés les 17 et 18 août — parmi lesquels de jeunes adolescents (17-16-14 ans) — le crime principal, et peut-être unique, était sans doute de ne pas appartenir à la race aryenne.

Les circonstances du drame établissent la préméditation. Celle-ci résulte d'ailleurs de l'affirmation fournie en souriant par l'adjudant-chef Braun à Otto Huber, au sujet d'un détenu blessé : « Ce soir, il n'aura plus de mal ».

L'exécution des victimes, au terme d'une journée de travail pénible et même dangereux ajoute à la froide cruauté de l'acte.

Faut-il enfin souligner l'absence de tout respect humain chez les tueurs, même devant la mort : les corps ont été sommairement recouverts de terre, de pierres, de blocs de maçonnerie, dans la position même où ils étaient tombés.

H5004 – 0074

RÉFÉRENCES

(Dossier RH 1)

N°s	
1	Déposition de KORVIN-PIOTROWSKY.
2	— SILBERMANN, dit SILBER.
3	— HUBER OTTO.
4	— BERRUYER.
5	— CLAMARON.
6	— MALLET.
7	— AMIRA.
8	— MEURDEFROID.
9	— CALVET.
10	— FACI.
11	— BOUELLAT.
12	— PLASSE.
13	Rapport d'expertise du Docteur BOURRET.
14	Lettre de Madame MARLOT.

CHARNIERS DE BRON

Photo 19 (S. R. I. J.)

Un nouveau corps est découvert.

Photo 20 (S. R. I. J.)

Vision dantesque.

H5004 – 0075

H5004 – 0076

CHARNIERS DE BRON

Photo 21 (S. R. I. J.)

Corps enchevêtrés.

Photo 22 (Progrès)

Une victime entre bien d'autres.

CHARNIERS DE BRON

Photo 23 (Progrès)

Photo 24 (Progrès)

Photo 25 (Progrès)

Photo 26 (Progrès)

Autres victimes.
Leur crime : n'être pas Aryens.

H5004 – 0077

H5004 – 0078

CHARNIERS DE BRON

Photo 27 (Petitjean)

Les Américains ont vu cela.

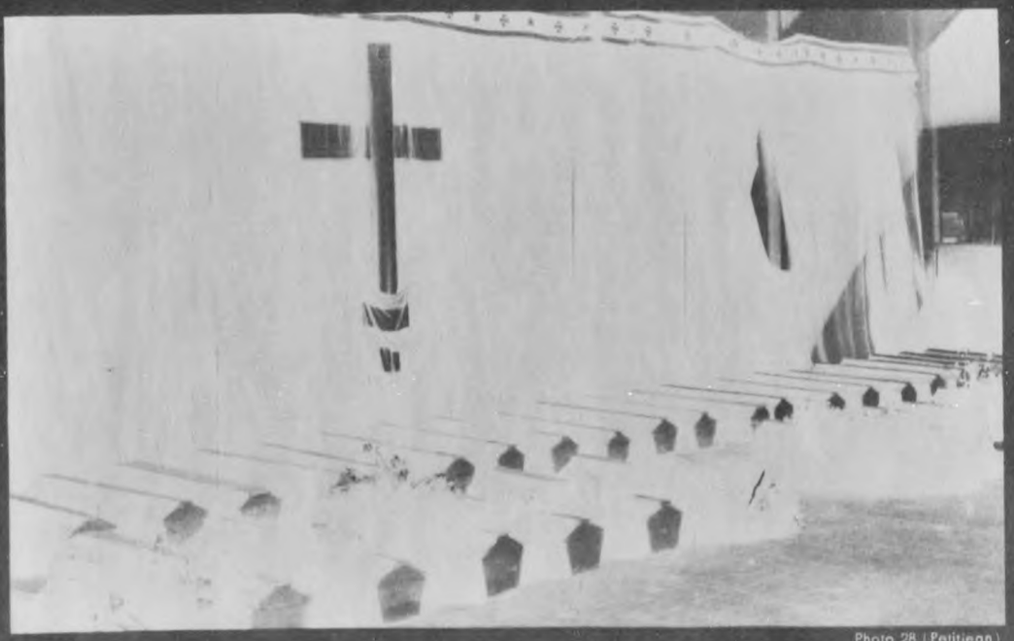

Photo 28 (Petitjean)

Le dernier repos après tant de souffrances.

H5004 – 0079

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

I. - *Départ des victimes de la Prison Montluc.*

A la Prison allemande de Montluc, depuis le milieu d'août beaucoup plus qu'auparavant, les jours s'écoulaient dans une alternance d'espoir et d'anxiété : d'espoir, car l'approche des libérateurs n'était pas ignorée, bien que l'on fut à peu près complètement séparé du monde extérieur : dans le silence de la nuit, le roulement presque continu des convois vers le Nord dénonçait la retraite ennemie ; d'anxiété aussi : quelle serait l'ultime réaction de la Gestapo vis-à-vis de ceux qu'elle n'avait plus la possibilité de transférer en Allemagne ?

Le 17 août, dans la matinée, une partie des israëlites groupés dans la « Baraque » avaient été rassemblés pour travailler quelque part, au voisinage de Lyon.

Le 18 août, la Baraque avait été vidée de ses derniers occupants. Ni les uns, ni les autres n'avaient été ramenés le soir. Le bruit courait qu'ils avaient été tous fusillés.

Le 19 août, à la fin de l'après-midi, dans diverses cellules et dans les deux pièces communes encore habitées, « Réfectoire », « Atelier », un certain nombre de prisonniers — une cinquantaine environ — sont appelés « sans bagages », formule habituelle pour un interrogatoire, mais aussi dans le cas d'exécution. Quelques femmes et deux prêtres se trouvent parmi eux.

Conduits dans l'une des cours de la prison, ils y sont rangés face au mur, les mains liées derrière le dos, les uns du côté « dortoir des gardiens », les autres du côté « cellules».

De ces deux groupes, l'un est emmené entre 19 et 20 heures. Le camion chargé de transporter l'autre n'ayant pu être mis en marche, ceux qui devaient y prendre place demeurent dans la cour jusqu'à la tombée de la nuit, puis sont conduits dans l'une des caves de la Prison ; ils y passent la nuit.

Le lendemain, de bonne heure (entre 6 et 7 heures), ils sont reconduits à la cellule ou à la chambre qu'ils occupaient et renseignent leurs camarades. L'Abbé LARUE (Déposition de M. BLANC, Pièce n° 1) déclare :

« J'échappe à la mort pour la troisième fois. A la sortie de la cellule, on nous a rassemblés dans la cour ; un premier appel a été fait ; nous étions environ 40. On a, par la suite, amené 4 femmes. Deux groupes ont été formés ; l'un d'eux, après une assez longue attente, a disparu vers 19 heures. Nous avons attendu, face au mur, jusqu'à la tombée de la nuit. Finalement, on nous a amenés à la cave où nous avons passé la nuit. Ce fut une longue nuit d'amères conversations, de chants patriotiques, de prières. Nous savions que nous devions être exécutés.

Des précisions analogues sont fournies par l'Abbé BOURSIER à ses amis du Réfectoire.

« Il nous a raconté sa nuit de prières avec ses malheureux compagnons ; qu'on lui avait délié les mains quand on avait su qu'ils ne partaient pas la veille » (Déposition FURBY, Pièce n° 4).

H5004 – 0080

Une demi-heure environ après leur retour, les prisonniers réintégrés sont appelés à nouveau en même temps que de nombreux autres détenus, parmi lesquels un sujet suisse, GRAEPPI, dit « DULAC », propriétaire du Restaurant « Le Grillon », à Lyon. Ayant subi de graves violences au cours de ses interrogatoires, il présentait une infiltration ecchymotique de toute la région dorsale, un large hématome lombo-sacré, des fractures de l'arc postérieur des 7e et 8e côtes gauches, avec disjonction chondro-costale en avant. Dans la suite, était apparue une pneumonie traumatique gauche, avec température élevée et délire aigu.

Aussi le chef de chambrée MAISSIAT (Déposition MAISSIAT, Pièce n° 5) fait-il remarquer au feldwebel qui procédait à l'appel que GRAEPPI était un grand malade, difficilement transportable. « Ordre du S. D. » lui fut-il répondu.

Ces prisonniers, la plupart d'entre eux tout au moins, sont d'abord réunis dans une des cours de la prison. A travers les fentes des planches obturant les fenêtres jusqu'à mi-hauteur ou par un trou dans l'angle d'une vitre, leurs camarades peuvent avec émotion les voir une dernière fois.

De là, ils sont conduits dans une autre cour où ils sont liés individuellement, puis deux par deux. L'on perd alors leurs traces jusqu'au moment où les cadavres de certains sont retrouvés à Saint-Genis-Laval.

Des faits ci-dessus ont été témoins les détenus de Montluc dont la majorité est, à l'heure actuelle, heureusement libérée, et notamment, le Professeur TERROINE (Déposition n° 6), l'Abbé JOFFRAY (Déposition n° 3), LECULIER (Déposition n° 7).

II. - *Arrivée à Saint-Genis-Laval. La Tuerie. Fuite d'un rescapé. Incendie et dynamitage de la maison.*

Le dimanche 20 août, vers 8 h. 30, un convoi de voitures automobiles venant de Lyon traverse Saint-Genis-Laval, petite localité située à quelques kilomètres au sud-ouest du chef-lieu du département. Ce convoi comprend cinq à six voitures de tourisme et, encadrés par elles, deux cars : l'un peint en jaune, du type Citroën, l'autre, fourgon cellulaire aux hublots garnis de barreaux de fer et qui porte encore l'inscription : « Gendarmerie Nationale ».

Les voitures tournent à droite sur la route du village et, après un bref arrêt pour demander leur route, s'engagent dans le chemin qui conduit au Fort Cote-Lorette, situé immédiatement à l'ouest de Saint-Genis-Laval. Ce fort désaffecté comprenait, outre les bâtiments principaux, un pavillon, autrefois logement du gardien. La veille ou l'avant-veille, la famille ROURE, qui habite à une centaine de mètres, avait vu des Allemands reconnaître les lieux (Déposition ROURE, n° 9). Elle avait supposé que le fort allait être occupé.

Des Allemands sortent des voitures de tourisme et font éloigner les personnes qui se trouvaient dans le voisinage. Intrigué, M. ROURE monte sur un arbre de son jardin.

« J'ai vu, dépose-t-il, des civils descendre des voitures. Certains ont quitté leur veste ; l'un d'eux était en short. Ils sifflotaient et chantaient. On a fait entrer les cars par le portail de fer. Ils nous étaient ainsi cachés par la maison du garde. »

Quelque temps après éclatent des coups de feu, par salves intermittentes à peu près régulières. « On fusille les gens, qui sont dans les cars, avec des mitraillettes ! » s'écrie le fils ROURE. La fusillade se prolonge pendant près de trois quarts d'heure.

Soudain, M. ROURE qui n'a pas cessé d'observer les abords du fort, voit un homme.

H5004 – 0081

bientôt suivi de deux autres, sauter par une fenêtre du rez-de-chaussée de la maison du garde. Les Allemands et les civils qui les accompagnent crient, gesticulent et tirent sur les fuyards. Un grand blond s'échappe à travers champ, mais les deux autres sont abattus, puis pris par la tête et par les pieds et rejetés dans la maison qui commence à brûler.

M. MICHEL (Déposition n° 10) qui travaillait dans son jardin à une centaine de mètres au-dessous du fort, a bien entendu des coups de feu, mais il n'y a pas prêté attention, pensant que les Allemands procédaient à un exercice de tir. Cependant, à 10 heures, alors que le tir a cessé depuis quelques instants, il entend à nouveau des rafales de mitraillettes et des balles sifflent à ses oreilles. Il se redresse, regarde dans la direction du fort et, lui aussi, aperçoit huit civils tirant sur un grand jeune homme blond qui fuit en longeant un ravin. L'homme tombe. « Il est touché ! » s'écrie en français l'un des tireurs et le feu cesse. Mais, soudain, il se redresse, reprend sa course et disparaît, sautant haies et murettes, à travers les cours et les jardins des maisons voisines du fort.

De nombreux habitants, parmi lesquels le Maréchal des logis-chef de gendarmerie CLAVEL, avaient vu l'arrivée des voitures. Pressentant le drame qui allait se produire, ils tentèrent, du haut des fenêtres des greniers, d'observer ce qui se passait au fort, mais le vallonnement du terrain, l'emplacement de la maison derrière une butte, ne leur permirent pas de voir grand chose : des voitures sont arrêtées derrière une haie, quelques hommes tournent autour ; d'autres circulent sur les glacis.

« J'ai entendu, a déclaré le Maréchal des Logis-Chef CLAVEL (Déposition n° 11), le crépitement des mitraillettes, par rafales intermittentes. Je suis alors monté au haut de la maison que j'habite et, par une lucarne, j'ai aperçu des Boches en uniforme qui formaient un cordon de barrage. J'apercevais aussi, à l'intérieur de ce barrage, des civils qui allaient et venaient ».

Cependant la fusillade cesse. A 10 heures environ, de la fumée (Photo n° 29) s'élève de la maison du garde qui, bientôt, commence à flamber. Vers 10 heures 45 repassent dans le village, se dirigeant vers Lyon, les deux cars occupés seulement par quelques « habits verts » et les voitures de tourisme bondées de civils aux mines réjouies.

Pendant que ces événements se déroulaient au fort, une colonne allemande, revenant du Midi, avait été arrêtée par une alerte aérienne au cours de sa traversée de Saint-Genis-Laval. Entendant la fusillade qui venait du fort et dont certaines balles égarées, sans doute celles tirées sur les fuyards, arrivent jusqu'à l'endroit où stationnaient les troupes, les Allemands se croient attaqués. Aussitôt, ils perquisitionnent dans un certain nombre de maisons, jetant çà et là quelques grenades, qui ne font pas de victimes, et arrêtant même trois habitants qui sont relâchés peu après. L'alerte ayant cessé, la colonne reprend vers 11 heures 1/4 sa marche sur Lyon. (Déposition de M. ROSSET, Secrétaire de la Mairie de Saint-Genis-Laval, n° 12).

Dès 10 heures 45, M. GIRARD, Maire, et le Maréchal des Logis-Chef CLAVEL tentent de se rendre au fort.

« Arrivés à 10 mètres de la maison, déclare CLAVEL, nous avons été arrêtés par un officier allemand. Comme je lui demandais : « Que s'est-il passé ? », il me répondit — parlant mal le français — : « Raüs ! Raüs ! Partir d'ici, pas rester là. Boum !... » en faisant signe que cela allait sauter. En effet, nous avons vu des soldats allemands placer des charges d'explosifs contre la façade de la maison. Ces soldats appartenaient au 19e Régiment de Police.

Nous avions à peine fait deux cents mètres sur le chemin du retour, en direction de Saint-Genis-Laval, lorsque nous avons vu les soldats allemands s'écarter précipitamment pour se mettre à l'abri et entendu une première explosion. Les explosions se sont succédées assez régulièrement, toutes les 12 ou 14 minutes, jusqu'à près de 14 heures.

A notre retour, nous avons vu un Allemand qui descendait derrière nous, à assez vive allure. Quand il a été près de nous, je lui ai demandé :

— Combien y avait-il de victimes ?

— Mauvais travail, pas bon, m'a-t-il répondu.

— Combien sont-ils ? Cinquante ?

H5004 – 0082

— Plus.
— Cent ?
— Plus, plus. » Il a ajouté : « Moi Autrichien, pas Allemand ».

A ce moment — il était près de midi — le Chef de brigade va rapidement à Lyon rendre compte à son commandant. Dès son retour, il reprend son poste d'observation. Jusqu'à 14 heures, les explosions continuent à se succéder de quart d'heure en quart d'heure.

Au début de l'après-midi, le Maire, de son côté, se rend à Lyon pour prévenir la Préfecture, mais il ne peut obtenir ni aide, ni instructions (Déclaration GIRARD, n° 25). Il s'adresse alors à M. GUERPILLON, Délégué de la Croix-Rouge française, qui alerte les Equipes d'urgence.

Vers 16 heures, le service de garde allemand ayant quitté les lieux, le Maire et le Chef de brigade reprennent le chemin du fort.

III. - *Les premières constatations.*

Un spectacle horrible s'offre à eux : la maison du garde n'est plus qu'un amas de poutres noircies, de pierres, de blocs de maçonnerie parmi lesquels on aperçoit quelques cadavres à demi calcinés et d'informes débris humains. Une âcre odeur de chair grillée se dégage des décombres fumants sous lesquels le feu couve encore (Photo n° 30).

« Avec le gendarme BIGOT, indique le Maréchal-des-Logis-chef CLAVEL, nous avons ramassé une main qui avait été projetée dans un champ de topinambours, à une soixantaine de mètres au moins de la maison. »

A proximité de ce qui fut la maison, on trouve trois bouteilles de champagne encore gluantes, sablées par les tueurs après leur exploit.

A la fin de l'après-midi, des photographies sont prises par la Police Judiciaire.

Les premières équipes de la Croix-Rouge — équipe volante des dépôts mortuaires (Mlle GODINOT) ; équipe de déblaiement (MECHIN) — se trouvent sur les lieux le lendemain 21 août, vers 13 heures. Les secouristes tentent de dégager un cadavre qui leur paraît accessible, mais doivent y renoncer, tant le corps est brûlant.

Les pompiers de Lyon, alertés, arrivent bientôt, sous la direction du sergent-chef RIQUET d'abord, du Commandant ROSSIGNOL ensuite. Ils arrosent très largement corps et décombres. Les équipes de la Croix-Rouge, secondées par l'équipe de Saint-Genis, commencent le déblaiement. La cave a résisté aux explosions. Son ouverture est béante au milieu des ruines. Malgré une chaleur suffocante, deux pompiers et le frère BENOIT, des Equipes d'urgence, procèdent à une brève exploration : ils y trouvent plusieurs cadavres enchevêtrés les uns sur les autres et, dans le fond, à droite, le corps à peu près intact d'une jeune femme, celui de Mme BRUCKNER, seule reconnaissable parmi toutes les victimes (Photo n° 34). Le cadavre n'avait pas été touché directement par le feu, car les cheveux n'avaient pas été brûlés, mais il donnait l'impression d'avoir été « fumé ». Il présentait une blessure transfixiante de la tête par balle.

Des équipes de déblaiement se mettent aussitôt au travail, attaquant la fouille des deux côtés, tandis que l'équipe des dépôts mortuaires relève les corps et les débris humains, recueille et note tout ce qui pourra servir à l'identification des victimes.

Tout cet ensemble d'opérations est activement mené malgré des difficultés sans nombre : il est très malaisé de séparer les corps, entassés les uns sur les autres par couches superposées, mêlés aux déblais de la maison, non pas carbonisés, mais cuits et se désagrégeant dès que l'on tente de les déplacer.

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

Photo 29 (Gauzit)

De l'observatoire au moment de l'incendie, le 20 Août 1944, à 11 heures.

Photo 30 (S. R. I. J.)

Ce qui restait du pavillon tragique, le 20 Août, à la fin de l'après-midi.

H5004 – 0083

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

H5004 – 0084

Photo 31 (S. R. I. I.)

Un cadavre au milieu des ruines.

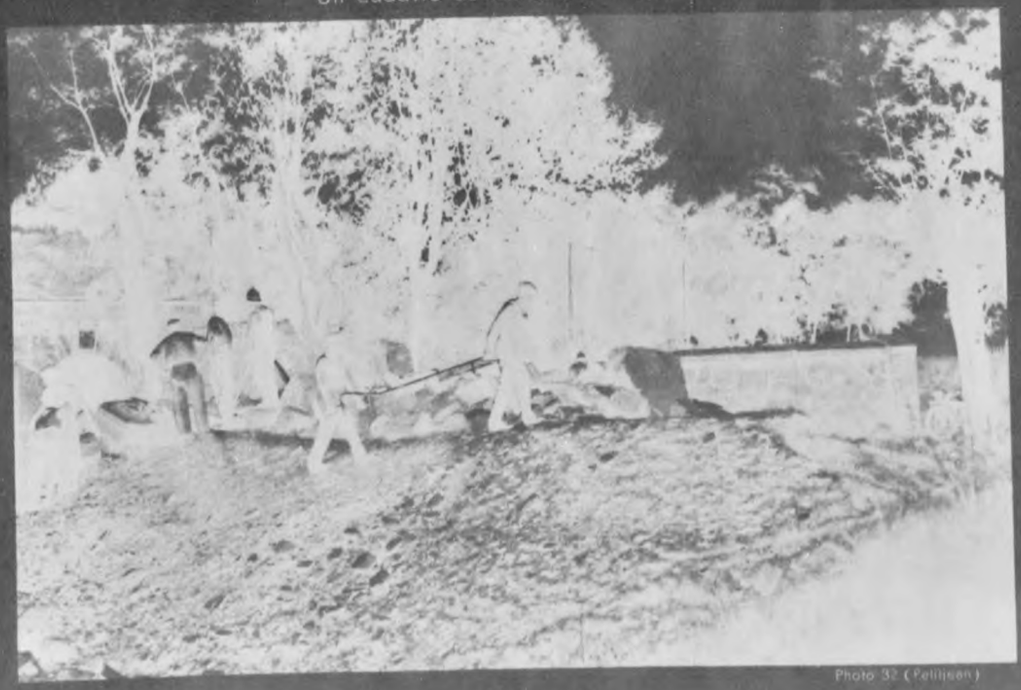

Photo 32 (Pellissier)

Le déblaiement.

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

Photo 33 (Petitjean)

Recherches parmi les ruines.

H5004 – 0085

H5004 – 0086

Planche

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

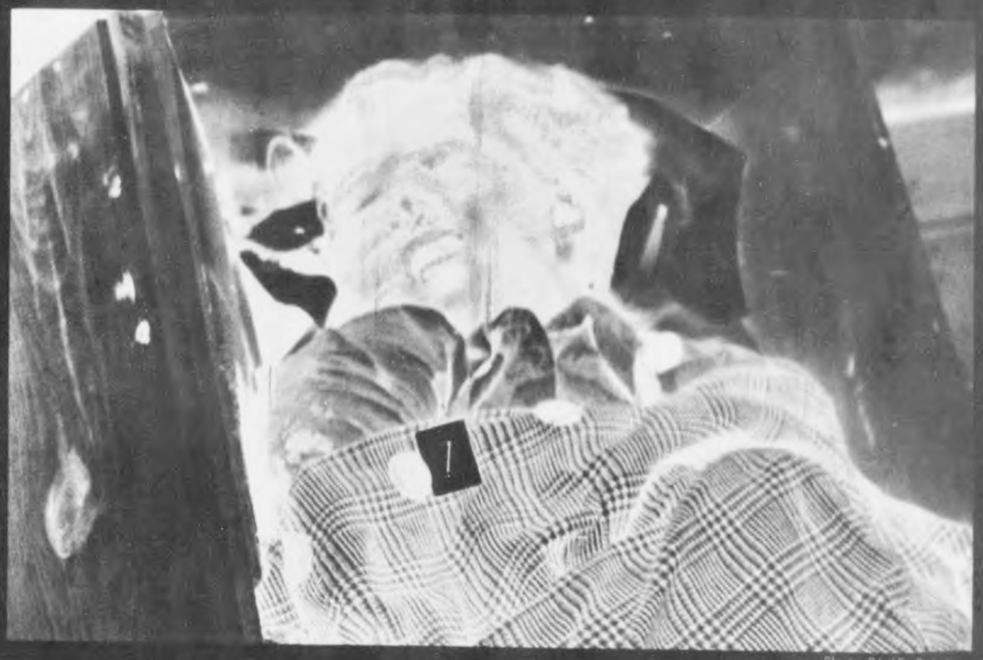

Photo 34 (S. P. J.)

Un seul corps reconnaissable : celui d'une jeune femme, (22 ans).

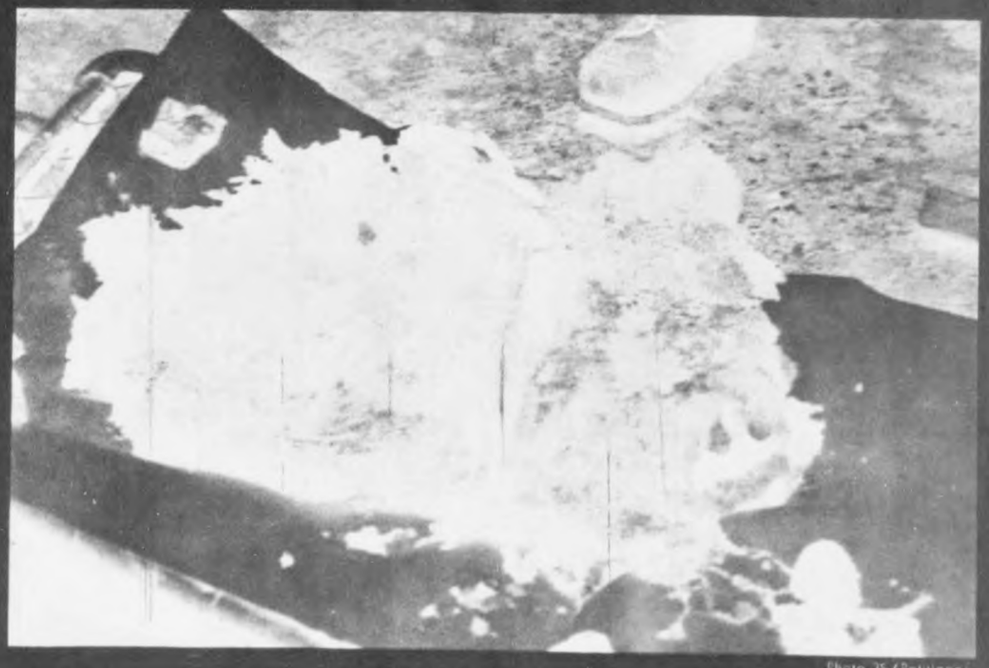

Photo 35 (Petitjean)

Restes d'une victime.

H5004 – 0087

Tous les cadavres ont les mains étroitement attachées derrière le dos avec des ficelles. Ces dernières sont si serrées que, souvent, elles ont pénétré profondément dans les chairs et ont échappé au feu. Des cordelettes lient aussi, deux par deux, certaines victimes.

On recueille d'ailleurs beaucoup plus de débris que de cadavres entiers.

« On trouvait, déclare le Docteur BERNARD, de Saint-Genis-Laval (Pièce n° 24) un fragment de bassin auquel pendait la cuisse, un thorax vidé de ses viscères avec ses côtes fracturées, une aisselle avec son plexus effiloché, puis c'était une tête à moitié dévorée par le feu venant nous prouver que cette malheureuse femme, qui portait encore un peigne piqué dans ses cheveux, avait été achevée au pistolet : la balle, entrée dans le malaire, était sortie en faisant éclater la fosse cérébelleuse. Tous ces débris humains encore brûlants, modifiés par le feu, par la puissance des explosions ou par l'écrasement dû à la pression au cours de l'éboulement, se présentaient noircis, comme poudrés de charbon ; quelquefois, au contraire, c'était une chair huileuse se détachant des os. Les rares fragments de vêtements, les bagues, les ceintures, les peignes... étaient précieusement recueillis et avec beaucoup de peine et souvent après maintes hésitations, on concluait sexe masculin ou sexe féminin probable ou bien : débris non identifiables, comme ces restes qu'on estimait représenter huit corps et qui tenaient dans un seau de grand volume ».

Le travail se poursuit jusqu'à 19 h. 30 et une cinquantaine de cadavres peuvent être relevés.

La besogne funèbre reprend le lendemain matin et se poursuit jusqu'à 12 h. Tout le terrain est soigneusement examiné. De nombreux débris humains projetés par les explosifs sont retrouvés aux environs de la maison.

Les cadavres et les restes sont placés dans 88 cercueils, mais plusieurs d'entre eux ne contiennent que des débris informes, écrasés et à demi-calcinés, comme l'établissent les photographies publiées (Photo n° 35). L'une d'elles montre, réunis dans une marmite, les restes misérables de plusieurs victimes, êtres humains qui avaient pensé, aimé, espéré (Photo n° 37).

Tous les objets susceptibles de permettre l'identification sont soigneusement recueillis, mais la plupart n'ont pas résisté au feu et aux explosions. Quelques alliances, des boutons, des bandages herniaires, une boucle de ceinture marquée de la croix scoute, un dizainier scout, une bible en français, voilà, avec les tissus prélevés, tout ce qui, un jour, permettra peut-être d'identifier les corps.

Dans les décombres, on trouve de nombreux clous de charpentier : certains sont profondément enfoncés, l'un dans un avant-pied, l'autre dans un talon, celui-ci au niveau d'un maxillaire, celui-là au voisinage du pubis. Ces constatations font supposer aux secouristes que les victimes ont été torturées avant leur mort.

On recueille aussi une partie de chaussure de si petite dimension que l'on admet d'abord sans réserve qu'il s'agit d'un soulier d'enfant.

Vers 11 heures, le 22 août, Son Eminence le Cardinal GERLIER se rend sur les lieux et y constate lui-même les atrocités commises.

∴

La description ci-dessus est le résumé des rapports, dépositions ou déclarations faits par des témoins qualifiés, notamment dans l'ordre chronologique de leur arrivée sur les lieux :

— M. GIRARD, Maire.

« Je me suis trouvé en face de débris fumants, parmi lesquels on distinguait des masses noirâtres qu'après quelques hésitations, on reconnaissait comme des corps. » (Pièce n° 25)

H5004 – 0088

— Le Maréchal des Logis-Chef CLAVEL (Pièce n° 11).

— M. GUERPILLON. Délégué de la Croix-Rouge (Pièce n° 20).

« Nous avons organisé dès le lendemain, 21 août, le déblaiement de l'immeuble incendié... La principale difficulté résidait dans le feu qui couvait encore sous les décombres.

Nous n'avons pu recueillir que quelques alliances et débris métalliques ».

— Le sergent-chef RIQUET, des Pompiers de Lyon (Rapport pièce n° 21).

« Des décombres, s'élevait une fumée d'odeur nauséabonde, provenant de nombreux foyers dûs à la combustion de débris humains qui n'avaient, pour la presque généralité, plus aucune forme, tant le feu ou les déflagrations avaient déjà fait leur œuvre destructive.

Je donnai l'ordre de procéder à l'extinction des foyers au moyen d'une petite lance.

Un très grand nombre de corps se trouvaient écrasés sous les blocs de maçonnerie provenant des murs du bâtiment écroulé.

Aucune personne n'ayant pu descendre dans le sous-sol, je décidai, accompagné du caporal DUVERGER, de procéder à la reconnaissance de ce local.

Malgré l'extrême chaleur qui s'en dégageait, nous descendîmes au moyen d'une échelle.

Nous aperçumes tout d'abord 3 corps calcinés, enchevêtrés les uns sur les autres, recouverts en partie par des matériaux, puis, un peu plus loin, dans le fond du sous-sol, un quatrième corps, celui d'une femme couchée sur le dos, la main gauche sur le cœur, le bras droit en arrière de la tête.

Cette personne, la seule de toutes les victimes, n'avait pas été atteinte par les flammes.....

Par la suite, et au cours des travaux de déblaiement, dans les décombres, nous découvrîmes plusieurs corps dont les restes calcinés ne représentaient qu'un tout petit volume.

Très nombreux furent découverts ceux qui n'avaient plus ni tête, ni membres, et dont les restes informes rendaient une identification impossible ».

— Le Père Pol de LEON. (Rapport et Déposition, Pièce n° 22).

« Les corps sont entassés les uns sur les autres. Il semble même que les victimes aient été liées plusieurs à la fois. Tout cela fait un enchevêtrement innommable.

...Les vêtements, lorsqu'on en trouve, ont l'aspect huileux des tissus arrosés de pétrole. Ils ne contiennent aucun papier.

... Il est facile de relever des traces de torture : un clou de forme pyramidale, très long et terminé par une tête ronde, enfoncé dans la partie supérieure du pied. Un autre clou, semblable à ceux dont on se sert pour ferrer les sabots, enfoncé en plein trou mentonnier.

Ajoutons la découverte d'un soulier d'enfant, assez bien conservé et contenant encore des débris de chair.

On peut recueillir un assez grand nombre de douilles de 9 et 11 mm. et des enveloppes d'explosifs, type « pétards de cavalerie ».

— Le Frère MARIE-BENOIT (Pièce n° 23).

« Dès leur arrivée, les pompiers ont procédé à l'extinction des foyers. J'ai accompagné le sergent et un caporal dans une exploration du sous-sol, dans lequel régnait une chaleur suffocante... A l'entrée du sous sol... pendait à travers des corps enchevêtrés un bras qui nous a paru être celui d'une femme, attaché au bras d'un homme dont le corps était pris dans les matériaux.

...Les corps, dont les mains étaient attachées derrière le dos avec des ficelles bottes-lieuses de gros calibre, étaient superposés par trois rangs. Ils étaient si réduits en certains endroits qu'il nous arrivait d'en mettre deux ou trois sur le même brancard. Ils étaient même à ce point carbonisés qu'ils étaient réduits à l'état de cendres incandescentes. Nous les avons mis dans des récipients ronds où ils ont continué à brûler jusqu'au lendemain matin. »

— Le Dr BERNARD, de Saint-Genis-Laval (Pièce n° 24).

— Mlle GODINOT et Mmes PAUFIQUE et MICHON, de la Croix-Rouge (Pièce n° 26).

« Nous avons trouvé des ruines encore fumantes. Les cadavres n'étaient plus que des débris carbonisés.

Le mardi, Mademoiselle Godinot fut appelée par le Père Pol de Léon, qui tenait à lui faire constater qu'il avait trouvé un cadavre ayant un clou enfoncé dans la gorge. Madame Michon a elle-même retiré un autre clou d'un autre cadavre ; celui-ci étant enfoncé dans le dessus du pied. »

— Sœur THEODARD et Sœur MARIE-ANDRÉ (Clinique Jeanne d'Arc, à Lyon), des Equipes d'urgence de la Croix-Rouge (Pièces n° 27 et n° 28).

« La maison continuait à flamber et il s'en dégageait une odeur de chair rôtie, de viande grillée... Parmi les corps, seul un corps de femme était reconnaissable... Les autres corps n'étaient représentés que par des débris plus ou moins calcinés.

Tous les cadavres avaient les mains attachées derrière le dos avec des ficelles et si étroitement que, parfois, ces ficelles n'avaient pas brûlé. Nous avons été obligés de les couper. Il y avait également des ficelles qui

H5004-0088A

réunissaient deux à deux les victimes. Le frère BENOIT a sorti de la cave plusieurs récipients pleins de dynamite qui n'avaient pas explosé. »

S. E. le Cardinal GERLIER, Primat des Gaules, a bien voulu décrire, pour nous, en ces termes (lettre du 24 janvier 1945 - Pièce n° 19 *bis*) l'horrible spectacle en présence duquel il s'était trouvé lors de sa visite à Saint-Genis-Laval, le 22 août.

« Informé du drame qui s'était déroulé à Saint-Genis-Laval par l'un des plus dévoués auxiliaires de la Croix-Rouge, le Frère BENOIT, je suis allé le 22 août, dans la matinée, au Fort qui en avait été le théâtre. Je me suis trouvé devant les ruines amoncelées de la maison du garde dans laquelle on avait conduit les membres infortunés du convoi parti le 20 août de Montluc. D'autres diront comment on les y avait abattus, en mettant ensuite le feu à l'immeuble, qu'on avait finalement fait sauter à la dynamite.

Au milieu de ce chaos quasi inextricable de pierres et de terre, d'où émanait, sous un rude soleil, une insupportable odeur, une équipe de déblayeurs travaillait, avec un dévouement vraiment héroïque, à dégager non pas les cadavres, hélas ! mais les restes informes des malheureux auxquels on avait infligé cette mort affreuse.

J'ai assisté en frémissant à la découverte de certains. Je vois encore les efforts pénibles de quelques jeunes gens pour écarter l'un de l'autre deux gros blocs de muraille, et j'entends, tout à coup, le cri de l'un d'eux : « En voilà un ! », tandis qu'il arrachait entre les deux énormes pierres un débris humain dont il était à peu près impossible de déterminer la nature exacte. C'était un ossement, d'assez grande dimension, entièrement dénudé sur une moitié de sa longueur, et auquel adhérait encore sur l'autre moitié une sorte de moignon de chair calcinée, le tout maculé d'une terre à la fois noirâtre et rougeâtre. A toute petite distance, on dégageait un crâne totalement dépouillé, puis quelques autres fragments indéfinissables d'un corps humain.

L'ensemble fut réuni et alla rejoindre, dans une grande salle voisine, la série lamentable des autres découvertes faites dans des conditions analogues. Il y avait là un certain nombre de cercueils, dans chacun desquels on avait rassemblé ce qui paraissait appartenir au même cadavre. Pour plusieurs d'entre eux, on avait simplement étendu à terre de grands papiers sur lesquels on réunissait des ossements, des fragments de chair, des mottes de terre où apparaissaient des traces de sang... tout ce qui avait été trouvé au même endroit.

C'est là qu'on me montre un crâne, dans le maxillaire inférieur duquel on apercevait un trou, qui présentait toutes les apparences de celui d'un clou qui y aurait été enfoncé. Le clou toutefois ne s'y trouvait pas.

L'ensemble constituait une vision d'horreur dont je n'ai pas souvenir d'avoir vu l'équivalent. Et ce qui accroissait encore le sentiment d'indignation véhémente dont nous étions tous saisis, c'était le fait évident, qu'en leur quasi totalité, ces lamentables restes ne seraient peut-être jamais susceptibles d'être identifiés : de sorte que de très nombreuses familles demeureraient durant un temps indéterminé dans l'horrible angoisse de savoir si les êtres chers prisonniers à Montluc, dont elles sont sans nouvelles, étaient ou non parmi les victimes de cette exécution sauvage.

Après avoir prié un instant dans cette douloureuse chambre mortuaire, je rentrai à l'Archevêché. Et c'est aussitôt que j'ai rédigé d'un trait la lettre au Chef de la Gestapo, lettre que je lui ai remise moi-même dans le courant de l'après-midi, au cours d'une entrevue d'une heure que je n'oublierai jamais.

A ma protestation indignée, le commandeur Knapp n'opposait, sous des formes diverses, qu'un seul argument, à savoir les agressions fréquentes dont étaient victimes, en dehors du combat, des soldats allemands, dont il avait le devoir de défendre la vie. A quoi il m'était facile de répondre qu'aucune commune mesure n'existait entre ces actes individuels regrettables, fruits d'une exaspération dont les Français avaient subi également les conséquences lors de l'occupation de la Rhénanie, et le massacre inimaginable commandé et exécuté par l'autorité régulière de la Gestapo, et dans des conditions que rien ne pouvait excuser ».

Et voici textuellement reproduites, sans qu'il soit besoin de commentaire, les lignes (Pièce n° 19) dans lesquelles l'Archevêque de Lyon exprimait avec éloquence l'émotion et l'indignation éprouvées par lui :

« Monsieur le Commandeur,

« J'arrive de Saint-Genis-Laval et j'ai le pénible devoir de vous apporter, avec l'expression de l'indignation que j'ai éprouvée devant un spectacle que les mots ne peuvent traduire, une protestation solennelle contre l'abominable cruauté de l'exécution faite là-bas le 20 août et qui fait suite, hélas, à beaucoup d'autres non moins douloureuses. Quelle désolation de songer à la semence de haine que répandent des faits comme ceux-là, à l'heure où le monde aspire pathétiquement à retrouver la fraternité et la paix.

J'ai soixante-quatre ans, Monsieur le Commandeur, j'ai fait la guerre de 1914, et vu, au cours de ma vie, qui m'a mêlé à beaucoup de choses, bien des spectacles horribles ; je n'en ai vu aucun qui m'ait révolté autant que celui que je contemplais il y a un instant. Même si l'on pouvait affirmer que tous les malheureux exécutés avant-hier étaient des malfaiteurs, — et personne n'oserait le soutenir —, j'affirmerais encore qu'il était indigne d'une civilisation chrétienne, ou simplement humaine, de les mettre à mort de cette manière. Que dire alors si aucun grief ne pouvait être relevé contre eux ?

Si ces mots vous paraissent excessifs, Monsieur le Commandeur, veuillez aller personnellement vous rendre compte de ce qui s'est passé ; je ne puis pas croire que votre cœur d'homme n'en frémira pas, comme en a frémi le mien et celui de tous les témoins de ces horreurs.

Je suis convaincu que vous avez ignoré vous-même les raffinements, la sauvagerie qui ont marqué cette exécution atroce. Mais je n'hésite pas à déclarer que ceux qui en portent la responsabilité sont à jamais déshonorés aux yeux de l'humanité. Dieu daigne leur pardonner ! ».

H5004 – 0089

IV. - *Enquête après la Libération. — Le récit du rescapé — Exhumation des victimes — Recherches médico-légales.*

Le départ des Allemands et la libération de Lyon allaient permettre de procéder à une enquête approfondie et de jeter quelque lumière sur la tuerie de Saint-Genis-Laval.

Il était d'abord incontestable qu'une victime avait échappé à ses bourreaux et pouvait donner, sur les circonstances du drame, des renseignements du plus grand intérêt. M. ROURE avait vu trois hommes qui tentaient de fuir en sautant par une fenêtre : deux avaient été abattus à quelque distance, mais le troisième avait pu échapper aux coups de feu. La fuite d'un grand jeune homme blond était confirmée par un deuxième témoin, M. MICHEL.

Dès le 6 septembre, de nombreux avis parus dans la Presse ou émis par radio invitaient le survivant à se faire connaître. Quelques jours s'écoulaient et l'on désespérait de retrouver le rescapé lorsque, le 11 septembre, le nommé WERLHEN se présentait au Journal « La Marseillaise » et faisait le récit de sa fuite. Il confirmait ce récit par une longue déposition (Pièce n° 14), recueillie au cimetière de Saint-Genis-Laval au moment de l'exhumation des victimes. En voici les parties essentielles :

« Le dimanche 20 août, on est venu m'appeler dans ma cellule n° 156 avec quatre autres camarades. Je suis descendu dans la première cour où il y en avait une cinquantaine ou soixantaine rassemblés. D'autres étaient déjà dans la deuxième cour, ficelés.

Un chef de la Gestapo, un monsieur en gris, était là avec un paquet de ficelle à la main. Il appelait : « aux dix suivants ». On est sorti dix par dix de la première cour à la deuxième cour. Là, j'en ai vu cinquante avec les mains ficelées derrière le dos, deux par deux.

Quand tout le monde eut les mains ficelées derrière le dos, on nous a ficelé encore deux par deux, puis on nous a mis dans les autobus. J'étais dans le premier autobus. J'étais attaché avec un nommé Pellet.

...On est arrivé là-haut. Mon car est entré le premier, l'autre derrière. On est monté jusque vers les arbres. On est entré dans le fort et nous sommes restés un quart d'heure à attendre, toujours dans l'autobus.

Ils ont mis des sentinelles tout autour et après, au bout d'un quart d'heure à vingt minutes, l'un d'eux a dit : « Il faut faire vite ».

On appelle : « Les six premiers ». Les six premiers entrent dans la maison. A ce moment, on a entendu des coups de feu dans la maison. On était renseigné sur ce qui allait se passer.

C'était mon tour. Je suis entré. En arrivant dans la maison, il y avait d'abord une première pièce, puis une seconde. Il y avait un petit escalier qui montait au premier étage, puis un petit cagibi d'un mètre sur un mètre. La porte s'ouvrait. Un homme était devant moi... il était seul, ayant réussi à se détacher de l'autre. Il se faufile dans cette petite pièce ; je le suis. Deux femmes ayant entendu qu'il y avait quelqu'un sont entrées également. C'étaient deux petites juives de 18 et 22 ans. L'une d'elles m'a dit : « Avez-vous les mains liées ? ». J'ai répondu : « oui » ; elle m'a défait la ficelle. J'avais les mains libres.

...Nous étions donc cachés dans ce cagibi ; j'étais collé contre le mur, quand je vois le sang des camarades qui nous coulait sur la tête... La tuerie d'en haut était terminée... Avec les cinquante qui restaient, ils sont allés à droite... La tuerie finie, nous sommes restés un quart d'heure... Pendant ce quart d'heure, on a entendu un Allemand dire : « Partir, partir... »

J'ai vu se promener un Allemand avec un grand bidon d'essence, comme les bidons d'essence de réserve de voiture. On s'est dit : « On s'est sauvé jusque-là, mais on va y passer dans les flammes parce qu'ils vont mettre le feu. »

A ce moment-là... un jeune de 20 à 22 ans (figure très ronde, 1 m. 65) est entré et, de suite, il vint à la cellule où nous étions cachés. Il avait la mitraillette à la main... Comme j'avançais, lui reculait. Son chargeur devait être vide.

...La petite Juive est sortie avec moi ; elle s'est mise à genoux en criant : « Ne tirez pas ! ne tirez pas ! »

J'ai sauté à gauche de la pièce. Il y avait une fenêtre fermée et des volets entr'ouverts. J'ai sauté sur la fenêtre, j'ai foutu un coup de tête sur le volet et me voilà dehors. Deux autres ont voulu me suivre. J'ai dévalé la petite pente. Ils ont tiré... Ils m'ont attrapé au genou, derrière, c'est ce qui m'a fait tomber. Mais je me suis relevé tout de suite. Je suis entré dans une cour, passé par une porte, sorti par une autre. Je suis monté sur un toit et suis resté allongé sur le toit depuis 10 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, jusqu'à ce qu'il fasse nuit... Le soir, je suis descendu, ayant trop soif, chez M. NEOLIER. Ils m'ont donné à manger ; ils m'ont offert une cigarette et ils m'ont fait coucher dans la grange. Le lendemain, ils m'ont fait raser, m'ont donné vingt francs pour regagner Lyon où je suis allé chez des amis et, le soir, je suis monté au maquis. »

Confirmées dans leur dernière partie, par M. NEOLIER (Pièce n° 18), ces déclarations émouvantes paraissaient avoir une valeur absolue.

H5004 – 0090

Cependant l'attitude de WERLHEN ayant paru suspecte, une enquête à son sujet était concurremment menée par la Justice Militaire et par les Milices Patriotiques. D'origine alsacienne, WERLHEN, ancien garçon de café à Paris, complétait ses ressources par le produit de la prostitution des filles soumises. Mobilisé en 1939 à la base aéronavale de Saint-Mandrier, démobilisé en 1940, il avait été mobilisé à nouveau en 1942, mais dans l'armée allemande. Déserteur à Lyon en 1944, il avait pris contact avec certains milieux de la Résistance. Pris par la Gestapo, il avait dénoncé une femme et plusieurs officiers français avec lesquels il était entré en relation.

WERLHEN reconnaît ces faits, mais déclare avoir agi sous la menace d'être fusillé comme déserteur et pour avoir donné des informations au Service français de Renseignements.

Dans ces conditions, bien qu'il soit établi que WERLHEN se trouvait au nombre de ceux qui ont été conduits dans le pavillon tragique, bien que sa déposition, d'une précision impressionnante, ait été confirmée sur tous les points où elle pouvait l'être par des témoins dignes de foi, bien qu'il existe des exemples authentiques de personnes miraculeusement rescapées au cours d'exécutions collectives, il nous a paru préférable, en raison de la qualité morale médiocre du déclarant, de ne pas prêter à ses affirmations une valeur absolue.

Dans le même désir d'information complète, mais sous les mêmes réserves, nous reproduisons les aveux que devait faire, peu avant sa mort tragique, aux premiers enquêteurs, l'un des bourreaux, Max PAYOT, auxiliaire français de la S. D. :

« Le samedi 19 août, j'étais tenu par mon chef, Fritz HOLLERT, d'être à sa disposition dimanche matin, ainsi que d'autres agents français.

Le dimanche, à 5 heures, je me présente au S.D. où j'y rencontrais 10 à 12 Français qui étaient convoqués comme moi. Jusqu'alors, je ne savais pas de quoi il s'agissait, mais mon chef Fritz HOLLERT s'approcha de moi et l'air réjoui, se frottant les mains, il me dit « aujourd'hui belle affaire ».

Vers 7 heures, l'ensemble des agents français et des membres allemands, approximativement un total de 35, était rassemblé vers le S.D., place Bellecour. Je crus d'abord avoir affaire à une opération de police de grande envergure, mais je m'aperçus de mon erreur quand je vis le convoi se diriger vers le Fort Montluc. C'est alors que je compris qu'il s'agissait d'une ou plusieurs exécutions comme il y en avait eu récemment.

Immédiatement après notre arrivée à Montluc, nous commencions à grouper un certain nombre de prisonniers dans la cour, environ 120 dont 6 ou 8 femmes. Boby FOLKER avait apporté un rouleau de ficelle qui lui servit à ligoter les poignets des prisonniers derrière le dos, en les groupant deux par deux. L'opération terminée, un car et un camion furent amenés et les prisonniers furent entassés en raison de 60 par véhicule...

Ceci terminé, le convoi prit la direction de SAINT-GENIS-LAVAL où il s'arrêtait devant la gendarmerie. Après avoir obtenu divers renseignements, la colonne repartait et se dirigeait cette fois vers le fort de SAINT-GENIS-LAVAL.

Arrivés au fort, les deux camions seulement entrèrent dans l'enceinte où se trouvait une maison inhabitée, que les Allemands commencèrent à explorer. Leur examen terminé, les prisonniers furent extraits deux par deux des camions et emmenés au premier étage de la maison où ils furent exécutés sommairement de deux balles de mitraillettes, en principe, dans la nuque.

Tout d'abord, je fus de garde à l'angle de la maison, mais les Allemands me demandant si j'avais peur, je dus changer de poste. Ils me mirent dans la cuisine pour faire monter les prisonniers au premier étage. A ce moment, les prisonniers étaient obligés de monter sur le tas formé par l'amoncellement des cadavres de leurs propres compagnons. Le sang coulait à flot à travers le plafond et j'entendais distinctement la chute des victimes, au fur et à mesure de leur exécution.

Il est à noter qu'une femme d'environ 60 ans, en passant devant SCHMITT, chef allemand, qui précédemment s'était occupé de l'instruction de son affaire, lui jeta à la figure ces mots : « Je meurs pour la FRANCE, mais toi, salaud, tu crèveras »...

A un certain moment, me trouvant seul à la cuisine, je fis entrer un prisonnier dans un placard. Deux autres l'ayant vu, y entrèrent également.

Les assassinats se poursuivirent ensuite au rez-de-chaussée où était environ la moitié des victimes dans la même pièce et cela a formé un tas de cadavres d'environ 1 m. 50 de haut. Parfois les Allemands étaient obligés de monter sur le corps de leurs victimes pour achever ceux qui râlaient encore...

Les cadavres furent arrosés d'essence et incendiés, les soldats de la Wehrmacht apportèrent des plaques de phosphore pour activer la combustion ainsi que des explosifs.

Je signale que, pendant l'incendie, nous trouvons, à la façade sud de la maison, une des victimes épargnées accidentellement. Elle se dressa à la fenêtre et implora la pitié de ses bourreaux. Ils répondirent à ses

H5004 – 0091

prières par un feu nourri dans sa direction. A ce moment, criblé de balles et sous l'action de la chaleur, son visage se fixa et se crispa dans une vision épouvantable. La température augmentant, son visage se fondit comme de la cire.

J'appris également que deux des victimes avaient sauté par la fenêtre de la même pièce, du côté nord et avaient été abattues au sol. Deux des bourreaux prirent les corps et les jetèrent au rez-de-chaussée, dans la fournaise.

Leur tâche achevée, la plus grande partie des Allemands et des Français avaient leur costume souillé par le sang et la cervelle de leurs victimes. Puis, le convoi redescendit sur Lyon et les soldats de la Wehrmacht furent chargés de dynamiter les restes de la maison ».

∴

A la suite d'une information ouverte au cabinet de M. HEBRARD, Juge d'Instruction près le Tribunal Civil de Lyon, le Docteur BOURRET, médecin légiste, recevait la mission de faire toutes constatations utiles pour établir les causes et les conditions de la mort, l'existence de supplices ou tortures et aussi l'identification des victimes.

Cette mission était remplie au cimetière de Saint-Genis-Laval, le 11 septembre 1944, en présence des Autorités administratives et judiciaires, des représentants de la Presse et aussi de M. le Colonel HAY, de l'Armée Américaine.

Du long rapport médico-légal établi le 8 décembre 1944 (Pièce n° 29), nous retiendrons quelques données principales :

« Les parties molles sont déchiquetées et carbonisées en grande partie. La haute température a fait éclater les os du crâne, des membres et les différentes pièces squelettiques ont subi des écrasements multiples, si bien que toute trace de blessure extérieure a disparu.

Seuls les cadavres n° 7, 8, 10, 14 et 18 montrent des orifices circulaires à hauteur des membres et du thorax, qui paraissent répondre à des plaies par coups de feu.

En raison du dessèchement des divers organes, il n'a pas été possible de pratiquer utilement dans le sang une recherche d'oxyde de carbone, dont la présence aurait démontré indiscutablement que certaines des victimes étaient encore vivantes lors de l'incendie et de l'explosion.

Trop importantes sont aussi les mutilations pour que soient retrouvées des traces identifiables de tortures physiques...

Le nombre des cadavres n'a pu être établi exactement. Sans doute 88 cercueils contiennent-ils les débris recueillis, mais les cercueils 83 à 88 ne renferment que des fragments osseux mêlés à des débris de terre et de maçonnerie et plus ou moins complètement carbonisés... Il est donc vraisemblable que les victimes étaient en nombre supérieur à 88. Parmi elles, se trouvent 43 corps du sexe masculin et 5 corps du sexe féminin. Il n'a pas été possible de reconnaître si les autres débris humains appartenaient à des sujets du sexe masculin ou du sexe féminin.

L'état de destruction des cadavres rend difficiles les recherches en vue de l'identification. »

Cette identification a été réalisée jusqu'à présent pour 16 corps seulement, savoir :

Cercueil 1 bis — PUGNAIRE Roger-Gaston-Etienne-Raoul, né le 2 février 1914, à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire).

« 2 — SARRAZIN Marcel, né le 21 septembre 1891, à St-Just d'Avray (Rhône).

« 7 — PILAZ, femme BRUCKNER Renée, née le 1er septembre 1921, à Lyon.

« 10 — HENCINSKI Paul, né le 16 mars 1906, à Lodz (Pologne).

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

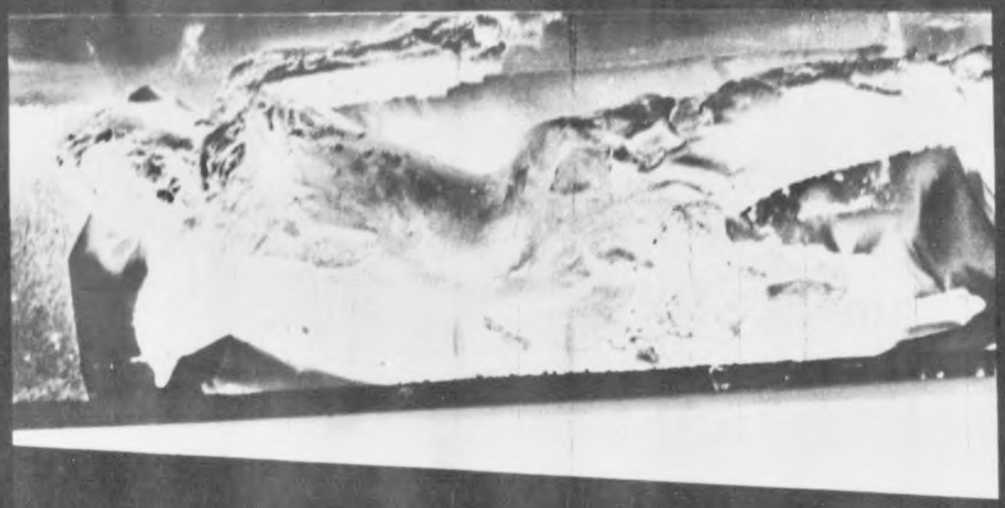

Photo 36 (S. R. I. J.)

Un cadavre moins mutilé que les autres.

Photo 37 (Petitjean)

Ce furent des hommes qui ont pensé, aimé, espéré.

H5004 – 0092

H5004 – 0093

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

Photo 38 (Petitjean)

Son Eminence le Cardinal Gerlier sur les lieux.

Photo 39 (S. R. I. J.)

Corps exhumés en vue des constatations médico-légales.

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

Photo 40 (Docteur Dhers)

Le Colonel Hay de l'Armée Américaine assiste à l'enquête.

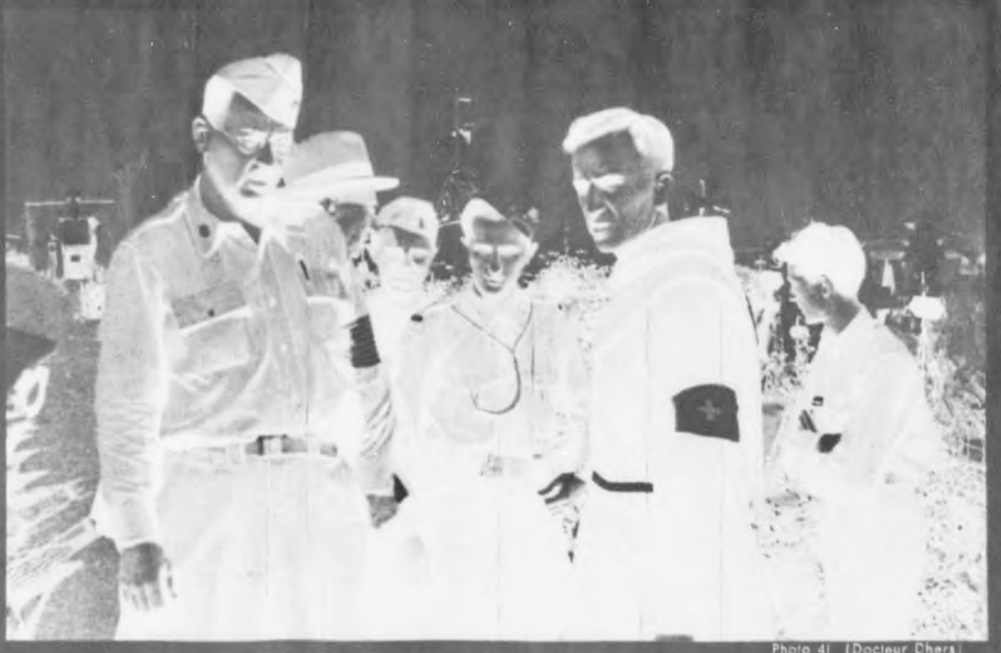

Photo 41 (Docteur Dhers)

Le Colonel Hay et le Père Pol de Léon.

H5004 – 0094

Planche XI

H5004 – 0095

LE DRAME DE SAINT-GENIS-LAVAL

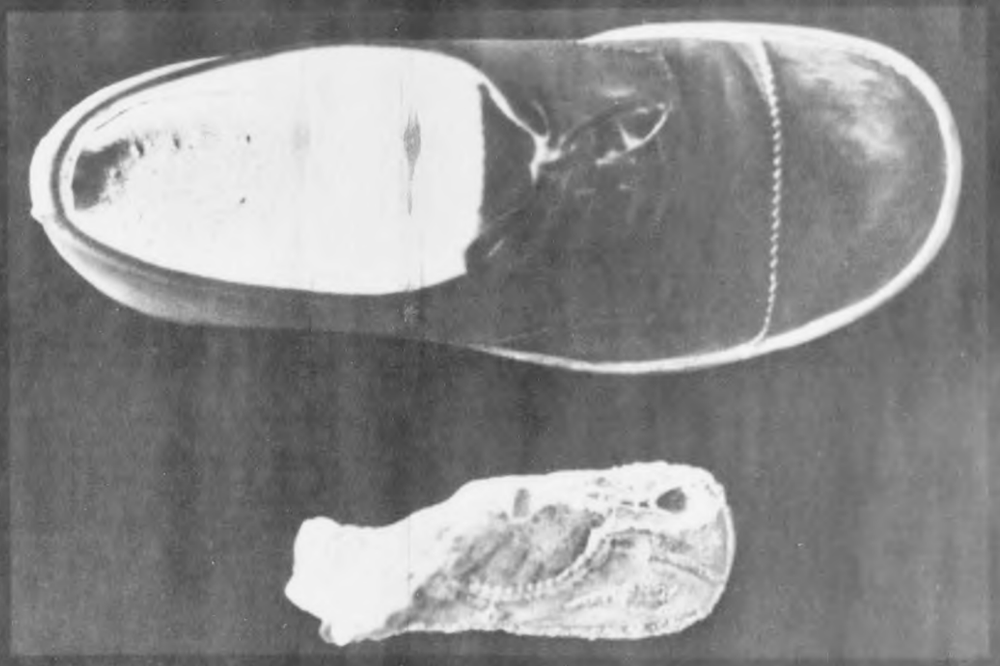

Photo 42 (S, R, I, J.)

S'agit-il d'un pied d'enfant ?

Photo 43 (S, R, I, J.)

Photo 44 (S, R, I, J.)

Les recherches médico-légales écartent cette hypothèse.

H5004 – 0096

« 11 — CHARCOUCHET Paul, né le 6 février 1914, à Lyon.

« 14 — HUGAND Benoît-Marcel, né le 3 août 1909, à St-Jean-d'Ardières (Rhône).

« 17 — Commandant GUILLAUD Claude-Robert, né le 29 juin 1903, à Bourg (Ain)

« 19 — HERITIER Félix, né le 12 mai 1887, à la Clayette (S.-et-L.).

« 24 — JUNGO Marie-Alphonsine, épouse VIAL, née le 11 décembre 1898, à Villars-sur-Marly (Suisse).

« 25 — VEDREINE André, né le 11 mars 1926, à Quincié (Rhône).

« 28 — DE BOTON Yves, né le 25 septembre 1907, à Jaffa (Syrie).

« 29 — PLASSE Georges, né le 11 octobre 1908 à Thizy (Rhône).

« 30 — SONTAG Yetty, Jeannine, née le 14 juin 1925, à Zurich (Suisse).

« 52 — TOURNEBISE Régis-Antoine, né le 19 juillet 1908, à Villefranche (Rhône).

« 81 — LEVY Simone-Claude, née le 15 septembre 1923, à Paris (6e).

« 82 — CREGUT Maurice Raymond, né le 19 janvier 1918, à St-Paul-le-Jeune (Ardèche).

En outre, il a été retrouvé sur les lieux, sans qu'il soit possible de leur affecter un numéro de corps, une alliance et une chevalière, qui ont été identifiées comme suit :

Alliance : Colonel LANOYERIE Paul, né le 13 décembre 1884, à Valence (Drôme).

Chevalière : GEOFFRAY Joannès, né le 23 mai 1923, à Durette (Rhône).

∴

Les divers rapports, témoignages et déclarations résumés ci-dessus et parfois reproduits dans leurs parties essentielles, ne font pas sur le drame de Saint-Genis-Laval une lumière complète. Trois points demeurent imprécisés :

— le nombre des tués ;

— la réalisation de tortures avant l'exécution ;

— la présence d'un enfant parmi les victimes.

a) *Nombre des tués.* — Les restes ont été recueillis dans 88 cercueils. Mais certains renferment des débris ayant appartenu à plusieurs personnes.

Il est vraisemblable que les malheureux dont la vie s'est tragiquement terminée à Saint-Genis-Laval étaient au moins 110. Parmi eux, probablement, douze personnes du sexe féminin (Enquête de M. MARTIN, frère de l'une des victimes, Pièce n° 2).

b) *Existence de tortures.* — Les détenus qui ont quitté Montluc le 20 août, autour des 8 heures du matin, n'ont pu être torturés puisqu'ils ont été transportés aussitôt et collectivement sur les lieux de l'exécution. Théoriquement, des tortures peuvent avoir été infligées à ceux qui, prélevés le 19 août à la fin de l'après-midi, ont passé la nuit en un lieu et dans des conditions jusqu'à présent inconnus de nous.

L'état de dégradation des corps calcinés, incomplets, présentant en outre des lésions multiples par éclatement dû à la chaleur ou par écrasement, rendait impossible la constatation de traces de tortures.

La réalité de tels actes résulte-t-elle de la présence des quatre clous constatés par le nombreux témoins en diverses parties des corps : l'un au niveau du maxillaire infé-

H5004 – 0097

rieur, l'autre au voisinage de la région pubienne, un autre dans un avant-pied, un autre enfin dans un talon ? Nous ne saurions l'affirmer.

D'autres clous ayant été trouvés en assez grand nombre sur le sol, parmi les gravats et les débris de toute sorte, il est dès lors possible, ou il n'est pas impossible, que tous ces clous, provenant de la charpente incendiée, aient été projetés, de côté et d'autre, par l'explosion et que quelques-uns d'entre eux se soient enfoncés assez profondément dans le corps des victimes, ou déjà mortes ou encore vivantes.

c) *Présence d'un enfant parmi les victimes.* — Le fait a paru indiscutable à tous ceux qui ont examiné la chaussure trouvée sur les lieux, chaussure incomplète et qui renfermait des chairs très calcinées.

« Nous avons trouvé, déclare le Père Pol de Léon, un soulier d'enfant, ou plus exactement la partie inférieure d'un soulier d'enfant, qui avait conservé sa couleur ; c'est un soulier avec une semelle de cuir. Il ne se peut pas que ce soit le feu qui ait réduit la dimension du soulier, parce qu'il portait une ferrure à l'extrémité du pied, ferrure de petites dimensions et qui n'a pas pu, elle, diminuer de volume.

Quelque temps après, il a été trouvé le soulier correspondant, avec un pied consumé à l'intérieur. Mais le tout était dans un tel état que, dès qu'on y a touché, cela est tombé en poussière. »

Le Docteur BERNARD dépose :

« La pioche mettait à jour, sous les cailloux, une chaussure d'enfant bien conservée portant encore la ferrure de sa semelle, seul le talon manquait et, par cette brèche, on pouvait voir l'ossature du pied de l'enfant martyr. »

Les dimensions de la chaussure découverte imposaient presque l'interprétation ci-dessus, ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur la photographie (N° 42) où sont figurées, à côté l'une de l'autre, cette chaussure et celle d'un enfant de 8 ans. Toutefois, il nous a paru préférable de faire pratiquer une radiographie, en vue de mettre en évidence, si possible, le développement du squelette et la présence (ou l'absence) de cartilages de conjugaison qui, on le sait, n'existent plus chez l'adulte.

L'opacité aux rayons X — la photo N° 44 le montre — est devenue, du fait de la calcination, identique pour tous les tissus, et il n'est pas possible de préciser l'état du squelette.

Mais la ferrure et les clous de la chaussure n'ont pas été modifiés par le feu. La présence de clous est constatée, non pas seulement sur la portion de la chaussure qui fait évidemment partie de la semelle, mais aussi sur celle qui, se relevant en haut, semble appartenir à la tige. Il en résulte donc qu'il s'agit encore là de la semelle, dont la longueur atteignait ainsi 14 cms, très supérieure à celle d'un soulier d'enfant.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer combien les investigations ci-dessus fournissent la preuve de l'objectivité et de l'impartialité de nos recherches.

∴

Quelle conclusion dégager de ces faits ?

Le drame de Saint-Genis-Laval — exemple frappant d'exécution massive — a fait, parmi les prisonniers de Montluc, 110 victimes au moins, hommes et femmes, les uns dans la force de l'âge, les autres au seuil de la vieillesse, d'autres enfin au printemps de la vie.

Cette exécution a été perpétrée sans jugement, mais avec préméditation : la veille ou l'avant-veille, les Allemands s'étaient rendus sur les lieux pour régler les différentes phases de leur crime.

H5004 – 0098

Des circonstances spéciales rendent celui-ci plus odieux :

— les corps ont été arrosés de liquide incendiaire et enflammés avant que la mort ait fait, chez tous, son œuvre. Il est évident que, dans les conditions où les victimes ont été abattues, toutes les blessures n'étaient pas mortelles, au moins de façon immédiate.

— le dynamitage du pavillon paraît répondre au désir des criminels de compléter par l'explosion l'œuvre de la mitraillette et celle du feu et, sans doute aussi, de faire disparaître, dans la mesure du possible, les traces de leur forfait.

— l'incendie et l'explosion se sont associées pour rendre impossible l'identification de la plupart des corps. Aussi, nombre de familles demeurent encore, pour reprendre les termes de la déclaration de S. E. le Cardinal GERLIER, dans l'horrible angoisse de savoir si les êtres chers, prisonniers à Montluc et dont elles sont sans nouvelles, se trouvent ou non parmi les victimes de cette sauvage exécution.

H5004 – 0099

REFERENCES

(Dossier RH. 2)

N^os^

1 Déposition de M. BLANC.
2 Lettre de M. MARTIN.
3 Déposition de M. l'Abbé JOFFRAY, Vicaire à Sainte-Thérèse, à Villeurbanne.
4 — M. FURBY.
5 — M. MAISSIAT.
6 — M. le Professeur TERROINE.
7 — M. LECULIER.
8 — M. LACARELLE.
9 — M. ROURE.
10 — M. MICHEL.
11 — du Maréchal-des-Logis Chef de Gendarmerie CLAVEL.
12 — M. ROSSET, Secrétaire de Mairie de Saint-Genis-Laval
13 — interrogatoire de M. HOFFMANN Alfred.
14 — WEHRLEN.
15 Enquête des Milices Patriotiques.
16 Enquête de la Justice Militaire.
17 Interrogatoire de Otto PAQUET.
18 Déposition de M. NEOLLIER.
19 Lettre du Cardinal GERLIER du 22 août 1944.
19 *bis* Lettre du Cardinal GERLIER du 24 janvier 1945.
20 Déposition de M. GUERPILLON, Délégué de la Croix-Rouge.
21 Rapport du Service d'Incendie (Sergent-Chef RIQUET).
22 Déposition et rapport du Père POL DE LÉON.
23 — du Frère Marie BENOIT.
24 — du Docteur BERNARD, de Saint-Genis-Laval.
25 — de M. GIRARD, Maire de Saint-Genis-Laval.
26 — de Mlle GODINOT et de Mmes PAUFIQUE et MICHON.
27 — de Sœur THÉODARD, de l'Equipe Mortuaire de la Croix-Rouge.
28 — de Sœur Marie ANDRÉ, de l'Equipe Mortuaire de la Croix-Rouge.
29 Rapport du Docteur BOURRET, Médecin-Légiste.
30 Lettre de M. le Maire de Saint-Genis-Laval.
31 Déclaration de Max PAYOT. Enquête 2e Bureau, F.F.I. Auvergne, groupe rapide n° 3.

H5004 – 0100

DANS L'AIN

891 Déportations.

56 Viols.

641 Meurtres.

242 Immeubles partiellement détruits.

983 Immeubles totalement détruits.

H5004-0101

EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE

Sauf au nord où une ligne purement artificielle le distingue du JURA et de la SAONE-ET-LOIRE, l'AIN possède des limites naturelles qui lui confèrent une certaine autonomie : le Rhône le sépare à l'est et au sud de la HAUTE-SAVOIE, de la SAVOIE et de l'ISERE ; à l'ouest, la Saône marque ses limites avec le département du RHONE et celui de la SAONE-ET-LOIRE.

Cette situation géographique explique les particularités des faits ayant traduit, dans le département, l'activité criminelle des Allemands et de leurs collaborateurs. Il était donc indiqué de consacrer à l'AIN une étude spéciale.

Le Service départemental du Mémorial, dirigé par le Docteur PONCET, Médecin Inspecteur de la Santé, assisté du Docteur LANSIAUX, Médecin Inspecteur Adjoint, nous a apporté un concours particulièrement efficace, auquel il nous est agréable de rendre hommage.

∴

Il n'est pas une région de l'AIN qui n'ait eu à souffrir de l'oppression allemande. Dans deux cent quarante communes, les atteintes à la liberté individuelle, les violences, les viols, les meurtres, les exécutions sommaires, le pillage, l'incendie ont marqué le séjour de l'occupant. Nous exposerons, en suivant la classification administrative par arrondissement et par canton, les méfaits de l'ennemi dans chacune des communes du département. Mais dans l'abondante moisson des faits que nous avons eu à recueillir, à examiner, à contrôler, il est possible de faire une classification, non seulement d'après le lieu où ils se sont produits, mais encore d'après l'époque à laquelle ils ont été réalisés, le motif qui les a provoqués, les modalités de leur exécution et même leurs auteurs. Aussi, avant d'aborder un exposé analytique quelque peu aride, avons-nous jugé indispensable d'esquisser, à larges traits, l'histoire générale de l'oppression dans l'AIN.

Pour suivre avec fruit le déroulement des faits, il convient de connaître d'abord le cadre dans lequel ils se sont déroulés.

D'une superficie de 582.560 kilomètres carrés, l'AIN présente deux régions naturelles bien distinctes, symétriques et d'une étendue sensiblement égale ; à l'ouest, les plateaux des Dombes et de la Bresse, d'une altitude moyenne de 200 mètres ; à l'est, la montagne jurassienne aux plis orientés nord-sud. Le dernier, à l'ouest, en bordure de la plaine, forme la région du Revermont, dont les points culminants ont 5 à 600 mètres d'altitude. A l'est, en bordure du Rhône, les sommets sont beaucoup plus élevés (Crêt de la Neige : 1724 mètres ; Grand Colombier : 1534 mètres). Au nord-est, se trouve le pays de GEX ouvert sur le plateau suisse dont il possède tous les caractères géographiques.

H5004-0102

Le département est divisé en quatre arrondissements : celui de Bourg qui comprend toute la plaine bressane ; ceux de Belley et de Nantua, dont les circonscriptions respectives s'étendent sur le Bas Bugey et le Haut Bugey ; enfin celui de Gex, calqué sur le pays de Gex.

La population était de 316.710 habitants au recensement de 1936. De caractère essentiellement rural, elle est disséminée dans 457 communes aux nombreux hameaux. Le chef-lieu du département, qui n'atteint pas 30.000 habitants, est un gros bourg agricole. Aucune autre commune ne dépasse 10.000 habitants : Belley en compte 3.379 ; Nantua, 2.377 ; Gex, 1.282. En dehors des chefs-lieu d'arrondissement, les seules agglomérations présentant quelque importance sont : Trevoux, 1.800 habitants, ancien chef-lieu d'arrondissement ; Oyonnax, 9.800 habitants, « Cité du Peigne » ; Bellegarde, 3.800 habitants ; St-Rambert, 3.069 habitants ; Tenay, 3.300 habitants, petits centres industriels et Ambérieu, 6.794 habitants, nœud ferroviaire important.

Le sud de l'Ain s'étend jusqu'aux abords immédiats de Lyon et la partie du département située dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres de cette ville est englobée économiquement dans la banlieue lyonnaise.

L'Ain constitue une importante région de transit routier et ferroviaire. Il est sillonné par 13 grandes routes nationales et par les lignes de chemin de fer qui font communiquer, d'une part Paris et Lyon avec la Suisse et la Savoie ; d'autre part le sud-est de la France avec la région de l'est.

Tout le territoire du département de l'Ain, sauf l'arrondissement de Gex, faisait partie jusqu'en novembre 1942 de la zone dite « non occupée ». Le pays de Gex se trouvait intégré dans la zone « interdite » en bordure de la frontière Suisse et rattaché administrativement au département du Doubs. Ce n'est qu'après la libération que cette portion du territoire de l'Ain a repris sa place dans le cadre du département. L'Ain a donc été occupé en deux temps : d'abord l'arrondissement de Gex en juin 1940, puis le reste du département le 11 novembre 1942.

La libération a commencé par le sud-est dès le 24 août ; le 3 septembre, tout le territoire était libéré. L'arrondissement de Gex avait donc subi 51 mois d'occupation, le reste du département, 22 mois.

Dans le pays de Gex, les trois premières années sont surtout marquées par des incidents de frontière et de ligne de démarcation. Ils ont peu d'importance. C'est pendant la période de l'occupation totale et, surtout, à partir de décembre 1943 que l'oppression a pris dans l'Ain tout entier, un caractère dramatique.

Le département est placé sous le contrôle de la police allemande dont le quartier général est à Lyon. Les ordres viennent du Commandeur de la « Sicherheits-polizei und den S. D. » de Lyon. C'est sur les prisons de Lyon que sont dirigées toutes les personnes arrêtées.

A côté de la police allemande, il faut noter l'activité de la Milice qui procède à quelques opérations à partir de mai 1944. Le 5 juin, elle installe son quartier général à Bourg où elle aura ses geôles et fera ses interrogatoires. La Milice a également un siège à Macon, d'où elle exécute quelques opérations dans la partie de l'Ain qui avoisine cette ville.

Mais si le personnel de la police allemande, ou celui de la milice, est suffisant pour opérer dans la plaine, les Allemands auront difficilement le contrôle de la partie montagneuse et, pour y pénétrer, ils devront faire appel à des renforts militaires, pris non seulement à Lyon, mais encore dans d'autres régions.

H5004-0103

∴

Certaines dates permettent de délimiter des périodes dans l'histoire de l'oppression dans l'AIN.

— Pendant les mois qui séparent le début de l'occupation du débarquement des Alliés, la police fait, de façon continue, de la répression dans la plaine, mais, jusqu'au 14 décembre 1943, n'ose pas s'aventurer dans la montagne, refuge de la résistance. Elle s'y attaque en force à trois reprises, en décembre 1943, en février et en avril 1944. Entre ces périodes, elle ne s'y hasarde pas.

— Le 6 juin, le débarquement des Alliés en Normandie provoque un véritable soulèvement. Les éléments de la résistance exécutent les consignes qui leur ont été données, interceptent toutes les voies de communication, isolent le chef-lieu du département, se rendent maîtres de la police, éliminent les collaborateurs de l'ennemi et s'emparent même de deux camps militaires allemands. Dans le nord-est du département, ils prennent entièrement le pouvoir et proclament la IVe République.

La répression allemande, qui commence immédiatement dans la plaine, se continue à partir du 10 juillet par de véritables opérations militaires engagées avec des effectifs et du matériel importants, nécessaires pour que soient repris OYONNAX et NANTUA, centres de la résistance.

— Ces opérations prennent fin le 19 juillet, sans mettre un terme aux souffrances de la population. Pendant les six longues semaines qui suivent et jusqu'à la libération, s'allonge sans cesse la liste des victimes innocentes. Et, même, les tout derniers jours, au cours de son passage, l'armée allemande en retraite ajoute une nouvelle page à l'histoire sanglante de l'oppression.

I. - *Avant le débarquement des Alliés en Normandie.*

La plaine et la montagne ont eu à souffrir de l'occupant dans des conditions nettement différentes.

Dans la plaine, une série ininterrompue d'exactions marque la présence permanente de la police allemande. Dès 1943, les Allemands commencent à traquer, presque toujours sur dénonciation, les éléments qui leur paraissent hostiles : les réfractaires pour le travail en Allemagne sont poursuivis ; les prisonniers de guerre évadés sont recherchés ; les persécutions contre les Israëlites prennent un caractère aigu.

En décembre 1943, une dénonciation permet aux Allemands de retrouver, dans la région de VILLARS et à BOURG même, d'importants dépôts de matériel camouflé. A la suite de cette découverte, le nombre des arrestations augmente, et plusieurs meurtres se produisent : un à BOURG, le 4 décembre 1943, un à TREVOUX, le 9 février 1944, un à GEX, le 28 mars 1944 (femme de 72 ans), un à CROTTET, le 6 avril 1944.

C'est en mai que de véritables opérations de police commencent dans la plaine ; celle du 19 laissera de cruels souvenirs dans plusieurs communes.

A 5 h. 45, une petite colonne allemande arrive à VERJON en autos de tourisme et en camions. Six hommes sont arrêtés et brutalisés sous prétexte d'aide aux terroristes. Les Allemands repartent dans la direction de VILLEMOTIER en emmenant leurs prisonniers, car la présence d'Israëlites leur a été dénoncée dans une ferme du hameau de St-GERMAIN. A l'arrivée des Allemands, les occupants de la ferme tentent de fuir : trois sont abattus,

H5004-0104

quatre sont faits prisonniers, dont une femme enceinte. Parmi ces derniers, deux sont fusillés l'après-midi ; le troisième sera déporté en Allemagne ; seule la femme enceinte, reconnue aryenne, sera libérée. La colonne fait un prisonnier à COLIGNY. Au retour, en se dirigeant vers LYON, elle fait un crochet à la Trappe des Dombes, où les Allemands tuent deux religieux et arrêtent huit personnes qui sont emmenées à MONTLUC.

Le même jour, la Milice abat un patriote à St-TRIVIER-SUR-MOIGNANS et deux à SULIGNAT.

Le 21 mai 1944, un cafetier de SAINT-LAURENT est tué par des soldats allemands qui lui cherchent querelle.

Le 25, deux patriotes sont abattus à ARBIGNY.

Jusqu'à ce moment, les forces de la Milice, dont quelques éléments seulement étaient installés dans le chef-lieu du département, opéraient en partant de Lyon. Mais le 5 juin, une échauffourée se produit dans les rues de BOURG entre Miliciens et Patriotes ; l'après-midi, la Milice s'attaque au lycée de garçons, en plein examen du baccalauréat et arrête un certain nombre de candidats et de professeurs. (Dix arrestations seront maintenues, neuf seront suivies de déportations).

Tel est le prélude de l'installation permanente de la Milice à BOURG, qui va coïncider avec l'annonce du débarquement.

Dans la montagne, au contraire, les opérations ont toujours présenté un caractère épisodique :

Une première expédition punitive a lieu à OYONNAX et à NANTUA, le 13 décembre 1943, pour le motif suivant : deux cafetiers de NANTUA, l'homme et sa femme, de moralité douteuse, ont été promenés presque nus dans les rues d'OYONNAX et de NANTUA, avec des croix gammées et des croix de Lorraine dessinées sur le corps.

Le 14 décembre, les Allemands arrivent en force. — « L'emblème allemand a été profané », déclare au Sous-Préfet de NANTUA l'officier qui dirige l'opération « 130 hommes seront donc arrêtés et envoyés en Allemagne dans un camp de travail jusqu'à la fin des hostilités ». Mais les Allemands ne se bornent pas à mettre à exécution cette menace. Ils enlèvent à son domicile le Docteur MERCIER ; celui-ci, emmené en automobile à quelques kilomètres de NANTUA, est abattu à coups de mitraillette sur le bord de la route où son corps est abandonné. Le Maire démissionnaire et le Maire intérimaire d'OYONNAX, un industriel d'ARBENT, subissent le même sort.

Des opérations de police de grande envergure ne vont pas tarder à suivre. Elles ont lieu à deux époques :

— Du 5 au 12 février, elles affectent le Haut-Bugey et le Valromey ;

— Du 7 au 17 avril, elles intéressent d'abord la partie nord de l'arrondissement de NANTUA et le sud du département du Jura, mais sont bientôt étendues hors du périmètre initialement fixé par les Allemands.

Ces opérations présentent des caractères communs. Elles sont, dans les deux cas, précédées et accompagnées de l'application des mesures suivantes :

1° Interdiction à toute personne de quitter la commune ou le village de sa résidence ;

2° Interdiction de circuler en voiture ou à bicyclette ;

3° Institution du couvre-feu de 20 heures à 6 heures du matin ;

4° Suspension de toute communication téléphonique et de toute communication ferroviaire.

H5004-0105

L'une et l'autre sont motivées par une action « contre les terroristes », ainsi que le Préfet en est informé, le 5 février à 6 h. 30 par le Commandeur de la « Sicherheits Polizei und den S.D. » de LYON.

Certes, au cours de ces deux périodes, les Allemands ont pu inscrire à leur actif la destruction de quelques nids de résistance du maquis, tuer au cours de combats inégaux plusieurs hommes de la résistance, en fusiller certains autres dont ils s'étaient emparés, mais, en février comme en avril, ce fut en définitive la population civile, paisible et désarmée, qui paya le plus lourd tribut. Arrestations massives, suivies de déportations, violences, meurtres isolés ou collectifs n'épargnant ni les femmes, ni les vieillards, pillages, incendies de hameaux et même de villages entiers, tel fut le tragique bilan de ces opérations, que nous allons résumer brièvement.

a) *Opérations de février :*

La zone d'opérations fixée par les Allemands est comprise entre les villes d'AMBERIEU, la route G.C. 36 d'AMBERIEU à PONCIN, la route nationale 84 de NEUVILLE-SUR-AIN à SAINT-MARTIN-DU-FRESNES, la route G.C. 31 de SAINT-MARTIN-DU-FRESNES à ARTEMARE et la route nationale 504 d'APTEMARE à AMBERIEU. En un mot, c'est toute la région située entre le Valromey et l'éventail formé par les deux grands passages dans la montagne (Cluse des Hôpitaux et Cluse de Cerdon). Les opérations s'étendront en fait à tout le Valromey et à la région de NANTUA et de BELLEGARDE.

Elles commencent le 5 février dès l'aube et se terminent le 12 février. Quelques F.F.I. sont tués en combat (10 à l'ABERGEMENT-DE-VAREY, 7 à HOTONNES, 3 à BRÉNOD, 1 à LACOUX), mais 39 habitants innocents sont abattus : 9 à EVOSGES, 7 à CORLIER, 6 à SEYSSEL, 3 à INJOUX-GÉNISSIAT, 2 à HAUTEVILLE, 2 à ARANC, 2 à NIVOLLET-MONTGRIFFON, 2 au PETIT-ABERGEMENT, 1 à CHEVILLARD, 1 à PORT, 1 à CULOZ, 1 à CERDON, 1 à SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY, 1 à l'ABERGEMENT-DE-VAREY.

Parmi les victimes, on trouve le Maire d'EVOSGES, rendu responsable des incidents avec le maquis, un homme de 63 ans à CULOZ, un vieillard de 69 ans de l'Hospice de CERDON, une femme de 56 ans tuée à son domicile à ARANC.

En outre, un habitant d'HAUTEVILLE, M. CHAPUIS, 31 ans, arrêté à BRÉNOD le 6 est d'abord incarcéré à Montluc, puis fusillé à LYON dans le local de la Gestapo, avenue Berthelot. Un autre habitant de cette commune, M. SEYTIER Marius, 66 ans, est arrêté, conduit d'abord à Montluc, puis à COMPIÈGNE où il meurt le 26 février.

On compte 31 arrestations à BRENOD, commune de 608 habitants, 18 à ARANC (480 habitants), 38 à NANTUA, 25 à OYONNAX, 27 à AMBERIEU, 20 à HAUTEVILLE, 35 à INJOUX-GENISSIAT.

Les troupes d'opérations ne se contentent pas de tuer, d'arrêter, de déporter ; elles s'attaquent aux immeubles : 99 maisons sont pillées et incendiées (15 à BRÉNOD, 11 à EVOSGES, 9 à ARANC, 7 à HOTONNES, 6 au GRAND-ABERGEMENT, 5 à NANTUA, 3 à MONREAL, etc.).

b) *Opérations d'avril :*

Le 7 avril 1944, à 6 h. 15, le Préfet de l'AIN est informé par un officier de l'Etat-Major allemand que l'armée allemande vient de commencer une nouvelle opération de police dans une région comprenant une partie de l'arrondissement de NANTUA, dans l'AIN, et de SAINT-CLAUDE, dans le JURA.

Cette fois, le périmètre délimité intéresse la région de BELLEGARDE, NANTUA, LA CLUSE, IZERNORE, OYONNAX, c'est-à-dire une zone plus au nord que celle de février. En réa-

H5004-0106

lité, les opérations débordent de tous côtés le périmètre primitivement fixé ; le pays de Gex, la vallée du Suran, le Revermont sont intéressés dans l'Ain ; au nord, dans le département du Jura, toute la région de Saint-Claude subira l'action de l'ennemi.

La répression s'étend sur 43 communes dans l'Ain, et sur une trentaine dans le sud du Jura. Le bilan est comparable à celui de février : 17 F.F.I. sont tués : 1 seul meurt de façon immédiate ; 9 blessés au cours du combat sont sauvagement achevés à coups de crosse de fusil, de talons de souliers, avant de recevoir une balle dans la nuque ; 7 faits prisonniers sont fusillés.

D'autre part, 33 civils trouvent la mort : 8 à Sonthonnax-la-Montagne, 6 à Cerdon, 4 à Thoiry, 3 à Grand-Corent, 3 à Echallon, 2 à Boyeux-Saint-Jérome, 2 à Léaz, 1 à Arlod, 1 à Bellegarde, 1 à Belleydoux, 1 aux Neyrolles, 1 à Simandre-sur-Suran.

Toute une famille est abattue à la ferme du Vernon, commune de Sonthonnax-la-Montagne : le fermier, sa femme, l'un de ses fils, la fiancée d'un autre fils lui-même blessé, une sœur du fermier et la fille de cette dernière, âgée de 12 ans et demi.

A Cerdon, après le passage des Allemands, on découvre six cadavres d'inconnus précipités du haut d'un talus de 80 mètres. Le Maire de Grand-Corent, rendu responsable des actes du maquis dans sa commune, est exécuté ; dans le même village, un vieillard de 76 ans est retrouvé carbonisé sous les décombres de sa maison. Le curé d'Izenave qui revenait de tournée à bicyclette, rencontre les Allemands à Boyeux-Saint-Jérome. Il est arrêté, sauvagement frappé, puis mis à mort. On l'a pris pour un terroriste à cause de sa culotte de golf.

On compte 199 arrestations : 61 à Oyonnax, 14 à Corveissiat, 11 à Dortan, à Courmangoux et à Chavannes-sur-Suran, 10 à Verjon, 9 à Coligny, 8 à Matafelon, 7 à Injoux-Genissiat, 6 à Gex, à St-Germain-de-Joux et à Samognat, etc...

149 habitants sont déportés en Allemagne.

Le chiffre des incendies demeure important : 70 maisons sont détruites : 14 à Corveissiat, 11 à Montanges, 8 à Chavannes-sur-Suran, 6 à Matafelon, 4 à Belleydoux, 4 à Oyonnax, 4 à Simandre-sur-Suran, etc...

On ne saurait dissocier de ces opérations celles qui se sont produites à la même époque dans le Jura et qui font partie de la même action contre les terroristes. Nous n'entrerons pas dans le détail des faits survenus dans un secteur qui n'appartient pas à la Région Rhône-Alpes. Mais il nous paraît néanmoins nécessaire de donner quelques indications concernant les communes du Jura immédiatement voisines du territoire de l'Ain, afin de mieux marquer l'ampleur de l'action entreprise par les Allemands.

Le nombre des civils fusillés ou abattus du 7 au 17 avril dans le sud du Jura atteint 43 : 9 à Villard-Saint-Sauveur, 6 à Larrivoire, 5 à Sièges et à Prémanon, 3 à Chevry et à Lonchaumois, 2 à Saint-Claude, à Choux, à Les Moussières, 1 à Coyrière, à Jeure, Molinges, à Vaux-les-Saint-Claude, à Aromas et à Ceffia. Nous reviendrons plus loin sur le drame de Sièges où 5 prisonniers, capturés dans la région d'Oyonnax, furent odieusement suppliciés.

Dans la même région, on compte 404 arrestations, dont 338 pour la seule ville de St-Claude.

De nombreuses maisons sont pillées et incendiées : 27 dans le seul petit village de Larrivoire.

H5004-0107

II. - *Au moment du débarquement : l'Insurrection.*

Le 6 juin 1944, la population apprend avec une immense joie le débarquement si attendu des Alliés en Normandie. C'est dans l'enthousiasme et l'espoir d'une prochaine et totale libération que, dans le Nord-Est de l'Ain, les patriotes chassent l'Administration de Vichy et proclament la IVe République.

Une vive agitation se manifeste dans tout le département ; jusqu'aux abords immédiats du chef-lieu, les arbres tombent pour barrer les routes, les voies de chemin de fer sautent, les collaborateurs de l'ennemi sont arrêtés, les camps allemands de Marsonnas et Montenay-Montlin sont pris d'assaut par les forces françaises de l'intérieur et leur garnison est faite prisonnière.

Mais, au moment même où le débarquement est annoncé, Bourg est mis en état de siège. La Milice réquisitionne la plupart des hôtels. L'Etat-Major est à l'hôtel de la Pyramide, la chambre d'interrogatoire à l'hôtel de France, la prison dans les caves de l'hôtel de l'Europe.

Des barrages gardent toutes les entrées de la ville. Un camion des forces de la Résistance, dont les occupants ignorent les événements, se heurte à l'un d'eux. Le chauffeur est tué d'une balle dans la tête ; des Miliciens emportent le cadavre et l'exposent devant le cinéma Eden. Le deuxième occupant, grièvement blessé, tente de fuir, mais il est rejoint et conduit à l'Etat-Major où, au lieu de recevoir des soins, il subit un pénible interrogatoire. Conduit enfin à l'hôpital, il meurt quelques instants après son admission.

Dans la plaine, la réaction allemande est immédiate et, une fois de plus, c'est la population civile qui en supporte, surtout, le poids.

Dès le 8 juin, les forces allemandes venues de Mâcon font leur entrée à Pont-de-Vaux : trois habitants inoffensifs sont abattus dans leur jardin ou à proximité de leur maison : M. Thierry, vétérinaire, est pris à son domicile, puis tué ; le Docteur Voldoire, dans la voiture duquel une arme est trouvée, est fusillé sans interrogatoire.

Ce même jour, sur la Route Nationale 83, à Saint-Marcel-en-Dombes, on retrouve deux patriotes assassinés.

Les jours suivants, partout où passent les Allemands, s'accroît le nombre des victimes. Du 8 au 15 juin, cinquante civils sont abattus. On compte :

— Le 9 juin, une victime à Chatillon-la-Palud.

— Le 10 juin, quatre victimes : trois à Marsonnas, une à Villars.

— Le 11 juin, dix-huit victimes : une à Pont-d'Ain, sept à Dompierre, une à Chalamont, une à Chatillon-sur-Chalaronne, une à Chatillon-la-Palud, quatre à Relevant, trois à Lagnieu.

— Le 12 juin, quatorze victimes : trois à Pont-d'Ain, une à Mezeriat, neuf à Vonnas, une à Cleyzieu.

— Le 13 juin, trois victimes : deux à Saint-Remy, une à Peronnas.

— Le 14 juin, huit victimes : deux à Villemotier, deux à Saint-Nizier-le-Bouchoux, quatre à la Chapelle-de-Chatelard.

Dans la plaine, la série semble prendre fin le 15 juin à Condeissiat. Ce jour-là, les Allemands arrêtent un instituteur soupçonné d'appartenir au Maquis. Après un interrogatoire sommaire, ils lui annoncent qu'il est libre et, au moment où il s'éloigne, ils l'abattent à coups de mitraillette.

Parmi ces faits, tous dramatiques, quelques-uns retiennent l'attention par suite des

H5004-0108

circonstances particulièrement odieuses dans lesquelles ils se sont déroulés. C'est ainsi qu'à DOMPIERRE, six cultivateurs sont fusillés ; deux femmes du village sont ensuite violées, à plusieurs reprises, à côté du cadavre de leur père ou de leur mari. A PONT-D'AIN, une famille d'israëlites est assassinée. Le père est un vieillard âgé de 72 ans, le fils est un malheureux infirme atteint d'incontinence qui présente à 18 ans le développement physique d'un enfant. Il est fusillé sous les yeux de sa mère qui subit ensuite le même sort.

Après avoir repris le contrôle de la plaine, les Allemands vont tenter de dégager les voies de communication qui bordent la montagne ou la traversent.

Au nord-est du département, les forces de la Résistance se sont installées le 10 juin au Fort l'Ecluse qui, près de Collonges, commande le passage vers la Suisse. Pour le reprendre, les Allemands font venir de Besançon les troupes de Wlassov enregimentées dans l'armée allemande. L'attaque se produit le 12 juin ; les troupes allemandes progressent, poussant devant elles les civils arrêtés dans les villages voisins et le fort est repris.

De fréquents attentats ont lieu contre la voie ferrée qui suit la Cluse des Hôpitaux. Le quartier général de la Police Allemande s'installe à ARTEMARE d'où vont partir deux colonnes : l'une, le 14 juin, pour le VALROMEY et HAUTEVILLE, l'autre, le 17, en direction de VIRIEU-LE-GRAND et de tout le sud de la CLUSE. Sur le passage des Allemands, tout homme suspecté de relations avec le maquis est immédiatement passé par les armes, le plus souvent sans interrogatoire préalable. Sans aucun motif, des cultivateurs de tous âges sont arrêtés chez eux et fusillés.

La colonne allemande qui monte vers le col de Lèbe, se dirigeant vers Hauteville, rencontre un barrage au hameau de Saint-Maurice, commune de Charancin. Le hameau compte 24 maisons ; 23 sont pillées et incendiées ; à l'Auberge du Col, après le passage des Allemands, on trouve les cadavres de l'hôtelier et de son fils, âgé de 15 ans, lardés de coups de baïonnette.

Au sud de la Cluse, au hameau de Nivollet, commune de Rossillon, 18 maisons sont incendiées ; deux cultivateurs, dont l'un âgé de 58 ans, sont abattus ; un patriote, fait prisonnier, est aussitôt exécuté.

De nombreuses arrestations sont opérées, notamment trois à VIRIEU-LE-GRAND, une à PUGIEU, sept à CONTREVOZ, trois à VIEU, une à HAUTEVILLE. Toutes les personnes arrêtées seront fusillées le 20 juin, à CHALLES-LES-EAUX.

Du 6 au 29 juin, près de 200 personnes sont abattues par les Allemands dans l'Ain, non compris les résistants tués au cours des combats. Dans ce nombre figurent 86 étrangers au département : 21 à DAGNEUX, 18 à VILLENEUVE, 28 à SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, 7 à RILLIEUX, 12 à DOMSURE. A l'exception des victimes de DOMSURE, originaires du Jura, les malheureux avaient été amenés en camion des geôles lyonnaises.

Indépendamment des localités de la plaine citées plus haut, des meurtres ont eu lieu dans les communes suivantes : AMBÉRIEU, 2 ; ARTEMARE, 2 ; ATTIGNAT, 1 ; BELLEGARDE, 4 ; CONFORT, 2 ; CURCIAT-DONGALON, 1 ; GEX, 1 ; HAUTEVILLE, 2 ; JASSERON, 3 ; LÉAZ, 3 ; LUTHÉZIEU, 1 ; MIRIBEL, 2 ; MOLLON, 3 ; REPLONGES, 2 ; ROSSILLON, 3 ; SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, 1 ; SAINT-MARTIN-DU-MONT, 3 ; SAINT-RAMBERT, 2 ; THÉZILIEU, 6 ; TORCIEU, 1.

Les attentats contre la voie ferrée n'étaient pas moins fréquents entre AMBÉRIEU et CULOZ. Pour sa réfection, les occupants utilisent un train de service appelé « train blindé » par la population et que la Résistance attaque fréquemment. Afin de le protéger, les Allemands prennent l'habitude de tirer systématiquement au passage sur tous ceux qu'ils aperçoivent : paysans dans leur champ ou, même, cheminots requis travaillant aux réparations.

H5004-0109

Mais c'est sur la commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY, à proximité de laquelle la voie a été détruite, qu'ils exercent, le 7 juillet, les plus cruelles et les plus injustes représailles. Douze otages, parmi lesquels se trouve le Docteur TEMPORAL, Maire de la commune, sont arrêtés et abattus à coups de mitraillette, dans une rue de Saint-Rambert. Sept d'entre eux meurent sous les balles allemandes, cinq survivent à leurs blessures. Parmi ces derniers, deux qui, par un hasard providentiel, n'ont été que légèrement atteints, peuvent être soignés à leur domicile ou chez des familles amies. Trois autres, grièvement blessés, sont conduits à l'hôpital de Nantua, situé à une cinquantaine de kilomètres. On pouvait les croire en sécurité, mais le 19 juillet, les Allemands sont à NANTUA. A l'hôpital, ils reconnaissent leurs victimes ; les malheureux sont repris et fusillés une deuxième fois à MONTRÉAL.

Cependant la Résistance est encore solidement installée dans les régions de NANTUA et d'OYONNAX et les Allemands doivent engager contre elle, du 10 au 19 juillet, de véritables opérations militaires. Celles-ci sont précédées d'une importante opération de police qui a lieu à BOURG le 10 juillet. Tous les hommes de 17 à 45 ans doivent se présenter, dans différents secteurs, en vue d'un contrôle minutieux de leur identité.

Dans la cour de la Préfecture, deux patriotes sont exécutés sous les yeux de plusieurs centaines d'hommes rassemblés. Deux autres meurtres sont commis dans les rues de BOURG. Au cours de cette rafle, ont été pris des patriotes et des israëlites. Sans avoir subi aucun jugement, 7 sont emmenés à MARLIEUX, le 14 juillet, pour y être fusillés, 10 sont conduits au champ de tir des Vennes à BOURG, le 20 juillet, pour y subir le même sort ; 9 sont déportés en Allemagne. Entre temps, 6 patriotes arrêtés dans le Jura, amenés à la caserne Brouet, qui sert de local de détention, sont mis à mort dans la cour de cette caserne. Parmi les cadavres relevés, on trouve celui d'un jeune homme de 15 ans.

Des effectifs considérables vont agir dans le département ; ils atteignent 9.000 hommes d'après certaines estimations et proviennent de plusieurs régions : Chaumont, Savoie, Basses-Alpes. Ils arrivent en camions réquisitionnés dans la Saône-et-Loire, la Loire, la Haute-Loire, la Côte-d'Or, etc... On compte à NEUVILLE-SUR-AIN, 150 camions, plus de 60 à CHAVANNES-SUR-SURAN.

La gamme des armes employées s'est développée ; l'artillerie fait son apparition, l'aviation effectue des vols de reconnaissance, des mitraillages et même des bombardements.

L'attaque se fait par trois points principaux de pénétration : à l'est d'abord, puis au nord et à l'ouest de la zone insurgée.

— Elle débute par l'est, le 10 juillet au matin. Des troupes, venues de Savoie, traversent le Rhône à Seyssel et s'engagent, par CHANAY, CRAZ et le col de Richemond, vers RUFFIEU, puis, par le col de la Cheminée, vers NANTUA. L'une des colonnes, forte comme la précédente de 1.500 à 2.000 hommes, prenant par CHATILLON-DE-MICHAILLE, se dirige également vers NANTUA.

— A l'ouest, le 11 juillet, les colonnes rassemblées à PONT-D'AIN prendront directement la route de NANTUA, par NEUVILLE-SUR-AIN et CERDON. Les effectifs sont évalués à 2.000 hommes.

— Au nord s'ouvrent trois voies principales de pénétration. Les colonnes partent de LONS-LE-SAUNIER, le 11 juillet. L'une suit la route qui rejoint la vallée du Suran, emprunte cette vallée jusqu'à CHAVALLES-SUR-SURAN, puis remonte sur THOIRETTE, DORTON et OYONNAX. L'autre prend la direction d'ORGELET. De cette commune, une partie se dirige sur THOIRETTE, puis sur DORTAN et OYONNAX, l'autre pousse vers MOIRANS, toujours en direction d'OYONNAX et de SAINT-CLAUDE. Chacun de ces groupes paraît compter 1.200 à 1.500 hommes.

H5004-0110

En un mot, les colonnes venues de l'ouest et de l'est convergeront sur NANTUA, les colonnes venues du nord sur DORTAN et OYONNAX. Enfin, au sud, quelques éléments se rassembleront dans la région d'HAUTEVILLE.

C'est la troisième fois que les Allemands font des opérations de représailles dans certaines communes et leurs actes témoignent d'une barbarie sans égale. 163 personnes sont fusillées : 26 à DORTAN, 15 à NANTUA, 12 à NEUVILLE-SUR-AIN, 13 à OYONNAX, 6 au PETIT-ABERGEMENT, 6 au POIZAT, 6 à CHATILLON-DE-MICHAILLE, 6 à CHEVILLARD, etc... Dans ce nombre figurent des femmes, des vieillards, de grands blessés pris à l'hôpital.

Les viols, peu nombreux jusqu'à cette époque, augmentent de fréquence. On les rencontre surtout dans la région de Montréal, La Cluse, Izernore. Ils sont le fait d'hommes de troupe, mais aussi d'officiers.

De toute évidence, beaucoup demeureront ignorés de nous. Sauf les cas où l'acte a été consommé presque publiquement, la victime — et principalement s'il s'est agi d'une jeune fille — n'a informé de son infortune que ses proches et le médecin dont elle a pris l'avis. Les parents sont naturellement portés à se taire. Le praticien est lié par la règle du secret professionnel. Toutefois, cette règle n'a pas été trahie lorsque nos confrères nous ont confié, sous la promesse que les noms ne seraient pas divulgués, les viols connus d'eux et les conditions dans lesquelles de tels actes avaient été perpétrés. C'est ainsi qu'à La Cluse, le Docteur DUJARDIN en a constaté 18 et le Docteur ROSSAND une quinzaine, ce qui porte à 33 au moins le nombre de femmes violées dans la région.

Dans un hameau comptant 80 habitants, dont 20 à 25 femmes adultes, 9 viols ont été constatés par le Docteur DUJARDIN, 2 par le Docteur ROSSAND.

A IZERNORE, 5 ont été constatés par le Docteur DUJARDIN, 3 par le Docteur ROSSAND.

A BOHAS, la plus jeune des victimes, vues par le Docteur DUJARDIN, a 13 ans 1/2, la plus âgée 48 ans. Parmi les clientes du Docteur ROSSAND, la plus âgée dépasse 60 ans, la plus jeune a une vingtaine d'années.

Les circonstances dans lesquelles ces actes ont été commis les rendent particulièrement odieux. Tous ont été précédés de violences graves, physiques ou morales : coups (la jeune fille de 13 ans 1/2 a été frappée d'un coup de chandelier sur la tête) ; menaces directes par les armes à feu ; menaces de tuer les enfants ou le père si l'on ne cédait pas.

Les actes de sodomie associés ont été assez fréquents (Docteur ROSSAND).

La plupart du temps, les viols ont eu lieu au domicile même des victimes, en présence des maris ou des pères, tenus en respect par des hommes armés. Une seule femme a été violée dans un chemin, une autre dans un champ.

L'âge, l'état de santé importent peu aux soudards : une fillette de 13 ans et demi, une femme de 65 ans, une infirme dans un corset plâtré, sont leurs victimes.

Le nombre des militaires ayant violé une même femme a été variable : il aurait atteint 40 pour une Italienne âgée de 49 ans ; plusieurs fois, il s'élève à 20 ou 30 ; il est souvent de 3 ou 4 ; dans deux cas seulement, un seul coupable.

Les attaques contre les biens revêtent la même ampleur. DORTAN est complètement détruit, à l'exception du château que les Allemands épargnent à cause de sa « valeur culturelle ». Le curé, âgé de 70 ans, presque aveugle, est fusillé devant son église ; 15 hommes sont torturés, puis mis à mort dans le parc du château.

PRESSIAT (82 maisons brûlées) et COURMANGOUX (67 maisons brûlées) subissent des dégâts non réparables, mais bien d'autres villages sont cruellement atteints. 57 maisons sont

H5004-0111

détruites ou gravement endommagées par l'incendie à CERDON. 47 à VERJON. 46 à CUISIAT. L'aviation détruit à OYONNAX 33 maisons. dont l'Ecole Nationale Professionnelle ; à VILLEREVERSURE. 33 maisons. dont le préventorium où un enfant et une surveillante sont tués et 70 pensionnaires blessés.

Les incendies sont toujours précédés de pillages systématiques ; des files de camions enlèvent les postes de T.S.F., le linge, l'argenterie, etc. A DORTAN. toutes les machines servant à la tournerie du bois sont. avant la destruction du village. soigneusement emballées et expédiées en Allemagne.

Lorsque les Allemands se retirent. ils laissent une région désolée. mais le potentiel des forces de la Résistance demeure intact.

III. - *Avant la proche libération.*

Postérieurement au 30 juillet. il devient difficile de donner une vue d'ensemble des événements. Dès la fin des opérations militaires ennemies. la Résistance s'est réorganisée et. en fait. elle contrôle à nouveau le nord-est du département.

Les attaques contre les convois s'intensifient en août. désorganisant les transports de l'ennemi. à la veille du débarquement méditerranéen ou harcelant les Allemands qui remontent vers le nord. Il semble que la répression s'énerve et que les occupants soient atteints d'une véritable psychose du terrorisme ; tout leur est suspect. celui qui fuit à leur approche comme celui qui reste ; tantôt ils tiraillent au hasard et atteignent mortellement quelques malheureux habitants derrière leur porte close ; tantôt ils tirent systématiquement. tuant sans discrémination le fermier qui trait ses vaches dans son écurie. le cycliste inoffensif qui va au ravitaillement. le cultivateur qui revient de son travail.

Les faits sont très dispersés : en août. on compte 67 victimes. réparties dans 39 communes. Sur les routes. les convois allemands sont constamment attaqués et ce sont les habitants des villages voisins qui subissent une répression brutale et aveugle.

Le 16 août. un accrochage se produit sur la route nationale 75 à la hauteur de MONTAGNAT ; les Allemands se vengent sur deux vieillards de 68 ans qui passaient près d'eux à ce moment. Le même jour et sur la même route. à SAINT-DENIS-EN-BUGEY. après l'attaque d'un convoi. deux patriotes blessés sont achevés ; un habitant de 59 ans. qui se cachait est abattu.

Le 16 août encore. à SAINT-CYR-SUR-MENTHON. une escarmouche a lieu sur la route nationale 79 de BOURG à MACON ; 3 civils. âgés respectivement de 47. 52 et 69 ans. sont tués à leur domicile.

Le 22 août est une journée de sévères représailles ; les villages qui bordent la route nationale 83 au nord de BOURG en sont le théâtre ; une colonne de 25 camions d'Allemands en retraite est attaquée à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS, les occupants entrent dans cinq maisons. font 2 morts et 3 blessés ; les maisons sont incendiées. La colonne est accrochée plus loin. à SALAVRE ; même riposte des Allemands : un habitant abattu chez lui. Pas de coups de feu jusqu'à COLIGNY où un groupe d'Allemands pénètre brutalement dans la maison la plus proche et s'empare d'un jeune homme qui est fusillé sur-le-champ. Nouvel engagement à la sortie de COLIGNY ; un habitant reçoit une balle pendant la bataille. Renonçant à suivre la route nationale. la colonne fait un crochet par DOMSURE. où elle laisse 5 victimes et pille le village. Au delà du département. elle continue ses ravages.

Le même jour. près de la route de BOURG à BELLEVILLE-SUR-SAONE. après une rencontre entre convois d'Allemands et Résistants. on retrouve le cadavre d'une fermière. à

H5004-0112

CHATILLON-SUR-CHALARONNE et celui d'un patriote non armé sur le territoire de la commune de MONTCEAUX.

Le lendemain, 23 août, représailles à PONT-DE-VEYLE : un habitant qui se cachait est atteint par une balle allemande ; un engagement avait eu lieu auparavant à CROTTET, commune voisine située sur la route nationale 433, de LYON à CHALON-SUR-SAONE.

Faits du même ordre sur la route de MACON à MONTREVEL le 25 août. Sur le territoire de la commune de DONMARTIN, on retrouve le cadavre d'un homme de 51 ans après le passage d'un convoi. Ce même convoi, qui patrouillait au carrefour de la Léchère, commune de MARSONNAS, appréhende un jeune homme et le fusille immédiatement.

Enfin, du 1er au 3 septembre, le gros de l'armée allemande en retraite aura encore le temps de commettre des actes de barbarie dans toute la plaine, au moment des combats de retardement. Pendant cette période, qui marque la fin de l'occupation, 10 communes fournissent encore 24 victimes.

Les premiers fuyards pénètrent dans le département dès le 30 août 1944, à pied ou sur des bicyclettes volées. Puis c'est le gros des forces allemandes toujours à la recherche des « terroristes » qui les harcèlent et qu'ils ne veulent pas reconnaître comme combattants, aux côtés des Alliés. Tout homme rencontré isolément est suspect ; le 31 août à VARAMBON, un jeune cultivateur est visé dans un champ et blessé ; un habitant de BRESSOLLES, pris lui aussi pour un terroriste par une patrouille allemande, est mortellement atteint.

Deux civils allant chercher un troupeau de vaches pour les rentrer sont abattus à SAINTE-CROIX ; 2 à NEUVILLE-LES-DAMES, alors qu'ils circulaient en voiture à cheval sur la route ; 1 encore à CEYZÉRIAT, tandis qu'il allait cueillir de l'herbe dans son champ. A PONT-DE-VAUX, un homme est mortellement atteint d'un coup de feu à travers ses volets fermés. Un autre, pris chez lui, est massacré à coups de crosse.

Les patriotes faits prisonniers sont exécutés sans jugement :

Le 1er septembre : 4 à CREPIEUX-LA-PAPE.

Le 2 septembre : 1 à DAGNEUX, 3 à BOURG. Ces derniers, capturés au Pont-de-Chazey, furent amenés au lieu de l'exécution sur une chenillette, debout et sans protection, au milieu des combats qui se déroulaient.

Le 3 septembre, un autre patriote est fusillé à VIRIAT.

Les vieillards et les femmes ne sont pas épargnés. Après le passage des Allemands à REPLONGES, on trouve le corps d'un vieillard de 80 ans étendu dans son jardin, sur un tas de fumier. A MEXIMIEUX, les Allemands tirent sur une femme et la tuent, ainsi que son père.

Des viols sont signalés à SERVAS et à MONTREVEL.

Les attentats contre les biens continuent. PONT D'AIN, qui a fêté trop vite la Libération, est incendié en grande partie : 52 maisons sont complètement détruites par le feu. La barbarie allemande est déchaînée, comme si l'ennemi voulait, avant de quitter le territoire, laisser un souvenir sanglant de l'occupation et assouvir une dernière fois sa passion de pillage et de meurtre.

Pour être complets, nous devons rappeler des faits qui, tout en ayant eu pour théâtre le territoire de l'AIN, ont atteint des personnes étrangères au département, amenées des geôles lyonnaises ou du département du Jura pour être exécutées.

Les fusillades collectives des prisonniers de LYON feront l'objet d'une étude spéciale, dans une autre partie du Mémorial. Il convient toutefois de noter ici celles qui ont eu lieu dans l'AIN.

H5004-0113

— Le 10 janvier, assassinat du Professeur et de Madame Victor BASCH, âgés l'un et l'autre de 83 ans ; leurs corps sont découverts à NEYRON.

— Le 12 juin, à DAGNIEUX, massacre de 21 prisonniers, dont une femme.

— Le 13 juin, à VILLENEUVE : 18 victimes.

— Le 17, à ST-DIDIER-DE-FORMANS : 30 victimes.

— Le 29, à RILLIEUX : 7 victimes, toutes israëlites.

Par ailleurs, deux exécutions de prisonniers originaires du Jura sont à signaler :
— celle du 12 juin, DOMSURE, où sont tués 12 hommes de 20 à 50 ans ;
— celle du 13 juillet, à la caserne Brouet, à BOURG, qui fait 6 victimes.

∴

Cet exposé donne un aperçu général de la somme de souffrances, de meurtres et de ruines qu'apporta au département de l'AIN, l'occupation allemande :

641 personnes abattues ou fusillées, dont 14 vieillards de plus de 70 ans, 2 religieux, 2 prêtres, 3 médecins, 23 femmes, 8 enfants ; 56 cas de viols connus, sans compter ceux dont furent victimes les malheureuses qui ont tout fait pour cacher leur honte et leur désespoir ; 891 déportés dont les familles sont encore dans l'angoisse ; près de 1.225 maisons détruites ou gravement endommagées, tels furent dans l'AIN, les prémices de l'Europe Nouvelle.

On trouvera, dans les tableaux qui suivent, le bilan, par arrondissement et par commune, de ce que fut l'occupation allemande.

Nous donnerons ensuite, en suivant le même ordre géographique, un compte-rendu analytique des faits les plus marquants.

H5004-0114

L'AIN

— Topographie générale —

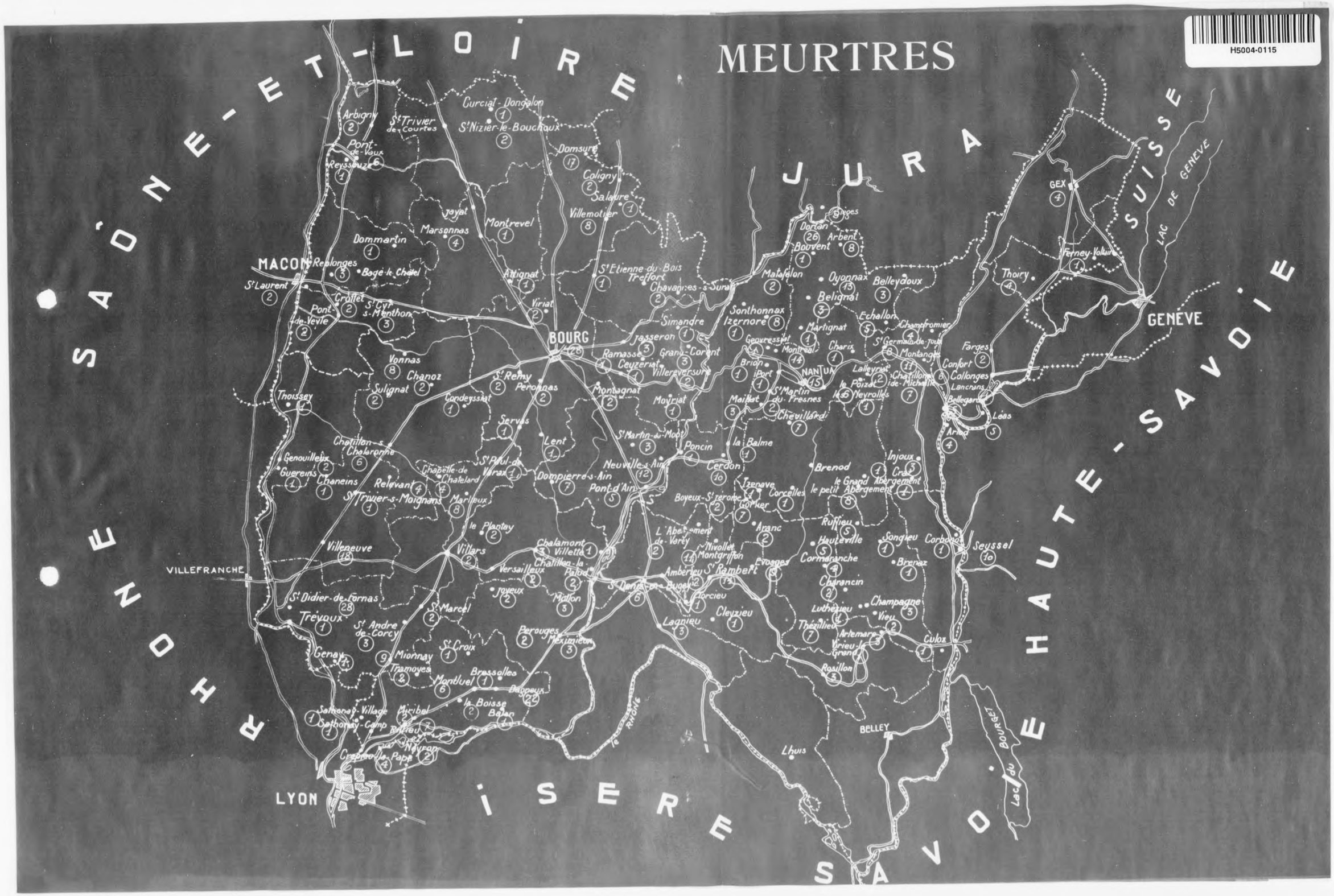
MEURTRES
H5004-0115
SAÔNE-ET-LOIRE
JURA
SUISSE
LAC DE GENEVE
GENEVE
GEX
MACON
BOURG
NANTUA
VILLEFRANCHE
LYON
BELLEY
RHONE
ISERE
SAVOIE
HAUTE-SAVOIE
Lac du BOURGET
Arbigny
St Trivier de Courtes
Curciat-Dongalon
St Nizier-le-Bouchoux
Pont-de-Vaux
Reyssouze
Domsure
Coligny
Salaure
Villemotier
Jayat
Marsonnas
Montrevel
Dommartin
Replonges
Bagé-le-Chatel
St Laurent
Crottet
St Cyr s-Menthon
Pont-de-Veyle
Attignat
Viriat
St Etienne-du-Bois
Treffort
Chavannes-s-Suran
Simandre
Jasseron
Ramasse
Ceuzeriat
Grand-Corent
Villereversure
Vonnas
Chanoz
Sulignat
Thoissey
St Remy
Peronnas
Condeyssiat
Montagnat
Moyriat
Servas
Lent
Chatillon-s-Chalaronne
Genouilleux
Guereins
Chaneins
Relevant
St Trivier-s-Moignans
Chapelle-de-Chatelard
St Paul-de-Varax
Marlieux
Dompierre-s-Ain
St Martin-du-Mont
Poncin
Neuville-s-Ain
Pont-d'Ain
Cerdon
la Balme
Maillat
St Martin-du-Fresnes
Chevillard
Brion
Port
Montreal
Genoressiat
Sonthonnax
Izernore
Matafelon
Dortan
Bouvent
Arbent
Oyonnax
Belignat
Belleydoux
Martignat
Echallon
Champfromier
Charix
St Germain-de-Joux
Montanges
Lalleyriat
Chatillon-de-Michaille
le Poizat
Neyrolles
Farges
Confort
Collonges
Lancrans
Bellegarde
Léas
Arlod
Injoux
Crat
Brenod
le Grand Abergement
le petit Abergement
Izenave
Corcelles
Boyeux-St Jérome
Gorlier
Aranc
Ruffieu
Hauteville
Songieu
Corbonod
Seyssel
Brenaz
Cormaranche
Charancin
Champagne
Vieu
Luthézieu
Thézillieu
Artemare
Virieu-le-Grand
Culoz
Rosillon
Evosges
Nivollet Montgriffon
L'Abergement-de-Varey
Amberieu
St Rambert
Lagnieu
Cleyzieu
Morcieu
St Denis-en-Bugey
Chalamont
Villette
Chatillon-la-Palud
Versailleux
Joyeux
Mollon
Villars
le Plantay
Villeneuve
St Didier-de-Fornas
Trévoux
St Andre-de-Corcy
St Marcel
Genay
Mionnay
Tramoyes
St Croix
Montluel
Brossolles
Dagneux
la Boisse
Balan
Perouges
Meximieux
Sathonay-Village
Sathonay-Camp
Miribel
Rillieu
Nayron
Crépieu-la-Pape
Lhuis
le RHONE

H5004-0116

OPÉRATIONS
du 5 au 14 février 1944

Arrestations	339
Déportations	287
Meurtres	40
Incendies	99

OPÉRATIONS
du 7 au 17 avril 1944

Arrestations	199
Déportations	149
Meurtres	44
Incendies	70

OPÉRATIONS
du 10 au 19 juillet 1944

Arrestations	130
Déportations	97
Meurtres	163
Viols	39
Incendies	615

H5004-0117

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DÉPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
ARRONDISSEMENT DE BOURG					
Canton de BAGE-LE-CHATEL					
Donmartin			1		
Replonges	1		3		
Saint-Laurent	5		2		
Canton de BOURG					
Bourg	55		28		
Buellas	5				
Lent	3		1	2	
Montagnat			2		
Peronnas	4		2		
Saint-Denis-lès-Bourg	2				
Saint-Just	1				
Saint-Remy	1		2		
Servas		1	1		
Viriat	1	1	2		
Canton de CEYZERIAT					
Bohas				2	7
Ceyzériat	1		1		
Hautecour				1	2
Grand Corent	2		3	4	13
Jasseron	1	1	3	16	16
Meyriat			1	1	1
Ramasse			1		
Revonnas	3			3	9
Simandre	1		1	3	7
Villereversure			2	23	10
Canton de COLIGNY					
Coligny	7		2	1	9
Domsure			17		2
Salavre			1	3	1
Verjon	10			1	46
Villemotier			8		5
Canton de MONTREVEL					
Attignat			1		
Confrançon				1	
Totaux à reporter	103	3	85	61	128

H5004-0118

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DÉPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
Reports ..	103	3	85	61	128
Craz-s.-Reyssouze					1
Etrez					2
Foissiat	4			2	
Jayat				1	
Malafretaz			4		
Marsonnas		2	1		
Montrevel					
Canton de PONT-D'AIN					
Dompierre-s.-Ain		2	7		
Neuville-s.-Ain	1		12		10
Pont-d'Ain	1		5		52
Saint-Martin-du-Mont		1	3		
La Tranclière	1				
Canton de PONT-DE-VAUX					
Arbigny	1		2		
Pont-de-Vaux	1		6		
Reyssouze	1		1	6	
Canton de PONT-DE-VEYLE					
Cormoranche-s.-Saône			1	1	1
Crottet			2		
Griéges				8	
Laiz				2	1
Perrex	2		2		
Pont-de-Veyle			3	3	3
Saint-Cyr-s.-Menthon					
Canton de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES					
Curciat-Dongalon			1		1
Montenay-Montlin	1				
Saint-Nizier-le-Bouchoux			2		
Saint-Trivier-de-Courtes	1				
Canton de TREFFORT					
Arnans				3	
Chavannes-s.-Suran	4		2	3	13
Corveissiat	12			4	10
Courmangoux	11			2	65
Cuisiat	5			2	43
Pouillat	1				
Pressiat				7	75
Saint-Etienne-du-Bois	1		2	6	24
Treffort	1				
ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX					
Canton de CHALAMONT					
Chalamont	3	1	3		
Chatillon-la-Palud		1	2		
Le Plantay	2		2		
Versailleux			2		
Villette			1		
Totaux à reporter	157	10	151	111	426

H5004-0119

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DÉPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
Reports	157	10	151	111	426
Canton de CHATILLON-S.-CHALARONNE					
Abergement-Clemenciat					1
Chanoz-Châtenay			2		
Chatillon-sur-Chalaronne	3		3	1	2
Condeissiat	1		1		1
Mézériat				2	2
Neuville-les-Dames			12		
Sulignat	3		8		5
Vonnas					
Canton de MEXIMIEUX					
Joyeux	1		2		
Meximieux			3		
Mollon			3		
Pérouges	1				
Villieu					
Canton de MONTLUEL					
Balan			1		
La Boisse			2		
Bressolles			1		
Crépieux-la-Pape	2		4		
Dagneux	1		2		
Miribel	3		3		
Montluel	3		6		
Neyron			2		
Rillieux	8		1		
Sainte-Croix					
Canton de St-TRIVIER-SUR-MOIGNANS					
Ambérieux-en-Dombes	1		1		
Chaneins			4		1
Relevant			1		
Saint-Trivier-sur-Moignans	1		18		
Villeneuve					
Canton de THOISSEY					
Genouilleux			2		
Guéreins			1	1	1
Monceaux	1				
Montmerle	3			2	1
Pezieux	1		1		
Saint-Didier-sur-Chalaronne	9				
Thoissey					
Canton de TREVOUX					
Genay	1		1		
Mionnay		1	9		
Reyrieux	1				
Saint-André-de-Corcy			3		
Saint-Didier-de-Formans			28		
Saint-Marcel			2		
Sathonay-Camp	8		1		
Sathonay-Village			1		
Tramoyes			2		
Trévoux			1		
Totaux à reporter	209	11	304	117	440

H5004-0120

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DÉPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
Reports.....	209	11	304	117	440
Canton de VILLARS					
Chapellé-du-Chatelard	3		4		2
Marlieux	6		8		
Monthieux	1				
Saint-Paul-de-Varax			1		
Villars	1	2	2		
ARRONDISSEMENT DE BELLEY					
Canton d'AMBERIEU-EN-BUGEY					
Abergement-de-Varey	2		2		
Amberieu-en-Bugey	18		2		
Bettant	1				
Saint-Denis-en-Bugey	2		6		
Canton de BELLEY					
Ambléon				16	2
Belley	2				
Brégnier-Cordon	1				
Izieu	56				
Saint-Germain-les-Paroisses				22	
Canton de CHAMPAGNE					
Artemare	4		3		
Brénaz			1		
Champagne	3		3		
Charancin	2		2		19
Fitignieu	4				
Lochieu	3				
Lompnieu	2				
Luthezieu	8		1		
Ruffieu	10		5		3
Songieu			1		6
Surieu	2				
Talissieu	2				
Vieu	6		2		
Virieu-le-Petit	1				
Canton de HAUTEVILLE-LOMPNES					
Arane	18		2	3	6
Corlier			7	4	9
Cormaranche-en-Bugey			4		1
Hauteville-Lompnes	24		5	1	1
Lacoux					2
Prémilieu	1				
Thézillieu	1		7		5
Canton de LAGNIEU					
Ambutrix	2		3		
Lagnieu					
Leyment	1				
Saint-Sorlin-en-Bugey	1				
Canton de SAINT-RAMBERT					
Cleyzieu			1		
Evosges			9	1	11
Nivollet-Montgriffon			11	19	8
Saint-Rambert	16		14	1	1
Torcieu			1	2	2
Totaux à reporter.....	413	13	411	186	518

H5004-0121

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DEPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
Reports	413	13	411	186	518
Canton de SEYSSEL					
Anglefort	5				
Chanay	9				
Corbonod			1		2
Culoz	3		1	1	
Seyssel			10		
Canton de VIRIEU-LE GRAND					
Belmont	5			1	2
Rossillon			3	2	16
Virieu-le-Grand			1		
ARRONDISSEMENT DE NANTUA					
Canton de BELLEGARDE					
Arlod			4	1	
Bellegarde	20		5		2
Champfromier	1		4		11
Châtillon-de-Michaille	6		7	1	2
Craz			1		
Giron					6
Injoux	33		3		
L'hôpital					1
Montanges	1		11	2	9
Ochiaz					3
Plagne	1				5
Saint-Germain-de-Joux	4	1	8		
Villes				1	
Vouvray					6
Canton de BRENOD					
Brenod	32			2	13
Champdor					1
Chevillard			7		
Condamine	1				
Corcelles			1		
Grand Abergement (Le)			1		6
Hotonnes	8				7
Izenave	1		1	1	3
Lantenay	1				1
Petit Abergement (Le)			8	1	3
Vieu d'Izenave					5
Canton d'IZERNORE					
Izernore		6	1	3	11
Leyssard					3
Matafelon	8		2		25
Napt		1			
Samognat	6				1
Sonthonnax-la-Montagne	2		8		4
Canton de NANTUA					
Apremont					4
Brion		1	1		1
Charix			1		3
Geovressiat		11	1		
Totaux à reporter	560	33	502	202	674

H5004-0122

	ATTEINTES AUX PERSONNES			ATTEINTES AUX BIENS	
	DÉPORTATIONS	VIOLS	MEURTRES	Immeubles partiellement détruits	Immeubles totalement détruits
Reports.....	560	33	502	202	674
Lalleyriat			2		3
Maillat			3		3
Montréal			14		3
Nantua	21	2	13	2	3
Neyrolles (Les)	103	2	1		1
Poizat (Le)	3		6		
Port			1		2
Saint-Martin-du-Fresne		2	2		
Canton d'OYONNAX					
Arbent			8		8
Bellignat	1		3		
Belleydoux	3		3		21
Bouvent			1		
Dortan	10	7	26		150
Echallon			5	1	12
Martignat		1	1		1
Oyonnax	132	4	13	33	8
Canton de PONCIN					
Boyeux-Saint-Jérôme			2		4
Cerdon	12		10		57
La Balme	1	1	1		
Poncin	4		1		
Saint-Jean-le-Vieux	1			1	
ARRONDISSEMENT DE GEX					
Canton de COLLONGES					
Challex				1	
Chézery	1			1	2
Collonges	7				3
Confort			6		
Coupy		4			18
Farges			2		
Lancrans			1		1
Léaz	2		5		1
Saint Jean-de-Gonville	3				
Canton de FERNEY-VOLTAIRE					
Ferney-Voltaire	2		1		
Moëns	3				
Prévessin	1				
Thoiry	1		4		
Canton de GEX					
Crozet	1				
Echevenex	1				
Gex	16		4	1	8
Lélex	1				
Vesancy	1				
TOTAUX.....	891	56	641	242	983

H5004-0123

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Les relations qui vont suivre présentent entre elles bien des traits communs : meurtres, tortures, déportations, pillages, incendies se suivent et se ressemblent, les meurtres surtout : un paysan est-il suspecté d'avoir favorisé d'une façon quelconque, par exemple en le ravitaillant, un maquis proche de son domicile, ce simple soupçon vaut condamnation à mort ; sans explication, le malheureux est abattu d'une rafale de mitraillette, sa ferme est pillée, puis incendiée ; s'il est interrogé — et cet interrogatoire s'accompagne habituellement de tortures —, c'est pour obtenir de lui renseignements et dénonciations.

Pour un narrateur qui veut rester précis et complet, cette uniformité dans les événements entraîne des répétitions inévitables, lassantes pour le lecteur. Mais cette monotonie elle-même traduit avec force un fait : les actes de barbarie commis par les occupants ne comportent pas seulement des sommets tragiques, tels qu'ORADOUR-SUR-GLANE, VASSIEUX-EN-VERCORS, ST-GENIS-LAVAL. Ces points culminants se détachent sur un fond de violences quotidiennes, dont la fréquence et le renouvellement témoignent que l'on se trouve en présence, non pas d'actes individuels, mais d'une méthode d'intimidation voulue par le commandement, systématiquement appliquée par la troupe.

ARRONDISSEMENT DE BOURG
» » TREVOUX
» » BELLEY
» » NANTUA
» » GEX.

H5004-0124

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Canton de Bagé-le-Châtel

DONMARTIN

Le 25 août 1944, vers 19 heures, un habitant de la localité, SAINT-SULPICE Léon, voit passer devant sa maison, sur le chemin de grande communication N° 28, plusieurs camions allemands précédés d'éclaireurs. Quelques instants plus tard, des coups de feu retentissent. Accompagné d'un voisin, il se rend sur le chemin allant de sa maison à la route et trouve le cadavre de VIEUX Hippolyte, cantonnier, âgé de 51 ans. Le corps, encore chaud, est étendu sur le fossé, à côté d'une bicyclette ; la mort est consécutive à une blessure du cou par balles.

P.V. 220 du 7-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bagé-le-Chatel.
Enquête N° 95 du 8-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-LAURENT

Le 26 décembre 1943, vers 20 heures, une sentinelle allemande tire sans sommation un coup de fusil sur THÉVENARD Célestin, préposé au poids public, qui remplissait un seau de charbon. Ce dernier est grièvement blessé d'une balle à la cuisse.

Le 13 mars 1944, arrestation de REVILLE Jean, 24 ans, appartenant à un Groupe de Résistance ; il sera exécuté le 13 juin à VILLENEUVE.

Le 21 mai, deux militaires allemands cherchent querelle à M. FROMENTEAU, restaurateur, au sujet du prix des consommations, puis quittent l'établissement. Ils reviennent peu après et abattent d'un coup de fusil M. FROMENTEAU qui tentait de leur interdire l'entrée de sa maison.

Le 13 août, dix personnes sont arrêtées au cours d'une rafle. Parmi elles, deux sont libérées en août ; cinq sont déportées en Allemagne ; trois autres, LÉVY Alfred, 52 ans, LÉVY Charles, 16 ans, fils du précédent, BUSCHBAUM Raymond, 17 ans, son neveu, sont ultérieurement fusillés à BRON.

Le 19 août, la Gestapo et une vingtaine de soldats de la Luftwaffe arrêtent tous les hommes circulant sur la voie publique. Onze sont emmenés en direction de MACON. Parmi eux, M. CHEVROLAT, marchand de bestiaux, qui assistait à la Foire, tente de s'échapper en se jetant dans la Saône. Les militaires allemands tirent sur lui, le blessent, s'en emparent à nouveau et promènent leur victime sur le capot d'une voiture, dans les rues de MACON. M. CHEVROLAT est enfin transporté à l'hôpital de cette ville ; il y meurt bientôt.

Rapport du 25-8-44 du Capitaine, Commandant la Gendarmerie de Bourg. — Rapports 79/2 du 10-11-44, 83/2 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Laurent.
Enquêtes 39 du 22-11-44. 60, 70 du 25-11-44, 71 du 30-11-44 et 150 du 25-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0125

REPLONGES

Le 28 juin 1944, deux étudiants de l'Ecole des Arts et Métiers de CLUNY, JOSSERAND Guy, 19 ans, et RIGOLLET Jean, 19 ans, sont arrêtés sur le pont SAINT-LAURENT, à MACON, par des Miliciens auxquels ils avaient été dénoncés comme appartenant à la Résistance. Emmenés dans le local de la Milice, quai Lamartine, ils y restent quelques minutes, puis sont conduits sur la chaussée entre SAINT-LAURENT et REPLONGES où ils sont abattus à coups de mitraillette.

Le 1er septembre 1944, une colonne allemande cantonne dans la nuit à REPLONGES. Le lendemain, les habitants trouvent le cadavre de M. SALIN, âgé de 80 ans, sur un tas de fumier voisin de son habitation : le vieillard, sourd et impotent, avait été tué d'un coup de feu.

Compte rendu 146/2 du 1er-7-44 du Commandant de Gendarmerie de l'Ain.
Enquêtes 11 du 14-11-44, 219 du 21-12-44, 259 du 10-1-45 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Bourg

BOURG

Le 4 décembre 1943, la mort de M. GUERRIER Jules, 62 ans, abattu par une sentinelle allemande devant l'Hôtel de France, ouvre la série des meurtres commis par les Allemands et leurs collaborateurs à BOURG.

Le 12 avril 1944, M. VAZZOLER Pietro, 43 ans, meurt à l'Hôpital de BOURG des suites de ses blessures. Il avait été atteint par des éclats d'obus alors qu'il travaillait son champ à SIMANDRE-SUR-SURAN.

Le matin du 5 juin, une échauffourée met aux prises la Milice et les Patriotes. L'après-midi, la Milice envahit le lycée où se déroulent les épreuves du baccalauréat, molestant candidats et professeurs. Le proviseur, le surveillant général et une quarantaine de lycéens sont conduits en camion à SAINT-AMOUR, où ils subissent un interrogatoire accompagné de gifles et de coups de matraque. Dix arrestations sont maintenues : celles du surveillant général et de neuf élèves. Les détenus sont enfermés dans les caves de l'Hôtel de l'Europe qui servent de prison à la Milice. Ils y séjournent dans les conditions les plus pénibles jusqu'au 21 juin. A cette date, le surveillant est libéré et les neuf lycéens sont remis aux autorités d'occupation qui les déportent en Allemagne.

Enquêtes 184, du 20-12-44 et 231 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Le 6 juin, M. LOBUT, 21 ans, et M. BOUVEYRON Robert, 21 ans, qui transportaient des armes pour la Résistance, tentent de forcer un barrage à PÉRONNAS. M. LOBUT est tué. Dans le but de terroriser la population, les Allemands exposent le cadavre une journée entière devant l'Eden-Cinéma. M. BOUVEYRON, blessé d'une plaie par balle dans la région mandibulaire gauche, tente de fuir, mais il est rejoint par les Miliciens. Ces derniers, uniquement soucieux de l'interroger, le conduisent à l'Hôtel de la Pyramide. Transporté plus tard à l'hôpital, le blessé y meurt quelques instants après son admission.

Le même jour, six jeunes hommes sont déportés en Allemagne.

Le 6 juin, la Milice, déjà installée à l'Hôtel de la Pyramide et à l'Hôtel de France, réquisitionne tous les locaux de l'Hôtel de l'Europe. Le soir, près de 80 personnes, dont 3 femmes, sont amenées et enfermées dans les caves que décrit ainsi l'un des détenus, M. CHARVET, dentiste à BOURG :

H5004-0126

« Dix marches d'escaliers de pierre, un long couloir, une lampe de 15 watts à gauche, deux caves voûtées aux murs salpêtrés. La première, ex-charbonnier, bourrée de fagots de bois mort à moins de soixante centimètres de la voûte ; la deuxième, entourée de bouteilles d'eau minérale ; au centre, trois tonnes de pommes de terre en pleine fermentation sous la chaleur des détenus qui les utilisent comme paillasse. Dans ces deux gourbis, 80 français et françaises, gardés par des gamins armés de revolvers, fusils, mitraillettes, grenades. Par surcroît de précaution, les soupiraux des caves sont murés dès les premiers jours. Le 8 juin, vers 21 heures, le silence est rompu par l'arrivée, sous bonne escorte, d'un homme, les mains liées dans le dos au moyen d'un fil de fer. « Quelle prise aujourd'hui, hurlent les Miliciens, fous-moi cette vache-là dans un coin, debout, le nez au mur ; il ne faut pas le mélanger aux autres ». L'homme est balancé aux pieds des escaliers, tout près d'un autre détenu dont on ignore le nom et la provenance, immobile depuis 48 heures, à bout de forces, laissant de temps en temps échapper un soupir de douleur. Malgré cette demi-obscurité, le nouveau pensionnaire est reconnu par quelques-uns et, à voix basse, comme une traînée de poudre : « C'est VENET, des VENNES, comment s'est-il fait ramasser ? Il était au Maquis ».

VENET Robert, 23 ans, venait d'être blessé au bras dans un combat et fait prisonnier.

Un Chef et une douzaine de Miliciens viennent voir et, surtout, insulter celui qu'ils appellent « le dur des durs ». Courageusement, VENET leur tient tête. Un peu plus tard, il est appelé. « Quelques minutes s'écoulent, un brouhaha au-dessus de nos têtes, dit M. CHARVET, une rafale de fusils-mitrailleurs, puis le silence ». Aux questions que les prisonniers lui posent, un jeune gardien répond : « Oui, il a été abattu dans le dos, après lui avoir dit: « Tu es libre, fous le camp ». Ce n'est pas la version que donnera la Milice, affirmant que VENET tentait de s'évader.

Le propriétaire de l'Hôtel, M. DENIZOT, rentrant le lendemain matin, vers 10 heures, bute contre le corps de VENET, laissé en travers de la porte de la salle à manger.

Dans les caves, il est interdit aux prisonniers de parler. Deux ou trois fois par jour, c'est l'accompagnement aux W.C. sous bonne escorte. Au cours d'une de ces expéditions, le 9 juin, vers 4 heures, M. CHARVET se trouve près de MM. DEBORDE, DANIEL, PRADIER et BALSOLLIER. Ce dernier peut donner son identité et des explications sur son arrestation.

« Après cuisinage, menaces et coups, il est déculotté, puis lynché à l'aide d'un ceinturon, la boucle côté frappant, par cinq bêtes déchaînées qui se relaient. N'obtenant aucun résultat, des journaux, mis en torche, lui sont brûlés sous les fesses, les jambes écartées. C'est dans cet état qu'il a été amené dans les caves, n'y tenant plus de douleur ; il nous baisse son pantalon dans le fond duquel la peau des fesses est collée. A deux ou trois, au moyen de papier, on isole la plaie du bleu de garage ». (Déposition de M. CHARVET).

De temps en temps, des détenus sont appelés pour subir un interrogatoire. M. GUÉRILLOT, agent de police, revient, râlant de douleur, plusieurs côtes fracturées ; d'autres sont libérés, tel M. CHARVET qui, avant son départ, demande au Chef si l'on ne pourrait pas soigner un homme qui souffre beaucoup.

Le lendemain, 10 juin, BALSOLLIER est examiné par le Médecin de la Milice qui le fait conduire à l'Hôtel de France où une infirmerie est installée. Ses brûlures sont pansées. Mais, le 11 juin, du troisième étage de l'Hôtel de France, son corps vient s'écraser sur le sol. Les Miliciens le traînent par les cheveux et le laissent exposé plusieurs heures sur le trottoir. Le cadavre est enfin transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu de Bourg, où le Médecin Lieutenant-Colonel HOTTE-BRIDON, fait les constatations suivantes :

« BALSOLLIER était étendu sur la table qui fait face à la porte d'entrée. Il était vêtu d'une chemise, d'un chandail et d'un pantalon ; à ses pieds, il n'avait que des chaussettes grises sans chaussures. Il portait une barbe de quelques jours et une petite moustache courte sous le nez. J'ai constaté qu'il avait une fracture du crâne, une fracture de la jambe et de la cuisse gauche. Les cuisses étaient marbrées d'ecchymoses et, par endroits, la peau était enlevée. Enfin, en ceinture, il avait deux ou trois tours de bandes de gaze, recouvrant manifestement des brûlures, car l'épiderme s'est détaché quand j'ai tiré la bande ».

La Milice déclare que c'est un suicide par neurasthénie. Tel n'est pas l'avis de ses camarades :

« Je me refuse à croire, déclare M. CHARVET, ainsi que la plupart des camarades internés, que BALSOLLIER s'est suicidé. Il était animé, malgré la douleur, d'un espoir sans pareil. Il avait un moral épatant, les nouvelles du débarquement étaient bonnes ».

Tout permet de penser que, conduit à nouveau dans la chambre des tortures et

H5004-0127

devant les supplices que lui réservaient ses bourreaux, BALSOLLIER, à bout de résistance, s'est jeté par la fenêtre.

Enquête 134 du 15 décembre 1944, du Service départemental du Mémorial.

Le 10 juillet 1944, la ville de BOURG est mise en état de siège ; tous les hommes de 17 à 45 ans doivent se rassembler à des emplacements désignés. A 7 h. 55, M. LAMBERET, 19 ans, tourneur, qui se trouvait, avec d'autres, dans la cour principale de la Préfecture, est conduit dans une cour attenante, puis abattu. L'officier de la Police allemande montre deux chargeurs de mousqueton et un paquet de pansement, d'origine anglaise, qui auraient été trouvés sur l'intéressé.

A 8 h. 45, SERVILLAT, 31 ans, frère de lait du précédent, mécanicien, qui travaillait à la Caserne Aubry pour les troupes d'occupation, est amené à son tour dans la cour de la Préfecture. Après avoir annoncé qu'il avait aidé les terroristes, les Allemands l'exécutent à coups de revolver, au milieu des hommes réunis. Le contrôle d'identité s'effectue devant le cadavre de la victime qui reste sur place jusqu'à 13 h. 30.

Rapport 778/2 du Capitaine, Commandant la Gendarmerie de l'Ain.
Rapport du 10-6-44 du Commissaire de Police de Bourg.

Le même jour, vers 7 h. 20, BOUSQUET Gabriel, âgé de 28 ans, agent technique à l'Intendance de BOURG, est arrêté quartier des Vennes, par les Allemands. Ces derniers le poussent devant eux, à grand renfort de coups de crosse. A hauteur de son domicile, il tente de fuir. Il est immédiatement abattu d'une balle en pleine poitrine. Le cadavre est rendu à sa famille, sans portefeuille, porte-monnaie, pièces d'identité et cartes d'alimentation.

Rapport du 12-7-44 de l'Inspecteur de Police MOINE.

Sept israélites, arrêtés au cours de cette rafle, sont abattus à MARLIEUX, le 14 juillet. Les cadavres de dix autres personnes, arrêtées le même jour, sont découverts le 20 juillet, à la lisière de la Forêt de SEILLON, à 400 mètres environ du café du Stand. En bordure d'un chemin forestier, dans une tranchée profonde de 1 m. 50 environ, les corps gisent pêle-mêle, la tête, le thorax et les membres criblés de balles.

Tous les cadavres ont pu être identifiés. Ce sont :

BLUM Léon, 75 ans, israélite, domicilié à BOURG, rue Alphonse-Baudin ;

LÉVY Gaston, 54 ans, gendre du précédent, ingénieur à BOURG ;

LÉVY Jean-Paul, 20 ans, fils de Gaston, étudiant en pharmacie ;

ABECASSIS Chao, 55 ans, représentant de commerce, israélite, domicilié rue du Gouvernement à BOURG ;

ZERBIB Isaac, 44 ans, forain à BOURG, israélite ;

MAIRET Henri, 23 ans, de PRIAY ;

BOZONNET Alexandre, 19 ans, employé de commerce à BOURG ;

DE ALAMO, 20 ans, marbrier à VÉNISSIEUX ;

LIASER HAIM, dit CHARLES, 54 ans, israélite, négociant à OYONNAX ;

SCHNERB Charles, 32 ans, employé de bureau à BOURG, israélite.

A la suite de la rafle du 10 juillet, neuf hommes sont déportés en Allemagne.

Rapport 502/44 du 20-7-44 du Commissaire de Police de Bourg.
Enquête 222 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0128

Le 13 juillet, à 9 h. 30, le Commissaire de Police de BOURG est invité, par les autorités allemandes, à faire enlever, de la Caserne Brouet, les corps de six personnes abattues par les troupes d'occupation. Malgré cet ordre, le Commissaire ne peut entrer à la caserne. A 11 heures, les cadavres sont transportés à la Morgue où il est d'abord impossible de les identifier, toute pièce d'état-civil faisant défaut. Les Allemands se bornent à déclarer que ces personnes ont été tuées, alors qu'elles tentaient de s'enfuir de la Caserne.

Les photographies et le signalement détaillé, pris avant l'inhumation, permirent de reconnaître ultérieurement : NICOT Georges, 24 ans ; NICOT Gaston, 15 ans ; WELTY Alfred, 40 ans ; SANTOT Bernard, 17 ans ; HUGUES Marcel, 18 ans. Le cadavre d'un homme, de 25 à 28 ans, n'est pas encore identifié.

Rapports 467/44 du 15-7-44, 483/44 du 18-7-44, du Commissaire de Police de Bourg.

Le 17 juillet 1944, DUCRET Georges, 42 ans, est abattu, dans une rue de BOURG, par les soldats allemands chargés de le garder.

P.V. 804 du 17-7-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bourg.

Le 2 septembre 1944, quatre jeunes de la Résistance qui circulaient en camion : FRÉMION Paul, 21 ans, LEBORGNE, 32 ans, gendarme, SCHLIEG Sébastien, PIN Paul, capturés par les Allemands au PONT-DE-CHAZAY, commune de VIEU (Ain), sont amenés à VILLARS sur des chenillettes. Placés par groupes de deux dans les voitures, ils sont contraints de garder la tête hors du blindage, alors que des combats se déroulent autour d'eux. Ils passent la nuit à VILLARS et sont dirigés le lendemain sur BOURG, en compagnie de dix prisonniers américains. Après le repas de midi, les Français sont séparés des Américains et conduits sur le bord de la rivière Reyssouze, rive droite, à la sortie du Pont, face au Champ de Foire. Laissons la parole à PIN, seul survivant de la scène qui allait se dérouler :

« Ils nous placent à 5 ou 6 mètres les uns des autres, face à la rivière, le premier à gauche, SCHLIEG Sébastien, dit Bibi, alsacien, ensuite LEBORGNE, gendarme, puis Paul FREMION, dit Félix, de SERVAS, et moi-même. J'entends un coup de feu et je vois tomber en avant, dans la rivière, mon compagnon SCHLIEG. Alors, me retournant brusquement, j'envoie un coup de poing dans la figure du Boche qui me tenait (uppercut au menton) ; il me lâche et tombe à la renverse. Je plonge aussitôt dans la rivière, réussis à monter sur la berge opposée sous le feu des quatre revolvers et des mitrailleurs alertés, ces derniers à environ 200 m. sur la route. Je réussis à m'enfuir à travers les jardins, me camouflant en rampant jusqu'à un moule de bois, derrière lequel je me mets à l'abri. Voyant arriver trois Allemands avec des chiens, je rampe à nouveau, me rejette à l'eau pour dépister les chiens. Cinquante mètres plus loin, je remonte sur la rive droite et, à travers les jardins, je réussis à atteindre la maison de M. PERROD, blanchisseur, avenue de Rozières ».

Les cadavres sont, ultérieurement, retirés de l'eau et inhumés à BOURG.

Enquête 12 du 15-11-44 du Service départemental du Mémorial.

LENT

Le 28 août 1944, vers 13 h. 30, deux militaires allemands se présentent chez M. ARBAND, cultivateur, et se mettent à fouiller la maison. Quelques instants après, survient un troisième militaire, tandis que sort de la cuisine M. BARILLOT Gustave, facteur, 54 ans, qui s'était réfugié chez M. ARBAND après avoir entendu des coups de feu dans le village.

« Ce militaire, déclare M. ARBAND, se trouvant à environ 2 mètres de BARILLOT, a, sans mot dire, épaulé son mousqueton et tiré un coup de feu sur ce dernier qui, atteint dans la région du cœur, s'est effondré, mortellement blessé, près de l'escalier montant au premier étage ».

La ferme est ensuite incendiée.

P.V. N° 1025 du 31-8-44, rapport 63/2 du 28-10 de la Brigade de Gendarmerie de Bourg.
Enquête 52 du 24-11-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0129

MONTAGNAT

Le 16 août 1944, vers 13 h. 45, une voiture hippomobile de ravitaillement, occupée par plusieurs militaires allemands, se rend à BOURG. A peu de distance du carrefour du chemin de MONTAGNAT, elle est attaquée au fusil-mitrailleur par deux groupes du maquis. Quatre Allemands sont tués, deux blessés. M. CANTIN Louis, 68 ans, et sa femme, même âge, arrivent quelques instants après sur les lieux de l'engagement ; ils sont abattus par une patrouille allemande. Mme CANTIN est tuée à bout portant par une rafale de mitraillette qui défonce la partie droite de l'os frontal ; son mari, frappé d'une balle au foie, fait une trentaine de mètres avant de s'abattre.

Rapport du 25-8-44 du Capitaine, Commandant la Section de Gendarmerie de Bourg.
Enquête 188 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.

PERONNAS

Le 13 juin 1944, après le passage d'une voiture allemande, découverte, au lieu dit « LE THIOUDET », d'un cadavre criblé de balles. Il est identifié ultérieurement comme celui de PRONT, 65 ans, israélite hollandais, arrêté à VONNAS par les Allemands.

Le 15 juillet, vers 6 heures, le cadavre d'un jeune inconnu était découvert près de la ferme de « THIOUDET ». La victime était vêtue seulement d'une chemise à carreaux marquée d'une petite croix et d'un H au fil rouge. Le corps, étendu à terre, baignait dans une mare de sang, auquel était mêlée de la matière cérébrale. Criblé de balles, il présentait trois blessures à la poitrine et, environ, dix-sept à la figure. Celles-ci le rendaient méconnaissable.

Selon les renseignements recueillis, la victime aurait été amenée à cet endroit la veille, 14 juillet, vers 22 heures, dans une voiture d'ambulance de couleur grise, venant de la direction de BOURG. Un cri a été entendu, puis, aussitôt, une rafale de mitraillette, et l'auto est repartie sur BOURG.

Ce jeune homme devait être en traitement dans un hôpital, car, à la cuisse gauche, un pansement recouvrait une plaie drainée, en voie de guérison.

Le Secrétaire de Mairie, M. PAGNEUX, déclare en effet :

« J'ai vu le cadavre d'un jeune homme qui n'était recouvert que d'une chemise et qui portait encore un drain et des pansements. En outre, il avait les deux yeux crevés et les oreilles mutilées. J'ai pu prendre des photographies qui attestent la véracité de ces faits ». (Photos 66 et 67).

L'identification du cadavre montre qu'il s'agit de GAILLOT Yves, 19 ans, membre de la Résistance. Ce dernier avait été blessé à la cuisse gauche au cours d'une rencontre avec les troupes allemandes dans la région de DOMPIERRE-SUR-AIN ; en traitement à l'Hôpital de NANTUA, il y avait été enlevé par la Milice le 14 juillet 1944.

Rapport du 17-2-44 et 811/2 du 25-7-44 du Capitaine, Commandant la Gendarmerie de Bourg. — Rapport 63/2 du 28-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bourg.
Enquête 199 du 20-12-44, 223 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial.

POLLIAT

Le 6 juillet 1944, à la suite d'un attentat commis sur la voie ferrée BOURG-MACON, un détachement allemand procède à l'arrestation de trois membres de la famille AUGER. Ces derniers sont relâchés le soir même, mais trouvent leur maison complètement pillée.

Rapport 778/2 du 17-7-44 du Capitaine de Gendarmerie, commandant la Section de Bourg.

H5004-0130

SAINT-RÉMY

Le 13 juin 1944, vers 20 heures, plusieurs coups de feu tout proches sont entendus par les habitants du hameau de BELLEVUE. M. LIZEROUD, tonnelier à BOURG, 6, rue Alphonse-Mas, qui se trouve à ce moment dans la ferme de Mme NEVORET, sort sur le chemin pour se rendre compte de l'origine de cette fusillade.

Il voit passer deux automobiles contenant, l'une des gradés allemands, l'autre des miliciens. Après leur départ, il se rend à l'endroit d'où les coups de feu s'étaient fait entendre. Il se trouve en face de trois victimes : la première, dans le fossé ; la deuxième et la troisième, dans le pré, en bordure du chemin.

Les deux premières victimes, identifiées depuis, sont MM. JOSEPH Charles et BERNHEIM Claude ; ils ont cessé de vivre ; ils ont reçu chacun une balle de revolver de gros calibre, tirée par derrière, dans la nuque.

Quant à la troisième, en entendant parler français près d'elle, elle se dresse sur son séant, l'air hagard, en criant : « Sauvez-moi ! Sauvez-moi ! ». Il s'agit de M. ABOUCAYA Martin, 60 ans, négociant à MARSEILLE. La balle qu'il a reçue dans le cou, par derrière, n'a atteint aucun organe essentiel. Soutenu par M. LIZEROUD, le blessé peut marcher ; il est conduit chez Mme ALLAND (lieu dit « des BAGNARDES ») venue également sur les lieux du crime ; il est couché sur un lit ; le Docteur MICAUD, appelé d'urgence, arrive bientôt, accompagné du Docteur PÉLICAND et constate le peu de gravité de la blessure.

Dans la nuit, M. ABOUCAYA, soutenu par M. LIZEROUD, peut se rendre en lieu sûr, à SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC d'abord, puis, quelques jours après, à JASSERON, alors occupé par la Résistance.

Les trois victimes, de race juive, avaient été arrêtées dans la journée du 13 juin à VONNAS, localité où elles s'étaient réfugiées depuis quelque temps.

Déclaration du Maire de Saint-Rémy.

M. ABOUCAYA décrit ainsi les circonstances de son arrestation :

« Nous vivions à VONNAS, ma femme et moi, lorsque, le 13 juin dernier, les S.S. firent irruption et prirent des otages à VONNAS. Je fus conduit brutalement dans une voiture cellulaire ainsi que M. JOSEPH, âgé de 38 ans, et M. Claude BERNHEIM, âgé de 39 ans, dont les parents habitent 13, rue Récamier, à LYON. Ces deux derniers furent davantage maltraités que moi. Vers les 8 heures du soir, on sépara M. JOSEPH de sa sœur et M. BERNHEIM de sa femme et de sa mère, car ces deux messieurs étaient beaux-frères, et moi, je fus séparé de ma femme. On nous fit monter en voiture et on nous conduisit jusqu'à SAINT-REMY (Ain). A 8 h. 1/2, on nous tira le coup classique, la balle derrière la nuque. M. BERNHEIM reçut deux balles et M. JOSEPH une seule. A la libération, j'appris que ma femme subit trois semaines de calvaire au fort MONTLUC à LYON, puis fut envoyée au camp de DRANCY ; elle fut délivrée lors de l'insurrection de PARIS ».

Enquête 252 du 6-1-45 du Service départemental du Mémorial.

SERVAS

Le 9 juillet 1944, est découvert, dans un état de décomposition avancée, le cadavre d'un inconnu, vraisemblablement israélite, âgé de 30 à 40 ans. D'après le médecin, la mort remonte à une quinzaine de jours ; des paysans, voisins de l'endroit où la victime a été retrouvée, se rappellent avoir vu circuler des autos allemandes ; une fillette a entendu des cris.

Le 2 septembre 1944, viol, par un officier allemand, d'une femme de 42 ans.

Rapport 63/2 de la Brigade de Gendarmerie de Bourg.
Enquête 130 du 15-12-44, 161 du 16-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0131

VIRIAT

Le 14 juillet 1944, une équipe d'une centaine d'hommes débroussaillait les haies de chaque côté de la ligne de LONS-LE-SAUNIER. Vers 14 h. 30, d'un train qui passait, un soldat allemand tire sur le groupe de travailleurs ; l'un d'eux, PAUGET Lucien, 32 ans, est grièvement blessé au bras droit et au ventre. Transporté à l'Hôtel-Dieu de BOURG, il est amputé du bras droit et décède dans cet établissement.

Le 30 juillet 1944, M. B... et sa femme, demeurant à BOURG, tous deux à bicyclette, se rendaient à la pêche, à Attignat. A la traversée du hameau des Merciers, à VIRIAT, deux militaires allemands réclament les pièces d'identité des époux B... Conduisant ensuite Mme B... dans un bois voisin, ils abusent d'elle tour à tour, tandis que l'un d'eux tient le mari sous la menace de sa mitraillette. M. B... arrive à désarmer l'Allemand qui le gardait ; il s'ensuit une bagarre au cours de laquelle il est violemment frappé, mais sa femme réussit à s'enfuir. (Il convient de noter qu'à la suite de ces faits, les militaires allemands, qui s'étaient déjà livrés à de nombreux vols dans la région, ont été arrêtés par la Feldgendarmerie).

Le 3 septembre 1944, à BOURG, dans la rue du Maréchal-Pétain, LAVENIR Roger, 20 ans, infirmier à l'Hôpital de cette ville, est surpris par une patrouille allemande, alors qu'il grattait avec un couteau un morceau de fil téléphonique. A ses pieds traînaient des fils téléphoniques provenant de la ligne qui venait d'être coupée. Soupçonné d'être l'auteur du sabotage, il est emmené au château des Greffets, à VIRIAT, où il est fusillé en présence du Colonel commandant le 119e Régiment d'Artillerie motorisée.

Les Allemands, qui avaient dépouillé la victime de sa carte d'identité, remettent à M. PAINI Georges, chargé par eux de l'enterrer, un papier rédigé dans leur langue et dont voici la traduction : « Le Français LAVENIR Roger, Maurice, né le 16 août 1924, à St... (Rhône), adresse actuelle : Hospice de la Charité à BOURG, a été fusillé le 3 septembre 1944 parce que, le même jour, il s'était rendu coupable d'acte de sabotage. Il fut surpris en flagrant délit alors qu'il coupait en plusieurs endroits la ligne téléphonique des troupes allemandes.

Le jugement et l'exécution du sus-nommé furent décidés par le Conseil de Guerre des dites troupes ».

Rapport 466/44 du 15-7-44 du Commissaire de Police de Bourg. — P.V. N° 880 du 31-8-44 et 1588 du 5-11-44, rapport du 13-11-44 et 63/2 du 28-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bourg. Enquêtes 52 du 24-11-44 et 141 du 16-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Ceyzériat

CEYZERIAT

Le 1er septembre 1944, vers 20 heures, M. GAUTHIER Alexandre, retraité, âgé de 62 ans, sort pour aller chercher de l'herbe. Au même instant, sa femme entend une rafale de mitraillette; elle n'osé pas quitter son domicile. Le lendemain, on trouve le cadavre de M. GAUTHIER qui porte une large blessure du crâne, par balles. Il a été dépouillé de son argent, de sa montre et de sa carte de pain.

Des soldats allemands avaient séjourné dans le clos de la victime.

P.V. 456 du 30-10-44, rapport 48/2 du 1er-11-44, 56/2 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Ceyzériat.
Enquêtes 63 du 27-11-44, 235 du 23-12-44 du Service départemental du Mémorial

H5004-0132

GRAND-CORENT

Le 16 avril 1944, au cours des opérations de police entreprises dans la région, les Allemands arrêtent le Maire, M. DONDÉ Henri, 57 ans ; ils lui reprochent de n'avoir pas signalé le séjour du Maquis dans la commune. Sans avoir pu répondre, le malheureux est giflé violemment, puis fusillé. Sa maison est incendiée.

M. SALVIT Ernest, 54 ans, est accusé d'avoir son fils au Maquis. Il tente de nier et déclare que celui-ci travaille en Allemagne; il est immédiatement abattu. Tout le hameau est incendié, à l'exception d'une ou deux maisons.

M. VOISEL, vieillard de 78 ans, meurt carbonisé sous les décombres de sa maison dans laquelle il a essayé de pénétrer, bien qu'elle soit en flammes, pour sauver quelques objets.

Un autre habitant, Marcel N..., âgé de 21 ans, est arrêté et déporté.

P.V. 95 du 3-5-44, rapport 72/2 du 15-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Villereversure. Enquête 30 du 20-11-44 du Service départemental du Mémorial.

JASSERON

Le 24 juin 1944, un engagement met aux prises, aux alentours du village, un détachement allemand avec un groupe de la Résistance. Les Allemands entrent à JASSERON, après le repli des F.F.I., pénètrent dans l'habitation de M. COMTE Marcel, 47 ans, le font sortir ainsi que les membres de sa famille et se mettent à fouiller les lieux. Sur ces entrefaites, un nouveau soldat arrive et abat M. COMTE d'un coup de feu.

DEBIAS Jules, 46 ans, qui s'était réfugié chez M. COMTE Gabriel, en est brutalement chassé par les Allemands qui l'abattent sur la voie publique, tandis qu'il regagnait son domicile.

M. P..., sa femme, son fils et sa fille, sont expulsés de leur maison. M. P... est violemment frappé, dépouillé de son portefeuille contenant 4.500 francs ; le fils, âgé de 23 ans, est mis en état d'arrestation pendant 24 heures ; la jeune fille, âgée de 20 ans, est entraînée dans une grange et, sous la menace d'un revolver, doit subir le viol sodomique de trois ou quatre soldats allemands.

M. GUILLEMOT Hippolyte, 18 ans, appartenant à la Résistance, est blessé au cours du combat, vers 21 heures. Il est achevé, à coups de crosse, par des soldats allemands de façon « que la cervelle lui est sortie de la boîte crânienne ». (Déclaration de M. CONVERT, demeurant à JASSERON).

Rapport 744/2 du Capitaine de Gendarmerie, Commandant la Section de Bourg. — Rapport 48/2 du 1er-11-44, P.V. 504 et 505 du 17-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Ceyzériat.
Enquêtes 3, 4 du 13-11-44, 14 du 16-11-44 et 259 du 10-1-45 du Service départemental du Mémorial.

MEYRIAT

Le 17 juillet 1944, une colonne allemande de 200 véhicules traverse la commune, venant de NEUVILLE-SUR-AIN et se dirigeant sur NANTUA. Une partie des voitures s'arrête et les soldats fouillent les maisons. Quelques habitants, parmi lesquels se trouve M. FARRAT Antonin, 41 ans, fromager, chef de l'A.S., s'enfuient pour se cacher dans les champs. Mais, après le départ des troupes, M. FARRAT ne reparaît pas ; on effectue des recherches et, le 22 juillet, on découvre son corps, dans une clairière, à l'est du hameau de Chiloup.

H5004-0133

« Il était couché sur le côté droit, déclare M. PARIS Paul, sa veste lui recouvrait la tête et les épaules. En la soulevant, j'ai remarqué, en outre, qu'il portait cinq plaies dans le dos, à hauteur des reins, provenant de balles. Après la découverte de FARRAT, j'ai entendu dire que plusieurs personnes avaient vu des Allemands rassemblés autour du lieu où il devait se trouver ».

Enquête 240 du 26-12-44 du Service départemental du Mémorial.

RAMASSE

Le 12 juillet 1944, vers 10 heures du matin, GAUDIER Henri, 18 ans, porteur d'une mitraillette, se trouve brusquement en présence de trois camions chargés d'Allemands venant de VILLEREVERSURE. GAUDIER lève immédiatement les bras ; néanmoins les Allemands font feu sur lui et le blessent. Quelques soldats descendent du camion, fouillent le blessé et l'achèvent à coups de revolver. La colonne allemande repart ensuite dans la direction de DROM, non sans avoir tiré des coups de feu sur la campagne, au hasard, dans toutes les directions.

Enquête 114 du 12-12-44 du Service départemental du Mémorial.

REVONNAS

Le 17 juillet 1944, au hameau de SÉNISSIAT, incendie et destruction totale de six habitations.

Rapport 48/2 du 1er-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Ceyzériat.

SIMANDRE

Le 16 avril 1944, un ouvrier italien, VAZZOLER Pietro, est blessé d'un éclat de bombe dans un champ ; il meurt à l'hôpital de BOURG.

Le même jour, un religieux est arrêté à l'Abbaye de SÉLIGNAC, puis déporté en Allemagne.

Le 16 avril aussi, incendie d'une ferme au hameau du PETIT-CORENT et de fermes au Moulin de SÉLIGNAC.

Enquête 259 du 10-1-45 du Service départemental du Mémorial.

VILLEREVERSURE

Le 11 juillet 1944, le Préventorium Georges LOISEAU souffre gravement d'un bombardement effectué à basse altitude par des avions allemands. Mlle DURAND, 42 ans, surveillante, est tuée, ainsi qu'un petit pensionnaire, DAVID Joseph, âgé de 8 ans. En outre, on compte vingt blessés graves et plus de cinquante blessés légers.

« Ce bombardement qui dura pendant 45 minutes, entre 18 et 19 heures, avait été précédé, dans la matinée du même jour, d'une reconnaissance aérienne prolongée, au cours de laquelle les observateurs eurent tout le loisir de se rendre compte de la destination de l'immeuble et de la population qui l'occupait. Aucune méprise ne fut possible. Il s'est donc bien agi d'un acte de terrorisme ou de représailles prémédité froidement et en toute connaissance de cause ». (Déclaration de M. LIBOIS, Président du Comité départemental de la Lutte contre la Tuberculose).

Enquête 210 du 21-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0134

Canton de Coligny

COLIGNY

Le 16 avril 1944, les Allemands, accompagnés de Miliciens, arrêtent neuf personnes dont une femme, Mme C... Henriette. Mme C..., qui a subi un interrogatoire accompagné de gifles et de brutalités, est libérée quelques jours après, ainsi que DARNAND Marcel, qui devait être tué le 22 août. Les sept autres arrestations sont maintenues ; cinq des personnes arrêtées seraient au camp de WEIMAR ; aucune nouvelle n'a été reçue des deux autres.

Le 22 août 1944, vers 15 heures, les soldats d'une colonne allemande de passage à COLIGNY entrent brutalement chez M. CHEVALIER, bourrelier, après avoir cassé un carreau à la porte vitrée.

« Sur ces entrefaites, déclare M. CHEVALIER, mon voisin, DARNAND Marcel, âgé de 23 ans, est arrivé chez moi ; les militaires se sont saisis de ce jeune homme, et, après lui avoir fait parcourir une vingtaine de mètres sur la place, en face de ma maison, l'ont abattu froidement d'un coup de feu tiré dans le dos, à quelques mètres. Une fois cet homme tué, ils lui ont tiré deux balles explosives dans la tête, ce qui rendait la figure du défunt méconnaissable. Les Allemands m'ont moi-même brutalisé ; j'ai reçu plusieurs bourrades exercées sur ma personne, à l'aide du revolver dont était armé un de ces militaires ».

Le même jour, vers 16 heures, M. JANIN Charles, âgé de 63 ans, cultivateur, est tué à son domicile d'un coup de fusil tiré sur lui par les Allemands, alors qu'il s'apprêtait à fermer la fenêtre de sa cuisine.

Rapport du 25-8-44 du Capitaine, Commandant la Gendarmerie de l'Ain. — Rapport 49/2 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Coligny.
Enquêtes 35 du 21-11-44 et 73 du 2-12-44 du Service départemental du Mémorial.

DOMSURE

Le 18 juin 1944, vers 18 h. 30, M. MOISSONNIER, agriculteur à DOMSURE, voit passer une automobile, conduite intérieure, occupée par des officiers allemands, puis un camion transportant plusieurs hommes parmi lesquels se trouvent des militaires de l'armée d'occupation ; quelques instants après, il entend des coups de feu et, un quart d'heure plus tard, les mêmes véhicules repassent en sens inverse. Le soir, à 800 mètres environ, au nord-ouest du BOURG, au lieu dit « CHAMP FOU », on trouve neuf corps en bordure d'un champ de blé et trois autres dans un petit ruisseau voisin, les pieds seuls émergeant de l'eau. Tous les cadavres portent des blessures multiples par balles. Les pièces d'identité ont été enlevées. Néanmoins, il a été possible d'identifier dans la suite : GUILLOT Auguste, 45 ans, NOBLESSE Claude, 26 ans, GAVARD-MOLLIARD Marcel, 19 ans, PICARD Marcel, 42 ans, PERROCHE Bernard (présumé), originaires du Jura.

C'est là le procédé classique des tueries collectives pratiquées par les Allemands au cours des dernières semaines de l'occupation : dans un endroit isolé de la campagne, un groupe d'hommes est amené en camion. Par petits paquets, on les pousse dans un champ et la mitraillette crépite. Le lendemain ou quelques jours après, on retrouve des cadavres inconnus dont l'identification présente les plus grandes difficultés.

Fin août, les Allemands en retraite incendient les deux bâtiments d'une ferme au hameau de Mailly et tuent trois des personnes qui s'y trouvaient : MALIN Valéry, 63 ans, GUICHON Marcel, 47 ans, père de cinq enfants, BOUILLOUX Robert, 17 ans, cultivateur.

« Le 22 août 1944, vers 18 heures, déclare la fermière, Mlle DANANCHEZ, lors du passage d'une colonne d'Allemands venant de COLIGNY, se dirigeant vers SAINT AMOUR, je me suis aperçue tout à coup que le moulin où j'habite était cerné par des soldats Allemands. L'un de ceux-ci, qui parlait correctement le français, est entré chez moi, armé d'un pistolet et d'une mitraillette, où trois journaliers qui travaillaient pour mon compte se trouvaient à table. Ce soldat a invité ces trois hommes à sortir dehors, les bras levés, ce qu'ils ont fait aussitôt. Dès que ceux-ci ont été dehors, ils se sont trouvés abattus l'un à coups de revolver, et les deux autres à coups de fusil, par des soldats allemands qui se trouvaient dans la cour ».

H5004-0135

« Après avoir tué ces trois hommes, les Allemands ont mis le feu à deux bâtiments de mon exploitation.

« Alors que je me trouvais chez moi, tenant mon enfant de trois ans dans les bras, j'ai été mise en joue par un Allemand qui m'a tiré un coup de fusil à travers la fenêtre, mais il m'a manquée ».

Le même jour, au lieu dit « LE CHARME », à l'orée du bois de FOUGEMAGNE, en représailles d'une rencontre qui vient de se produire avec la Résistance, les troupes d'occupation fusillent BERROD Louis, 31 ans, cultivateur, et PACCORET Louis, ouvrier agricole, 37 ans ; le premier meurt aussitôt, le second succombe bientôt à COLIGNY.

Rapport du 24-6-44 du Capitaine de Gendarmerie, Commandant la Section de Bourg. — P.V. 193 du 19-6-44 et Rapport 48/2 du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Coligny.
Enquêtes 32 du 21-11-44 et 242 du 26-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SALAVRE

Le 3 juillet 1944, un train blindé allemand, circulant sur la voie ferrée BOURG-ST-AMOUR, doit s'arrêter au lieu dit « Bois de BOUILLON », car un rail a été enlevé. Il essuie le feu d'un groupe du Maquis, posté aux alentours. Les soldats du train ayant riposté, les agresseurs s'enfuient, abandonnant leurs véhicules dans la cour de deux fermes situées au hameau d'ARBUSY. Les Allemands emmènent alors les véhicules, puis ils pillent et incendient les fermes.

Le 22 août 1944, vers 15 heures, lors du passage d'une colonne allemande, sur la route nationale 83, au lieu dit « LES CAPETTES », plusieurs militaires envahissent le domicile de M. GOUILLER Pierre, 66 ans, et, sans aucun motif, l'abattent d'un coup de fusil tiré dans la poitrine.

« Me trouvant dans une autre pièce, déclare la veuve de la victime, au bruit de la détonation, je suis venue dans la cuisine où j'ai vu mon mari, étendu sur le parquet, perdant son sang en abondance, par une blessure à la poitrine. qui était percée de part en part ».

P.V. 53/2 du 7-11-44 de la Brigade de Coligny. — Rapport 778/2 du 17-7 du Capitaine, Commandant la Section de Gendarmerie de Bourg.
Enquête 34 du 21-11-44 du Service départemental du Mémorial.

VERJON

Le 16 avril 1944, neuf personnes sont arrêtées et déportées.

« Le 19 mai 1944, vers 5 h. 45, deux officiers allemands se présentent au domicile de M. LOBRICHON Sabin et le conduisent chez M. G... P..., 40 ans, brocanteur, pour y être interrogé sur ses relations avec les « terroristes ». L'interrogatoire s'accompagne de trois séances de matraquage à coups de manche à balai et de grenades emmanchées, le patient couché sur la table. S. LOBRICHON et P. G. sont ainsi brutalisés à plusieurs reprises ; le premier est atteint de contusions multiples, mais sans gravité particulière. Pour M. P. G., il en fut tout autrement ; assailli avec une particulière brutalité, il eut les doigts cassés, le visage tuméfié à le rendre méconnaissable, le cuir chevelu haché, sans parler d'autres lésions masquées par les vêtements. L'interrogatoire terminé, M. P. G... ne sera capable ni de parler, ni de marcher, ni même de se tenir debout. Il sera chargé comme un sac dans le camion et déchargé de même, le même soir, à MONTLUC. On est sans nouvelles de lui depuis ce jour ». (Extrait d'une déposition du Docteur BUSSILLET, de COLIGNY).

Après avoir subi ces violences, P. G... et LOBRICHON sont emmenés en camion, ainsi qu'un gendarme de Coligny, M. ARNOUD et quatre habitants de VERJON : VAUCHER, RAFFIN, FABRY et PERRET. Les deux derniers sont pourtant relâchés à quelque distance de la commune, tandis que leurs compagnons sont incarcérés à Montluc. Quatre jours plus tard, ils devaient être libérés, à l'exception de P.G... Celui-ci n'a plus donné de ses nouvelles.

Le 18 juillet, 47 immeubles sont incendiés par une colonne allemande venant du Jura.

Rapport 54/2 du 7-11-44 de la Brigade de Coligny.
Enquête 236 du 23-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0136

VILLEMOTIER

Le 19 mai 1944, dans la matinée, une colonne allemande venant de VERJON passe à VILLEMOTIER ; quelques camions se détachent du groupe et se font conduire à la Ferme ST-GERMAIN. Cette ferme était financée par le consistoire des Israélites de France, en vue de permettre à de jeunes Juifs de s'exercer à l'agriculture. Dès leur arrivée, les Allemands font feu sur le personnel qui cherchait à fuir, et abattent trois jeunes gens identifiés plus tard : SCHWAB Jean, 34 ans ; ARON Wolf, 26 ans ; HOROWITZ Raphaël, 17 ans.

Ils s'emparent de quatre autres personnes résidant à la ferme. Seul, Jacques FRANCES réussit à prendre la fuite. Les Allemands quittent les lieux avec leurs prisonniers, parmi lesquels Paul S... et sa femme. Cette dernière qui était enceinte au 9e mois a été relâchée, parce qu'elle se déclarait aryenne. S... a été déporté.

L'après-midi, vers 14 heures, les Allemands reviennent, ramenant Roger MEYER, 23 ans, et CWANG Charles, 18 ans. Ils restent à la ferme sans témoin, puis, à 17 heures, informent le garde-champêtre d'avoir à se rendre, à nouveau, à la ferme pour enlever les corps de ces deux jeunes gens abattus par eux.

Les bâtiments sont complètement pillés, le bétail emmené.

En définitive, à VILLEMOTIER, l'action engagée contre les terroristes aboutit à l'assassinat de cinq jeunes agriculteurs, au pillage systématique des bâtiments et à l'enlèvement du bétail.

Le 14 juin 1944, vers 15 heures, un accrochage se produit à Moulin des Ponts, commune de VILLEMOTIER, entre des troupes d'occupation venant de BOURG et un groupe de la Résistance. Cinq soldats allemands s'emparent de M. POMMATEAU René, cafetier, 38 ans, et, après l'avoir frappé à coups de crosse, l'abattent d'une balle de revolver tirée dans la nuque. Cinq maisons du hameau sont incendiées.

Le même jour, ils mettent à mort M. BOUILLOUX Ernest, 43 ans, charpentier au hameau de CAROUGE.

Le 19 août, vers 8 heures, à la suite d'un nouvel engagement au hameau de « Moulin des Ponts » entre un groupe de résistants et de soldats allemands cantonnés à la gare, ceux-ci abattent M. COSTE Louis, de LYON, qui passait sur la route nationale. Pour eux, le simple voyageur était devenu « terroriste ».

Rapport 59/2 du 8-11-44 et P.V. 160 du 20-5-44, 190 du 16-6-44 de la Brigade de Gendarmerie de Coligny.
Déposition du Docteur BUSSILLET, de Coligny.
Déposition du Docteur MEYER de Tossiat.
Enquête 42 du 2-1-44, 53 du 24-11-44, 96 du 7-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Montrevel

ATTIGNAT

Le 15 juin 1944, au matin, est découvert, dans un fossé, le cadavre de RYBINSKI Robert, 67 ans, demeurant à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, arrêté la veille à son domicile par les Allemands.

P.V. 206 du 20-6-44 de la Brigade de Gendarmerie de St-Trivier-de-Courtes.

H5004-0137

FOISSIAT

Le 17 mai 1944, arrestation de R... J. et de son père. Ce dernier déclare :

« Nous avons été arrêtés, mon fils et moi, conduits au café voisin et interrogés. Moi-même, j'ai été frappé pour me faire avouer, et n'ayant pas de preuves contre moi, ces brutes m'ont relâché quatre heures après.

« Mon fils, dans ce même café, a été frappé, torturé pendant quatre heures. La chemise lui a été enlevée et à grands coups de matraque, il a été battu ; ensuite, il a été pendu par les mains et torturé, il a été emmené à MACON et interrogé du 17 au 23 mai. A son transfert à LYON, il a été frappé tout le long du voyage à coups de crosse de mitraillette sur la tête, il a passé au petit parquet et a été emprisonné à ST-PAUL jusqu'au 29 juin, jour où les Allemands se sont emparés des prisonniers politiques et les ont emmenés pour une destination inconnue. Depuis cette date, nous n'avons aucune nouvelle ».

Le 6 juin, six arrestations dont celle d'une jeune femme. Quatre des personnes arrêtées sont déportées en Allemagne. MM. GAILLARD Julien et OPIZZI sont ultérieurement fusillés à ROCHE (Isère).

Rapport 42/2 du 2-11-44 et 53/2 du 11-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel.
Enquête 50 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

MARSONNAS

Le 10 juin 1944, en représailles de l'attaque du camp de MARSONNAS par le Maquis, les nommés PACAUD Marcel, 18 ans, élève à l'Ecole militaire d'AUTUN, JACQUIER Georges, graveur, 19 ans, sont abattus au bord de la route de MONTREVEL à MACON, carrefour de la Léchère. Les Allemands s'acharnent sur les cadavres, continuent à tirer des coups de mitraillettes sur les corps refroidis, exposés sur la route.

Le même jour, une colonne d'Allemands, venant de MACON, fouille les champs et les buissons pour traquer le Maquis. Le jeune GADOLET Robert, 19 ans, ouvrier agricole, est arrêté, alors qu'il reconduisait une voiture de foin à la ferme de ses patrons. Emmené au camp de MARSONNAS, il y est exécuté.

Le 25 août, vers 15 heures, une colonne allemande stationne au carrefour de la LÉCHÈRE. Elle arrête le camion de M. BAUDET, interroge et fouille les quatre personnes qui s'y trouvaient. Parmi elles, se trouve le jeune BOULY Roger, 19 ans.

« Les Allemands amenèrent ce jeune homme derrière le camion que je conduisais — à environ deux mètres de moi —, puis un Allemand demande deux cartouches à un de ses collègues et les porte dans la poche gauche du pantalon de ce jeune homme. Fouillé après, accusé d'être terroriste, ce jeune homme fut emmené dans un pré voisin et abattu de deux coups de revolver, l'un à la poitrine, l'autre dans la tête ». (Déposition de M. CHANEL Henri, à Saint-Genis-sur-Menthon, l'un des témoins oculaires).

Rapport 42/2 du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel.
Enquête 23 du 21-11-44 et 123 du 13-12-44 du Service départemental du Mémorial.

MONTREVET

Le 3 septembre 1944, pendant les combats qui se déroulent entre Américains et Allemands pour la possession de MONTREVEL, les sœurs D..., âgées de 21 ans et 19 ans, se réfugient chez des amis, un peu en dehors de la localité. A 17 heures, des Allemands font irruption et occupent les appartements. Ils se mettent à manger et à boire ce qu'ils avaient volé chez les habitants et, apercevant les jeunes filles, les obligent à rester avec eux. A 23 heures, ils ordonnent à la famille de se retirer et gardent les issues de la pièce. Pendant une heure, on entend les appels et les cris des jeunes filles : l'une fut violée par cinq Allemands, sa sœur par trois.

Le même jour, M. CANOVA Henri, 51 ans, part à la pêche, le matin, peu de temps avant

H5004-0138

le début des combats. En entendant la mitraille, il cherche en hâte à regagner son domicile. Atteint au ventre par une balle, il meurt peu de temps après.

Rapport 42/2 du 2-9-44 et 63/2 du 23-11-44, P.V. 453 du 6-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel.
Enquêtes 69 du 28-11-44 et 259 du 10-1-45 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Pont-d'Ain

DOMPIERRE-sur-AIN

Le 11 juin 1944, vers 19 heures, une forte colonne ennemie se dirigeait sur BOURG. « Au LOGIS », petit hameau de DOMPIERRE-SUR-AIN, les F.F.I. avaient établi des barrages d'arbres. Dès l'arrivée des premiers Allemands, ils ouvrirent le feu, mais durent se replier rapidement devant la supériorité écrasante de l'ennemi. Celui-ci se vengea honteusement sur la population civile restée dans le hameau.

M. SERMAL Philippe, 35 ans, cultivateur, est tué sur le pas de sa porte d'une rafale de mitraillette. Sa femme, terrorisée, prend la fuite avec ses cinq enfants, tandis que le feu est mis à sa maison.

M. GEOFFRAY Claude, 30 ans, de passage à DOMPIERRE, est abattu sans explication dans le domicile de M. BARNACHOT où il s'était réfugié. M. BARNACHOT est roué de coups par les Allemands.

Six habitants du hameau : BONOD Pierre, 30 ans, maçon, BÉRANGER Henri, 27 ans, cultivateur, BLANC, 48 ans, manœuvre, MOUROZ Vincent, 61 ans, maçon, BREVET Claude, 74 ans, MOREL Louis, 78 ans, sont appréhendés à leur domicile et, d'abord, réunis contre le mur d'un bâtiment du hameau.

« Peu de temps après, déclare M. MOREL Louis, ils nous ont conduits dans un fossé et alignés les uns à côté des autres, pour nous fusiller. Ils ont d'abord tué M. BERANGER qui se trouvait à ma gauche ; ils l'ont abattu à coups de fusil, mais, comme la première décharge n'avait fait que le blesser, ils l'ont achevé d'une autre rafale.

« Cette exécution faite, les Allemands m'ont fait sortir du fossé ainsi que M. BREVET Claude et nous ont placés bien en vue sur la route. Puis, ils ont recommencé leur fusillade, d'abord M. BLANC Claudius, puis M. BONOD Pierre et, en dernier lieu, M. MOUROZ Vincent. Les deux survivants, M. BREVET et moi, avons été obligés de ramasser les douilles des cartouches tirées pour tuer nos camarades et, comme ce travail ne s'effectuait pas assez vite, à leur gré, j'ai été frappé de violents coups de crosse de fusil dans les reins. Ceci terminé, nous avons été gardés par une sentinelle allemande jusqu'à minuit. Les cadavres de mes malheureux compagnons n'ont été relevés que le lendemain dans la matinée.

« Pendant que je me trouvais sur les rangs pour être fusillé, d'autres soldats allemands ont chassé ma famille de ma demeure ; ils ont sorti tout le linge et les provisions, puis ils ont brisé les meubles et incendié le bâtiment. Tout ce qui m'appartenait a été chargé sur un camion ; il ne me reste absolument rien, je suis complètement démuni de toutes choses, sans abri, sans vêtements et sans argent, car je portais toutes mes économies sur moi et, avant de me mettre sur les rangs pour me fusiller, les Allemands m'avaient fouillé et pris mon portefeuille qui contenait dix-huit mille francs (18.000 francs) ».

Plus de 20 minutes s'étaient écoulées entre le meurtre de M. BÉRANGER et celui des autres malheureux, qui restèrent tout ce temps à genoux dans le fossé, à côté du cadavre de la première victime.

Après l'exécution des hommes, les Allemands s'attaquèrent aux femmes :

« J'ai été violée cinq fois par des soldats allemands, déclare l'une d'elles, et l'un d'eux a poussé le cynisme jusqu'au bout, en abusant de moi à côté du cadavre de mon mari, fusillé quelques heures plus tôt. Cette scène a duré jusqu'à 1 heure, dans la nuit du 11 au 12, et je me suis enfuie ».

La malheureuse souffre encore de métrite et de vaginite.

La fille de l'un des fusillés, âgée de 19 ans, a également été violée, à plusieurs reprises.

H5004-0139

Enfin, la plupart des maisons du hameau ont été pillées et incendiées.

A la ferme CHARLERON, Auguste GUICHARDON, 31 ans, cultivateur, fut roué de coups dans son jardin où il travaillait, puis tiré à la mitraillette et abandonné, un tibia fracturé et trois balles dans une jambe.

Le 23 juillet, on découvre, dans un bois, au lieu dit « LE SANGLARD », le cadavre, en état de décomposition avancée, de LONVIS Claudius, 36 ans. Lors des opérations du 12 juin, ce dernier avait été certainement exécuté par les Allemands, après avoir subi des violences importantes. En effet, la mâchoire était fracassée du côté gauche ainsi que l'épaule du même côté. LONVIS, arrêté dans la région de CHALAMONT, avait été vu, pour la dernière fois, dans une colonne allemande, par M. MOLLON François, demeurant à CHATENAY.

Rapport 94/2 du 6-11-44, P.V. N° 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain.
Enquête 31 du 21-11-44 et 148 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

NEUVILLE-sur-AIN

Le 11 juillet 1944, au matin, de nombreuses forces allemandes pourvues d'artillerie, d'aviation et d'engins d'accompagnement, attaquaient les Forces de l'Intérieur retranchées dans la région de NEUVILLE-SUR-AIN.

Après un engagement très vif, au cours duquel il y eut des pertes de part et d'autre, les Français se repliaient et les troupes allemandes occupaient NEUVILLE-SUR-AIN, dont la population allait subir les pires représailles :

« Perquisitions répétées, une équipe succédant à l'autre dans chaque habitation, pillage de vivres, de linge, de l'argenterie, de l'argent et des valeurs, des automobiles et des bicyclettes.

« Tentatives de viol sur de jeunes mères de famille (dont l'une, enceinte de six mois), qui, par un sentiment naturel de pudeur, n'ont pas voulu en témoigner publiquement et qui, par leur défense énergique, ont pu empêcher la perpétration du viol.

« Toute cette entreprise dura de 7 h. 30 à 20 h. 30 ; treize longues heures pendant lesquelles une population de vieillards, de femmes et d'enfants sans défense, car les hommes jeunes et valides avaient heureusement pu partir, a vécu des heures atroces ; certaines familles n'ayant même pas pu emporter quelques hardes au moment de l'incendie de leur foyer ».

(Déposition du Docteur HUBERT, de NEUVILLE).

Dès le matin, à l'arrivée des Allemands au hameau d'OUSSIAT, commune de PONT-D'AIN, REVEL Henri, 40 ans, qui se sauvait, est abattu d'un coup de fusil.

Quelques kilomètres avant NEUVILLE, à son passage devant l'Ecole de Troupes, repliée au Camp de THOL, la colonne allemande arrêtait et emmenait tout le personnel présent.

Après un interrogatoire sommaire à l'Hôtel des Terrasses, à NEUVILLE, sept hommes, fonctionnaires ou employés à l'Ecole, et deux habitants de NEUVILLE, étaient groupés face au mur d'un petit immeuble en construction, près de l'Hôtel des Terrasses.

A 17 heures, ils étaient abattus par rafales de mitrailleuses et achevés d'un coup de pistolet dans la nuque.

Le groupe des neuf victimes était ainsi composé :

BUNEL Charles, 51 ans, Chef de Service ;

BICHY Henri, 45 ans, Adjoint administratif ;

GUIDICELLI Jean-Pierre, 41 ans, Surveillant Général ;

TRAVERSO François, 39 ans, Agent principal ;

CHARRIN Louis, 36 ans, Agent principal ;

H5004-0140

GREINER René, 33 ans, agent du Service du Matériel ;
GANDOUILLER Gustave, 28 ans, manutentionnaire, tous à l'Ecole d'AUTUN ;
PERRET Joachim, 54 ans, hôtelier à NEUVILLE ;
CHAMPEL Georges, 31 ans, cultivateur à NEUVILLE.

A ces neuf otages fusillés en groupe, et dont aucun n'appartenait au maquis, il faut ajouter le nom d'autres victimes tuées isolément.

— Le Maire, M. RYNOIS Joseph, âgé de 69 ans, abattu sans témoin, d'une balle à bout portant dans le conduit auditif gauche et dont le cadavre est découvert chemin de la Rochette.

— M. AZÉMARD Francisque, 54 ans, en convalescence à NEUVILLE, blessé par une patrouille, achevé d'une rafale de mitraillettes.

— Enfin ANCIAN Henri, 27 ans, cuisinier à l'Ecole d'AUTUN, dont le sort a été particulièrement tragique.

Arrêté à son domicile le matin, il fut requis, ainsi que la plupart des hommes et des femmes du quartier du Port, pour combler un fossé anti-char, creusé par la Résistance, au débouché du pont, sur la rive gauche de l'Ain. Ce travail terminé, il fut amené par les Allemands à l'Hôtel des Terrasses et relâché après un court interrogatoire, sans avoir subi de sévices.

Vers 13 h. 30, ANCIAN est à nouveau arrêté, ramené à l'Hôtel des Terrasses et enfermé dans la salle à manger.

De 14 heures à 17 heures, Mme GUILLARD Amélie, 56 ans, propriétaire de l'Hôtel et sa bonne, REYNARD Eugénie, 63 ans, réfugiées dans la cuisine de l'Hôtel, située dans le sous-sol, entendent ANCIAN hurler de douleur.

Le lendemain, à 6 heures, lorsque les deux femmes peuvent remonter à la salle à manger, elles trouvent le cadavre d'ANCIAN gisant sur le sol, près du radiateur, dans une mare de sang qui, filtrant à travers le plancher, s'était écoulée jusqu'au sous-sol. La matière cérébrale avait été projetée sur les ailettes du radiateur. La table, qui se trouvait à proximité, était couverte de caillots ; le sang avait rejailli sur les meubles et jusque dans les assiettes qui se trouvaient sur le buffet.

Le Maréchal-des-Logis de la Gendarmerie, STRAHL René, en mission à NEUVILLE, le 13 juillet, fait le récit suivant :

« Le 13 juillet, j'ai passé dans la salle à manger de l'Hôtel, tenu par Mme GUILLARD à NEUVILLE-SUR-AIN. J'ai vu le cadavre d'un jeune homme étendu sur le parquet devant le radiateur du chauffage central. Couché sur son flanc droit, sa tête ensanglantée, touchait l'appareil de chauffage, la matière cérébrale, ainsi qu'une mare de sang, étaient répandues de l'autre côté du radiateur. J'ai constaté que l'œil gauche de ce cadavre était arraché ; ses joues présentaient plusieurs coupures faites avec des assiettes brisées dont les débris gisaient encore à côté. Près du cadavre, se trouvaient également des lattes en bois, une queue de billard brisée, ainsi qu'une fourchette, le tout complètement couvert de sang. Les vêtements, dont était revêtu le cadavre, étaient en désordre, ses bras et jambes tordus et retournés. Le bas de son corps, couvert de sang coagulé, présentait plusieurs blessures faites avec des objets contondants. J'ai vu que ses parties sexuelles étaient broyées, ses testicules traversés et complètement informes comme si on les avait déchirés. Ce cadavre était tellement défiguré et mutilé que je ne l'avais pas reconnu. Ce n'est que par la suite, que j'ai appris, par Mme Vve GUILLARD, patronne de l'Hôtel, qu'il s'agissait de ANCIAN Henri, l'ancien cuisinier du camp de THOL, torturé dans son établissement, par les Allemands, dans la journée du 11 juillet 1944 ».

Le cadavre est resté dans la salle à manger jusqu'au 15 juillet au soir.

« Car les Allemands ne voulaient pas que quelqu'un y touche, déclare Mme GUILLARD ; ils disaient qu'ils voulaient le laisser en place, à titre d'exemple ».

A défaut d'un examen médico-légal, qui était impossible à ce moment, il est difficile d'établir, en toute certitude, les causes précises de la mort d'ANCIAN. Un fait est néanmoins

H5004-0141

établi : ANCIAN a non seulement subi avant sa mort des violences graves, mais même de véritables actes de torture. Ses cris, ou mieux, ses hurlements de douleur, ont été entendus pendant trois heures ; aucun coup de feu n'a été tiré et la mort semble consécutive à l'abondante hémorragie produite par des blessures multiples et aux atroces douleurs endurées.

La déclaration reproduite plus haut du Maréchal-des-Logis STRAHL, professionnellement habitué à la rédaction de procès-verbaux et de descriptions précises, apporte un élément essentiel d'information : œil gauche crevé, joues taillades, organes sexuels écrasés, fracture du crâne laissant échapper la matière cérébrale, etc...

Les Allemands ayant défendu qu'on touche aux cadavres des victimes, les corps sont restés à l'endroit où ils avaient été abattus jusqu'au 13 juillet, date à laquelle, dans la soirée, ils ont été enterrés dans une fosse commune, à l'exception du cadavre de CHAMPEL, remis à sa famille.

Les attentats contre les biens n'ont pas été moins importants. Treize immeubles, abritant vingt-six familles, ont été complètement détruits par les incendies allumés par les troupes allemandes. Presque toutes les maisons ont été pillées et le mobilier de certaines d'entre elles, détruit.

La station de pompage d'eau potable de la commune a été mise hors d'usage par des grenades jetées dans la chambre des machines.

Rapport 781/2 du 17-7-44 du Capitaine, Commandant la Section de Gendarmerie de Bourg. — Rapport 94/2 du 6-11-44, P.V. 252, 253, 254, 256, 258, 259 du 13-11-44, 270, 271, 272, 273, 274, 275 du 16-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain.
Déposition du 21-10-44 du Docteur HUBERT de Neuville-sur-Ain.
Enquête du 27-9-44 du Docteur ROBIN.
Enquête du 10-10-44 du Professeur MAZEL.
Enquête 145 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

PONT-D'AIN

Le 11 juin 1944, les Allemands, venant de la direction de VARAMBON, se heurtent à un barrage établi par le Maquis. Après le repli des Français, ils arrivent au moulin et abattent, d'une balle dans la tête, le meunier DESPLANCHES Claudius, 53 ans, qui sortait paisiblement de sa maison.

Ils pénètrent ensuite dans l'habitation, fracturant les meubles et volant leur contenu.

« Arrivant dans la chambre de la fille de la victime, qui venait d'accoucher dix jours auparavant et était encore alitée, déclare M. CLAIRO, ils la firent sortir du lit, sous la menace du revolver, en même temps qu'ils mettaient le feu à celui-ci. La jeune femme eut juste le temps de sortir que tout flambait. Arrivée au pied de l'escalier, elle dut traverser un autre foyer allumé par un autre groupe d'Allemands et, portant son enfant de dix jours, elle se réfugia, passant devant le cadavre de son père, dans des bâtiments avoisinants. Le moulin fut complètement détruit ».

Rapport du 24 juin 1944 du Capitaine de Gendarmerie, Commandant la Section de Bourg. — Rapport 94/2 du 6-11-44, de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain.
Enquêtes 8 du 13-11-44, 55 et 56 du 24-11-44, 154 du 15-12-44, du Service départemental du Mémorial.

Le 12 juin, des hommes de la Gestapo, en civil, arrêtent et emmènent M. LÉVY Marcel, 72 ans, tailleur, réfugié de BELFORT, résidant à PONT-D'AIN, sa femme, née SCHWAB Clémentine, 64 ans, et son fils Gilbert, 18 ans.

Le 13 juin, le cadavre de M. LÉVY est retrouvé dans la rivière « Le Suran ». Il présente une plaie par balle dans la région de la nuque, sans orifice de sortie, et une plaie de poitrine avec orifice d'entrée dans la région du cœur, orifice de sortie au niveau de l'omoplate.

H5004-0142

Le cadavre de Mme LÉVY et celui de son fils gisent dans les bois de THOL, atteints de multiples blessures par balles. A noter que Gilbert, idiot de naissance, avait, à 18 ans, la corpulence d'un enfant de 7 ans ; il bavait constamment, était atteint d'entérite chronique et d'incontinence d'urine complète.

Le même jour, vers 18 heures, Mlle JAILLET Alice, âgée de 37 ans, circulait en compagnie de sa mère et de sa sœur dans un sentier, à proximité de la Route Nationale N° 75, en poussant une voiture d'enfant dans laquelle se trouvait son neveu, âgé de 3 mois.

La visibilité était parfaite ; il n'y avait pas de combat. Néanmoins, en passant sur la route, une auto-mitrailleuse allemande tira, sur le groupe de femmes, une rafale de balles. Mlle JAILLET eut le visage transpercé par une balle qui, pénétrant dans la joue gauche, traversa le palais et ressortit sur l'aile droite du nez.

Rapport 94/2 du 6-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain.

Le 31 août et le 1er septembre 1944, les Allemands allument de très nombreux incendies dans la commune. Quarante-huit maisons sont entièrement détruites. Un habitant, BOILAS Louis, retraité, 60 ans, est grièvement blessé.

Rapport 94/2 du 6-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain.

SAINT-MARTIN-du-MONT

Le 28 juin 1944, les Allemands attaquent SAINT-MARTIN-DU-MONT, refuge de patriotes.

M. BLONDEL Roger, 34 ans, cultivateur, arrivant à bicyclette sur le chemin du cimetière, est aperçu par un Allemand qui se précipite dans sa direction. M. BLONDEL crie « Camarade », mais l'Allemand l'abat de plusieurs coups de revolver.

Les Allemands mettent le feu à plusieurs immeubles et pillent la plupart des autres. Après leur départ, le cadavre de M. BONAVON Joseph, âgé de 46 ans, est découvert dans une remise.

« Il avait le ventre ouvert — le cadavre a été retrouvé les mains jointes, soutenant ses entrailles qui sortaient — son estomac et divers autres organes étaient à nu ». (Extrait du rapport de Gendarmerie 94/2).

Le 9 juillet, on retrouve le cadavre de CHÊNE Claudius, âgé de 25 ans ; il portait plusieurs traces de balles dans la tête.

Le 28 juin, Mlle P. E., 25 ans, bonne de ferme, est violée par un soldat allemand.

Rapport du 30 juin 1944 du Capitaine de Gendarmerie, Commandant la Section de Bourg. — Rapport 94/2 du 6 novembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-d'Ain. Enquêtes 18 du 17-11-44 et 160 du 15-12-44, du Service départemental du Mémorial.

VARAMBON

Le 31 août 1944, vers 19 heures, tandis qu'il se rendait, de son domicile à une vigne, M. FLOQUET Pierre est mitraillé par des Allemands. Une balle lui traverse la tête d'une tempe à l'autre ; cette grave blessure le laissera aveugle.

Enquête 140 du 16-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0143

Canton de Pont-de-Vaux

ARBIGNY

Le 25 mai 1944, CLERMIDY Julien, 23 ans, appartenant aux F.F.I., arrêté par les Allemands dans la région de MACON, est contraint par eux, sous la menace des armes, de les conduire au refuge de ses camarades à la ferme de la VARENNE. Les Allemands, arrivés sur les lieux vers midi, découvrent et arrêtent DUPASQUIER Eugène, 21 ans. CLERMIDY et DUPASQUIER sont immédiatement fusillés dans la cour de la ferme.

Rapport 46/2 du 5-11-44, P.V. 539 et 540 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-de-Vaux.
Enquête 67 du 28-11-44 du Service départemental du Mémorial.

PONT-de-VAUX

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1944, les membres de la Résistance de PONT-DE-VAUX arrêtent une dizaine de Miliciens et dressent des barricades aux issues de la ville. Peu après midi, une colonne allemande arrive de MACON, tiraillant au hasard, sans qu'il y ait de combat proprement dit.

A GORREVOD, M. PERRAUD Claude, 62 ans, cultivateur, est grièvement blessé dans sa maison, derrière sa porte et doit être amputé de la jambe droite. Au lieu dit « LES QUATRE VENTS », à proximité de PONT-DE-VAUX, sur la commune de REYSSOUZE, M. DEBOST, 48 ans, est tué dans son jardin. Il en est de même de M. RICHARD, 66 ans, demeurant à PONT-DE-VAUX. M. RIGAUD Auguste, 48 ans, est tué à l'entrée du village. M. JARRY Georges, 54 ans, est blessé par balle à l'avant-bras gauche, alors qu'il revenait de son clos.

Le Docteur VOLDOIRE, 35 ans, avait mis son automobile, qu'il conduisait lui-même, à la disposition d'un membre de la Résistance, pour ramener à la prison de PONT-DE-VAUX un milicien pris à SERMOYER. A son retour, il est arrêté par les Allemands et fusillé immédiatement dans un pré, au lieu dit « LES QUATRE VENTS ». En même temps, est aussi passé par les armes M. THIERRY, âgé de 54 ans, vétérinaire, qui n'était pas sorti de sa maison durant toute la journée et que les Allemands sont allés chercher chez lui.

Le 1er septembre 1944, les Allemands occupent à nouveau PONT-DE-VAUX, recherchant les jeunes du maquis. Sans motif connu, ils arrêtent à son domicile M. GUILLERMIN, âgé de 58 ans, journalier.

« A une vingtaine de mètres de chez lui, déclare un témoin, M. GEORGES Lucien, un Allemand lui a donné des coups de crosse sur la tête. M. GUILLERMIN est tombé au deuxième. Etant à terre, il en a reçu au moins trois autres. Plus d'une heure après, un officier allemand est arrivé sur les lieux et a fait transporter le corps de M. GUILLERMIN à son domicile ».

« Appelé aussitôt, dépose le Docteur PILLARD, de PONT-DE-VAUX, j'ai constaté un enfoncement de la voûte crânienne, à droite, région pariétale, de la grandeur du pouce. Coma. Décès le lendemain, après trépanation par le Docteur TATIN ».

Les Allemands tirent des coups de feu à travers la ville. Une balle atteint à la poitrine, à travers le volet de sa maison, M. LOISEAU Adrien, âgé de 59 ans, contremaître de la Marine qui succombe en quelques instants.

Rapport 46/2 du 5-11-44, P.V. 541 et 542 du 6-11-44 de la Gendarmerie de Pont-de-Vaux.
Enquêtes 2 du 10-11-44, 15 du 16-11-44, 126 du 13-12-44, 145 du 16-12-44, 214 du 21-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0144

Canton de Pont-de-Veyle

CORMORANCHE-*sur*-SAONE

Le 16 août 1944, les Miliciens arrivent à CORMORANCHE. L'équipe d'une vingtaine d'hommes qui venait de battre le blé chez M. BARRAC Jean, cultivateur, est emmenée au siège de la Milice à MACON et soumise à un interrogatoire accompagné des pires brutalités.

CHEVRET Joseph, 27 ans, est la principale victime des Miliciens.

« Pour le faire parler, dépose M. BARRAC, qui avait été arrêté et assistait à la scène, ils ont continué à le frapper à coups de pied, surtout dans le ventre, quand il était à terre. Ils étaient environ dix Miliciens qui se le renvoyaient de l'un à l'autre, puis ils l'ont brûlé avec leurs cigarettes ; ils l'ont brûlé aussi avec un briquet... Finalement, au bout de deux heures environ, ils nous ont tous fait descendre dans une pièce servant de prison. CHEVRET, qui tenait à peine debout, se cognait partout, car il ne voyait presque plus. Dans cette pièce, comme CHEVRET râlait, l'un des bourreaux est revenu et lui a dansé sur le ventre et lui a donné de grands coups de pied en lui disant : « Tu nous empêches de dormir ». Ces coups l'ont achevé, et, vers minuit, CHEVRET expirait dans de terribles souffrances. Un de mes camarades, ayant frappé à la porte, un Milicien est venu, a regardé le cadavre et lui a pris sa montre et son briquet, en disant : « Tiens, j'hérite de cela, j'en avais bien besoin ». Puis, ils ont enlevé le cadavre. Le lendemain, vêtu seulement de son pantalon, CHEVRET a été jeté dans le camion, avec nous; ils se sont débarrassés du corps dans un champ vers ARCIAT, et ont tiré sur lui, une rafale de mitraillette. Ils nous ont conduits ensemble à CORMORANCHE, où ils nous ont lâchés sur la place, après nous avoir menacés de subir le même sort que CHEVRET, si nous disions quoi que ce soit sur ce que nous avions vu ».

P.V. 568 du 15-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-de-Veyle.
Enquêtes 107 du 12-12-44 et 259 du 10-1-45 du Service départemental du Mémorial.

CROTTET

Le 6 avril 1944, M. WIESENBACH Jean, 34 ans, est abattu par un groupe de trois inconnus qui déchargent sur lui leur mitraillette, tandis que d'autres cernent la maison ; puis tous se retirent sur un ordre en allemand, lancé d'une voiture.

Enquête 250, du 2-1-45 du Service départemental du Mémorial.

PONT-de-VEYLE

Le 23 août 1944, des militaires allemands arrivent sur la place du village, et, alors qu'il n'y a pas de combat, tirent des coups de feu. Pris de peur, les habitants fuient. LESELLIER Jean, 35 ans, chauffeur, quitte l'hôtel de M. COMBIER et se sauve dans le jardin qui, derrière la maison, borde la Veyle. Il reçoit une balle dans la tête, au moment où il entre dans le cours d'eau où son cadavre est retrouvé le lendemain.

Le 2 septembre 1944, vers 21 heures, les Allemands incendient l'Hôtel de la Samiane, au hameau des ECHETS. Alors qu'il tentait de rejoindre les pompiers. M. GIVORD Léon, dit Guerni, 47 ans, meunier aux ECHETS, est blessé de plusieurs balles aux cuisses et au ventre par des sentinelles allemandes, qui interdisaient de lutter contre l'incendie. Il meurt, à 22 heures, sans avoir reçu de soins, les Allemands empêchant toute circulation.

P.V. 556 du 15-11-44 et 557 du 15-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-de-Veyle.
Enquête 85 du 7-12-44, et 86 du 7-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-CYR-*sur*-MENTHON

Le 11 juillet 1944, est découvert, au lieu dit « L'ISLE », le long de la rivière « Le Menthon », le cadavre d'un homme âgé de 28 à 30 ans. Il portait trois blessures transfixiantes du thorax.

H5004-0145

Le 21 août 1944, vers 12 h. 30, une rencontre se produit au lieu dit « LA TUILERIE », entre des partisans de la Résistance et les soldats allemands d'un convoi se dirigeant vers MACON. Par représailles, les Allemands incendient quatre maisons et, non loin de là, abattent trois civils à leur domicile. Ce sont :

M. BROYER Victor, 52 ans, qui, grièvement blessé d'une balle dans la tête, meurt à l'Hôpital de BOURG ;

M. JUILLARD, 47 ans, garde-champêtre, abattu à coups de mitraillette dans sa maison ;

M. DELUET, 69 ans, mitraillé dans son écurie, où il était occupé à traire les vaches.

Le témoin, M. MANIGAND, déclare :

« J'ignore pourquoi les Allemands ont commis ces actes de sauvagerie contre ces trois personnes paisibles qui vivaient en très bonne intelligence avec leurs voisins et étaient estimées de la population ».

Rapport 578/2 du 25 août du Capitaine, Commandant la Section de Gendarmerie de Bourg. P.V. 184 du 17-7-44, rapport 36/2 du 6 octobre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Pont-de-Veyle.
Enquête 16 du 17-11-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Saint-Trivier

CURCIAT-DONGALON

Le 14 juin 1944, à 17 heures, M. RUDE Marie, 40 ans, charron, est arrêté à son domicile, à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, sous l'accusation d'avoir participé à l'attaque du camp allemand de MONTLIN, à MANTENAY. Il est conduit sur la route de CURCIAT-DONGALON où il a été vraisemblablement torturé : plusieurs personnes l'ont entendu crier, mais personne n'a osé s'approcher. Son corps est retrouvé au hameau de la Varnaz, le bras droit fracturé ; à l'hémithorax gauche, des blessures multiples par coups de feu ; au front, une vaste plaie par balle.

Enquête 44 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

MANTENAY-MONTLIN

Le 14 juin 1944, les Allemands procèdent à une opération de représailles à la suite de l'attaque de leur camp. M. P..., 35 ans, est arrêté et déporté en Allemagne.

M. MAZUY, rentrant de son travail, tenant d'une main sa bicyclette et, de l'autre, une chaîne à laquelle était attachée une chèvre, rencontre une patrouille. Un soldat se précipite sur lui, en criant « Terroriste » et tire sur lui, presque à bout portant, une balle qui l'atteint au genou droit. Le blessé doit subir, à BOURG, l'amputation du membre inférieur droit au-dessus du genou.

Enquête 43 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-NIZIER-le-BOUCHOUX

Le 14 juin 1944, vers 18 h. 30, en représaille de l'attaque du camp allemand de MANTHENAY-MONTLIN, les troupes d'occupation effectuent une opération de police dans la commune. La population, affolée, fuit à travers champ. OLIVIER Henri, 56 ans, cultivateur, et Ginette MOREL, 13 ans, sont tués par une rafale de mitraillette.

P.V. 203 du 15-6-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Trivier.

H5004-0146

A NEUVILLE-SUR-AIN

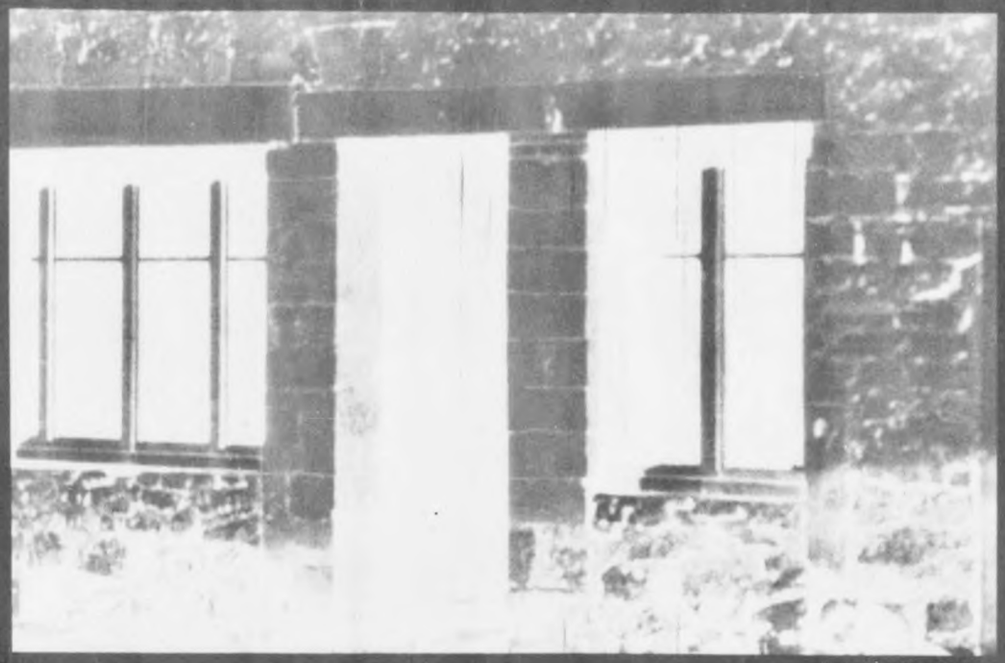

Photo 45 (Progrès)

9 otages ont été fusillés là.

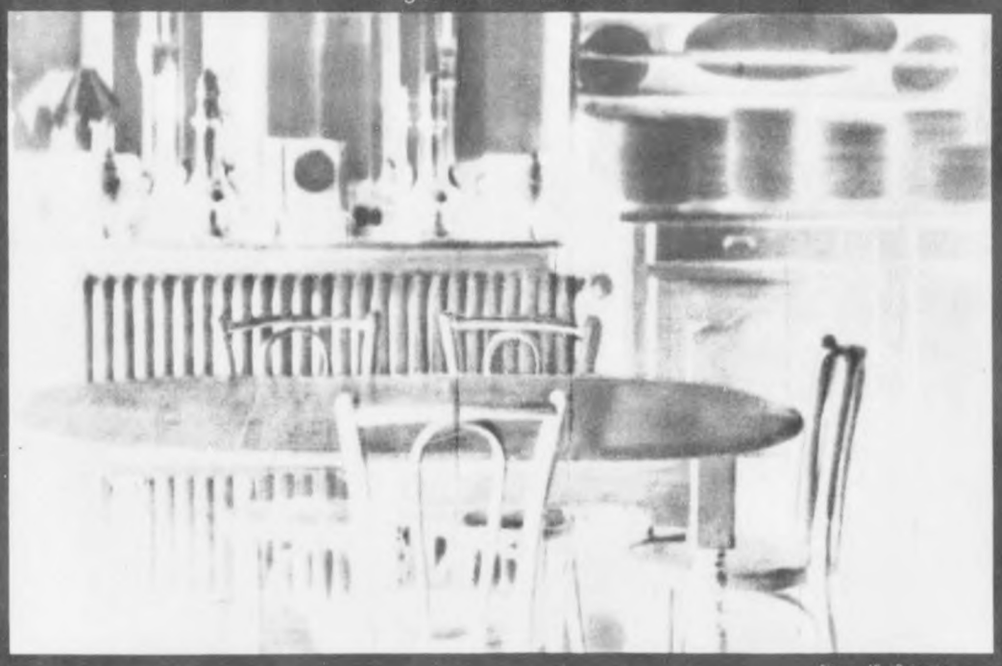

Photo 45 (Progrès)

Sur cette table, Ancian a été torturé jusqu'à la mort.

Planche XXII

H5004-0147

LE RACISME EN ACTION : UNE FAMILLE DISPARAIT

Photo 47 (S. R. I. J.)

Le fils, Lévy Jean-Paul, étudiant.

Photo 47 (S. R. I. J.)

Le grand-père, Blum Léon.

Photo 48 (S.R.I.J.)

Le père, Lévy Gaston, ingénieur.

PRIS A L'HOPITAL DE NANTUA...

Photo 50 (Pagneux)

Photo 51 (Pagneux)

...ce blessé a été torturé puis fusillé à Péronnas.

H5004-0148

Planche XXIV

A RILLIEUX ET A SAINT-DIDIER-DE-FORMANS

Photo 52 (S. R. I. J.)

Victimes et bourreaux.

Photo 53 (S. R. I. J.)

La lumière du sacrifice auréole leur tragique destin.

H5004-0149

SAINT-TRIVIER-de-COURTES

Le 14 juin 1944, les Allemands arrêtent, à leur domicile, RYBINSKI, 61 ans, et son épouse, 43 ans, Polonais naturalisés, réfugiés à SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.

Le cadavre de RYBINSKI est découvert à ATTIGNAT le 15 juin (voir cette commune).

Aucun renseignement n'a pu être obtenu sur le sort de Mme RYBINSKI.

P.V. 207 du 20-6-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Trivier.
Enquête 181 du 18-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Treffort

CHAVANNES-*sur*-SURAN

Le 12 avril 1944, les Allemands arrêtent sept hommes de la localité et les conduisent à la boulangerie GAPREUX. Là, ils sont soumis à un interrogatoire accompagné de violences (coups de poing et coups de pique-feu de boulanger). Quatre d'entre eux sont ultérieurement libérés. Trois sont déportés en Allemagne. Les maisons sont pillées.

Le 12 juillet, vers 6 heures, une colonne de 500 Allemands venant de MONTFLEUR (Jura) cerne le village ; les habitants sont rassemblés sur la place pendant que les troupes pillent les maisons : argent, bijoux, postes de T.S.F., bicyclettes, autos, linge, couvertures, provisions de bouche, boissons sont ramassés.

Le soir, à 20 heures, les soldats arrêtent sur la route de SIMANDRE, COTTIN René, 20 ans, qui était porteur d'une arme, le frappent à coups de crosse et le fusillent près du cimetière avec un jeune homme de TREFFORT, GUILLEMAUD Mathieu, 22 ans, arrêté le matin et accusé de ravitailler le maquis.

Le 12 juillet également, Mlle REYDELLET, qui s'était éloignée du village avec sa famille à l'arrivée de la colonne allemande, est arrêtée au moment où elle regagnait sa maison.

Après de nombreux interrogatoires en présence d'officiers, dont un colonel, un Allemand l'oblige à mettre de la paille dans toutes les pièces tandis que d'autres emportent ce qu'il y a de plus précieux : argenterie, livres, puis le feu est mis à la maison ; Mlle REYDELLET réussit à s'échapper par le toit.

Seize maisons sont incendiées, dont la Mairie.

Rapport 2827 Cab. du 12-5-44 du Préfet de l'AIN. — P.V. 346 du 11-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Treffort.
Enquête 83, 84 du 7-12-44 et 249 du 4-1-45 du Service départemental du Mémorial.

CORVEISSIAT

Le 16 avril 1944, les Allemands, accompagnés de Miliciens, arrivent à CORVEISSIAT. M. CURVAT Omer, cultivateur, 23 ans, est victime de graves sévices.

« C'est dans notre cuisine, déclare Mme GUERRIER, que M. CURVAT, étendu sur la table, menottes aux mains, fut si violemment frappé que la table fut partagée. Une partie de la vaisselle lui a été cassée sur la tête. Quand je suis rentrée dans la cuisine, elle était inondée d'eau ; des Miliciens s'étaient installés devant mon fourneau et préparaient leur repas tout en torturant ce jeune homme ».

« Quelques jours après, déclare le docteur BAILLAT, le malade est venu me voir. J'ai constaté une fracture de côte et des ecchymoses qui recouvraient presque toute la surface du corps, à l'exception du visage. Des cheveux ont été arrachés ».

M. ROBERT Auguste, 29 ans, atteint de plaies multiples par balles, est giflé après avoir été blessé.

H5004-0150

Mme GUERRIER, née VYON Marcelle, mère de quatre enfants, est emmenée à Montluc, d'où elle ne sortira qu'à la Libération.

Sept personnes sont déportées ainsi que six prisonniers de droit commun de la maison d'arrêt de BOURG qui travaillaient à CORVEISSIAT.

Quatorze maisons sont incendiées.

Rapports 2827 et 2828 Cab. du 12-5-44 du Préfet de l'Ain.
Enquête 172 du 18-12-44 du Service départemental du Mémorial.

COURMANGOUX

Le 16 avril 1944, la police allemande procède à onze arrestations suivies de déportations.

Le 18 juillet 1944, soixante-sept maisons sont incendiées.

Rapport 2827 Cab. du 12-5-44 du Préfet de l'Ain.
Enquête 111 du 12-12-44 du Service départemental du Mémorial.

CUISIAT

Les 15 et 16 avril 1944, cinq personnes sont arrêtées et déportées pour un motif inconnu.

Le 18 juillet, quarante-cinq maisons sont détruites par incendie.

Rapport 2827 du 12-5-44 Cab. du Préfet de l'Ain.
Enquête 110 du 12-12-44 du Service départemental du Mémorial.

PRESSIAT

Le 18 juillet 1944, au cours de l'après-midi, des soldats allemands incendient les trois-quarts des bâtiments de la commune, détruisant quatre-vingt-deux maisons et empêchant les habitants de sauver quoi que ce soit.

P.V. 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362 du 14-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Treffort.

SAINT-ETIENNE-du-BOIS

Le 14 juin 1944, deux maisons sont incendiées.

Le 22 août 1944, une colonne allemande venant de BOURG et se dirigeant sur LONS-LE-SAUNIER est attaquée par les F.F.I. Vers 11 heures, cette colonne arrive à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

M. DAUJAT Ferdinand, 69 ans, sans aucune explication, est fusillé à côté de sa maison que les Allemands incendient. M. KELNER Edouard, 65 ans, est retrouvé dans son hangar, une plaie béante au ventre. M. MAYET Jean-Baptiste, 51 ans, est frappé violemment, à coups de crosse, par un soldat allemand: le Docteur BOURGEOT constate une fracture du cubitus de l'avant-bras gauche et des contusions à l'épaule. Chez M. SAPPEZ Paul, 51 ans, un Allemand se présente, revolver au poing, le fait sortir et, sans explication, lui tire un coup de feu qui le blesse à la cuisse gauche, un deuxième coup tiré lorsqu'il est à terre, le blesse à la tête. Il fait le mort ; l'Allemand s'éloigne. M. TERRAY Auguste, 63 ans, blessé de la même façon que M. SAPPEZ, a également la vie sauve en faisant le mort.

Au total, vingt-sept maisons sont incendiées.

P.V. 320 et 321 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Treffort.
Enquête 82 du 5-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0151

H5004-0152

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX

Canton de Chalamont

CHALAMONT

Le 11 juin 1944, Mlle D..., âgée de 40 ans, sourde et muette, est violée à son domicile par deux soldats allemands, tandis que sa mère est tenue sous la menace d'un revolver.

Le même jour, M. BERGERY Joseph, cultivateur, 63 ans, se rendait à bicyclette, par la route départementale N° 22, à RIGNEUX-LE-FRANC. Il est arrêté par un groupe d'Allemands. Le lendemain, son corps, criblé de balles, est découvert dans un fossé en bordure de la route.

Le 13 août 1944, les Allemands abattent, sans aucun motif, CHÊNE Fernand, 26 ans, domestique de ferme, et ROUSSILLON Henri, 24 ans, étudiant en médecine, de passage à CHALAMONT. Le cadavre de CHÊNE, retrouvé dans un fossé, porte de nombreuses traces de blessures par balles ; celui de ROUSSILLON est découvert près du ballast de la voie ferrée ; des débris de matière cérébrale sortent du crâne entièrement défoncé ; le visage est tuméfié.

Rapport du 17 novembre 1944 du Commissaire, Chef de Service des Renseignements généraux. — P.V. 246 et 247 du 17-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Chalamont.
Enquêtes 22 du 18-11-42, 104 du 11-12-44, 190 et 195 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.

CHATILLON-la-PALUD

« Le 9 juin 1944, vers 18 h. 30, déclare Mme CARTEAU, cultivatrice, 62 ans, alors que les Allemands opéraient dans le village, je me suis réfugiée avec mon mari, CARTEAU Jean-Baptiste, 72 ans, dans l'écurie attenante à notre maison.

A un moment donné, mon mari est sorti pour prendre son trident, appuyé contre la porte, à l'extérieur. A cet instant les Allemands qui se trouvaient sur la route, à environ 200 mètres de notre maison, ont dû l'apercevoir et ont tiré sur lui. Ils l'ont atteint au bras et à l'aîne.

« Avec l'aide de mon voisin, M. LIBET, nous l'avons aussitôt transporté à la maison.

« Les Allemands sont arrivés à ce moment, nous ont interdit d'aller chercher le docteur et nous ont fait sortir dehors. Là, ils m'ont menacée à différentes reprises.

« Je n'ai pu rentrer chez moi que vers 19 h. 45, et j'y ai trouvé mon mari mourant. Il est décédé quelques instants plus tard, sans qu'il m'ait été possible d'aller chercher du secours ».

Le 11 juin 1944, au cours d'une opération des Allemands et des Miliciens, M. LHERBETTE Joanny, 51 ans, Maire de CHATILLON-LA-PALUD, est abattu par l'un d'eux, près de la ferme « LA GRANGE AU BOIS » qu'ils avaient incendiée.

Rapport 28/6 du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de l'Ain. — P.V. 235 du 8-11-44 et 250 du 18-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Chalamont.
Enquête 149 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0153

CRANS

Le 8 juin 1944, à la suite d'une rencontre avec le Maquis, les Allemands pillent et incendient la ferme de M. BERNARD Marius. Celui-ci, âgé de 55 ans, et son fils André, âgé de 19 ans, sont arrêtés et brutalisés : coups de pied, coups de crosse de fusil. Ils sont conduits à CHALAMONT. Menacés d'être fusillés, ils ne doivent la vie qu'à la courageuse intervention du Maire en leur faveur.

Deposition du 30-9-44 de M. BERNARD.

LE PLANTAY

Le 19 mai 1944, une colonne allemande se présente au Monastère de N.-D. des Dombes pour opérer une perquisition et rechercher des armes.

« Le monastère, déclare M. PONTIER Victorin, Supérieur de la Communauté, fut immédiatement cerné, et, en quelques minutes, les religieux, dispersés dans leurs emplois, furent rassemblés avec la plus grande brutalité et alignés, les bras levés, contre les murs Est du bâtiment principal ; certains, qui ne pouvaient courir, furent bousculés et frappés ; un Père reçut même un violent coup de mitraillette sur la tête et deux autres, les Pères CORDIER Octave et NEYRET Pierre, furent abattus.

« Le premier, déjà d'un certain âge, et infirme, se trouvait au jardin des malades ; entendant le bruit des autres et les cris des soldats, il prit, semble-t-il, la direction de la maison et fut atteint dans le dos, par ceux qui faisaient les rabatteurs depuis le mur de clôture.

« Le Père NEYRET Pierre, était, par contre, un tout jeune prêtre ; rencontrant les Allemands dans un couloir, il tenta, assurèrent ceux-ci, de les éviter en se réfugiant à la Bibliothèque ; c'est là que, pris entre deux groupes, celui qui le poursuivait, et celui qui, déjà, se trouvait dans le local, il tomba sous une double rafale de balles. Au reste, la confusion était telle, qu'un des agresseurs fut, lui-même, mortellement atteint ».

La perquisition dura deux heures, et fut conduite selon les procédés habituels : portes enfoncées, serrures arrachées, pillage.

Toutes les recherches des Allemands demeurent infructueuses. Néanmoins, ils arrêtent huit personnes, en résidence ou de passage au Monastère : deux sont libérées quelques jours après ; deux sont incarcérées à MONTLUC jusqu'au 24 août ; deux sont déportées en Allemagne. On ignore le sort des deux dernières.

P.V. 129 du 20 mai 1944, de la Brigade de Gendarmerie de Marlieux.
Enquête 68 du 28-11-44 du Service départemental du Mémorial.

VERSAILLEUX

Le 13 août 1944, vers 8 heures, une colonne allemande, accompagnée de nombreux Miliciens, venant de VILLARS-LES-DOMBES, s'approche de VERSAILLEUX, afin d'exercer des représailles, motivées, d'après le Commandant de la Milice, par la présence de groupes de résistance. Les éléments se déploient en tirailleurs. Un cycliste, M. TRABBIA Camille, instituteur, âgé de 36 ans, qui fait demi-tour à leur vue, est abattu par une rafale de mitraillette. Un peu plus loin, arrive, sur la route, BLANCHON Jean, âgé de 69 ans, domestique de ferme, apportant le lait sur une voiture tirée par un petit âne. La fusillade abat, sur place, l'homme et l'animal.

Les fermes, les maisons d'habitation, sont pillées et saccagées.

La colonne quitte VERSAILLEUX vers 10 h. 30, emmenant cinq otages, qui sont rendus à la liberté quelques jours plus tard.

Rapport du 17 août 1944 du Commissaire, Chef du Service des Renseignements généraux.
Rapport 144/2 du 3-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Chalamont.
Enquête 29 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0154

VILLETTE

Le 1er septembre 1944, à l'arrivée des Allemands, M. GALLEY Philippe, 22 ans, s'enfuit dans la cour de M. LHERBETTE, cultivateur au hameau de MAS-SAVOIE. Aperçu par les Allemands, il est abattu à coups de mitraillette. Deux heures plus tard, les Allemands reviennent et tirent à nouveau sur le cadavre, resté sur les lieux.

Déposition de M. LHERBETTE.
Enquête 262 bis du 13-1-45 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Chatillon-sur-Chalaronne

CHATILLON-*sur*-CHALARONNE

Le 11 juin 1944, les Allemands, accompagnés de Miliciens, effectuent une opération de police. Ils réunissent un certain nombre d'habitants à l'épicerie MARTIN et vérifient les pièces d'identité. Tous sont relâchés, à l'exception de ANSLEME Mardochée, 68 ans, représentant de commerce, réfugié de DIJON. Il est conduit en direction de ST-TRIVIER et, bientôt, abattu d'une balle dans la nuque, devant une maison, incendiée quelques heures auparavant. M. ANSLEME était juif.

Le 22 août 1944, vers 19 heures, un groupe du Maquis, s'étant arrêté à proximité de la ferme de M. MOREL, au hameau du PARC, pour réparer un de ses véhicules, est attaqué par des soldats allemands arrivant en camion. Dès le début du combat, les habitants de la ferme étaient partis, mais Mme MOREL, née CHEVALIER Marie-Louise, 29 ans, voulut revenir pour rentrer le bétail.

« Deux heures après, déclare M. MOREL, ne la voyant pas revenir et n'entendant plus de fusillade, je suis revenu chez moi, mais en arrivant dans ma cour, j'ai trouvé, à dix mètres de mes meules de blé, ma femme étendue à terre et ne donnant plus signe de vie. Elle portait une trace de balle à l'épaule droite et cette balle avait dû ressortir, car elle lui a également coupé la carotide. J'ai pensé que les Allemands étaient embusqués derrière mes meules de blé, lorsqu'ils ont tiré sur elle ».

Le 29 août 1944, BEYNET Roger, 22 ans, FORAY Colette, 13 ans, FORAY René, 22 ans, JANIN Alexis, 21 ans, sont mitraillés par des avions allemands.

P.V. 470 du 31-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne.
Enquêtes 20 du 18-11-44 et 186 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.

CONDEISSIAT

Le 15 juin 1944, vers 10 heures, les troupes allemandes effectuent une opération de police dans la commune. Elles incendient la ferme FORET où elles s'emparent de M. NEPLAZ Marcel, 46 ans, instituteur.

« Après avoir été questionné par les Allemands, déclare Mme FORET, ils ont dû lui laisser entendre qu'il était libre et, lorsqu'il eut parcouru quelques mètres, ils l'ont abattu, à coups de mitraillettes, et ceci devant mes yeux, et à 20 mètres de moi ».

Le même jour, M. le Maire de CONDESSIAT, âgé de 61 ans, est arrêté et déporté en Allemagne.

P.V. 472 du 3-11-44 et 524 du 22-11-44, rapport 109/2 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne.
Enquêtes 21 du 18-11-44 et 127 du 13-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0155

NEUVILLE-les-DAMES

Le 30 août 1944, Dousson Raymond est mitraillé par un avion, alors qu'il livrait le blé.

Le 2 septembre 1944, vers 18 h. 30, trois cultivateurs de Chanoz-Chatenay, qui se rendaient à Neuville pour y chercher du charbon de battage, essuient le tir d'une voiture allemande ; deux sont tués, le seul rescapé, M. Colin Aimé, déclare :

« A 100 mètres environ du pont de l'Irance, côté Neuville et sur la commune de Neuville-les-Dames, nous voyons arriver, en sens opposé, une auto allemande avec trois occupants, dont un debout, au milieu, avec un fusil braqué sur nous.

« A environ 80 mètres de nous, l'Allemand tire. Le jeune Blanc, âgé de 16 ans, reçoit la balle au front, et est tué net.

« Lorsque l'auto allemande passe à hauteur de la voiture, un deuxième coup de fusil fracasse les jambes de M. Messand, âgé de 54 ans, qui meurt d'hémorragie, en quelques minutes.

« Un troisième coup de feu est tiré en arrière, sans résultat, et la voiture s'éloigne.

« L'auto marchait à environ 50-60 kilomètres à l'heure. Elle venait d'être attaquée par les Groupes de Résistance entre Chatillon et Neuville ».

Enquête 125 du 13-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-JULIEN-sur-VEYLE

Le 19 mai, Mme Charvet, née Brouzes Louise, cultivatrice, est arrêtée par des Miliciens qui, pendant une demi-heure, la frappent avec un ceinturon.

Enquête 234 du 23-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SULIGNAT

A la suite des opérations menées le 19 mai 1944, par la Milice, contre le Maquis stationné dans les bois de Sulignat, Illiat-St-Julien, le jeune Raymond Beroud se rend aux G.M.R., dans la matinée du 20 mai 1944. Il se plaint d'avoir faim ; les G.M.R. le conduisent au restaurant-boulangerie tenu par M. Boisnel Roger. Il n'y avait alors aucun Milicien au village de Sulignat.

Peu de temps après, survient une auto de Miliciens. Ceux-ci pénètrent dans le restaurant, frappent le jeune Beroud pour le faire sortir ; lorsqu'il se trouve à quelques mètres de la porte d'entrée, trois Miliciens l'abattent d'une rafale de mitraillette suivie immédiatement du coup de grâce au pistolet. Le corps reste étendu sur le sol pendant près de deux heures.

Finalement le garde-champêtre est prévenu par un Milicien qui lui dit : « Débarrassez-moi ça ; ces gens-là, on les enterre comme des chiens ».

(Déclaration du Maire de Sulignat).

Le même jour, vers 15 h. 30, arrive à Sulignat un camion du maquis, conduit par Marcel Jeantet, 25 ans, et où se trouvent Marcel Raynal et Julien Lacroz. Après avoir arrêté leur camion dans un petit chemin à 300 m. du village, les trois jeunes gens reviennent chez M. Nugues, restaurateur, pour déjeuner. Comme ils terminaient leur repas, passe rapidement une conduite intérieure qui s'engage dans le petit chemin où Jeantet a garé son camion. Aucun des jeunes gens n'y prête attention. Peu de temps après, Jeantet quitte le restaurant et se dirige vers son camion. On entend des cris : « A moi !... Au secours !... », puis une rafale de mitraillette et un coup de revolver. Lorsque les Miliciens qui occupaient la conduite intérieure permettent de relever le corps de la victime, on cons-

H5004-0156

tate que JEANTET a reçu 5 balles de mitraillettes : une dans la poitrine, quatre dans le dos ainsi qu'un coup de revolver dans l'oreille gauche. Il avait été dépouillé de tous ses papiers d'identité.

Enquête 261 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial.

VONNAS

Le 12 juin, la Résistance de VONNAS, composée d'une centaine d'hommes, est attaquée par la Milice et les Allemands, très supérieurs en nombre, venant de toutes les directions : MACON, BOURG, MEYZERIAT.

Une fois l'entrée du bourg forcée, les Allemands arrivent sur la place et établissent leur quartier général chez M. BERTHON, rentier. Ils visitent toutes les maisons du pays et cherchent les terroristes. A ce moment, sept immeubles sont incendiés, d'autres saccagés, pendant que leurs propriétaires sont gardés, mitraillettes ou revolvers braqués sur eux.

Trois habitants de VONNAS : MM. BOULIVAN Claude, 32 ans ; VAVRILLE Georges, 21 ans ; MONACHON Clément, 24 ans, sont requis, le matin, vers 9 heures, pour creuser des tranchées. Quelques heures plus tard, on trouve leurs cadavres, dans un pré bordant la route de MACON à BOURG.

« Mon mari portait une grosse blessure au niveau du flanc gauche, sans autre trace de blessure, déclare Mme Vve BOULIVAN.

« Je ne crois pas que sa mort ait eu d'autres témoins que ceux qui en sont responsables.

« J'ai tout lieu de croire qu'il n'a pas été tué alors qu'il s'enfuyait, mais que ses camarades et lui ont été d'abord fait prisonniers, puis fusillés les uns après les autres. C'est ce qui explique que les trois corps étaient ensemble.

« En outre, d'une part mon mari avait des sabots à ses pieds, ce qui ne se serait pas produit s'il avait essayé de s'enfuir ; d'autre part, il avait enfilé sur lui sa veste de velours, alors qu'il l'avait emportée sous le bras, car il faisait chaud.

« De plus, s'il s'était sauvé, il ne serait pas passé dans ce pré où il était largement à découvert ».

Vers midi, trois Miliciens frappent violemment à la porte de M. BRUN Jean-Louis, 70 ans, mécanicien, qui s'apprêtait à prendre son repas avec sa femme et sa belle-fille. Cette dernière déclare :

« J'ai dit à mon beau-père de ne pas sortir, que j'allais ouvrir à ces gens. Pour ce faire, il fallait passer sous une batteuse. (En effet, au mois de juillet, mon beau-père avait toujours des réparations de batteuse à faire, et, ainsi, la remise était très encombrée). Je me glissais donc sous la batteuse, lorsqu'un Milicien braqua sur moi un revolver, me demandant : « Où est M. BRUN ? ». Mon beau-père sort de la maison. Un milicien le prend, le pousse et lui dit : « Mettez-vous là, en lui montrant un mur. — Que me reprochez-vous ? Je ne suis pour rien... — Pas d'explication. Mettez-vous là ». — Et il l'a fusillé ».

Des Allemands arrivent ; ils se joignent aux Miliciens et pillent la maison.

Peu après, Maurice TRIPOT, 18 ans, qui faisait partie de la Résistance, part de VONNAS pour assurer une liaison avec le hameau de BEOST. Il est accompagné de son camarade LAFAY Gilbert, 18 ans. Près du cimetière, ils sont encerclés par des Allemands qui tirent de tous côtés ; ils se cachent, mais ils sont aperçus.

« A coups de crosse, ils nous ont fait lever, déclare Maurice TRIPOT, le rescapé. Ils nous ont demandé nos papiers, que nous leur avons montrés. Ni mon camarade, ni moi n'étions armés. Nous ayant rendu papiers et argent, ils nous ont fait mettre l'un à côté de l'autre, mais Gilbert LAFAY n'a pas voulu se tourner la face contre le mur. Nous nous sommes donc mis face à face et de flanc par rapport au mur. Deux Allemands ont tiré, chacun sur l'un de nous, deux coups de revolver. Nous sommes tombés dès le premier coup et ils nous ont donné un second coup, alors que nous étions à terre.

En ce qui me concerne, ayant, sur leur ordre, les bras en l'air au moment où le premier coup a été tiré, j'ai instinctivement placé la main gauche devant ma figure. La première balle a atteint cette main et l'avant-bras et, en même temps, a pénétré au niveau du visage, traversant superficiellement la région de la tempe et de l'orbite, à droite.

La seconde balle est entrée en dedans de l'extrémité supérieure du bras droit et est ressortie au niveau de l'épaule droite, en arrière.

Les Allemands sont partis tout de suite, me laissant pour mort sur le terrain.

A ce moment, j'ai pu m'occuper de mon camarade LAFAY qui, lui, avait reçu deux balles à la hauteur de la tête. Elles étaient entrées du côté gauche ».

Le soir, un vieillard, M. JORRY Henri, 75 ans, trouve la mort dans les circonstances que décrit ainsi sa domestique, Mlle FLOTAT Léonie.

« Le 12 juin 1944, vers 19 h. 30, alors que M. JORRY était allé voir sa nièce à l'école libre, une dizaine de soldats allemands ont enfoncé la porte, pris une valise qui contenait son argent et ses bijoux et mis le feu à la maison ; puis ils sont partis. A ce moment, M. JORRY est arrivé et nous avons entrepris d'éteindre le feu. Etant occupée à pomper de l'eau, plusieurs coups de feu tirés dans ma direction ne m'ont pas atteinte. M. JORRY m'a dit alors de rentrer. Presque aussitôt, deux Allemands pénètrent dans la maison. L'un d'eux veut lui prendre sa montre. M. JORRY proteste en disant que c'est un souvenir de famille qu'il voulait conserver. Il lui arrache cependant ce bijou et, au même moment, il lui tire un coup de feu dans la bouche, à bout portant, sans qu'il y ait eu, de sa part, le moindre geste de défense violente ».

Un jeune homme d'ILLIAT, DRUGUET Lucien, 21 ans, qui se cachait dans un four, est découvert par les Allemands et fusillé près du cimetière.

Deux F.F.I. sont tués ; le premier, Aimé LAISSART, 24 ans, est abattu alors qu'il assurait une liaison en motocyclette.

M. ALUZE, 39 ans, hôtelier, qui a pu s'approcher du corps de M. LAISSART, peu de temps après qu'il eut été tué, déclare :

« Ce jeune homme circulait à motocyclette lorsque, passant à travers une embuscade, il a été tiré avec une arme lourde. J'ai entendu le bruit de la motocyclette, celui de la rafale, puis un silence succéda, suivi, quelques instants après, d'un seul coup de feu, paraissant tiré avec un pistolet. Il s'agissait vraisemblablement d'un coup de grâce.

En effet, lorsque j'ai examiné le cadavre, j'ai vu qu'il présentait une blessure en arrière de l'oreille droite ; l'une des jambes était presque arrachée.

J'ai remarqué aussi que le pantalon de la victime avait été ouvert ».

Quant à M. HELMSTETTER, Alsacien, appartenant à la Résistance, il a trouvé la mort dans des circonstances qui n'ont pu être précisées : son corps est reconnu par son père qui déclare :

« J'étais occupé dans un champ, lorsque les Allemands sont arrivés. J'ai entendu divers coups de feu. Mais lorsque, vers midi, je suis rentré chez moi, j'ignorais tout de ce qui s'était passé dans le pays.

Après mon repas, vers 14 heures, je suis allé aux renseignements. Et c'est alors que j'ai appris que mon fils avait été tué.

J'ai vu le corps de mon fils : il avait deux plaies : l'une dans le dos, de petite dimension ; l'autre, beaucoup plus importante, siégeait au-dessous du cœur. J'en ai conclu qu'il avait reçu un coup de feu par derrière.

Le corps n'a pas été vu par un médecin.

J'ai préféré le faire enterrer clandestinement pour ne pas courir le risque de représailles, étant donné mon origine alsacienne.

J'ignore les circonstances exactes dans lesquelles mon fils a été tué. Il était armé et il est possible qu'il ait participé à une action militaire ».

Le 13 juin, M. PRONT Marcel, 64 ans, israëlite, réfugié à l'Hôtel de la Gare, est arrêté ; il sera fusillé à PERONNAS (Voir PERONNAS).

M. BERNHEIM Claude, et JOSEPH Charles, 38 ans, israëlites également, sont arrêtés et seront retrouvés, fusillés, à ST-REMY.

Le 15 juin, un pensionnaire de l'Hôtel de la Gare, M. H... G,.. est arrêté. Il n'a jamais donné de ses nouvelles.

Enquête du Professeur MAZEL, le 12-9-44.

H5004-0157

JOYEUX

Le 13 août 1944, vers 9 heures, une cinquantaine d'Allemands, venant de BOURG, dans des cars, fouillent les fermes et les bois des environs de VERSAILLEUX et pillent le château de JOYEUX. Ils aperçoivent deux cyclistes sur la route, les abattent sans sommation, puis dépouillent les cadavres de leurs pièces d'identité, de leur montre et de leur argent, et déposent les corps dans le fossé.

Il s'agissait de M. BOURGEAY Antoine, 43 ans, employé de Banque à LYON, et de son fils, Pierre, âgé de 17 ans, qui se rendaient au ravitaillement.

Rapport 45/2 du 1er-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Villars.
Enquête 28 du 20-11-44 du Service départemental du Mémorial.

MEXIMIEUX

Le 17 août 1944, le Compagnon de France MOULET Jean-Claude, 18 ans, se trouvait sur la route du Pont de Chazey, en compagnie de M. SCHIESSER, seul témoin, lorsque venant de Chazey, survient une voiture automobile transportant des militaires allemands. Ceux-ci donnent l'ordre au jeune homme de montrer ses papiers d'identité, puis, après vérification, l'invitent à monter dans la voiture. MOULET cherche à fuir ; des coups de feu partent : il est abattu sur le bord de la route.

Le 1er septembre, une importante rencontre a lieu dans la région de MEXIMIEUX.

Vers 20 heures, des Allemands frappent à la porte de la maison occupée par M. DECOTTE, sa femme et sa fille, mariée et mère d'un enfant de 18 mois. Au moment où M. DECOTTE ouvre la porte, il est mortellement atteint par une rafale de mitraillette, ainsi que sa fille. Seule, Mme DECOTTE qui portait l'enfant est indemne.

Les Allemands s'éloignent, sans même pénétrer dans la maison.

P.V. 355 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Meximieux.
Enquêtes 162 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

MOLLON

« Le 9 juin 1944, déclare M. BONNAMOUR, Maire de MOLLON, à la tombée de la nuit, un détachement allemand, revenant de perquisitionner à GEVRIEUX, après une opération entreprise contre les forces du Maquis, traversait MOLLON, ramenant trois otages : PEILLET Ferdinand, 53 ans, cultivateur, PEILLET Marius, 52 ans, cultivateur, SLIMI Hamouche, 50 ans, retraité.

Ces hommes portaient les réserves de munitions sous la garde d'Allemands, pour la plupart ivres, qui rejoignaient leurs camions laissés à l'entrée du village.

Peu après, des coups de feu retentissaient et, le 10 juin, dans la matinée, on retrouvait, dans un pré bordant la route nationale N° 84, côté sud du village, les cadavres des trois otages. Ils avaient été tués par derrière ; les corps étaient criblés de balles et deux d'entre eux étaient horriblement défigurés ».

Enquête 7 du 13-11-44 du Service départemental du Mémorial.

PEROUGES

Le 1er septembre 1944, MM. MARIN Antonin, 46 ans et FALCAND Gabriel, 45 ans, rentraient de leur travail par la route de MEXIMIEUX, lorsque celle-ci est prise sous le tir de chars allemands. M. MARIN, atteint par un projectile, est tué sur le coup. M. FALCAND, blessé, est dirigé sur l'hôpital de RIVES où il décède.

Enquête 262 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0158

H5004-0159

Canton de Montluel

BALAN

Le 22 juillet 1944, vers 15 heures, une voiture venant de NIEVROZ, stoppe devant la maison de Mme LACOUR qui déclare :

« Trois hommes en sont descendus. Ils sont immédiatement allés au bord du Rhône, à 150 mètres en avant de la passerelle de Joux. Quelques instants plus tard, j'ai entendu plusieurs détonations. Deux hommes seulement sont revenus vers la voiture, qui est repartie en direction de NIEVROZ. Je me suis rendue sur place où j'ai découvert le cadavre d'un des occupants. Il avait la tête ensanglantée et percée de plusieurs balles ».

Il s'agissait de M. DAVID Ernest, Israëlite, 57 ans, commerçant à LYON, identifié quelque temps après par son fils. Les deux hommes qui l'ont abattu étaient des Miliciens, reconnus par des habitants de BALAN.

P.V. 389 du 23-7-44 et 445 du 10-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montluel.
Enquête 179 du 18-12-44 du Service départemental du Mémorial.

LA BOISSE

Le 16 juin 1944, trois habitants, C... P..., 40 ans, B... L..., 39 ans, CROUZET Louis, accusés d'appartenir au parti communiste, sont arrêtés ; les deux premiers sont déportés ; le troisième est libéré le 28 septembre.

Le 29 août, le cadavre de ROSE Roger, 38 ans, est trouvé sur la route de MONTLUEL à THIL. On présume qu'il a été exécuté par un Allemand.

Le 2 septembre, décès de M. BERNIN, blessé à STE-CROIX.

Déclaration du Maire de la Boisse.
Enquêtes 198 du 29-12-44 et 262 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial.

BRESSOLLES

Le 31 août 1944, M. MAS François, 32 ans et son beau-frère, TRIGON Henri, 37 ans, se rendaient à DAGNEUX à bicyclette quand, à 200 mètres du cimetière de BRESSOLLES, ils aperçoivent au-dessus d'une carrière, dans un bosquet d'acacias, un groupe d'hommes qui leur fait signe d'approcher. Croyant avoir affaire à des gens du Maquis, ils s'avancent sans méfiance.

« A 30 mètres de ce groupe, déclare M. TRIGON, nous nous sommes arrêtés, car nous avions reconnu des soldats allemands dont l'un nous couchait en joue avec un fusil-mitrailleur. Au même instant, il a ouvert le feu dans notre direction ; instinctivement, nous avons laissé nos bicyclettes sur place et avons pris la fuite chacun de notre côté.

Pour ma part, j'ai pu gagner un chemin encaissé, après avoir essuyé deux rafales sans avoir été touché. Quant à mon beau-frère, il s'était enfui en terrain découvert.

J'ai pu regagner mon domicile sain et sauf, sans savoir ce qu'était devenu MAS et sans oser retourner sur les lieux.

Deux heures plus tard, à l'arrivée des soldats allemands à BRESSOLLES, l'un d'eux ayant déclaré qu'un civil avait été blessé, j'ai tout de suite pensé à mon beau-frère.

Pour ma sécurité, j'ai demandé à être accompagné d'un soldat allemand et me suis rendu sur les lieux, où j'ai effectivement découvert le cadavre de mon beau-frère, à 50 mètres de l'endroit où nous nous étions quittés, au lieu dit « Choisey », territoire de la commune de BRESSOLLES. Il avait la jambe gauche en partie sectionnée et était allongé sur le dos ; sa blessure avait saigné abondamment.

Son portefeuille, contenant 2.000 francs environ, avait disparu et sa bicyclette n'a pas été retrouvée ».

P.V. 548 du 7-11-45 de la Brigade de Gendarmerie de Montluel.
Enquête 191 du 29-12-45 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0160

CRÉPIEUX-la-PAPE

Le 1er septembre 1944, quatre habitants de la commune sont conduits au lieu dit « Les Petites Iles » par quatre soldats allemands et abattus à coups de mitraillette. Ce sont : Tatin Antoine, 44 ans, cultivateur ; Desvignes Paul, 29 ans, garagiste ; Locca Ronicon, 34 ans, typographe ; Bachelard Charles, 38 ans, électricien.

P.V. 250 du 6-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Sathonay.
Enquête 131 du Service départemental du Mémorial.

DAGNEUX

Le 12 juin 1944, vers 18 heures 30, 20 hommes et une femme ont été exécutés par les Allemands au lieu dit « Moulin Givry », en bordure du chemin de grande communication n° 22, sur le territoire de la commune de Dagneux (Ain), dans les circonstances suivantes :

Vers 17 heures 30, Mme Blanc, cultivatrice à Pizay (Ain), gardait ses chèvres au lieu indiqué ci-dessus, lorsqu'un homme inconnu, en civil, sortit du bois et lui dit en bon français : « Allez-vous en chez vous ». Croyant avoir affaire à un déséquilibré, elle s'est dirigée sur Pizay avec son troupeau, en marchant lentement. Une demi-heure après environ, elle a entendu des hurlements de femme, puis plusieurs rafales de coups de feu et ensuite le silence le plus complet. Etant retournée sur les lieux quelques instants plus tard, elle a constaté que de nombreuses personnes venaient d'être exécutées ; elles étaient étendues dans une clairière, la face contre terre.

Le Milicien Kempf, demeurant à Pizay, (fusillé depuis), est arrivé au même moment sur les lieux et a donné l'ordre à Mme Blanc de s'en aller.

D'autre part, une cultivatrice de Dagneux, Mme Langumier, qui se trouvait à 200 mètres en contre-bas, a aussi entendu plusieurs rafales, puis des coups de feu isolés, probablement les coups de grâce.

D'après les renseignements recueillis, les fusillés provenaient de la prison du fort Montluc à Lyon. Ils avaient été amenés par deux camions dans lesquels avaient pris place une dizaine de soldats allemands.

Les victimes ont été inhumées au cimetière de Dagneux.

Les cercueils ont été numérotés de 1 à 21 :

1 — Brique Victor, 24 ans, manœuvre à Eloise (Hte-Savoie).
2 — Thomasi Barthélemy, 62 ans, manœuvre à Mougny (Ain).
3 — Non identifié.
4 — Ducenti Louis, 56 ans, 5, rue Painlevé à Bellegarde (Ain).
5 — Pola Carlo, 46 ans, ingénieur, 7, rue de l'Arbre-Sec à Lyon.
6 — Kaufmann Eric Martin, 28 ans, ingénieur, 18, rue Jaboulay à Oullins.
7 — Jacques Isidore, 53 ans, agent de fabrique, 75, rue de Créqui à Lyon.
8 — Non identifié.
9 — Bach Franchel, 52 ans, tricoteur, 77, rue Henri Rolland, Villeurbanne.
10 — Wurmser Michel, 23 ans, 11, avenue Félix-Faure, Lyon.
11 — Non identifié.
12 — Dreyfuss Roger, 21 ans, 11, rue Childebert à Lyon.
13 — Garon Paul.

H5004-0161

14 — DREYFUS Edouard, 50 ans, 11, rue Childebert à LYON.

15 — GINTZBURGER René, 16, place Adolphe Chérieux, PARIS.

16 — Non identifié.

17 — GAUDILLAT André, 41 ans, cafetier, 21, rue du Nord à TOURNUS.

18 — Non identifié.

19 — CHAUSSARD Gaston, 29 ans, à SEYSSEL.

20 — KROTOWSKI Paul, 34 ans, 21, quai Général Sarrail à LYON.

21 — Femme non identifiée.

Le 2 septembre 1944, exécution sommaire, par les Allemands, de VACHER Léon, 40 ans, accusé d'être un agent de liaison du maquis.

P.V. 542 du 7-11-44, rapport 49/2 du 3-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montluel.
Enquête 89 du 7-12-44 du Service départemental du Mémorial.

MIRIBEL

Le 16 juin 1944, deux cadavres d'inconnus, vraisemblablement exécutés par les Allemands, sont découverts au lieu dit « Sous le RIONNET », hameau des ECHETS. Le premier a reçu une décharge de mitraillette dans la poitrine et le cou et deux balles dans la tête. Le deuxième a été atteint de deux balles de revolver, l'une au cœur, l'autre à la tête.

Dans la journée du 20 août 1944, environ 250 militaires des troupes d'occupation effectuent une importante opération de police à MIRIBEL et dans les hameaux du MAS RILLIER et VANCIA. Ces localités sont investies et les perquisitions commencent.

Les Allemands découvrent un pistolet du calibre de 6 mm. 35 chez un habitant, M. RUMEAU. Celui-ci est immédiatement arrêté et, comme il préside la Société Sportive, les Allemands veulent lui faire avouer où se trouvent les jeunes, partis au maquis. Après avoir été brutalisé pendant près de 2 heures, M. RUMEAU est frappé de cinq coups de revolver tirés presqu'à bout portant dans le visage. Il est dépouillé de son portefeuille et de ses bagues et laissé pour mort sur le terrain. Sa maison est mise au pillage, puis incendiée. Le blessé, qui a survécu, est transporté d'abord à l'hôpital Edouard-Herriot, puis dans une clinique lyonnaise. M. RUMEAU a pu se remettre de ses blessures, mais reste néanmoins atteint de pénibles infirmités : gêne de la mastication, perforation du palais.

Le même jour, la maison de M. FAUBERT était incendiée et son propriétaire arrêté : un pistolet hors d'usage avait été trouvé chez lui. M. FAUBERT est relâché dix jours après son incarcération.

Un troisième forfait était perpétré par les mêmes hommes. Mme NELLY FELD faisait partie de la résistance. Au cours d'une perquisition effectuée à son domicile, un pistolet et du matériel servant à la fabrication de fausses pièces d'identité sont découverts par les troupes allemandes. A la suite de cette trouvaille, Mme FELD est brutalisée et sa maison incendiée. Au cours de son transfert à LYON, elle réussit à s'évader.

Enfin, 6 hommes sont arrêtés, dont 3 déportés : MM. A... G..., 20 ans, C... G..., 19 ans, P... A..., 21 ans ; les trois autres furent libérés par la suite.

P.V. 486 du 20-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montluel. — Rapport du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Miribel.
Enquête 27 du 20-11-44 et 201 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0162

NEYRON

Le 10 janvier 1944, chemin du Barrye, à deux mètres de la route nationale 84 Lyon-Genève, on découvre deux cadavres de vieillards, un homme et une femme. Ils présentent l'un et l'autre plusieurs blessures par balles. Ce sont : M. BASCH Victor, professeur honoraire à la Sorbonne, et son épouse, née FURT Hélène, tous deux âgés de 81 ans. Ils ont été enlevés la veille à leur domicile, 116, rue de St-Clair à CALUIRE (Rhône). Sur la poitrine du Professeur BASCH est placé un papier portant l'inscription suivante :

« Terreur contre terreur. Le juif paye toujours. Ce juif paye de sa vie l'assassinat d'un National. A bas de GAULLE-GIRAUD. Vive la France ».

COMITÉ NATIONAL ANTI-TERRORISTE
Région Lyonnaise.

P.V. 18 du 11-1-44 de la Brigade de Gendarmerie de Sathonay.
Enquête 81 du 4-12-44 du Service départemental du Mémorial.

RILLIEUX

Le 28 juin 1944, vers 6 heures 45, les Allemands abattent à coups de mitraillette, 7 hommes, vraisemblablement des Israëlites, au pied d'un des murs du cimetière, en bordure du chemin. Aucune pièce d'identité n'est trouvée sur les cadavres, mais la poche de certains contenait un morceau de papier, sur lequel un nom était inscrit. C'est ainsi que l'identification a pu être faite. Il s'agissait de :

1 — KRZYZKOWSKI, 46 ans, fabricant de jouets, 19, rue Lecoq à SEVRES.
2 — SCHLISSELMANN Maurice, 64 ans, maroquinier, 209, rue de Créqui à LYON.
3 — GLAESER Léon, 57 ans, avocat, 15, rue Thérèse à PARIS.
4 — BEN ZIMRA, 24 ans, décorateur, 106, rue de l'Hôtel-de-Ville à LYON.
5 — ZEIZIG, 57 ans.
6 — PROCK, 42 ans.

Un inconnu paraissant avoir 25 à 30 ans n'a pu être identifié.

Rapport 814 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Sathonay.
Enquête 251 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINTE-CROIX

Le 2 septembre 1944, M. SARRAZIN François, 34 ans et M. BERNIN Joseph, 44 ans, ouvriers agricoles, allaient chercher un troupeau de vaches dans un pâturage, à la lisière d'un bois. Les Allemands, qui opéraient dans la région, cernent le bois et, sans sommation, font feu à plusieurs reprises. M. SARRAZIN est tué sur le coup. Blessé, M. BERNIN décède à LA BOISSE.

Enquête 209 du 21-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0163

Canton de Saint-Trivier-sur-Moignans

CHANEINS

Le 22 août 1944, POLLET Fernand, 23 ans, est abattu d'un coup de fusil par un soldat allemand au lieu dit « Les Chabaudières ».

P.V. 272 du 19-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Trivier-sur-Moignans. — P.V. 341 du 15-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Montmerle.

RELEVANT

Le 11 juin 1944, une opération de répression est faite par les Allemands, a la suite de barrages établis dans la région par la Résistance. Dès leur arrivée, et sans qu'il y ait eu combat, les Allemands tirent dans toutes les directions. Mme VERNOUX, née BRESSAND, âgée de 38 ans, cultivatrice, se réfugie dans une chambre située au premier étage de l'habitation de M. RICOLLE. Des coups de feu frappent la porte et la fenêtre. Mme VERNOUX est tuée net d'une balle qui, après avoir traversé la porte, l'atteint en pleine tête.

MONTRADE Lucien, âgé de 20 ans, cultivateur, qui fuyait dans les terres, est mortellement blessé d'un coup de feu à la poitrine.

Un garçon de 15 ans, qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales, interrogé par les Allemands, est pris de peur. Il dénonce comme membre du maquis deux paisibles cultivateurs : METRAS François, 43 ans et PERRAUD Claude, 41 ans : ils sont immédiatement exécutés.

P.V. 199 du 2-10-44, 203 et 204 du 3-10-44, 218 du 12-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de St-Trivier-sur-Moignans. — Rapport du 28 juin 1944 du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de l'Ain.
Enquêtes 9 et 26 du 20-11-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-TRIVIER-sur-MOIGNANS

Le 19 mai 1944, au cours d'une opération de police, JOININ Claudius, 41 ans, qui appartenait à l'équipe de parachutage de SAINT-TRIVIER, est poursuivi à travers champs par des Miliciens. Atteint d'une balle au poumon droit, il tombe près d'un buisson derrière lequel il tentait de se cacher. Il est alors achevé d'une balle qui fait éclater la voûte crânienne.

Le 30 août 1944, M. GAUTHIER Etienne est blessé par une balle, alors que les troupes allemandes entraient dans la commune, en tirant de tous côtés.

Enquête 10 du 15-11-44 et 262 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial.

VILLENEUVE

Le 13 juin 1944, vers 11 heures, 19 prisonniers de MONTLUC, pour la plupart jeunes, étaient amenés dans un camion suivi d'un convoi d'Allemands, au lieu dit « TOSSARD », à deux kilomètres et demi de VILLENEUVE, en bordure de la route nationale N° 436. Ces hommes étaient conduits, par groupes, sur des emplacements de F.M. abandonnés par la Résistance et situés à une vingtaine de mètres de la route nationale. Ils y étaient abattus à coups de mitraillettes. Un seul prisonnier, M. TOINET, légèrement blessé au bras, fit le mort et put s'enfuir après le départ des Allemands.

H5004-0164

Actuellement, six cadavres seulement sur dix-huit ont été identifiés. Ce sont ceux de :

1 — LEYNAUD René, 34 ans.
2 — MARCHAND Louis, 66 ans.
3 — PIGOT René, 39 ans.
4 — SIGNOL Michel, 30 ans.
5 — VEGLIA Dante, 26 ans.
6 — REVILLE Jean-Claude, 24 ans.

Canton de Thoissey

GENOUILLEUX

Le 24 août 1944, SERTHELON Jean-Marie, 26 ans, garde-champêtre, trouvé possesseur d'un fusil, est arrêté par les Allemands. Le Maire, M. FRÈREJEAN, fait confirmer, par un de leurs officiers, aux soldats qui gardaient SERTHELON, que le port d'une arme est autorisé au garde-champêtre. Celui-ci est libéré. Un des Allemands lui demande alors de lui indiquer le chemin conduisant de la ferme FINCK à la Route Nationale 433. M. SERTHELON acquiesce et part avec l'Allemand. Mais ce dernier, apercevant sur la route un groupe de Maquis, se croit trahi, et fait feu à bout portant sur le malheureux garde. Son cadavre est découvert par M. SERTHELON père, inquiet de ne pas voir revenir son fils.

Le 27 août, trois voitures allemandes, au lieu dit « CHAVAGNEUX », essuient des coups de feu d'un groupe du maquis en embuscade. La fusillade ayant cessé, M. THÉVENIN Philibert, 47 ans, et son voisin, M. FAYE Joseph, se rendent sur les lieux par curiosité ; un Allemand, qu'ils n'avaient pas vu, leur fait signe d'approcher et, comme ils prennent la fuite, tire sur eux plusieurs rafales de mitrailleuse. M. THÉVENIN est blessé.

Le 30 août 1944, M. DAGALLIER Marie-André, 62 ans, est blessé mortellement, à son domicile, par une grenade allemande.

P.V. 672 et 673 du 16-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Thoissey
Enquête 243 du 26-12-44 du Service départemental du Mémorial.

GUEREINS

Le 30 août 1944, CARRON Charles, 23 ans, ajusteur, demeurant à LYON, est tué par des balles allemandes dans un petit chemin menant à une maison habitée par Mme RAPHANEL. Il n'y a eu aucun témoin.

Enquête 158 du 15-12-44 du Service départemental du Mémorial.

THOISSEY

Le 29 février, huit personnes sont arrêtées ; l'une d'elles, M. GUSTINBERGER, est exécutée, le 12 juin 1944, à LYON ; les autres sont ultérieurement déportées.

Le 24 juillet 1944, les Allemands et la Milice, venus pour arrêter VIEILLARD Georges, 31 ans, marchand de poissons, l'abattent alors qu'il tentait de fuir.

Rapport du 29-11-44 du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de l'Ain. P.V. 683 du 8-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Thoissey.
Enquête 92 du 7-12-44, 211 et 216 du 21-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0165

Canton de Trévoux

GENAY

Le 31 juillet 1944, entre 22 et 23 heures, plusieurs détonations d'armes à feu sont entendues. Le lendemain, on découvre, au bord de la route 433 de LYON à CHALON, le corps de M. PEYSSELON Joseph, 39 ans, monteur-radio, demeurant à LYON.

Enquête 257 du 9-1-45 du Service départemental du Mémorial.

MIONNAY

Le 25 août 1944, une femme de 48 ans est violée par des soldats allemands.

Le 27 août 1944, M. DEGOUT Pierre, 63 ans, entendant la fusillade entre F.F.I. et Allemands, se met à la fenêtre de sa cuisine avec sa femme. Les Allemands les aperçoivent et ouvrent le feu dans leur direction. M. DEGOUT reçoit une balle au cœur.

MM. POLLAND-DUPLIAN Alexandre, 56 ans, LERBS Auguste, 53 ans, et DUMAS Jacques, 30 ans, circulent à bicyclette sur la route 83 de LYON-BOURG, au moment de l'engagement. Bien que non armés, ils sont abattus sans subir le moindre interrogatoire.

Le 31 août, MERMET-QUENTIN Elie, 17 ans, et NORE Pierre, 19 ans, sont fusillés.

« Le premier, sur la commune de MIONNAY, le deuxième, sur la commune de TRAMOYES, où il est inhumé, déclare le Maire. Tous deux appartenaient aux F.F.I. Ils furent chargés d'une mission non armée et c'est au retour de cette mission qu'ils furent capturés par les Allemands. L'un d'eux, MERMET Quentin, fut d'abord blessé. Les Allemands les interrogèrent, sans résultat, pour connaître l'emplacement du Camp DIDIER. Puis, au carrefour des routes de St-André à Tramoyes et de Mionnay à Montluel, au lieu dit « Bon Logis », ils les ont abattus ».

Quatre Italiens F.F.I., qui venaient d'être faits prisonniers, subissent le même sort.

Rapport 197/2 du 13-12-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-André-de-Corcy.
Enquête 220 du 21-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-ANDRÉ-de-CORCY

Le 23 juin 1944, à 5 h. 30, un détachement allemand d'environ 30 hommes, cerne la maison de M. BOURGEOIS Paul, 46 ans, maréchal-ferrant, en vue de procéder à son arrestation. Ce dernier tente de fuir et, par son grenier, passe dans le fenil situé au-dessus de l'écurie de l'un de ses voisins, M. COTTE. Il est grièvement blessé par des rafales de mitraillettes. Les Allemands procèdent à une fouille de ses appartements au cours de laquelle ils volent une somme de 26.000 francs. Ils montent ensuite dans le grenier où M. BOURGEOIS, qui n'a reçu aucun soin, baigne dans une mare de sang depuis plus d'une heure. Ils interrogent le blessé qui ne peut marcher et l'obligent à se traîner sur le côté, pour se rapprocher de l'échelle. L'interrogatoire terminé, un gradé allemand l'achève de deux balles. M. COTTE, qui a procédé à la toilette du cadavre, a constaté les blessures suivantes : une balle à la hanche gauche, une balle au cou, une balle dans la région du cœur.

Le 21 août, deux F.F.I. faits prisonniers, sont abattus par les Allemands. Mme CIZAIRE, témoin du fait, déclare :

« Le 21 août, vers 9 heures du matin, une patrouille allemande, venant du village, arrive vers l'embranchement de la route d'Ambérieu et du chemin la reliant à la route nationale. Au même instant débouche une voiture des F.F.I. occupée par quatre hommes et se dirigeant vers Ambérieu à une allure très lente. Le chef de patrouille fait signe au chauffeur de stopper. La voiture s'arrête, un des Allemands ouvre la portière, les quatre occupants sortent levant les bras. Un Allemand s'approche pour les désarmer, il est bousculé par l'un d'eux qui s'enfuit en criant, suivi presque aussitôt par un de ses camarades. Pendant qu'un groupe d'Allemands tire sur les fuyards, l'autre partie

H5004-0166

de la patrouille s'occupe des deux prisonniers qui n'ont pu s'enfuir, leur font faire quelques pas et leur tire dans le dos. Le premier, M. BÉNIER Marcel, 22 ans, est tué sur le coup et fouillé aussitôt. L'autre, M. BIAJOUX Joseph, 39 ans, blessé, tombe quelques mètres plus loin ; il est achevé un instant après ».

Rapport 150/2 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-André-de-Corcy.
Enquêtes 38 du 22-11-45 et 187 du 20-12-45 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-DIDIER-de-FORMANS

Le 16 juin 1944, 28 inconnus provenant de la prison de MONTLUC, sont amenés par les Allemands et abattus, par rafales de mitraillette, dans un pré situé à gauche de la route de TRÉVOUX, au lieu dit « La ROUSSILLE ». Parmi les cadavres, on remarque un aveugle tenant encore sa canne blanche à la main et un mutilé du bras droit porteur d'un appareil de prothèse. Mais, par un miraculeux hasard, deux des prisonniers abattus n'avaient été que légèrement atteints. Ils ont survécu au carnage. L'un d'eux, PERRIN Charles, dit VAUBAN, actuellement Officier des Gardes Civiques Républicains, a fait l'impressionnant récit suivant :

« Le 16 juin 1944, vers 20 heures, je suis appelé hors de ma cellule (N° 124) à Montluc. Nous sommes rassemblés trente détenus, pris dans différentes cellules et attachés deux par deux. Nous sommes embarqués dans une camionnette qui, sous bonne escorte (une conduite intérieure chargée de sous-officiers et officiers allemands devant et une autre identique derrière, mitraillettes braquées), se dirige place Bellecour, au siège de la Gestapo. Nous stationnons environ 20 minutes dans la cour, sans descendre de la camionnette. Un officier allemand, en état d'ivresse, une bouteille de champagne à la main, nous insulte et nous annonce que Londres vient d'être détruit par les V.1.. Puis, nous repartons dans la même formation, pour une destination inconnue. Au cours de notre voyage, je reconnais, au passage, Caluire, Fontaines-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, Trévoux. Quelques kilomètres après Trévoux, sur la route de Bourg, la camionnette s'arrête à hauteur d'un pré, clos de toutes parts par de hauts buissons. J'appris plus tard que ce pré se trouvait à proximité de la commune de Saint-Didier-de-Formans et situé sur le territoire de cette commune. Une des autos d'accompagnement va se placer en travers de la route, à environ 50 mètres en avant, l'autre en fait autant en arrière. Sur l'ordre des Boches, quatre détenus descendent de la camionnette, ils sont démenottés et emmenés dans le pré. Quelques instants après, nous entendons crépiter les mitraillettes. Je ne vois pas la scène, l'entrée du pré étant située un peu en avant de la camionnette. Puis une autre série de quatre suit. Parmi ceux-ci, un tente de s'échapper; il quitte sa veste et la lance sur un des exécuteurs, puis il court en direction du Formans qui clôt l'autre bout du pré. Immédiatement, quatre mitraillettes sont dirigées sur lui et tirent sans arrêt ; il est finalement abattu, alors qu'il a déjà traversé tout le pré et qu'il se heurte à un rang de fils de fer barbelés. Son corps n'est plus qu'une passoire. (J'ai appris tous ces détails par la suite, d'une part, de mon camarade PALISSY, rescapé comme moi et qui a vu la scène par un trou de la bâche; d'autre part, par les gens du village qui ont relevé les cadavres). Puis, vient mon tour. Après m'avoir détaché, on me pousse vers l'entrée du pré où je pénètre, côté à côte avec mon camarade VALBONNE. De chaque côté de l'entrée se trouvent deux tueurs (deux en uniforme et deux en civil). Ce sont d'ailleurs les seuls civils ; tous les autres appartenant à la S. D. (Spéciale Division), ont, pour la circonstance, revêtu l'uniforme. A environ 5 ou 6 mètres de l'entrée du pré, j'aperçois les huit cadavres des premiers exécutés. Ils sont étendus, la face contre terre. Je fais environ 5 mètres à l'intérieur du pré lorsque les mitraillettes se font à nouveau entendre ; au même instant, je reçois un violent choc dans le dos, du côté gauche, je culbute en avant, la face contre le sol, sans perdre connaissance. Je ne souffre pas et je me rends compte tout de suite que je ne suis probablement pas atteint gravement. Je fais le mort. La fusillade continue à crépiter, entre-coupée de cris tels que « Vive la France ! ». « Adieu ma femme ! », etc... En tout cas, aucun pleur, aucune supplication. Tous montrent aux Boches comment les Français savent mourir.

Au bout d'un temps que je ne puis apprécier, peut-être dix minutes, peut-être vingt, la fusillade cesse, l'exécution est terminée. J'ai espoir, mais pas longtemps, car, après quelques minutes de silence, j'entends à nouveau crépiter les mitraillettes. Le son n'est plus le même, je me rends compte que les boches passent derrière chacun d'entre nous pour donner le coup de grâce. J'attends la fin. Un choc dans la tête, puis plus rien, c'est le néant. Un bruit de moteur, des voix, je ne réalise pas de suite, puis j'entends un ronflement qui va en diminuant. Je me rends compte que c'est la camionnette qui s'en va et que je suis en vie. J'attends quelques instants, puis je redresse la tête, ensuite j'essaie de me relever, j'y parviens malgré ma faiblesse. Je suis inondé de sang, mon bras gauche pend inerte et mon épaule me fait beaucoup souffrir. Je pars afin de trouver du secours, mais, avant, je regarde le champ de carnage. Les premiers cadavres sont à peu près alignés, mais la position des autres me donne l'impression qu'ils ont été mitraillés dans n'importe quelle position ; les uns sont couchés sur le dos, d'autres sur le côté, d'autres sur le ventre, certains sont recroquevillés. L'un d'eux, qui avait eu les jambes brisées à la suite de tortures et qui avait dû être porté de l'infirmerie de Montluc à la camionnette, a été abattu après avoir été jeté à terre devant l'entrée du pré. Lui non plus n'était pas mort, puisque les paysans ont retrouvé son corps dans le fossé de l'autre côté de la route. Il a donc dû traverser celle-ci en rampant au cours de la nuit. Les Allemands étaient au nombre de 19 ou 20 et appartenaient tous à la Spécial-Divisionen ».

H5004-0167

Actuellement dix-huit corps ont été identifiés :

1 — Mignard Etienne.
2 — Ribaud Maurice, 19 ans, à Chassieu (Isère).
3 — Adam, 42 ans, 25, cours de la République à Villeurbanne.
4 — Isabella Hector, 32 ans, plâtrier-peintre, 27, rue Centrale à Thonon-les-Bains.
5 — Zenezini Oreste, 26 ans.
6 — Veyrier Félix.
7 — Cesard Louis, 20 ans, étudiant, 159, rue Bataille à Lyon.
8 — Gayet Marius, 19 ans, employé S.N.C.F., 4, rue de la Métropole à Chambéry
9 — Bribaud Francisque, 34 ans, chauffeur, 39, rue des Tables-Claudiennes à Lyon.
10 — Bloch Marc, 58 ans, professeur à la Sorbonne, 23, rue de l'Orangerie, Caluire.
11 — Furby Georges, 21 ans, dessinateur, 32, rue des Aqueducs à Lyon.
12 — Jomard Francisque, 36 ans, à Oullins.
13 — Cachon Armand, 19 ans, G.M.R., 14, rue Basse-Combalot à Lyon.
14 — Roussel Fabien, 43 ans, employé à la S.N.C.F., 31, montée de la Grande-Côte à Lyon.
15 — Clouet Marcel, 33 ans, charpentier, rue Adonis à Toulouse.
16 — Boureau Marc, 38 ans, militaire de carrière, 9, rue du Lt-Colonel Prévost à Lyon.
17 — Davso Francis, 32 ans, étalagiste, 9 bis, rue du Commandant Imosh à Marseille.
18 — Bonnet Lucien, 34 ans, avocat-conseil, 39 bis, rue de Marseille à Lyon.

P.V. 417 du 17-6-44 et rapport 29/2 du 31-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Trévoux.

SAINT-MARCEL

Le 8 juin 1944, vers 22 h. 30, M. Tribouillet Firmin, 43 ans, laitier, accompagné de M. Venet Auguste, se rend en camion à Villars. Le lendemain, à 2 kms 500 du village de Saint-Marcel, on retrouve la voiture abandonnée et deux cadavres, celui de M. Tribouillet et celui d'un inconnu. M. Venet, dont on trouve le béret posé sur les bidons de lait, a disparu. Il n'a pas donné signe de vie jusqu'à présent.

Enquête 218 du 21 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

SATHONAY-CAMP

Le 27 août 1944, dans une rue de Sathonay-Camp, M. Bretagnolle François, 47 ans, est abattu d'une rafale de mitraillette par un Allemand.

Enquête 262 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial

SATHONAY-VILLAGE

Le 14 août 1944, un inconnu, d'origine israélite, est amené dans le chemin de Sathonay à Vancia par une automobile occupée par plusieurs hommes en civil et armés de mitraillettes. Le cadavre de l'inconnu est retrouvé avec deux blessures à la nuque.

H5004-0168

Le Gendarme BARDOT a remarqué que l'auto a passé sans difficultés un barrage gardé par une sentinelle allemande.

Enquête 262 du 16-1-45 du Service départemental du Mémorial.

TRAMOYES

Le 13 août 1944, vers 22 h. 30, le milicien BALLUFIN, en état d'ébriété, se trouvait dans la cour du café BARRUEL en même temps que plusieurs autres consommateurs. Ayant cherché querelle à l'un de ceux-ci, M. BADARD, il le met en joue et tire, mais c'est M. ANSELME Albert, 25 ans, qui est gravement blessé. Les témoins veulent désarmer le milicien qui fait un pas en arrière, tire un nouveau coup de fusil et, cette fois, atteint mortellement M. LAURENT François, 58 ans.

Le 31 août, NORÉ Pierre, prisonnier F.F.I., arrêté à MIONNAY, est fusillé sur le territoire de la commune de TRAMOYES.

Enquête 13 du 16-11-44 du Service départemental du Mémorial.

TREVOUX

« Le 8 février 1944, vers 20 h. 1/4, déclare Mme DÉCOMBE, un policier allemand s'introduisait à la maison et demandait à voir mon mari qui était porteur du journal « Bir-Hakeim » qui lui avait été remis par un voisin.

Après un interrogatoire de quelques minutes, il fit sortir mon mari devant lui, sous la menace de son revolver. M. FRIZON Jean, 57 ans, épicier, se trouvait sur le palier avec moi, ainsi que mes deux filles. En passant devant nous et, sans que rien ne le fit prévoir, il se retourna et tira sur M. FRIZON, lequel s'affaissa et décédait à la suite de sa blessure, quelques heures après ».

P.V. N° 102 du 8-2-44 de la Brigade de Gendarmerie de Trévoux.
Enquête 229 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Villars

LA CHAPELLE-du-CHATELARD

Le 14 juin, assassinat par les Miliciens de PERRIN Victor, 34 ans, instituteur ; VENET Pierre, 51 ans, cultivateur ; BRUNARD Joseph, 69 ans, forgeron ; Mlle CHABRY Odette, 21 ans (Voir MARLIEUX).

MARLIEUX

Le 14 juin, un groupe de Miliciens, sous les ordres du Commandant d'AGOSTINI, arrête six habitants de la commune. Ils sont enfermés dans une voiture cellulaire où se trouve déjà le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

Les prisonniers sont emmenés à la CHAPELLE-DU-CHATELARD où les Miliciens procèdent à trois nouvelles arrestations.

Quelques minutes plus tard, ils font descendre, de la voiture, quatre de leurs prisonniers, parmi lesquels se trouve une jeune fille. MM. VENET, BRUNARD et PERRIN sont abattus à coups de fusil, au bord de la route de LA CHAPELLE-DU-CHATELARD à SANDRANS et Mlle CHABRY, dans la propriété de M. CHANET Albert.

Un simulacre de jugement a lieu ensuite à CHATILLON. MM. BOURILLON, FROMONT et FLUTTET sont relâchés et reviennent à pied de CHATILLON à MARLIEUX. Le convoi de

H5004-0169

prisonniers était parti devant eux. Sur le chemin, au lieu dit « Les Brets », commune de Chatelard, ils découvrent le corps de M. Brunard, abattu de plusieurs coups de feu.

Deux des personnes arrêtées sont déportées.

Le 14 juillet 1944, découverte de sept cadavres sur le chemin rural de Curtelet, à 50 mètres de la route nationale, de Bourg à Lyon.

Il s'agissait de cinq israélites et de deux cultivateurs du Jura, arrêtés à Bourg lors de la rafle du 10 juillet et abattus à coups de feu par la police allemande.

Meyer Marcel, 40 ans, israélite, marchand de bestiaux, domicilié à Bourg, cours de Verdun.

Unterberger Joseph, 41 ans, israélite, tailleur, 22, rue du 23e, à Bourg.

Unterberger Maurice, 40 ans, israélite, tailleur, 24, rue du 23e, à Bourg.

Weil Fritz, 50 ans, comptable, israélite, 7, rue Vaugelas, à Bourg.

Weil Jean-Samuel, 42 ans, israélite, comptable, 7, rue Vaugelas, à Bourg.

Pernaudet Henri-Joseph, 30 ans, cultivateur à Andelot-les-Saint-Amour.

Paucod Arthur, 43 ans, cultivateur à Andelot-les-St-Amour.

Le 20 juillet à 17 heures sur le bas-côté de la route nationale 83, on découvre le corps de Jean Adam, 18 ans, atteint de quatre balles de revolver. Ce jeune homme, qui appartenait à un groupe de Résistance, avait été pris par les Allemands les armes à la main, au cours d'un engagement dans la région de Corveissiat et amené à Bourg le 17 juillet.

Rapport 778 du 15-7-44 du Capitaine, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de l'Ain. — P.V. 151 du 26-9-44, 200, 201, 202, 203 du 9-11-44, rapport 42/2 du 13-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Marlieux.

Enquête 122 du 13-12-44, 128 du 12-12-44 et 177 du 16-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-PAUL-de-VARAX

Le 12 août 1944, le maquis attaque un convoi allemand, près de la ferme de Blessonnier où habite Mme Vve Cornet et ses enfants. Entendant la fusillade et craignant des représailles allemandes, les hommes quittent leur domicile, à l'exception de l'un des fils, Cornet Benoît, 30 ans, qui ne veut pas laisser seules sa mère et ses sœurs.

Peu après, les Allemands rentrent dans la ferme et, comme Cornet se lève du banc où il est assis, l'un d'eux tire une rafale de mitraillette qui l'atteint aux pieds. Le blessé tombe ; il est immédiatement achevé d'une balle dans la région du foie. Pendant ce temps, les autres Allemands malmènent et frappent la mère, les sœurs, ainsi que les petits frères et neveux.

Enquête 5 du 13-11-44 du Service départemental du Mémorial.

VILLARS-les-DOMBES

Le 10 juin 1944, après les opérations du maquis contre les voies de communication allemandes de la région, une dizaine d'Allemands en tenue, appartenant à la Gestapo, se présentent chez M. Buis, 60 ans, à la Vieille Gendarmerie. Au cours d'une perquisition faite avec le concours de Miliciens et de G.M.R., ils découvrent le fusil d'un Allemand tué par le Maquis, le 8 juin, à proximité de la maison Buis. Après avoir violemment battu M. Buis à coups de crosse et de poing, ils le conduisent sur la tombe de leur compatriote. Au retour, bien qu'ils aient pu constater le soin apporté à la sépulture, ils abattent le malheureux d'une rafale de mitraillette, à quelque distance de chez lui.

H5004-0170

Le même jour, vers 17 heures, le Commandant de la Gestapo de BOURG, accompagné d'un de ses officiers, se rend à la Mairie de VILLARS où il fait venir l'Adjoint au Maire, M. BOUILLIER Gilbert, 53 ans, pharmacien à VILLARS. Le second de ces officiers, lui attribuant toute la responsabilité des événements survenus à VILLARS, depuis le jour du débarquement allié, le frappe pendant 45 minutes de gifles et de coups de poing.

Le 17 août, vers 10 heures, après un sabotage effectué par le Maquis en gare de VILLARS, trois trains de militaires allemands venant de BOURG trouvent la voie coupée. Un certain nombre de ces soldats, descendus du premier train, se déploient aux alentours de la gare pour fouiller les maisons et rechercher les coupables. Deux d'entre eux rencontrent une jeune fille de 16 ans, alors en vacances chez son oncle ; ils l'entraînent dans un local appartenant à un voisin et la violent. Au même moment, deux autres militaires pénètrent dans une villa et abusent d'une jeune fille qu'ils y rencontrent.

Le 29 août 1944, au cours de leur retraite, environ 200 Allemands de la Luftwaffe venant de Toulouse, d'après leurs dires, occupent VILLARS. Ayant été attaqués par le maquis et ayant des morts et des blessés, ils postent des sentinelles dans tout le pays. Invité par l'une d'elles à l'aider à enterrer des morts, M. VULIN, 69 ans, met peu d'empressement à obéir ; il est abattu d'un coup de pistolet à bout portant.

Le même jour, un habitant de la commune, arrêté par les Allemands, est d'abord contraint à rester à genoux pendant plusieurs heures, puis est emmené. L'on est depuis lors sans nouvelles de lui.

Rapport 45/2 du 1er-11-44 et 54/2 du 15-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Villars.
Enquêtes 37 du 22-11-44, 65 et 66 du 28-11-44 et 180 du 18-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0171

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

Canton d'Ambérieu

ABERGEMENT-DE-VAREY

Le 8 février 1942, au cours des opérations de police effectuées par les troupes allemandes, la ferme de « La Montagne » est incendiée. Le 14, on découvre, sur les lieux, neuf cadavres, six aux abords immédiats du bâtiment et trois, entièrement carbonisés, dans la cave. Les objets trouvés sur les cadavres permettent d'identifier le fermier, ELLENA Léonord, 33 ans et cinq hommes appartenant aux forces de la Résistance : REINE Jean-Charles, 26 ans ; PUYMOREUX Louis, 26 ans ; MONET François, 43 ans ; FOUGERARD Maurice, 24 ans et PERRIN Georges, 42 ans. Du fait de la carbonisation ou de l'absence de pièces d'identité, trois cadavres ne peuvent être reconnus. Le 28 février, découverte de deux nouveaux cadavres dont un seul est identifié : celui de MORIER Charles, âgé de 22 ans.

Mme ELLENA, seule survivante du drame avec ses enfants, en fait le récit en ces termes :

« Le 4 février 1944, l'habitation du propriétaire, qui se trouve à cinq mètres de la ferme, ainsi que la ferme, furent occupées par un groupe de maquis (11 hommes armés). Nous vécumes en parfaite amitié avec eux, lorsqu'une tierce personne vint les avertir qu'il fallait immédiatement quitter les lieux, car il y avait du danger. Les jeunes gens partirent environ une heure après et s'enfuirent dans les bois ; c'était le 7 février. Tout était calme, lorsque, le lendemain, vers 12 h. 30, un autre groupe de maquis se composant de 25 hommes traqués et affamés, vinrent se réfugier à la ferme de la Montagne, occupant la place des autres. Il était environ 2 h. à 2 h. 30, lorsque le chef et un de ses soldats sortirent de la maison du propriétaire. A ce moment même, mon mari était occupé à couper du bois dans la remise et, moi-même, j'étais dans la cuisine avec mes enfants... Tout à coup la fusillade éclata ; et je vis les deux hommes rentrer dans la maison et ressortir avec tout le groupe armé, pour opposer une résistance qui fut d'ailleurs acharnée, les Boches ayant cerné la ferme sur un demi-cercle. De ma fenêtre, je vis tomber, mortellement blessés, les jeunes gens. La situation s'aggravant pour le maquis, ils tentèrent une sortie et perdirent la moitié de leur effectif. Les autres s'échappèrent en gagnant la forêt proche et d'autres encore périrent héroïquement. Comme les balles rentraient par les fenêtres et crépitaient contre les murs de ma chambre où j'étais réfugiée, je fus contrainte de me cacher, avec mes trois enfants, sous le matelas de mon lit ; nous étions épouvantés. La situation devint intenable pour moi lorsque les Boches commencèrent à attaquer la ferme à la grenade. Les vitres des fenêtres, la porte de ma chambre volèrent en éclats ; risquant le tout pour le tout, je pus sortir et passer au milieu des Boches. Je fus interrogée par deux des leurs, vêtus en civil, parlant correctement le français. Ils furent insolents et grossiers à mon égard. La neige s'était mise à tomber, il faisait froid ; les enfants pleuraient ; nous n'avions aucun vêtement chaud, n'ayant rien pu emporter. Donc je décidais de me rendre au village ; je n'avais pas fait 500 mètres, que des Boches embusqués dans le bois, nous jetèrent une grenade qui éclata à quelques mètres de moi. Avant mon départ de la ferme, je ne vis pas trace de mon mari. Le lendemain matin, voulant à tout prix savoir ce qu'il était devenu, je me rendis à la ferme malgré le danger qu'il y avait encore à monter là-haut. Je vis son corps à quelques mètres de l'endroit où il travaillait lorsque les Allemands arrivèrent. Tout porte à croire qu'il fut tué l'un des premiers. Je trouvais la maison du propriétaire entièrement brûlée et la ferme presque complètement détruite. Cependant, je me rendis compte qu'elle avait été pillée et saccagée ».

Le 25 juillet 1944, vers 8 heures, une soixantaine d'Allemands se dirigent sans hésitation vers l'habitation de Mme PERROD, née BLANC Marie, âgée de 32 ans. A l'extérieur, ils tirent de nombreux coups de feu, puis pénètrent dans la maison et abattent la jeune femme que l'on retrouve près de son évier, au fond de la cuisine.

H5004-0172

« J'ai constaté, écrit le Docteur PAUSIN, de JUJURIEUX, une énorme blessure au niveau de la région précordiale dans laquelle on aurait enfoncé le poing ; la chemise était encore noircie par la poudre et l'on peut affirmer que la pauvre femme a été abattue à bout portant. Elle était en état de grossesse et je devais pratiquer son accouchement dans la semaine qui suivait ».

Une grange attenante à la maison a été incendiée.

P.V. 56 du 15-2-44, 77 du 29-2-44, 398 du 23-10-44 et 458 du 14-11-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Ambérieu.

Enquête 117 du 13-12-44 du Service départemental du Mémorial.

AMBÉRIEU-EN-BUGEY

Le 5 février 1944, 19 arrestations suivies de 17 déportations en Allemagne.

Le 8 juin, vers 17 heures, arrestation en gare d'AMBERIEU de la jeune Anne PASSERAT de la CHAPELLE, âgée de 17 ans, dans les circonstances que son père décrit en ces termes :

« Partie de PARIS le 6 juin au soir, avec sa mère, ses deux frères et sa sœur cadette, elle se trouvait depuis la matinée du 8 juin en gare d'AMBERIEU, attendant que le train reparte en direction de CULOZ. Après une longue attente en gare d'AMBERIEU, ma fille se trouvait en compagnie de sa sœur, dans le couloir de son wagon, et faisait la conversation avec un prêtre, professeur dans une Institution à la TRONCHE, dont elle avait fait la connaissance entre PARIS et LYON. Il était environ 17 heures et ma fille, assez gaie de nature, jouait avec la canne de ce prêtre (mutilé) par la fenêtre de son wagon qui donnait à contre-voie. Un train s'avança sur celle-ci : il comprenait une locomotive et un wagon plat chargé de balles de paille compressée. Des soldats allemands qui se trouvaient sur le quai en face se mirent à vociférer en allemand, donnant probablement des ordres pour que les gens qui étaient aux portières des wagons se reculent et rentrent dans leur compartiment. Ma fille, ne parlant pas un mot d'allemand, ne comprit pas du tout de quoi il s'agissait, et sans prendre garde continua son jeu. Quelques instants après, des soldats allemands montèrent dans le wagon où se trouvaient ma fille, la frappèrent à coups de poing et à coups de pied, puis l'emmenèrent au poste de garde de la gare. Ma fille, lorsqu'elle reçut les premiers coups, cria : « Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce que j'ai fait ? ». Le malheur avait voulu que le wagon de paille qui était remorqué à contre-voie ramenait les cadavres de quelques soldats allemands qui avaient été tués au cours d'une escarmouche avec le maquis, près de ST-RAMBERT. Ma femme essaya de fléchir le chef du poste, mais en vain ; elle fut repoussée brutalement. Ma fille fut alors emmenée au Château des ECHELLES, siège du commandant de la place d'AMBERIEU. Ma femme, accompagnée par une personne d'AMBERIEU, essaya, à nouveau, de faire libérer ma fille. Il lui fut répondu qu'elle était coupable d'outrage à l'armée allemande et qu'elle devait être jugée. Deux jours après, le samedi 10 juin, elle était emmenée à LYON et incarcérée dans le courant de l'après-midi au fort MONTLUC. Tirée de sa cellule vers les 6 heures du soir, elle était trouvée le dimanche 11 juin à midi, assassinée, montée de Castellane.

« Après son transfert à LYON, diverses démarches furent faites auprès de la Gestapo et des autorités allemandes, pour savoir ce qu'était devenue ma fille. A diverses reprises, il fut répondu qu'elle était toujours à MONTLUC. Le 3 juillet, il fut déclaré à ma sœur, venue aux nouvelles, que ma fille était à MONTLUC et qu'elle partirait pour l'Allemagne. Arrivé de PARIS le 5 juillet, il me fut déclaré le 7 à la Gestapo, où je faillis d'ailleurs être arrêté, que je devais considérer ma fille comme partie pour l'Allemagne. Deux jours avant, un colis remis pour elle par la Croix-Rouge, était accepté par les autorités de la prison. A une dame qui s'était occupée d'elle, il avait été aussi répondu qu'elle était partie pour l'Allemagne. Bref, nous considérions tous ici que, malgré son jeune âge, elle avait été condamnée à la déportation en Allemagne.

« Reparti pour PARIS, je passais deux mois dans l'angoisse et, sitôt la libération du territoire effectuée, je revenais ici afin de trouver si possible des personnes qui avaient pu être incarcérées avec elle et libérées depuis. Alerté par une de ses co-détenues m'ayant déclaré qu'un soir on était venu la chercher dans sa cellule et que depuis elle n'avait pas reparu, je décidais, le 10 octobre, d'aller au service des fusillés, 4, rue Vauban. Quelle ne fut pas ma stupeur de découvrir sa photographie. Toute l'atroce vérité m'apparut. A l'Institut médico-légal, je reconnus ses vêtements ; tout n'avait été qu'un mensonge impudent. Malgré son jeune âge, son sexe et sa faute vénielle, pour autant qu'il y en ait eu une, ma fille avait odieusement servi d'otage et de victime à la fureur allemande.

« Arrêtée le 8 juin, incarcérée le 10 à MONTLUC un samedi dans l'après-midi, elle était odieusement assassinée le 11 juin, sans qu'il semble y avoir eu l'ombre d'un jugement. Ma fille allait atteindre ses 18 ans le 10 octobre courant.

« Ajoutant à leur lâcheté, les autorités allemandes nous cachèrent la vérité pendant plus d'un mois, mentant les unes après les autres et nous laissant espérer, alors que tout était fini depuis longtemps. Sans la volonté tenace que je manifestais pour la retrouver, et la méfiance qui depuis quelque temps me tenaillait, je n'aurais peut-être jamais découvert leur horrible forfait ».

Le 8 juin également, vers 19 heures, des soldats allemands, de garde à un passage à niveau, tirent des coups de feu sur une voiture qui ne s'était pas arrêtée aux sommations.

H5004-0173

Deux hommes sont tués : CASSINI René, fromager, 24 ans ; LEMITRE André, garde des communications, 29 ans.

Rapport du 21-6-44 du Service des Renseignements généraux de la Préfecture de l'Ain. — P.V. 49 du 9-6-44, rapport 2185 du 19-6-44 et lettre du 4-12-44 du Commissariat de Police d'Ambérieu.

Enquêtes 217 du 21-12-44, 225 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial

SAINT-DENIS-EN-BUGEY

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1944, vers 0 h. 30, un convoi allemand passe en direction de LYON. Les habitants entendent des rafales de coups de feu. Le lendemain, on découvre à 400 mètres du bourg, trois cadavres démunis de toute pièce d'identité : l'un de 35 à 40 ans, le deuxième de 18 à 20 ans, le troisième de 38 à 40 ans. Le Docteur GADOT constate que les deux premiers ont été abattus de 6 balles dans le dos ; le dernier, qui a reçu 4 balles dans le dos, a les deux bras fracturés.

D'après le P.V. de Gendarmerie, il s'agissait de trois personnes appréhendées le 7 juillet sur le square de la gare d'AMBÉRIEU, au cours d'une rafle, par les troupes d'occupation : un Espagnol démuni de papiers, un officier polonais et un italien, l'un et l'autre déserteurs (?).

Le 16 août 1944, vers 9 h. 30 du matin, un camion d'une vingtaine de F.F.I. rencontre un camion allemand au lieu dit « La Tour ». Une bataille s'engage dans les rues, mais des renforts arrivent du côté allemand ; les F.F.I. sont obligés de se replier sur la colline qui domine la localité.

Deux F.F.I. blessés : DUCHAMP René, demeurant à LA TOUR DU PIN et un inconnu sont achevés sur place par les Allemands qui les avaient poursuivis ; M. BOUVIER Louis, retraité, 59 ans, qui travaillait à sa vigne et s'était réfugié sous une roche, est aperçu par les Allemands qui le sortent de sa cachette et l'abattent.

P.V. 326 du 9-7-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Ambérieu.
Enquête 239 du 26-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Belley

IZIEU

Le 6 avril 1944, vers 9 heures, une voiture allemande, suivie de deux camions, transportant une douzaine de soldats et trois civils, arrive à la colonie d'IZIEU qui abritait de jeunes juifs. Trois membres du personnel et 53 enfants sont emmenés et ultérieurement déportés. Parmi ces enfants, 23 étaient âgés de 10 à 14 ans, 24 de moins de 10 ans, une petite fille et deux petits garçons n'avaient que 5 ans.

Enquête 248 du 5-1-45 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Champagne

ARTEMARE

Le 5 février 1944, quatre personnes, arrêtées au cours d'une rafle à ARTEMARE, sont dirigées sur COMPIEGNE.

Le 10 février 1944, au cours d'une perquisition, les Allemands découvrent un fusil

H5004-0174

de chasse et une carabine chez M. MOINE. Ce dernier est immédiatement emmené par les Allemands et fusillé à CULOZ.

« Le 14 juin 1944, vers 15 heures, déclare M. BOIRRE Antoine, garde-champêtre, M. BERTHELON Louis-Anthelme quittait ARTEMARE pour se rendre au hameau de CERVEYRIEU, commune d'ARTEMARE où il était domicilié.

Il suivait la route longeant la rivière « Le Séran », lorsqu'il fut sommé de s'arrêter par un poste allemand installé à environ 200 mètres de cette route. Au lieu d'obtempérer, M. BERTHELON répondit par un signe négatif ; c'est alors qu'une rafale de fusil-mitrailleur l'atteignit au ventre. Blessé mortellement, il se laissa glisser en bas du talus. La patrouille survenant aussitôt, il fut impossible de savoir ce qu'il était devenu. Ce n'est que le lendemain que les témoins (Mmes CHARVIN et PITAVY, du hameau de CERVEYRIEU) le trouvèrent mort au bord du « Séran ».

Le 14 juin 1944 également, M. TACQUET René, 21 ans, qui appartenait à la Résistance, est pris par les Allemands, les armes à la main, au lieu dit « LINOD », commune de VIEU. Il est fusillé le lendemain à ARTEMARE.

Le 15 juin 1944, l'Italien SUARDI Carlo, 44 ans, est atteint par rafales de mitrailleuses et décède de ses blessures.

P.V. 44 du 18-2-44 de la Brigade de Gendarmerie de Champagne. — Rapport 491/2 du 30-6-44 du Commandant de Gendarmerie de la Section de Belley. — Rapports du 17-10-44 du Docteur GUEUGNON, correspondant du Mémorial.
Enquête 165 du 16-12-44 du Service départemental du Mémorial.

BRENAZ

Le 12 juillet 1944, les troupes allemandes étaient en opération de « représailles » dans le Valromey. Une patrouille rencontre deux jeunes gens qui s'étaient réfugiés dans la forêt : PELLIN Fernand et Maurice MARQUES. Après les avoir interrogés, les Allemands leur font porter sacs et caisses de munitions. Arrivés au lieu de la bataille avec les Forces de la Résistance, ils les en débarrassent, puis les attirent à l'écart dans l'intention de les supprimer. L'un d'eux, Maurice MARQUES, réussit à se sauver et à échapper à la fusillade de ses poursuivants. Le second, PELLIN Fernand, 18 ans, est abattu d'une balle dans la nuque. Il n'avait été dépouillé ni de ses papiers, ni de ses effets.

Enquête du 13-10-44 du Docteur GUEUGNON.

CHAMPAGNE

Le 13 juin 1944, GAY Lucien, 20 ans, blessé par rafales de mitraillette à LA FAVERGE (commune de CHAMPAGNE), est transporté dans un état très grave à l'Hôpital de NANTUA. Le 19 juillet, les Allemands s'emparent de ce blessé et de plusieurs autres, et les fusillent dans une carrière près de MONTRÉAL.

Le 10 juillet 1944, vers 8 h. 15, MM. BOICHOT et DESJARDINS, conducteurs de camions aux F.F.I., se trouvant près de leurs véhicules, sur la place de l'Eglise de CHAMPAGNE, sont capturés par les Allemands qui attaquaient le village, et fusillés immédiatement dans un pré, au lieu dit « LA PIECE ».

Lors de la même attaque, Mme CHARVET, née MENUBARBE Judith, 63 ans, est tuée par une balle allemande.

Enquête 189 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.
Enquête du 19-10-44 du Docteur GUEUGNON.

H5004-0175

CHARANCIN

« Le 15 juin, nous écrit le Docteur GUEUGNON, au cours d'une opération contre les forces F.F.I., qui avaient établi un barrage à 200 mètres en avant de l'Hôtel du Col de La Lèbe et 300 mètres en arrière du hameau de SAINT-MAURICE, les Allemands incendient ce hameau n'épargnant qu'une maison sur 24, puis, contournant le barrage, ils arrivent devant l'hôtel où le propriétaire, M. DUGONE Charles et son fils Fernand, 15 ans, sont restés. Ils les conduisent dans un ravin, proche de la maison, où ils les martyrisent. Leurs corps ne portent aucune trace de balles.

M. DUGONE père a reçu un coup de baïonnette qui lui a sectionné la gorge dans une bonne moitié ; il présente également de nombreux coups de baïonnette dans l'épaule et le bras droits. Le biceps est détaché, les doigts sont coupés.

M. DUGONE fils a été frappé d'un coup de baïonnette dans la bouche qui lui a presque partagé le menton. Un autre coup lui a mis les intestins hors du ventre.

En outre, de nombreuses autres ecchymoses sont relevées sur leurs figures.

Après ces assassinats, leur maison a été incendiée.

Ces victimes n'appartenaient pas aux F.F.I. »

Rapport 146/2 du 1er-7-44 du Commandant de Gendarmerie de la Section de l'Ain.
Enquête du 22-10-44 du Docteur GUEUGNON.

LUTHÉZIEU

Le 5 février 1944, 8 personnes sont déportées.

Le 15 juin 1944, au cours de l'attaque allemande du Col de La Lèbe, les Allemands fusillent M. BESSET Charles, 34 ans, ancien commissaire aux Chantiers de Jeunesse.

Enquête du 16-10-44 du Docteur GUEUGNON.

RUFFIEU

Le 2 février 1944, vers la fin de l'après-midi, au carrefour des routes G.C. 9 et G.C. 31, une rencontre a lieu entre un groupe de la Résistance et un détachement de l'armée d'occupation.

Après l'échauffourée, les soldats allemands, sans motif valable, incendient la ferme FRANÇON, sise à proximité. Des civils s'étant spontanément portés sur les lieux pour conjurer le sinistre, les occupants, opérant un retour rapide, dispersent cette équipe de sauveteurs par longues rafales de fusils-mitrailleurs et jettent dans le brasier, pour l'activer, des grenades incendiaires.

Un peu plus tard, lorsque leur départ fut certain, les secours s'organisent. Tandis que les uns s'emploient à maîtriser le feu, d'autres, dans l'obscurité, recherchent les corps des jeunes du maquis tués par les Allemands.

Le soir même, trois cadavres sont relevés. Quatre autres devaient être retrouvés le lendemain, au lever du jour. Parmi ces 7 victimes, 2 seulement sont morts au combat (balles de plein fouet au front) : VITTET Armand, de BELLEY, VANDEVILLE Marc, dit CHTIMI ; les 5 autres, blessés au cours de la lutte, avaient été achevés.

SCHNEIDER Emile, dit « Le Tailleur », de SARREGUEMINES, s'était réfugié derrière un buisson et la blague à tabac, ouverte entre ses doigts crispés, prouve qu'il roulait une cigarette au moment où, surpris, il reçut un coup de revolver à bout portant, en pleine tête.

H5004-0176

CHEVALLIER Maurice, blessé au bras, devait essayer de se panser lui-même lorsqu'il fut achevé ; sous la violence de la décharge, le crâne a éclaté.

GENET Joanny, de BELMONT, ne dut pas être blessé et semble s'être porté au secours d'un camarade. En effet, une timbale trouvée près de lui et une certaine disposition de son corps laissent supposer qu'il donnait à boire à son voisin. Il avait eu la poitrine défoncée à coups de botte ; l'empreinte des chaussures était visible sur la capote. En dessous du menton, la marque très nette d'un violent coup de poignard pouvait être relevée.

LAURENT Henri, atteint d'une rafale, avait été achevé à la baïonnette. L'avant-bras droit, affreusement tailladé, était détaché du reste du corps.

BRETONNIER André présentait une large plaie laissant voir au milieu de la cuisse, le fémur pulvérisé. Le malheureux, en se traînant, longeait une clôture qu'il ne pouvait escalader. De violents coups de crosse lui brisèrent la boîte cranienne et firent jaillir la substance cérébrale.

Au cours des opérations de février, 10 personnes sont déportées.

Enquête du 15-12-44 du Docteur GUEUGNON.

SONGIEU

Le 12 juillet 1944, au lieu dit « RONGET », un F.F.I. présumé être OSWALD Eugène, 19 ans, blessé en combat, est achevé par les troupes allemandes.

P.V. 389 du 5-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Champagne.

VIEU

Le 6 février 1944, 6 personnes sont déportées.

Le 19 juin, à la suite de l'engagement du Col de La Lèbe, MM. SATRE André, 23 ans, GIRERD René, 21 ans, sont fusillés.

Au cours des opérations de juin, 3 habitants de la commune, MM. BERNARD Georges, 21 ans, BERNINI Joseph, 21 ans, PERSCH Roger, 24 ans, sont arrêtés et fusillés ultérieurement par les Allemands à CHALLES-LES-EAUX (Savoie).

Rapport 146/2 du 1er-7-44 du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bourg.

Canton d'Hauteville

ARANC

Au cours de l'expédition allemande du 7 février, M. MORRIER Alphonse, 46 ans, est fusillé dans le village d'ARANC parce que les Allemands et les Miliciens ont découvert chez lui une arme d'un modèle ancien. Sa maison est pillée et incendiée. Pour le même motif (découverte d'une vieille arme usagée), M. MAGASSON Louis, 58 ans, est emmené par les Allemands. Le 28 février, son corps carbonisé, est découvert dans une ferme incendiée, sur le territoire de la commune d'EVOSGES. Son pull-over, resté intact au niveau du dos, permit de l'identifier.

Après le passage de l'expédition, le corps de Mme Vve ORAISON, 56 ans, est retrouvé dans sa maison, au hameau de Résinand ; les doigts de la main droite coupés, la boîte

H5004-0177

crânienne enfoncée, probablement à coups de crosse. La face portait la trace d'une balle. Avant la détonation, des cris ont été entendus par M. MATHIEU Joseph qui se trouvait à proximité.

18 personnes sont arrêtées le 7 février et déportées.

P.V. 92 du 12-2-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville.
Enquête du 30-10-44 du Docteur GUEUGNON.

CORLIER

Le 7 février 1944, les hommes du village, parmi lesquels le Maire, sont rassemblés au café TURC François. Après interrogatoire, 5 habitants de CORLIER, MM. TURC Henri, 54 ans, GROBAS César, 56 ans, JUHEM Joseph, 55 ans, ESCANDRE Albert, 48 ans, le cafetier M. TURC François, 62 ans, ainsi que deux jeunes gens d'IZENAVE : VITAL René, 23 ans, et BERNARD Arthur, 17 ans, sont conduits à la sortie du village ; un de ces derniers est abattu alors qu'il essayait de se sauver ; les autres sont fusillés, tandis que des Allemands pillent et incendient leurs maisons.

P.V. 91 du 12-2-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville.

CORMARANCHE-EN-BUGEY

Le 11 juillet, vers 7 heures du soir, BOCHET Emile, 31 ans, et DUCHÊNE Paul, 36 ans, revenaient de l'Hôtel des Cols (P.C. des F.T.P.) vers le village de CORMARANCHE, lorsqu'ils tombent dans une embuscade allemande au lieu dit « TEILLERES ». La voiture, criblée de balles, fait une embardée et se renverse au bas du talus. Les deux occupants, blessés sans doute par les premières rafales, sont achevés par les Allemands qui se précipitent sur eux.

Le 11 juillet également, MM. GUILLOT-VIGNOT Francisque, 38 ans et EMIN Léon, 30 ans, chauffeur, attirés dans un guet-apens par un coup de téléphone demandant une ambulance, sont capturés par les Allemands, emmenés à THÉZILIEU et frappés au cours d'interrogatoires. Le lendemain matin, ils sont fusillés au lieu dit « LES CUISSONIERES », sur le territoire de la commune de CORMARANCHE. Au même endroit, on relève le corps de GIARDINO Constant, 38 ans, tué en combat.

Enquête du 5-11-44 du Docteur GUEUGNON.

HAUTEVILLE-LOMPNES

Le 4 janvier 1944, la maison de CHAPUIS Henri, 31 ans, qu'habite M. BOUVRET René, 24 ans, est cernée par 8 hommes armés, dont 2 portent l'uniforme allemand. Ils pénètrent en brisant portes et fenêtres à coups de mitraillettes et assassinent René BOUVRET. Ils se retirent après avoir pillé la maison. M. CHAPUIS également recherché par eux, était absent. Le 6, il est fait prisonnier au cours d'opérations contre le maquis à BRENOD. Incarcéré à MONTLUC, il est fusillé à LYON, avenue Berthelot.

Le 5 février, M. REVERDY Léon, 29 ans, cultivateur, et son voisin, M. RIVAT Noël, 33 ans, carrier, qui se rendent au village, apprennent que des troupes allemandes y sont arrivées et décident de rentrer chez eux. De la direction de CORLIER, survient une camion-

H5004-0178

nette montée par des Allemands qui, en les voyant dans les champs, tirent sur eux sans aucune sommation. M. RIVAT est tué, M. REVERDY blessé.

Les 5 et 6 février, 18 personnes sont arrêtées et déportées.

Le 7 février, M. SEYTIER Marius, 66 ans, est arrêté, conduit à MONTLUC, puis à COMPIEGNE où il meurt le 26 février 1944.

Le 30 mars, découverte au lieu dit « LE BROCHY » du cadavre de PROST Louis, fromager, 26 ans, arrêté à NIVOLLET-MONTGRIFFON (voir cette commune).

Le 4 mai, arrestation et déportation, par la Feldgendarmerie, d'une famille d'israëlites polonais : M. P..., sa femme et sa fille.

Un habitant d'HAUTEVILLE, M. ARNOUX Alexis, 17 ans, arrêté par les Allemands, est fusillé le 20 juin à CHALLES-LES-EAUX (Savoie).

Le 23 juin 1944, au cours d'un combat entre Allemands et F.F.I., M. MAGNIN Joannès, 19 ans, qui venait de quitter le hameau de NANTUY pour se réfugier dans les bois, est tué. Mme GUY, née BUISSON Joséphine, 61 ans, blessée au hameau de TRÉPONT, succombe le lendemain.

P.V. 92 du 12-2-44 et 178 du 31-3-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville.
Enquêtes des 17-10-44, 4-11-44, 9-12-44 du Docteur GUEUGNON.

THEZILIEU

Le 15 juin, M. MIGUET Jean, 66 ans, facteur des P.T.T. en retraite, se trouvait dans son jardin lorsque les Allemands débouchent d'un bois voisin et tirent sur lui. Il est d'abord blessé à l'épaule ; la fusillade continue et l'achève.

M. CLEYET Emile, 30 ans, de retour d'une mission, se trouve dans un café du hameau de PONTHIEU. Des Allemands pénètrent dans la maison, l'arrêtent et le fusillent contre le mur du lavoir.

Le même jour, M. GARIN Raymond, 22 ans, sortait de chez sa grand-mère habitant le hameau de PONTHIEU, lorsqu'il est arrêté par des Allemands postés autour de la maison, conduit à une cinquantaine de mètres sur la route de THEZILIEU à VIRIEU et tué d'une balle dans la nuque. Son corps est jeté dans la haie qui borde la route.

Le 16 juin, CLÉARD Francis, 38 ans, GUILLERMET Gabriel, 47 ans, partis d'HAUTEVILLE, avec une ambulance, pour relever les corps de 2 camarades tués au combat, sont arrêtés par les Allemands au hameau de PONTHIEU, gardés comme otages à VIRIEU et à ARTEMARE. Avec les deux frères BILLON Charles, 23 ans, et André, 21 ans, faits prisonniers au combat de la veille, ils sont conduits à CHALLES-LES-EAUX (Savoie) et fusillés le 20 juin 1944.

Le 22 juin, HERBEPIN Jean, HERBEPIN André et CONVERT, F.F.I., sont exécutés par les Allemands au lieu dit « LA CHAILLONNIERE ».

Le 12 juillet, au hameau de SAINTE-BLAISINE, TOUTIER, F.F.I., subit le même sort.

En juillet, BILLON André, 20 ans, cultivateur à THEZILIEU, blessé au pied dans un combat près de LOMPNÈS, est transporté à l'Hôpital de NANTUA, d'où il est enlevé par les Allemands pour être fusillé à MONTRÉAL le 19 juillet.

Enquêtes du 19-10-44, du 3-6 et 26-11-44 du Docteur GUEUGNON.
Enquête 209 du 17-1-45 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0179

Canton de Lagnieu

AMBUTRIX

Le 11 juin 1944, trois habitants de la commune sont arrêtés. Deux n'ont jamais, depuis lors, donné de leurs nouvelles ; le troisième, GUY Jean-Marie, 24 ans, gendarme, est fusillé par les Allemands à CHALLES-LES-EAUX le 20 juin.

Enquête 194 du 20-12-44 du Service départemental du Mémorial.

LAGNIEU

Le dimanche 11 juin 1944, vers 11 heures, un camion allemand monté par une trentaine de militaires et venant de la direction d'AMBÉRIEU par la R. N. 75, s'arrête à un barrage d'arbres, à 400 mètres de l'agglomération environ. Pendant que, sous la menace de leurs armes, des soldats obligent les habitants à déblayer la route, d'autres parcourent les environs en tirant des coups de fusil et tuent d'une balle DUCARRE Gustave, 58 ans, cultivateur, qui piochait sa vigne au lieu dit « LE CHAMPOUX » à 300 mètres environ du barrage.

Le soir, vers 18 h. 30, GALLET Henri, 19 ans, et le jeune BUIROD Louis, revenaient d'accompagner deux jeunes filles de VAUX-EN-BUGEY.

« Nous nous trouvions sur la route nationale 75, à 200 mètres au nord de LAGNIEU, déclare BUIROD Louis, lorsque nous avons vu venir des camions allemands se dirigeant vers AMBERIEU. Ils étaient montés par des militaires armés. Le premier camion s'est arrêté à notre hauteur. Un officier et un civil, qui parlait correctement français, sont descendus et sont venus vers nous. Le civil nous a traités de « terroristes » et nous a fait monter dans le camion qui s'est remis en marche. Après avoir parcouru 100 mètres, le camion s'est arrêté à nouveau. Les soldats sont descendus et se sont mis à tirer des coups de fusil et à lancer des grenades dans les environs. Ils ont fouillé les buissons et ont trouvé le jeune l'HOTE René, 24 ans, employé de la S.N.C.F. qui avait dû avoir peur en entendant les coups de feu et s'était caché. Ils l'ont ramené sur la route et l'ont fusillé sur place d'une rafale de mitraillette. Sans changer de place, ils nous ont donné l'ordre de descendre du camion. GALLET est descendu le premier. Ils lui ont fait tourner le dos et l'ont fusillé à bout portant d'une rafale de mitraillette, puis de deux coups de pistolet dans la tête pour l'achever. Quant à moi, au moment où je descendais du camion, le civil a dit à l'officier : « Non, pas terroriste, trop jeune » et m'ont empêché de descendre. Ils m'ont ensuite emmené à AMBERIEU, au « Groupe scolaire », puis à la Gestapo, à LYON, et, enfin, au fort MONTLUC où ils m'ont gardé 12 jours.

« GALLET et moi ne faisions pas partie du Maquis et nous n'avions pas d'arme. Quant à l'HOTE, j'ignore s'il était porteur d'une arme. Je certifie qu'au moment de notre arrestation, il n'y a eu aucun coup de feu, ni aucune menace faite contre les Allemands ».

Rapport 64/2 et 65/2 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Lagnieu.
Enquête 17 du 17-11-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Saint-Rambert

CLEYZIEU

Le 12 juin 1944, M. ROMAND Marius, 44 ans, fauchait dans un pré, près de CLEYZIEU lorsqu'il est mortellement atteint par une rafale de mitraillette tirée par des soldats allemands.

Enquête du 13-10-44 du Docteur GUEUGNON.

EVOSGES

Le 7 février, à la suite d'une expédition des troupes allemandes composées de S.S. et de membres de la Gestapo, 4 fermes, 1 grange, 2 hangars sont incendiés, 6 voitures appartenant à des habitants de la commune sont endommagées.

H5004-0180

Les Allemands fouillent la maison de M. CARREL Jean, 29 ans. Ils y découvrent de la farine, qui servait au ravitaillement des F.F.I. cantonnés à MARCHAT. Ils font sortir M. CARREL sur le pas de sa porte et, sans explication, l'abattent de deux rafales de mitraillette.

M. JACQUEMET Jean-Marie, 58 ans, Maire d'EVOSGES, est conduit devant sa ferme en flammes et, se voyant mis en joue, il lève les bras afin de se masquer le visage. Un des militaires ouvre le feu et lui sectionne les doigts ; immédiatement après, il est abattu à coups de mitraillette.

M. BRUN Aristide, 46 ans, et MAGDINIER Alfred, 22 ans, accusés d'avoir ravitaillé le maquis, sont amenés devant la maison COCHAUD. Ils entendent les rafales qui tuent M. JACQUEMET. Les Allemands leur commandent de marcher ; ils avancent de quelques pas et plusieurs rafales les couchent à terre. Un Allemand leur donne le coup de grâce. Comme il essayait de se sauver, M. BRUN Julien, 22 ans, est arrêté par les Allemands qui, à coups de crosse et de poing, le conduisent près du lavoir. On l'interroge, il ne répond rien ; bousculé, il tombe à genoux, puis est immédiatement abattu de deux rafales de mitraillette.

Aucune de ces victimes n'appartenait aux F.F.I.

Trois cadavres d'inconnus, vraisemblablement tués au cours de la même opération, sont découverts sous la neige — 2, le 22 février, et 1, le 26 février 1944.

Le 28, on trouve le corps de MAGASSON Pierre, plâtrier-peintre, 58 ans, tué le 7 (voir ARANC).

P.V. 67 du 14-2-44, 72 du 15-2-44 et 96 du 26-2-44, rapport 225 du 9-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert. — P.V. 91 du 12-2-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville. — Rapport du 10-2-44 du Service des Renseignements généraux de la Préfecture de l'AIN. Enquête 76 du 29-11-44 du Service départemental du Mémorial.

NIVOLLET-MONTGRIFFON

Le 8 février 1944, les troupes allemandes continuent leurs opérations dans la commune de NIVOLLET-MONTGRIFFON.

M. CHAVANT Marius, 48 ans, adjoint au Maire, qui avait prêté son concours à la formation du maquis dans la région, est arrêté dans la nuit par deux Allemands et un Milicien. Il subit plusieurs interrogatoires relatifs à son fils qui venait de s'enfuir avec d'autres jeunes gens, puis est fusillé sur la place publique.

Tout dévoué à la Résistance, M. PROST Louis, 25 ans, fromager, est pris par les Allemands. Il reçoit force coups de poing, de pied, de crosse de fusil. Il est vu au village, les reins meurtris, la tête enflée, les dents cassées, une ecchymose à la tempe. Malgré cela, il n'avoue rien de ce qui pourrait compromettre le sort des jeunes du maquis. Emmené en camion, on retrouve son corps, le dos criblé de balles, près d'HAUTEVILLE (voir cette commune).

M. RIZZA Alphonse, 29 ans, qui s'enfuyait, est abattu par les Allemands.

La fromagerie, la cure, une grange et une écurie sont incendiées.

Le 8 août 1944, vers 8 h. 15, cinq avions allemands bombardent la commune de NIVOLLET-MONTGRIFFON ; 24 immeubles sont détruits ou endommagés, 9 corps sont retirés des décombres : ceux de Mme MOLLARD, né LHERBE Rose, 34 ans ; MOLLARD André, 13 ans; MOLLARD Armand, 7 ans ; MOLLARD Joanny, 39 ans ; GARIN Anthelme, 48 ans ; GARIN

H5004-0181

Jeanne, Louise, 19 ans ; SARTORY Paul, 35 ans ; TURPIN-CADOT Marie, 68 ans ; Mme SARTORY, née DUMOLLARD, 32 ans.

P.V. 69 du 15-2 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert. — Rapport du 14-2-44 du Maire de Nivollet-Montgriffon. — P.V. 91 du 22-2-44 et 178 du 31-3-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville. — Rapports 225 et 226 du 4-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert.
Enquête du 20-10-44 du Docteur GUEUGNON.
Enquêtes 61 du 25-11-44, 74 du 30-11-44, 103 du 11-12-44 du Service départemental du Mémorial.

SAINT-RAMBERT

Dans la nuit du 5 au 6 février 1944, PITKOWSKI Maurice, bûcheron, 22 ans, détenu à la villa Franc, essaye de s'enfuir, mais est abattu par une sentinelle allemande.

Dans les jours qui suivent, de nombreuses personnes sont appréhendées et interrogées par la Gestapo à SAINT-RAMBERT. Dix arrestations sont maintenues et suivies de déportations en Allemagne.

Le 24 juin, un train de service s'étant rendu à SAINT-RAMBERT pour réparer la voie endommagée par des patriotes, M. BÉATRIX, 52 ans, et LARACINE, 36 ans, qui cueillaient des cerises, furent aperçus de la voie ferrée par les Allemands. Aussitôt, une patrouille, avec fusils-mitrailleurs, se rapproche d'eux et fait feu. Les deux malheureux tombent le corps criblé de balles.

Le 6 juillet, Mlle BOLLIET, 51 ans, et M. LANDRY, 67 ans sont tués par balles à leur fenêtre.

Le 7 juillet, vers 17 heures, lors d'une expédition allemande, une trentaine de personnes sont arrêtées, M. GIRARD, que les Allemands venaient chercher, réussit à s'échapper par son jardin ; il est blessé d'une balle de mitrailleuse. Douze personnes sont désignées comme otages pour être fusillées. M. LANNEZVAL, rescapé, déclare :

« Vers 21 h. 30, ils nous ont emmenés place de l'Eglise. A ce moment, une bagarre a éclaté entre les troupes d'occupation et le maquis ; les Allemands nous ont alors fait faire demi-tour, puis, à l'entrée de la grande rue, ils nous ont fusillés dans le dos à l'aide de mitraillettes. Après avoir achevé certains blessés, ils se sont retirés ».

Sept morts gisaient à terre : le Docteur TEMPORAL, Maire de SAINT-RAMBERT, 58 ans ; GOLZIO Louis, 53 ans, secrétaire de Mairie ; MOLINERO Dominique, 43 ans ; ARENA Joseph, 58 ans ; CHATTON Pierre, Chef de District du Ravitaillement, 36 ans ; POLLET Joanny, 46 ans ; MULTIN Louis, 20 ans.

Les cinq blessés purent atteindre les maisons voisines où ils reçurent les premiers soins ; M. DEFEO, réfugié de MARSEILLE, blessé au poignet, regagne son domicile ; les autres sont transportés par les Résistants à l'Hôpital de NANTUA. M. LANNEZVAL peut rentrer chez lui le 13 juillet .

Un peu plus tard, vers 22 heures, M. RIGAUD, accusé d'être au service du Maquis, est fusillé près du transformateur. M. DUROCHAT Marius, 43 ans, en rentrant chez lui, est tué d'une balle allemande.

Tous les ouvriers de l'usine de Schappe sont rassemblés contre un mur au fond de la cour et doivent rester là, debout, de 15 h. 30 à 22 h. 30. M. BÉRARD, directeur général, M. RENANT, directeur du peignage, M. BELLŒUF, magasinier, sont frappés à coups de bâton par des membres du P.P.F., sous la direction des occupants.

(Le 19, les Allemands revenaient à NANTUA et emmenaient neuf blessés en cours de traitement pour les abattre à MONTREAL. Parmi eux, se trouvaient les trois rescapés de la

H5004-0182

fusillade du 7 : M. BURTSCHELL André, 36 ans, Juge de Paix à SAINT-RAMBERT ; GAYAT Pierre, 46 ans, secrétaire de mairie ; MARGUIN Adrien, 30 ans).

P.V. 53 du 6-2-44, 55 du 8-2-44, 72 du 15-2-44, 226 du 4-11-44, 227 du 11-9-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert.
Enquête du 22-12-44 du Docteur GUEUGNON.
Enquête 75 du 30-11-44 du Service départemental du Mémorial.

TENAY

Le 5 février 1944, les troupes allemandes investissent TENAY, occupent les bâtiments publics, interdisent la circulation des voitures et des bicyclettes.

Le 8, M. GAUDET Marcel, 25 ans, est arrêté dans la rue par les Allemands qui perquisitionnent chez lui sans résultat. Emmené à ARTEMARE, il est enfermé dans une cave ; violemment frappé à coups de poing, suspendu à un crochet par les poignets, il perd connaissance. Après plusieurs jours de semblables sévices, il est enfin libéré. Son portefeuille lui est rendu, moins l'argent. Sa montre et sa chevalière sont gardées par les Allemands.

P.V. 55 du 16-2-44 de la Brigade de Gendarmerie à Tenay. — P.V. 72 du 15-2 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert.
Enquête du 25-11-44 du Docteur GUEUGNON.

TORCIEU

Le 24 juin 1944, un train de service allemand s'étant rendu à SAINT-RAMBERT pour réparer la voie ferrée endommagée par les patriotes, les militaires de ce train aperçurent un homme occupé à travailler ses vignes et firent feu sur lui. Cet homme, M. PERRIN Lucien, 53 ans, grièvement blessé (plaie de la région fessière, ayant pénétré dans l'abdomen), n'a pu être transporté à l'Hôpital à cause du couvre-feu. Il décédait le lendemain sans avoir reçu de soins.

Rapport 226 du 4-1-44 de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rambert.
Enquêtes du 24-1-44 du Docteur GUEUGNON, 72 du 1-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Seyssel

CORBONOD

A la suite d'un accrochage avec des éléments de la Résistance, le 10 juillet vers 6 heures, les Allemands arrivent au hameau d'ORBAGNOUX et fouillent les maisons. Chez M. GUILLOZ Léon, ils lancent par la fenêtre une grenade qui blesse à la jambe Mme GUILLOZ ; puis, ils font sortir cette dernière et ses cinq enfants. M. GUILLOZ est arrêté. Sa maison est incendiée. Un voisin, M. LANTHELME Delphin, 29 ans, est trouvé porteur d'une photographie de la campagne de Syrie où il est en short et en chemisette devant les tentes montés rappelant un camp du « maquis ». Accusé de participer à la Résistance, il est conduit dans une cave et frappé violemment ; on l'entend crier et gémir pendant plusieurs heures. Après le départ des Allemands, vers midi, on trouve son corps dans la cave, les membres brisés, le visage tuméfié. Il avait été achevé d'un coup de revolver dans la nuque.

Au cours de cette opération, 4 fermes ont été incendiées.

Rapport 22/2 du 5-11-45, P.V. 519 du 16-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Seyssel.
Enquête 100 du 11-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0183

CULOZ

Le 10 février 1944, vers 4 heures, un détachement de militaires allemands arrive à CULOZ, en vue d'une opération de police contre les hommes de la Résistance.

Vers 8 heures, INNOCENTI Joseph, âgé de 21 ans et S... 20 ans, sont arrêtés et enfermés dans une salle d'attente de la gare de CULOZ.

Le lendemain, les Allemands arrêtent MATHIEU Louis, 32 ans, demeurant à BELLEY, et les deux frères P... Robert, âgé de 21 ans et Paul, âgé de 17 ans, demeurant à CULOZ. Les prisonniers sont transférés à SEYSSEL (Hte-Savoie) où à 23 heures, INNOCENTI et MATHIEU sont fusillés sans jugement.

Le jeune Paul P... a été relaxé en raison de son jeune âge. Son frère Robert et S... ont été déportés en Allemagne.

Le vendredi 11 février, vers 23 heures, les Allemands fusillent au bord de la route nationale N° 92, à environ 800 mètres de la sortie est de CULOZ, direction SEYSSEL, M. MOINE Anthelme, 63 ans, matelassier à ARTEMARE (Ain) où il avait été arrêté.

P.V. 65 du 13-2-44, 71 du 15-2-44, 388 du 4-11-44, rapport 131/2 du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Culoz. — P.V. 44 du 18-2-44 de la Brigade de Gendarmerie de Champagne.
Enquête 59 du 23-11-44 du Service départemental du Mémorial.

SEYSSEL

Le 13 février, vers 8 h. 30, une habitante de SEYSSEL aperçoit dans la neige, au lieu dit « EN CABARET », six corps étendus côte à côte. L'un d'eux est reconnu immédiatement pour être celui de M. TERRIER Victor, 49 ans, demeurant à 200 m. de là et qui avait été arrêté la veille après une perquisition dans son appartement. Les autres, identifiés par la suite, sont : MM. VILLALBA Palamerio, 27 ans ; BONFILS (présumé), 20 ans environ et un inconnu, tous trois arrêtés à SEYSSEL ; MATHIEU Louis, 32 ans, et INNOCENTI Joseph, 20 ans, arrêtés à CULOZ le 10-2-44.

Le 17 juillet 1944, à OCHIAZ et VOUVRAY, des soldats allemands arrêtent MM. BLANC André, 23 ans, SAGE Aimé, 34 ans, COMPIANI André, 22 ans et GUDIN Maurice, 21 ans. Ils leur attachent les mains derrière le dos, les rouent de coups pendant le parcours de VOUVRAY à SEYSSEL (15 km.) par une chaleur torride et les fusillent, en commençant à tirer les premières rafales à hauteur des jambes, puis en remontant progressivement. Leur mise à mort dura un quart d'heure.

P.V. 60, 61, 62, 63, 64, 65 du 15-2-44, rapport 22/2 du 5-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Seyssel. — Rapport 21/2 du 30-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde.
Enquête 109 du 12-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Virieu-le-Grand

CONTREVOZ

Le 19 juin 1944, vers 8 h., des troupes allemandes cernent le hameau de PREVEYZIEU. Après vérification des pièces d'identité, sept espagnols : DOMINGO Santos Garcia, 60 ans ; ORTEGA Domingue-Thomas, 57 ans ; OCAGA Médina-José, 57 ans ; SANTIAGO San-Pegna, 27 ans ; MARTINEZ Ruy-Antonio, 28 ans ; MARTINEZ Gonzalès-Médina, 24 ans ; CANOVAS Larios-José, 34 ans, bûcherons, rattachés au 128e groupe de Travailleurs Etrangers d'AMBERIEU, sont emmenés et emprisonnés à ARTEMARE, puis, le lendemain, conduits avec d'autres otages, en direction de CHAMBERY. Ils sont fusillés à CHALLES-LES-EAUX, le 20 juin 1944.

Enquête 2 bis du 8-11-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0184

PUGIEU

Le 19 juin 1944, vers 8 h. 30, un détachement allemand de cent hommes environ, cerne le hameau de CHAVILLIEU, perquisitionne dans toutes les maisons et bâtiments d'exploitation et arrête FERLET Marcel, 24 ans, permissionnaire prisonnier qui n'avait pas rejoint. Ce dernier est fusillé le lendemain à CHALLES-LES-EAUX.

Enquête du 24-10-44 du Docteur GUEUGNON.

ROSSILLON

Le 17 juin, vers 15 h. 30, deux colonnes allemandes descendent de la montagne ; la première se dirige sur ARMIX, la seconde, d'une soixantaine d'hommes, sur le hameau de NIVOLET, commune de ROSSILLON. Un jeune homme, nommé « Totor » appartenant aux F.F.I., qui avait perdu son unité, est le premier interrogé, fouillé et fusillé immédiatement. Le feu est mis à une maison et à toutes les granges. Pendant ce temps, quelques hommes sont tenus en respect par la menace des armes. M. THOMAS Gustave, 58 ans, après vérification de sa carte d'identité, est fusillé à trente mètres de son habitation. M. VAUDEY Marius, 38 ans, est fusillé également. Les portes sont enfoncées, les fenêtres brisées, les bâtiments fouillés, les postes de T.S.F. enlevés. Sous peine d'être abattus, il est interdit aux gens, dont les immeubles flambent, de sauver quoi que ce soit. Des lapins sont jetés dans le brasier.

Le 20 juin 1944, un habitant de ROSSILLON, M. BARRIER Joseph, 54 ans, est fusillé par les Allemands à CHALLES-LES-EAUX (Savoie).

Enquête du 23-10-44 du Docteur GUEUGNON.

VIRIEU-LE-GRAND

Le 17 juin, BELOTTI Antoine, manœuvre, de nationalité italienne, est arrêté et fusillé le 20 juin 1944 à CHALLES-LES-EAUX.

Le 29 juin 1944, un cadavre, découvert dans un bois, est reconnu, plus tard, pour être celui de M. OLIVETTI Claudius, de St-RAMBERT.

Lettre du 26-10-44 du Maire de Virieu-le-Grand.

H5004-0185

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

Canton de Bellegarde

ARLOD

Le 8 mars 1944, dans la matinée, trois manœuvres algériens, MOHAMED BEN HAMED, 37 ans, TAHAR BEN BELCACEM, 26 ans, TAYEB DJELLEL, 37 ans, allaient de GÉNISSIAT à ARLOD par le sentier qui longe la voie ferrée. Ils se trouvèrent dans le secteur d'un combat entre la résistance et les troupes allemandes. Pris par ces dernières, ils sont transportés à BELLEGARDE. Le soir, vers 20 h. 30, les Allemands les ramènent sur la route N° 25 d'ARLOD à BILLIAT, au lieu dit « CHAMPIGNY » ; des coups de feu sont entendus et le lendemain matin, on trouve leurs trois cadavres.

Le 7 avril 1944, vers 15 heures, des soldats allemands tuent, d'un coup de fusil, KAMAR HAMED BOUZAT, 38 ans, manœuvre, qui passait sur le pont du chemin de fer reliant ARLOD aux usines ; la circulation sur ce pont avait été interdite par les Allemands, mais aucune pancarte n'en avisait la population.

Lettre de protestation du 11 mars 1944 du Sous-Préfet de Nantua au Commandant de la Feldgendarmerie. — P.V. 289 du 8 avril 1944, 813 du 9 novembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde.

Enquêtes 6 du 13 novembre 1944 et 124 du 13 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

BELLEGARDE

Le 9 février 1944, dans la matinée, la Gestapo arrête trois habitants de BELLEGARDE : C..., M... et F..., sous prétexte qu'ils étaient chefs terroristes. Enfermés dans un local de la gare, ils sont roués de coups, puis emmenés par les Allemands ; leur famille n'a jamais eu de leurs nouvelles.

En avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, M. PINARD, instituteur à SAILS-LES-BAINS (Loire) se trouvait en congé chez M. BATON, hôtelier à BELLEGARDE. Le 8 avril, il est arrêté par la Gestapo et accusé d'être un chef communiste. Il est enfermé dans un local de l'Ecole de Filles, puis disparaît. On est sans nouvelles de lui jusqu'au 11 mai, date à laquelle son corps est découvert dans le Rhône, près de BELLEGARDE ; il portait trois blessures par arme à feu et paraissait avoir séjourné un mois dans l'eau.

Le 8 juin 1944, à huit heures, M. LAPERRIÈRES Jules, 24 ans, se rendait à son travail aux Forces Motrices de la Savoie, lorsqu'il fut appréhendé par les Allemands devant l'église de BELLEGARDE et fusillé quelques mètres plus loin.

Le 14 juin, COSSON Edouard, 46 ans, est mortellement atteint par une rafale de mitraillette, alors qu'il passait rue Charcot.

Au cours des combats des 14 et 15 juin, M. DUJOUX Jules, 46 ans et Mme MARTIN-

H5004-0186

KODUAT Ernestine. 69 ans, qui s'étaient mis à l'abri dans les bois voisins de leurs maisons, sont découverts par les Allemands et abattus.

P.V. 133 du 17-2-44, 897 du 26-11-44, rapports 83/2 du 28-2-44, 21/2 du 5-10-44, 22/2 du 12-1-45 de la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde.
Enquête 226 du 22 décembre 1944 et 238 du 26 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

CHAMPFROMIER

En juillet, trois hommes de la résistance, DONAZZOL Henri, 22 ans, DURNERY Jean, 25 ans et THONNET Georges, 18 ans, qui avaient quitté leur groupe dans la région de BELLEGARDE et se trouvaient sans armes, sont pris et fusillés par les Allemands.

Rapports 10/4 du 15 novembre 1944 et 13/2 du 12 janvier 1945 de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-de-Michaille.

CHATILLON-DE-MICHAILLE

Du 9 au 14 février 1944, les Allemands pillent de nombreuses habitations et principalement celles qui étaient inhabitées. Ils incendient la maison et la ferme de M. JEANTET, au lieu dit « A TREBILLET », après les avoir pillées et avoir volé le cheptel. Trois hommes sont arrêtés et déportés.

En juillet, les Allemands, harcelés par les F.F.I., se servent de la population civile pour se protéger. M. R..., habitant alors CHATILLON-DE-MICHAILLE, témoin connu de nous et digne d'une entière confiance, (nous ne pouvons préciser davantage son identité, car son fils est prisonnier en Allemagne), déclare :

« Le mardi 11 juillet 1944, le Maquis avait miné des rochers surplombant la route au lieu dit « La Crotte » et provoqué une explosion au moment du passage d'une colonne hippomobile allemande ; une partie du convoi avait été écrasée sous les roches, sous lesquelles on a trouvé plusieurs cadavres de soldats allemands. A ce moment, ordre a été donné à la population de se rassembler, les hommes munis d'une pioche. Une cinquantaine de personnes environ ont été dirigées sur le lieu de l'explosion et ont dû travailler au déblaiement. Les hommes commencèrent à déblayer les grosses roches, tandis que les femmes et les enfants rejetaient sur les bas-côtés de la route les pierres de moindre importance. Ces travaux durèrent environ 2 heures, entrecoupés par quelques rafales de mitrailleuses tirées d'on ne sait où et qui causaient la plus vive émotion, surtout parmi les enfants, dont les plus jeunes étaient âgés de 13 à 15 ans. Le lendemain, dans la matinée, on entendit des bruits de canonnade et de fusillade dans la région de TRÉBILLET et une équipe de cheminots dut aller élargir le passage en soulevant les gros blocs avec des crics. Vers 16 heures, nouveau rassemblement de toute la population sur la place : hommes, femmes et enfants. Le Maire fait connaître les ordres donnés par les Allemands et que l'interprète vient de traduire : « Le Maquis tire sur des soldats allemands munis du brassard de la Croix-Rouge ; aussi toute la population de CHATILLON doit-elle se rendre sur la route de TRÉBILLET pour ramasser les morts et les blessés ». Nous devons être dans les 300 dont 30 à 40 hommes ; le reste, femmes, jeunes filles et enfants de tous âges. La femme d'un gendarme arrive avec ses deux enfants (2 et 3 ans) dans une poussette et demande à un Allemand si elle doit aussi partir. Le soldat lui répond : « Bien sûr, puisque vous avez une voiture ». A une autre femme, Madame GUILLOT, qui porte un enfant de 9 mois, un autre Allemand déclare : « Beau temps, pas prendre froid ». Cette mère, ayant voulu quelques minutes après, quitter la colonne, un soldat l'y a fait rentrer en lui disant : « Il faut que les enfants apprennent jeunes à connaître la guerre ». Arrivés sur la route de TRÉBILLET, nous nous sommes vite rendu compte qu'il ne s'agissait pas de secourir les blessés allemands, mais bien de protéger leur convoi contre toute attaque possible du Maquis. Un véritable rideau de civils protégeait en effet les voitures allemandes et les personnes qui le composaient, — c'est-à-dire femmes et enfants — étaient obligées de marcher, ou plutôt de courir, à la même vitesse que le convoi. Quelques coups de feu furent échangés entre Maquis et Allemands, mais sans atteindre grièvement aucun de nous. Plusieurs jeunes filles, dont ma fille, durent tirer elles-mêmes un canon allemand afin d'éviter qu'il soit détruit par un tir du Maquis. J'ai vu aussi un soldat allemand qui semblait soutenir deux femmes et je pensais que, parmi ces brutes, il s'en trouvait tout de même quelques-uns un peu plus pitoyables que les autres, mais, m'approchant, je m'aperçus qu'il ne faisait que s'entourer de ces deux femmes pour se défendre, lui aussi, des balles du Maquis ».

A la même date, M. PIDOUX Eugène, 41 ans, est fusillé par les Allemands qui ont trouvé, sous un hangar de sa ferme, du matériel de cuisine appartenant aux F.F.I.

H5004-0187

DUVERT Henri, 20 ans, PERRAZI François, 23 ans et GUICHARDON Gabriel, 57 ans, tous trois de l'A.S., envoyés en mission, sont capturés par les Allemands et fusillés.

M. FAVRE Emile, 57 ans, surpris au hameau de TREBILLET par les troupes allemandes attaquant les F.F.I., est accusé d'avoir aidé celles-ci ; il est fusillé sur le champ.

Le même jour, Mme MATHIEU, née LANEL Odette, 25 ans, qui se rendait à CHATILLON de MICHAILLE, est arrêtée à proximité du barrage de la CROTTE.

« Elle a été conduite devant un officier, déclare M. GAYTARD Adolphe, Vice-Président du Comité local de Libération. Là, d'après les dires, on lui aurait reproché de faire partie du Maquis, parce qu'elle était vêtue d'un blouson de toile crème.

Ce vêtement, d'après les Allemands, provenait du Maquis. Malgré ses dénégations et ses prières — Mme MATHIEU s'était mise à genoux et demandait grâce en raison de ses deux enfants en bas âge — elle a été sauvagement abattue d'un coup de revolver. Mme MATHIEU n'avait jamais fait partie du Maquis ».

M. LANEL Raymond, qui se trouvait dans un champ, est tué à coups de fusil-mitrailleur.

Les corps des victimes restent plusieurs jours à l'endroit où elles ont été abattues, les Allemands ayant refusé, jusqu'à leur départ, l'autorisation de les inhumer.

Au cours des opérations, deux maisons d'habitation, une ferme et une maison de commerce ont été incendiées. Le pillage a été général, principalement dans les communes de Châtillon-de-Michaille, Saint-Germain-de-Joux, Plagnes et Montanges : 400 bicyclettes, 300 postes de T.S.F., 50 véhicules ont été volés ou détruits volontairement par les Allemands. Il y a eu également des vols organisés d'argent, de linge, de literie, de bijoux ; ce qui n'a pu être emporté a été brisé ou incendié.

Rapport du 17 février 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
P.V. 23 du 15 février 1944. Etat 61 du 26 février 1944, rapport 10/4 du 15 novembre 1944, P.V. nº 478, 479, 480 du 28 novembre 1944, Nos 486 et 488 du 1er décembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-de-Michaille.
Enquêtes 135 du 15 décembre 1944, 136 du 16 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

CRAZ

Le 10 juillet, le hameau de BEYRIAZ est pillé de fond en comble. MICHAUD Marie-Auguste, 34 ans, est abattu par les Allemands.

« J'ai constaté sur le mort, déclare le Maire, trois formidables coups de matraque sur la figure ainsi que des coups de talon de botte entre les yeux ; en plus, trois coups de revolver dont deux à la tête et le troisième dans la région du cœur. J'ai fait procéder à la toilette funèbre du malheureux, méconnaissable tant des coups reçus que des coups de revolver vraisemblablement tirés à bout portant ».

Rapport 72 du 15 février 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Seyssel.
Enquête 1 du 10 novembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

INJOUX-GÉNISSIAT

Le 12 février 1944, à dix-sept heures, sans aucune provocation, ni sommation, les Allemands ouvrent le feu, à coups de canon et de mitrailleuses, sur les ouvriers sans défense qui quittaient leur travail au barrage de GENISSIAT. Parmi ces ouvriers, l'un est tué sur le coup : BEN ZOUAD, manœuvre, 27 ans ; un deuxième, MIRIC Mirco, 34 ans, a une jambe arrachée par un obus de 37 ; un troisième, SPREAFICO Charles, 44 ans, père de huit enfants, a un bras sectionné par une rafale de mitraillette. Les Allemands interdisent que des soins soient donnés aux blessés qui succombent le lendemain.

Le même jour, trente-quatre personnes sont arrêtées et déportées.

H5004-0188

P.V. du 12 décembre 1944, 106 du 22 février 1944, 192 du 10 avril 1944 ; rapport 3021/3 du 24 novembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Injoux-Génissiat

Enquêtes 51 du 24 novembre 1944, 208 du 21 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

MONTANGES

Au cours des opérations d'avril, douze hommes du maquis sont tués à MONTANGES. Neuf seulement ont pu être identifiés : LETIENNE Pierre, 22 ans ; MOUREAUX Roger, 20 ans ; JOST André, 24 ans ; BOMBARDIER J.-M., 20 ans ; FAVRE Arsène, 22 ans ; VENIERE Georges ; VANSSEY Paul, dit « Minet », 28 ans ; PAVEL Léon ; HOTTELET Alfred, 18 ans ; ces deux derniers, faits prisonniers, ont été exécutés deux jours plus tard. Les autres, sauf VENIERE tué sur le coup, ont été blessés en combat et achevés.

Ces patriotes, insuffisamment armés, ne pouvaient se cacher dans les bois encore dépourvus de feuilles, aussi avaient-ils servi de cibles aux Allemands postés à CHATILLON de MICHAILLE, sur le versant opposé de la vallée séparant les deux communes. Un habitant de CHATILLON de MICHAILLE, le jeune R..., a pu suivre, avec des jumelles, le déroulement des opérations. A un moment donné, il a vu notamment un soldat du maquis essayer de se dissimuler dans une ferme qui, aussitôt, fut criblée de balles. Une vieille femme, âgée de 70 ans, est blessée au cours de cette fusillade. Tous les jeunes du maquis qui n'ont pas pu s'enfuir sont abattus « comme des lapins » déclare le témoin ; celui-ci voit ensuite les Allemands s'approcher des corps étendus, leur tirer un coup de revolver dans la nuque et prendre, dans les poches, les papiers et l'argent qui s'y trouvaient.

Les gendarmes GALLEZOT et BECLERE, de la Brigade de CHATILLON de MICHAILLE, ont constaté que la plupart des victimes portaient des blessures nombreuses et des traces de coups sur toutes les parties du corps, qu'ils avaient les membres brisés, le visage tuméfié et même écrasé, qu'ils avaient reçu presque tous une balle dans la nuque, ce qui confirme le précédent témoignage.

Cinq hommes, faits prisonniers, sont conduits par les Allemands, en camion, à BELLEGARDE, puis à CHATILLON de MICHAILLE et dans toute la région, sans doute pour leur faire dénoncer leurs camarades du maquis. Finalement, ils sont fusillés au lieu dit « PRE MONTREAL » en bordure de la route de ST-GERMAIN de JOUX.

Rapports 10/4 du 15 novembre 1944 et 13/2 du 12-1-1945 du Maréchal des Logis Chef, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-de-Michaille.

St-GERMAIN-DE-JOUX

Le 2 février 1944, des troupes de passage tirent sur M. MAIRE Georges, qui revenait tranquillement de la pêche et le blessent d'une balle à la cuisse. Il fait le mort et sauve ainsi sa vie.

Le 10 avril 1944, les Allemands fusillent cinq hommes de la résistance, faits prisonniers au combat de Montanges. Ils laissent les cadavres démunis de toutes pièces d'identité. Trois peuvent être ultérieurement identifiés : BUILLARD Paul, 20 ans ; GIROD Simon, 20 ans ; PARRIEL Jean, 22 ans.

Le 14 juillet, les Allemands fusillent, près du cimetière, trois jeunes du maquis : MURE Robert, 23 ans ; TABOURET Albert, 23 ans ; DELOSTAL Marcel, faits prisonniers au col de RICHEMOND.

Dans la nuit du 17 au 18 juillet, une jeune fille de 20 ans est violée par deux soldats allemands.

H5004-0189

P.V. 73, 74, 75, 76, 78 du 18 avril 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-de-Michaille.
P.V. 464, 465, 466 de la Brigade de Gendarmerie de St-Germain-de-Joux.
Enquêtes 99 du 11 décembre 1944, 129 du 16 décembre 1944, 166 du 16 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Brenod

BRENOD

Le 5 février 1944, un engagement a lieu entre les troupes allemandes et la résistance, au lieu dit « LAPEYROUSE ». Le lendemain, un soldat allemand vient chercher deux habitants de la localité pour creuser une fosse destinée à recevoir les corps de trois jeunes du maquis présentant des plaies multiples par balles. Malgré les recherches effectuées, il n'a pas été possible de les identifier, ni de préciser les circonstances dans lesquelles ils ont été abattus.

Le 6 février, 32 arrestations suivies de déportations ; incendie de 15 maisons.

P.V. 29 du 26-2-1944, 77 du 14-3-44, 109 du 28-3-44, 110 du 28-3-44, rapport 69/2 du 28-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Brenod.

CHEVILLARD

Le 5 février 1944, vers dix-sept heures, au lieu dit « CREUX DURAFFOURD », les troupes allemandes abattent, à coups de feu, GUILLERMET Henri, 17 ans, qui regagnait son domicile avec sa luge, après avoir fait des provisions à CHEVILLARD.

Le 13 juillet 1944, SEVE Paul, 27 ans, et EVREUX Albert, 19 ans, qui s'enfuyaient, sont abattus.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet 1944, les Allemands arrêtent LARÇON Adrien, 28 ans, et l'interrogent à plusieurs reprises. Vers une heure, ils l'amènent à 30 mètres, à l'est du village, en bordure d'un chemin, et l'abattent. Sur le corps, relevé après leur départ, on constate des traces de violences, en particulier sur l'œil droit qui est enflé démesurément. Il porte en outre, derrière l'oreille, une blessure semblant produite par un coup de crosse. Tout le haut du visage est tuméfié.

Le 16 juillet 1944, un berger découvre dans la forêt de MEYRIAT, en bordure du C. D. 31, les corps de trois jeunes gens du maquis, les nommés MAGDELAINE René, 20 ans ; BON Aimé, 24 ans ; NALLET Marcel, 24 ans, tués par balles. Ils avaient traversé, le 13 juillet, le village de BRENOD conduits par des soldats allemands, les mains liées, le visage ensanglanté. Mourant de soif, ils avaient bu au bassin communal servant d'abreuvoir au bétail ; ils marchaient péniblement et paraissaient exténués.

Rapport 37/2 du 3-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Chevillard.
Enquêtes 24, 25, 36 du 21-11-1944 et 156 du 15-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

CORCELLES

Dans la soirée du 14 juillet 1944, les troupes allemandes opérant dans la région, traversent CORCELLES. Elles encadrent un prisonnier inconnu dans la région.

Le lendemain matin, on découvre un cadavre dans les pâturages au-dessus de CORCELLES, au lieu dit « La Pérouse ». Il porte des traces de balles. Des habitants le reconnaissent comme celui de l'inconnu prisonnier des Allemands ; le portefeuille trouvé

H5004-0190

sur lui contenait une carte d'identité au nom de RIGHETTI Félix, 48 ans, manœuvre à BELLEGARDE.

P.V. 310 du 14-11-44 de la Brigade de Brenod.
Enquête 94 du 8-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

GRAND ABERGEMENT

Le 12 juillet, ANCIAN Robert, 38 ans, cultivateur, est tué d'une rafale de mitraillette, alors qu'il rentrait de son travail à bicyclette.

Enquête 232 du 22-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

IZENAVE

Le 7 février, les troupes d'opération arrêtent trois personnes. Deux de celles-ci, VITAL René, 23 ans, et BERNARD Arthur, 17 ans, sont fusillées le même jour à CORLIER. La troisième est déportée en Allemagne.

Le 14 juillet 1944, M. RIBOLLET Fernand, 35 ans, demeurant à NANTUA, arrêté par les troupes d'opérations au cours d'une rafle à CHAMOISE, est amené en automobile à IZENAVE dans la soirée, et fusillé en dehors du village au lieu dit « LA CHAUME ».

P.V. du 28-2-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Brenod. — Rapport du 22-7-1944 de l'Inspecteur de Police GALLET, du Service des Renseignements généraux.
Enquêtes 40 du 22-11-1944 et 196 du 18-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

PETIT ABERGEMENT

Le 5 février 1944, tous les hommes restés dans le village sont enfermés au café FRANÇON ; ils y sont interrogés sur la présence du maquis dans la région. Ils sont ensuite relâchés.

Le 8 février 1944, la Gestapo arrive et l'interrogatoire reprend, accompagné de coups. Deux hommes, les fils de Mme Vve BERNE, BERNE Henri et ROCHAIX Victor, subissent de graves violences avant d'être fusillés.

« Je puis affirmer qu'ils ont été martyrisés tous les deux, déclare M. NIOGRET Fernand, enfermé également au café FRANCON, en particulier BERNE Henri dont le martyre a duré au moins quatre heures. Je puis préciser qu'il a été frappé à coups de poing, à coups de pied, à l'aide d'un manche à balai qui a été brisé sur sa tête et lui a provoqué de nombreuses blessures. Il avait la figure méconnaissable. De plus, un officier (colonel, je crois) l'a frappé à l'aide d'une corde à nœuds. Le sort de ROCHAIX Victor a été moins atroce, mais il a été frappé de nombreux coups de poing et de pied. Ces deux hommes ont été ensuite fusillés dans le village. BERNE Henri était placé au garde-à-vous, face à un placard sur lequel avait été tracé un trait à hauteur de ses yeux et qu'il ne devait pas quitter sans être frappé à nouveau ; à plusieurs reprises, je l'ai entendu crier : « Finissez-moi ». Tous les hommes du pays, qui étaient avec moi, peuvent certifier ma déclaration exacte ».

Treize personnes, dont deux femmes, sont déportées en Allemagne.

Le 13 juillet, les Allemands fusillent, sur le territoire de la commune, six hommes qui, ayant quitté BELLEGARDE au moment où les représailles commençaient dans la région, avaient été faits prisonniers par la suite : BENOIT Jean, 19 ans ; VORLET Emile, 28 ans ; BAMBOZZI Bruno, 21 ans ; BOUVRAT Lucien, 17 ans ; TOCCO Louis, 30 ans ; PILLARD Georges, 26 ans.

Rapport du Service des Renseignements Généraux en date du 17-2-1944. — P.V. 30 du 26-2-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Brénod. — Rapport du 2-3-1944 de l'Adjudant Chef Commandant la Section de Gendarmerie de Nantua. — Rapport 38/2 du 3-11-1944 de la Brigade de Brenod.
Enquête 19 du 13-11-1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0191

IZERNORE

Le 12 juillet 1944, M. GARREL Robert, 51 ans, ingénieur technicien, est tué sans motif par les troupes allemandes qui le rencontrent sur la route, alors qu'il procédait à la révision d'une ligne téléphonique particulière.

M. BLANDIN Léon, 34 ans, boucher, arrêté à Izernore, est tué à Nantua.

Les 13, 14 et 15 juillet, les Allemands commettent de nombreux viols dans toute la région. A Izernore, six cas seulement sont connus car, lorsque les faits n'avaient pas eu de témoins, les victimes ont gardé le silence. Toutes ces femmes ont été violées à plusieurs reprises (3 à 6 fois), l'une d'elles en présence de son mari gardé sous la menace des armes ; une autre, devant ses parents qui avaient été attachés à une rampe d'escalier.

Pendant la même période, de nombreuses maisons ont été incendiées, après pillage systématique. Les Allemands recherchent l'argent caché dans tous les jardins avec les appareils détecteurs de mines (aiguille aimantée déviant au voisinage du métal). Ils enlèvent la majeure partie de ce que les habitants avaient cru pouvoir soustraire à leur cupidité.

P.V. 331 du 30 novembre 1944 et rapport 46/2 du 14-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Izernore.
Enquête 223 du 21-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

MATAFELON

Le 12 avril 1944, cinq jeunes hommes et deux jeunes filles, du hameau de Chougeat, sont arrêtés sans motifs connus et déportés en Allemagne. Un pupille de l'Assistance publique âgé de 22 ans, arrêté le même jour, n'a jamais donné de ses nouvelles. Cinq maisons sont incendiées et quatre complètement pillées.

Le 15 avril 1944, arrestation de M. BALAND Roger, 35 ans, restaurateur. Ce dernier est emmené en voiture. Le 17 avril, son cadavre est retrouvé, une balle dans la nuque, près de la ferme de Buers (commune de Sonthonnax-la-Montagne). Son immeuble est entièrement incendié sous les yeux de sa femme malade et de sa fillette âgée de 3 ans. Un officier allemand assure cependant à Mme BALAND que son mari, libéré, ne tarderait pas à rentrer.

Le 12 juillet, M. FRAJDENRAJCH Abraham, 44 ans, israëlite, marié, trois enfants, domicilié à SAINT-CLAUDE, est arrêté par les Allemands, entre les hameaux de LILLIAT et de MATAFELON.

« Le 13 juillet, vers 15 heures, déclare M. GENARD Henri, cultivateur à MATAFELON, deux militaires de l'armée d'occupation arrivaient, encadrant un civil. Cet homme, convenablement vêtu, paraissait âgé d'une quarantaine d'années. Un capitaine, qui s'était installé chez moi, me dit que cet homme avait été capturé dans la forêt, que c'était un Juif, et que les officiers allemands, après l'avoir interrogé, allaient certainement le pendre, ce qui fut la triste vérité.

Après cet interrogatoire qui dura près de deux heures, j'étais devant ma porte ; je fus sommé de rentrer, ce que je fis sans hésiter, mais, voulant savoir ce qui allait se passer, je montais au premier étage et, d'une fenêtre, à travers les persiennes, je pus découvrir tout ce qui se passa.

Deux Allemands armés, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, lui mirent la main au collet, puis se dirigèrent près d'un poirier qui se trouve à environ cinquante mètres de chez moi. Ils étaient suivis de toute une meute de soldats. Arrivés sous le poirier, ils lui passèrent une corde au cou, la lancèrent sur une branche et, faisant contrepoids, le soulevèrent de terre, puis le relâchèrent en recommençant plusieurs fois cette manœuvre, ce qui provoquait le rire aux éclats de tous ces tristes assistants. Enfin, le soulevant définitivement, ils se mirent à le pousser, lui faisant décrire la trajectoire d'une balançoire.

Tout cela a pu durer environ quinze minutes, après quoi, on lui logea une balle dans la tête et il fut traîné dans un champ de pommes de terre où on essaya de le cacher.

Quant à moi, je n'ai pu qu'assister impuissant à cette triste scène ».

H5004-0192

Le 15 juillet, meurtre de M. ALLOMBERT Emile, âgé de 40 ans, cultivateur, marié, deux enfants.

« Celui-ci, qui gardait ses bêtes dans un pré à la sortie du hameau, déclare M. GINDRE Abel, 36 ans, cultivateur, témoin du fait, s'était vivement caché avec sa petite fille à la vue des Allemands. Ceux-ci l'appréhendèrent aussitôt. Les soldats allemands remirent alors la petite fille d'ALLOMBERT, âgée de 6 ans, à une femme et emmenèrent son père dans une remise située au bout du hameau où ils le tuèrent d'un coup de pistolet à la nuque ».

P.V. du 14-4-44, 72 du 17-4-44, 377 du 25-11-44, 21 du 16-1-1945, rapport 60/2 du 29-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Izernore.
Enquête 156 du 15-12-1944 et 246 du 29-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

SONTHONNAX-LA-MONTAGNE

Le 9 avril 1944, arrestation et déportation en Allemagne de B. G., 45 ans et de M. A., 47 ans. L'habitation du dernier et deux autres fermes sont incendiées.

Le 15 avril 1944, une quarantaine d'Allemands se présentent à la ferme de Vernon, habitée par la famille JOUVRAY et, après avoir fouillé la maison, quittent les lieux sans incident. Une demi-heure plus tard, les habitants de la maison entendent des coups de feu tirés dans les bois à une certaine distance ; quelques instants après, la ferme est cernée par les Allemands.

« Environ une heure plus tard, déclare JOUVRAY Georges, 25 ans, unique survivant du drame qui allait se produire, ayant parlementé avec ses camarades restés au sommet, l'un d'entre eux entra dans la maison ; nous étions tous réunis, mon père, ma mère, mon frère Paul, ma fiancée, Marguerite JOYARD, 24 ans, ma tante, Mme ROSSET et sa fille Marcelle âgée de 13 ans, dans la chambre de derrière. Posant alors une main sur l'épaule de mon père, il le poussa sans prononcer une parole jusque dans la cuisine et le laissant là, sortit ; un autre soldat allemand, debout sur le seuil, le mit en joue avec son fusil. De la seconde pièce, nous assistions à la scène avec angoisse. Ma mère se précipite alors au devant de l'Allemand en criant : « Que faites-vous, ne tirez pas, nous n'avons rien fait ! ». Détournant son arme contre elle, il tira, l'abattit froidement à bout portant d'une balle en pleine poitrine. Son crime accompli, d'une deuxième balle, il tua mon père. Epouvantés, nous reculâmes précipitamment, mon frère se réfugia dans une petite pièce servant de cave. J'allais en faire autant, mais, arrivé sur le seuil, je m'aperçus que les femmes ne nous avaient pas suivis et s'étaient retirées dans un angle de la chambre. Je voulus retourner vers elles, mais l'Allemand, qui nous avait suivis, me mit en joue, je me rejetai en arrière et poussai la porte. Nous entendîmes alors dans la chambre plusieurs rafales de mitraillettes suivies de l'explosion d'une grenade ; les femmes crièrent. Nous nous précipitâmes mon frère et moi, les Allemands étaient sortis, mais, dans la pièce en désordre, nous vîmes avec horreur les trois femmes étendues à terre. Ma tante était morte, ma fiancée et la petite Marcelle, mortellement blessées. Nous essayâmes de leur donner quelques soins, mais entendant alors des crépitements et des grondements, nous nous aperçûmes que les Allemands avaient mis le feu à la maison. Il fallait fuir si nous ne voulions pas être brûlés vifs. Mon frère prenant ma cousine et moi, ma fiancée, nous escaladâmes la fenêtre pour nous sauver à travers champs. Mais les Allemands nous aperçurent. Je les entendis crier derrière nous. Ne pouvant courir bien vite avec mon fardeau, je me cachai rapidement avec ma fiancée dans une haie, j'entendis alors les coups de feu qui tuèrent mon frère. Quelques minutes s'écoulèrent, un Allemand qui fouillait la haie nous aperçut et, à quelques mètres, tira un coup de revolver qui m'atteignit au-dessus du genou gauche. Il voulut encore tirer, mais son arme s'enraya et il partit. Quelques instants après, peut-être pas très longs, mais qui me parurent interminables, ma fiancée mourait dans mes bras. Je restais encore longtemps près d'elle. Je partis dans la nuit, me traînant péniblement jusqu'à Granges où j'arrivais le lendemain ».

Le 17 avril 1944, à la ferme de Revers, découverte du cadavre de BALLAND Roger, restaurateur à Matafelon.

Le 20 avril, dans les mêmes parages, découverte du cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 22 ans, atteint d'une plaie par arme à feu dans la région temporo-pariétale gauche. Il s'agit vraisemblablement d'un jeune du maquis, tué le 17 avril, au cours d'une rencontre avec les troupes d'occupation.

Le 21 avril, près de la ferme de Vernon, découverte du cadavre de MOURTEAUX Athanase, 47 ans, mort remontant à 4 ou 5 jours et consécutive à une plaie pénétrante par balle, du côté droit.

P.V. 69 du 14-4-1944, 75, 76, 77, 78 du 17-4-1944, 85 du 21-4-1944 et 357 du 15-11-1944, de la Brigade de Gendarmerie d'Izernore.
Enquête 183 du 19-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0193

Canton de Nantua

BRION

Le 13 juillet 1944, les Allemands de passage dans la commune, arrêtent trois hommes du village : POLY René, 28 ans, fromager, RAPPALINI Jérémie, 43 ans, marchand ambulant et JANTET, 30 ans, cultivateur, qu'ils conduisent sur la place du village et alignent pour les exécuter. POLY est tué, RAPPALINI est blessé par une balle à bout portant qui produit une fracture de la clavicule, JANTET réussit à prendre la fuite.

Le même jour, vers 17 heures, une jeune femme de 24 ans est violée à son domicile par un soldat allemand, sous la menace du revolver.

P.V. N° 292 du 5-11-1944, 365 du 21-11-1944, rapport 3782/3 du 25-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête 115 du 12-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

CHARIX

Le 12 février 1944, au cours des opérations de police, au lieu dit « Lac de SYLAN », une personne inconnue est fusillée. Aucun indice n'a permis d'établir sa véritable identité, ni les motifs de son exécution.

GEOVRESSIAT

Le 12 juillet, au hameau de SAINT-GERMAIN-DE-BEARD, 11 femmes sont violées par les soldats allemands. La plus jeune des victimes a 18 ans, la plus âgée 56 ans. L'une est violée 40 fois, une deuxième 23 fois, les autres 2 à 3 fois. Une femme, âgée de 38 ans, est violée par 5 soldats allemands, tandis que ses enfants sont gardés dans une pièce voisine ; à sa fille, âgée de 14 ans, un sixième, qui paraissait être un officier, tente de faire subir le même sort, mais l'adolescente tombe évanouie et l'Allemand ne poursuit pas ses tentatives. Une femme de 48 ans, atteinte de Mal de Pott, portant un corset orthopédique et ayant un bras dans le plâtre, est violée par un soldat allemand.

Le 13 juillet, M. BASSET Louis, 77 ans, qui gardait sa vache au bord de la route, à la sortie du village, est tué par une balle tirée par un soldat allemand.

P.V. 298 du 6-11-1944, 353, 354 du 16-11-1944, 379, 380, 381, 382 du 23-11-1944, 397, 398, 399 du 25-11-1944, de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête 203 du 21-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

LALLEYRIAT

MANGE Aimé, 24 ans, avait été blessé en combattant au barrage de NEUVILLE-SUR AIN, puis évacué sur l'Hôpital de NANTUA. Il avait été obligé de fuir de l'hôpital à l'arrivée des Allemands. Son corps est retrouvé, le 13 juillet, portant une large blessure par balle dans la région du cœur. Quelque temps auparavant, M. Ch. VOILLAT, hôtelier au MOULIN DE CHARIX, avait vu ce jeune homme prisonnier des Allemands.

Le 13 juillet, M. BOUVIER, Chef de Gare à CHARIX-LALLEYRIAT, est mitraillé, à 50 mètres environ de la gare du MOULIN-DE-CHARIX où il habitait, par des Allemands qui, ayant vidé un fût de vin trouvé là, étaient certainement ivres. Chez lui, tout est pillé ou détruit.

Enquête 245 du 29-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0194

MAILLAT

Le 14 décembre 1943, en bordure de la Route Nationale n° 84, à 1 kilomètre environ du bourg de MAILLAT, on découvre le corps du Docteur MERCIER, médecin à NANTUA. La mort a été provoquée par plusieurs balles de mitraillettes (11 mm., douilles restées sur la chaussée) ayant pénétré au niveau du thorax qui fut traversé de part en part, en particulier dans la région cardiaque. (Constatations du Docteur TOUILLON).

Le même jour, vers 14 heures, le Docteur MERCIER avait été vu dans une voiture, conduite par un militaire allemand, se dirigeant vers LA CLUSE ; le meurtre n'a pas eu de témoin.

Le 12 juillet 1944, CONVERT Pierre, 22 ans, étudiant en Médecine, et MORDAS Lucien, 25 ans, mécanicien, appartenant aux F.F.I., pris les armes à la main, sont fusillés sans jugement près de la scierie DUCRET.

P.V. N° 964 du 14-1-44 et 231 du 5-11-44, rapport 84/2 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête 116 du Service départemental du Mémorial.

MONTRÉAL

Le 12 juillet 1944, quatre hommes sont fusillés sans jugement, derrière le garage Carnot, à LA CLUSE. Ils y ont été conduits à grand renfort de coups de crosse ; abattus par rafale de mitraillette, ils sont achevés d'une balle de revolver à la tête. Ce sont : CORTINOVIS Charles, 26 ans, cafetier, habitant MARTIGNAT ; BOISSON Henri, 30 ans, mécanicien ; GERVASONI Jean, 37 ans, cantonnier ; RAYMOND Marius, 54 ans, cultivateur.

Dans le garage de M. DELISLE, le lieutenant ROLLAND, de son vrai nom APPRIOU, est également abattu, après avoir été brutalisé. L'œil droit avait été crevé.

Le 13 juillet, deux jeunes filles, respectivement âgées de 14 et de 17 ans, et une jeune femme de 24 ans, sont violées à leur domicile par des soldats allemands.

Le 19 juillet, dans l'après-midi, neuf blessés français, soignés à l'Hôpital de NANTUA, sont enlevés par les Allemands et fusillés sur le territoire de la commune de MONTREAL (voir NANTUA).

P.V. N° 326, 329, 330, 331 du 11-11-1944 et 364, 365 du 21-11-1944, rapport 84/2 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête 105 du 11-12-1944 et 169 du 18-12-1944 du Service départemental du Mémorial.
Enquêtes du Docteur ROBIN le 27-9-1944 et du Professeur MAZEL le 18-10-1944.

NANTUA

Le 6 décembre 1943, vers 16 h. 45, trois inconnus font irruption à l'Hôtel du Jura, tenu par les époux PAYAN. (Ces derniers, depuis un an à NANTUA, ne jouissaient pas d'une bonne réputation. Ils se livraient au trafic de la viande et leur établissement était surveillé par la gendarmerie. Mais c'est Mme PAYAN qui est l'objet des critiques les plus sévères. Elle passe pour une femme légère, ayant des relations intimes avec les militaires allemands). Les époux PAYAN sont conduits dans leur appartement et on leur présente une photographie de Mme PAYAN tenant, par le cou, deux militaires allemands. A l'aide d'une tondeuse et d'une paire de ciseaux, les trois inconnus leur coupent les cheveux à ras, à l'exception d'une touffe d'un centimètre de long ; ils les obligent à se déshabiller complètement et tracent en couleur bleue, des croix gammées et des croix de Lorraine sur la poitrine, les genoux et les seins.

H5004-0195

PAYAN est ensuite vêtu d'un caleçon et sa femme d'un caleçon de bain. En cette tenue, les époux PAYAN doivent parcourir 400 mètres dans les rues de NANTUA, où cette manifestation est d'ailleurs peu remarquée. Vers 17 heures, ils sont transportés à OYONNAX et laissés dans le centre de la ville.

Le Commissaire de Police, immédiatement alerté, les fait conduire dans l'immeuble le plus proche, leur procure des vêtements et les fait ramener à NANTUA vers 19 heures.

Des représailles allemandes ne vont pas tarder à se produire.

Le 14 décembre, 500 Allemands environ arrivent à NANTUA, par train spécial venant de BELLEGARDE. Des barrages sont installés à toutes les issues de la ville. La poste est occupée; toutes les communications sont interrompues. Des visites domiciliaires sont faites, maison par maison. Tous les hommes, sauf les enfants et les vieillards, sont conduits avenue de la Gare où un triage est effectué en fonction exclusive de l'âge (18 à 40 ans). Ces visites et ce triage durent jusqu'à environ 13 heures.

Vers 8 h. 30, un officier allemand se présente au Sous-Préfet et déclare que les insignes du Reich ont été profanés. En conséquence, les Allemands viennent procéder à l'arrestation du Capitaine de Gendarmerie de NANTUA, du Maire de NANTUA, du Maire d'OYONNAX, de deux gendarmes d'OYONNAX et de 150 hommes de NANTUA, âgés de 18 à 40 ans, qui seront déportés en Allemagne pour la durée de la guerre. L'avis suivant est affiché sur les murs de la ville.

AVIS

Le 6 Décembre 1943, à NANTUA et OYONNAX, un Français et une Française ont été contraints par des éléments terroristes de se déshabiller. Ces deux personnes portaient sur le corps des marques de croix gaullistes et de croix gammées. Elles ont été traînées ainsi dans les rues de NANTUA et d'OYONNAX. La police de NANTUA n'est pas intervenue, celle d'OYONNAX est intervenue trop tard. La population a assisté à ce spectacle scandaleux avec satisfaction et personne n'est intervenu pour faire cesser cette manifestation.

En conséquence, le Capitaine de Gendarmerie, M. le Maire de NANTUA, deux gendarmes d'OYONNAX ont été arrêtés. Ils séjourneront jusqu'à la fin de la guerre dans un camp de concentration en Allemagne.

En outre, cent cinquante hommes de NANTUA entre 18 et 40 ans seront menés pour la durée de la guerre dans un camp de travail en Allemagne.

LYON, *le 14 Décembre 1943.*

Der Kommandeur
die Sicherheitspolizei und den S. D.
in Lyon.

Malgré ses protestations et ses démarches, le Sous-Préfet peut seulement éviter l'arrestation de deux gendarmes d'OYONNAX, du Président du Tribunal et des magistrats.

Vers 14 heures, le train repartait dans la direction de BOURG, emmenant environ cent cinquante hommes, parmi lesquels figuraient notamment le Capitaine de Gendarmerie, le premier Adjoint au Maire de NANTUA, arrêté aux lieu et place du Maire absent, sept professeurs et neuf élèves du Collège de NANTUA.

H5004-0196

Quatre meurtres, qui ne figuraient pas au programme communiqué au Sous-Préfet, marquent également le passage des Allemands.

Le Docteur MERCIER, de NANTUA, âgé de 33 ans, père de 4 enfants, est emmené, seul, dans une voiture de la police allemande, en direction de SAINT-MARTIN-DU-FRESNES. Son cadavre était retrouvé un peu plus tard, à proximité de MAILLAT, sur le talus bordant la route. Il avait été abattu à bout portant, à coups de mitraillette.

Pendant que cette opération se déroulait à NANTUA, les policiers allemands arrêtaient à leur domicile, à OYONNAX, M. SONTHONNAX Auguste, adjoint au Maire, qui assurait par intérim la direction des affaires de la ville et M. MARÉCHAL Paul, ancien Maire, démissionnaire depuis quelques semaines. Tous deux étaient immédiatement emmenés dans une voiture allemande, en direction d'ARBENT. Vers 21 heures, leurs cadavres étaient retrouvés sur le talus bordant la route d'OYONNAX à ARBENT.

Une troisième arrestation avait eu lieu à OYONNAX, celle de M. ROCHAIX François, industriel, dont le cadavre était également découvert entre OYONNAX et MARTIGNAT, abandonné et portant diverses blessures par balles.

Rapport N° 6099 du 23-12-1943 de l'Inspecteur de Police, du Service des Renseignements Généraux de Bourg.
Lettre N° 245 du 18-12-1943, du Préfet de l'Ain.
Rapport 657/2 du 14-12-1943, de la Section de Gendarmerie de Nantua.
Rapport N° 6048 du 16-12-1943, du Service de Renseignements Généraux de Bourg.
P.V. N° 43 du 26-11-1944, de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
P.V. N° 36 du 18-1-1944, de la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde.
Enquête du Docteur ROBIN du 27-9-1944.
Enquête du Professeur MAZEL du 10-10-1944.

Le 7 juin, les Forces Françaises de l'Intérieur occupent NANTUA et soumettent à leur contrôle la plus grande partie de l'arrondissement, ainsi que le liséré montagneux de l'arrondissement de BOURG.

Le 12 juillet, les Allemands sont, à nouveau, maîtres de la région et les représailles commencent.

Le vendredi 14, 5 hommes étaient exécutés sur les bords du lac : CERCIAT Georges, 26 ans, ouvrier ; GAVARD Emile, 40 ans, menuisier ; TRÉBOUET Marcel, 37 ans, clerc de notaire ; NOBLE Louis, 42 ans, manœuvre ; RIVOLLET Constant, 24 ans, tous habitant NANTUA. Etait exécuté, dans le jardin des Ecoles, MUTIN-BONDET Louis, 31 ans, ouvrier imprimeur.

Trois autres personnes étaient tuées au moment où elles quittaient NANTUA en auto : MONVAL Charles, 34 ans, inspecteur de police ; BUET, 34 ans, chauffeur ; CESSOT Pierre, 32 ans, inspecteur de police. En face de la Gare, DOREMIENCE Paul, 25 ans, bûcheron, est tué à coups de mitraillette.

Au lieu dit « LES CHAMOISES », étaient abattus : DELVAT, 35 ans, contrôleur du comité d'organisation de l'industrie et du commerce de la levure ; GUY Louis, 30 ans, plâtrier.

Deux personnes, qui n'ont pas été identifiées, étaient exécutées sur les bords du lac.

Enfin, le 18 juillet, BLANDIN Pierre, 34 ans, boucher à IZERNORE, était tué à l'Hôtel de France, à NANTUA, où il était détenu par les Allemands.

Enquête 175 du 16 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

A la date du 12 juillet, un très grand nombre de blessés étaient en traitement à l'Hôpital de NANTUA. Devant l'approche des Allemands, la plus grande partie fut emmenée au

H5004-0197

dernier moment par les soins des F.F.I. Ne restèrent à l'hôpital qu'une dizaine d'intransportables et quatre blessés allemands prisonniers.

L'avance de l'ennemi fut très rapide ; elle lui permit de rattraper une partie des convois que ses avions avaient repérés et mitraillés à plusieurs reprises ; les Allemands ramenèrent les blessés à l'hôpital, vers 16 heures. Dès leur arrivée, eurent lieu des inspections des salles et des interrogatoires. Ceux-ci se renouvelèrent à peu près quotidiennement les jours suivants et furent souvent pratiqués par les enquêteurs de services différents. En définitive, la S.D. resta seule maîtresse des décisions.

Le 15 juillet 1944, à 14 heures, d'AGOSTINI, Chef de la Milice de l'AIN, fait prendre à l'hôpital neuf blessés dont il avait les noms et les fait transporter à l'hôpital de BOURG. Parmi eux, se trouvait GAILLOT Yves, fusillé ultérieurement à PERONNAS.

Le 19 juillet, les Allemands, à la suite d'une vérification d'identité des blessés demeurés en traitement à NANTUA, arrêtent neuf d'entre eux : GAYAT Pierre, 56 ans, secrétaire de mairie de SAINT-RAMBERT ; BURTSCHELL André, 36 ans, juge de paix à SAINT-RAMBERT ; MARGUIN Joseph, 50 ans, garde champêtre à SAINT-RAMBERT ; BERTIN Albert, 17 ans ; KHEROUNI Mohamed, 25 ans ; MORAND Roger, 21 ans ; GAY Lucien, 24 ans ; BILLION André, 20 ans ; VUITTON Jean, 28 ans, et ordonnent de les transporter à la morgue pour les fusiller.

Devant l'horreur suscitée par ce procédé, ils consentent à les faire charger, couchés sur des matelas, dans un camion à benne basculante, ajoutant qu'ils les emmenaient dans un autre hôpital. Tous ces blessés étaient dans l'incapacité de se tenir debout, soit à cause du siège des blessures (fracture de la colonne, atteinte des membres inférieurs), soit en raison de la gravité de leur état (blessure thoraco-abdominale).

Les cadavres de ces malheureux furent retrouvés quelques heures plus tard, dans la carrière de MONTREAL, alignés régulièrement sur deux rangs, à même le sol. Les matelas sur lesquels ils avaient été couchés dans le camion-benne, à leur départ de l'hôpital, étaient jetés sur eux. Il est donc vraisemblable que les victimes avaient été étendues, puis mitraillées d'une distance de quelques mètres (douilles retrouvées) et enfin achevées d'un coup d'arme à feu au niveau du cou, sur la région médiane. (Constatations du Docteur TOUILLON).

Il convient de rappeler que MARGUIN, BURTSCHELL et GAYAT étaient les rescapés d'une exécution collective qui avait eu lieu à SAINT-RAMBERT, le 8 juillet précédent. Ils ont donc été fusillés deux fois.

Le 16 juillet, à 21 heures, M. GEOFFRAY, Directeur de l'Hôpital de NANTUA, avait été arrêté et très violemment brutalisé par les Allemands, traîné par les cheveux, frappé à coups de botte et à coups de crosse. Mis en état d'arrestation, il a été libéré le lendemain, grâce à l'intervention d'un officier supérieur allemand, dont il n'est pas opportun de donner actuellement le nom.

Rapport N° 3096 du 22-7-1944, de l'Inspecteur de Police GALLET.
Rapports N°s 3784/3, 3785/3 du 25-11-1944, de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête du Docteur ROBIN le 27-9-1944.
Enquête du Professeur MAZEL le 10-10-1944.
Rapport du 15-1-45 du Docteur TOUILLON.

Dans la nuit du 12 juillet, viol d'une femme de 27 ans par un soldat allemand qui fouillait sa maison.

Le 16 juillet, viol d'une jeune fille de 23 ans.

P.V. N° 384 du 23-11-1944, N° 407 du 28-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.

H5004-0198

LES NEYROLLES

Le 24 janvier 1944, M. CHATENOUD, chauffeur de taxi, demeurant à BELLEGARDE, qui conduisait des officiers allemands, a été abattu par eux à coups de revolver, au lieu dit « Lac de SYLAN ». (Pas de témoin).

Rapport du 3-1-1945 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.

LE POIZAT

Le 12 juillet, six meurtres marquent le passage des Allemands dans la commune du Poizat.

« M. HUSSON Louis, 42 ans, écrit le Maire du POIZAT, sortait de la cour de son bâtiment, conduisant un char à bœufs, juste au moment où arrivaient les premiers Allemands ; blessé grièvement par ces derniers, il fut dépouillé d'une valise contenant une somme assez importante, puis achevé sur place à quelques mètres de son logis. Quant aux prisonniers dont les noms suivent : VOLLERIN Charles, 35 ans, BOURRET Lucien, 38 ans, PILLARD Jean, 20 ans, BLASI Jean-Pierre, 29 ans, POLONI Philippe, 40 ans, ils furent abattus le 13 juillet 1944 dans les circonstances suivantes : arrêtés à quinze cents mètres du village de POIZAT par une patrouille allemande qui les surprit au moment où ils essayaient de gagner les bois, à 14 heures, ils furent amenés au village.

Conduits derrière le bâtiment de la poste, vers 16 heures, ils furent abattus à la mitraillette ; l'un d'eux, blessé, ne pouvant plus se tenir, fut achevé à terre, comme l'indiquait la trace des balles. Leur forfait accompli, les Allemands appelèrent deux ou trois hommes du village pour emmener les cadavres, qui furent déposés provisoirement au cimetière de la commune ».

Déclaration du 11-1-1945 du Maire du POIZAT.

PORT

Le 5 février, vers 10 heures, BALLAN Marcel, âgé de 22 ans, est arrêté et fouillé par les Allemands. Trouvé porteur d'un revolver, il est immédiatement abattu d'une balle dans la tête.

Le 17 juillet, vers 3 h. 45, viol d'une jeune femme de 24 ans. Deux Allemands emmènent le mari sous la menace de leurs armes ; le troisième fait comprendre à la victime que si elle ne cédait pas à ses désirs, il tuerait son enfant, qui se trouve à ses côtés.

Le même jour, vers 5 heures, viol d'une femme âgée de 57 ans (sodomie et coït buccal).

P.V. n° 85 du 5-2-1944, 384 du 24-11-1944, 411 du 28-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie de Nantua.
Enquête 120 du 13-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

St-MARTIN-DU-FRESNE

Le 14 juillet 1944, exécution de GUY Louis et de DELVAZ, demeurant à NANTUA (voir NANTUA).

SIEGES

Le 10 avril 1944, vers 15 heures, une auto blindée, deux autos mitrailleuses, deux canons antichars, des camions transportant 300 hommes environ, arrivent par la route d'ARBENT, au petit hameau de SIÈGES (1). Une partie de la troupe se dirige du côté de LAVANCIA ;

(1) Siéges se trouve dans le département du Jura. Mais les atrocités qui s'y sont déroulées sont étroitement liées aux événements d'Oyonnax et de Dortan. Aussi nous a-t-il paru nécessaire d'en fournir une brève relation dans le Mémorial de la Région Rhône-Alpes.

LES SUPPLICIÉS DE SIÈGES

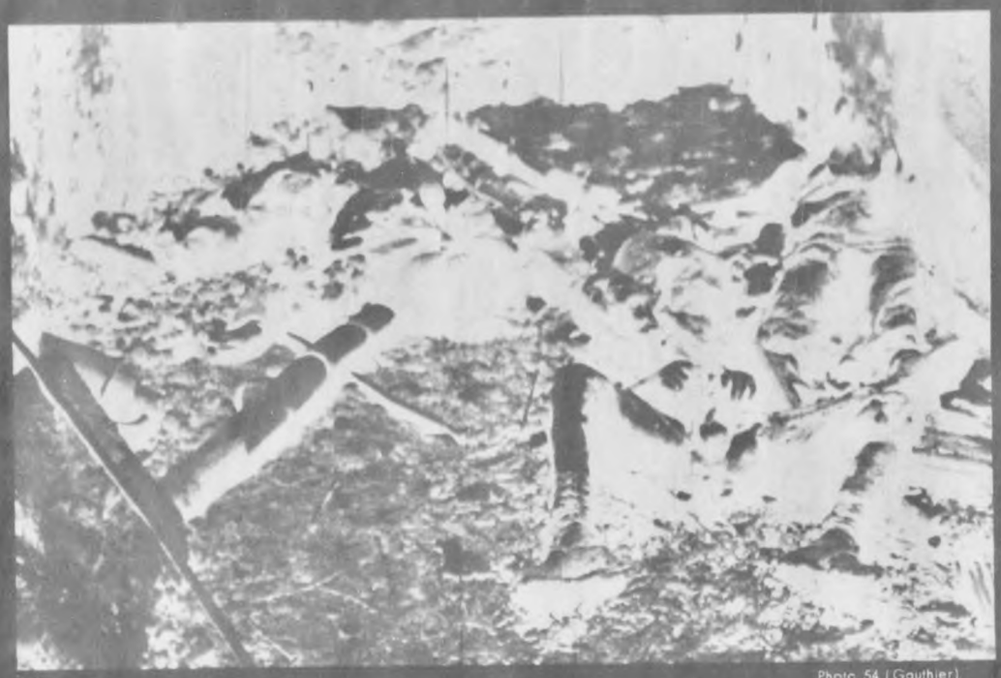

Photo 54 (Gauthier)

Les Suppliciés.

Photo 55 (Gauthier)

Il est mort sans parler.

H5004-0199

H5004-0200

LES SUPPLICIÉS DE SIÈGES

Photo 56 (Berthier)

Un martyr de 18 ans.

Photo 57 (Gauthier)

Cuisse sectionnée par un fil de fer, ventre ouvert.

LES SUPPLICIÉS DE SIÈGES

Photo 58 (Gauthier)

La tête de celui-ci a été écrasée.

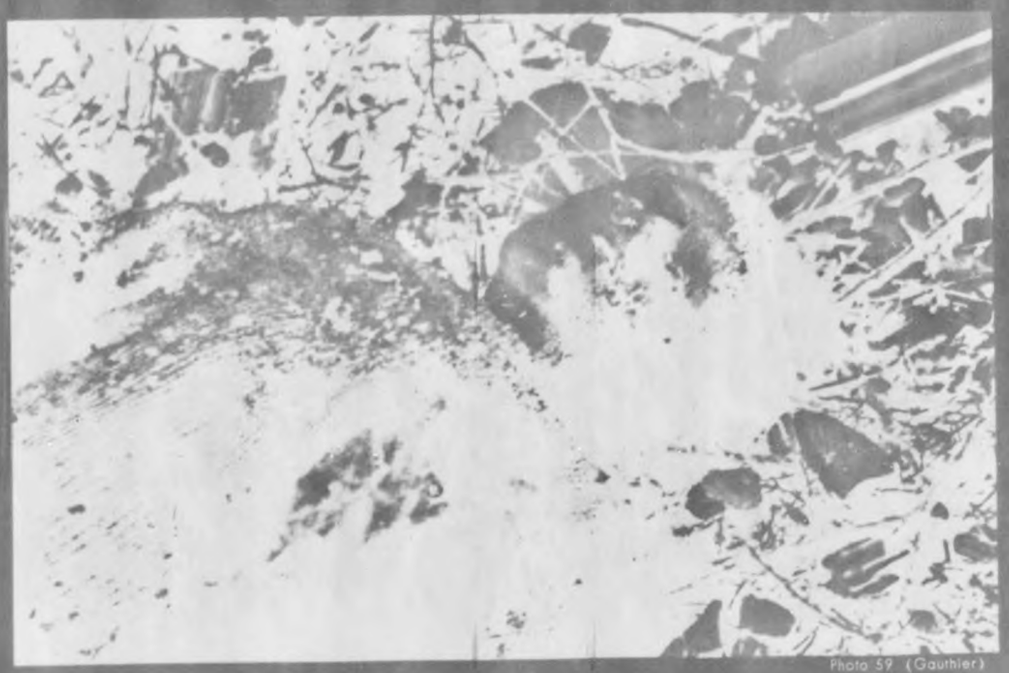

Photo 59 (Gauthier)

Un cadavre parmi les ronces.

H5004-0201

H5004-0202

LES SUPPLICIÉS DE SIÈGES

Photo 60 (Progrès)

Un témoin oculaire dépose.

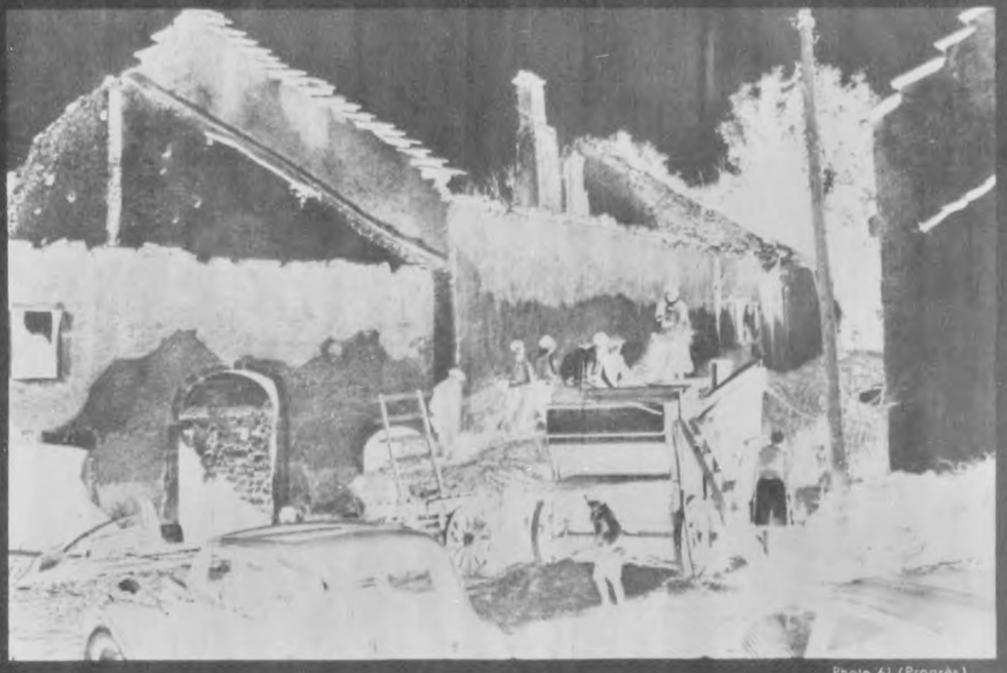

Photo 61 (Progrès)

La vie reprend parmi les ruines.

H5004-0203

une autre vers la montagne où s'engage un combat avec les forces du Maquis ; ceux qui restent se font servir à manger et à boire et incendient la maison du Maire qui est absent. Après quelques heures, les Allemands se retirent par la route d'ARBENT. A SIÈGES, on entend le bruit d'une fusillade.

Le lendemain, 11 avril, vers 15 heures, retour des Allemands par les routes d'ARBENT et de DORTAN. Le village est occupé. Mme REUILLE voit cinq jeunes hommes, que des soldats font descendre d'un camion, entrer dans l'étable de la maison CHAVEYRIAT, aussitôt gardée par deux sentinelles. — « Hier, on a tiré sur nous, dit un officier ». Tous les habitants sont alors rassemblés et doivent répondre à un interrogatoire public sur leur identité et la présence du Maquis. Cependant d'autres interrogatoires ont lieu, l'un dans la maison de Léonie PAN, d'où l'on entend des cris de douleur, l'autre dans la grange de la maison CHAVEYRIAT, où quatre hommes sont amenés. Un seul, ODEBEL, est relâché ; il a reçu, ainsi que ses compagnons, de violents coups de poing et de pied, qui lui ont enfoncé une côte.

Aux gens rassemblés, un officier annonce que, puisqu'ils sont amis du Maquis, leur village sera brûlé et qu'un certain nombre d'entre eux seront fusillés. Mme REUILLE proteste : « Ce n'est pas la guerre cela »; sa fillette de 3 ans, qu'elle portait dans ses bras, lui est enlevée et elle est poussée dans la maison de Léonie PAN. Libérée par la suite, ainsi que Marie-Thérèse MORAND, elle a pu dire de quelle manière furent traités ceux qui s'y trouvaient.

« Je fus giflée, dit-elle, boxée, bastonnée et le Boche me tenant par les cheveux, j'eus la tête sonnée sur le plancher ».

Marie-Thérèse MORAND, à plat ventre sur une chaise, jupes relevées, subit la bastonnade. Au bout de 6 mois, la fesse droite et une partie du côté droit ne sont pas guéries.

Gardé par des sentinelles, le groupe des Siégeois reçoit alors l'ordre de se rendre vers le haut du village.

Dans les maisons, les soldats font main basse sur tous les objets qui leur plaisent : vêtements, vivres, objets d'or ou d'argent, montres, postes de T.S.F., portefeuilles, portemonnaies et leur contenu, puis ils incendient.

Les rangées d'immeubles bordant la rue principale sont la proie des flammes ; quelques habitations, à l'écart, sont épargnées ; sur 35 maisons de SIÈGES, 6 sont encore debout.

Pendant près de deux heures, les habitants disputeront au feu leurs objets les plus précieux: argent caché, bijoux, literie, vêtements, laissés par les Allemands. Avant d'être incendiées, les étables ont été ouvertes et les bêtes lâchées dans les prés, à l'exception de quelques-unes prélevées immédiatement.

« Ces bêtes sont comptées, dit un officier au syndic des cultivateurs ; des camions viendront les chercher demain. Qu'il n'en manque pas une seule ; votre vie en répond ».

Les Allemands partent, emmenant avec eux dix personnes qui ont été interrogées, parmi lesquelles cinq femmes et un enfant de 15 ans.

M. BOITTET Félicien, âgé de 83 ans, est vu se dirigeant vers sa maison en flammes. On retrouvera, dans les décombres, les restes calcinés du vieillard.

Mme REUILLE et Mlle MORAND sont libérées à OYONNAX. Les huit autres, après un séjour dans les prisons de Lyon, sont déportés. (Extraits du récit de M. REYBOUBET, instituteur à SIÈGES).

Le 13 au matin, des habitants de SIÈGES découvrent, dans une courette, derrière

H5004-0204

la maison CHAVEYRIAT, cinq corps affreusement mutilés. M. TISSERAND, Délégué préfectoral à OYONNAX, déclare :

« Le premier corps que nous avons vu était couché sur le dos, dans une position gynécologique. Au second plan, il y avait 3 corps côte à côte. A l'arrière-plan, couché sur le ventre, légèrement incliné sur la gauche, était celui du petit BEZILLON. C'était lui, surtout, que j'étais venu chercher. Il n'avait que sa veste sur le dos. Nous l'avons retourné et nous avons pu constater que le ventre avait été ouvert, par un poignard sans doute, sur une longueur de 6 à 7 cm., et que, par cette ouverture, les intestins sortaient. Une de ses jambes avait été coupée avec un couteau et complètement retournée en arrière. Il était couché sur sa cuisse et les os sortaient. Le bras droit était fracturé au-dessous de l'épaule et les os sortaient également. La main droite pendait. Les corps portaient des traces de brûlures. Sur l'un des corps, nous avons noté que l'un des pieds était carbonisé, alors que l'autre était intact. A proximité des corps, nous avons trouvé une grande burette d'huile, d'une contenance de un demi-litre environ. Très certainement, les Allemands ont dû leur jeter de l'huile bouillante dessus ou, tout au moins, de l'huile qu'ils ont enflammée après coup. Les tortures ont commencé à OYONNAX. En effet, lorsque le petit BEZILLON a été torturé, (il avait 18 ans), le jeune BLAIGNAT est venu m'avertir. J'ai été trouver les autorités allemandes pour leur demander le motif de cette arrestation. « Son frère est au Maquis », m'a-t-il été répondu. Je leur ai dit que ce n'était pas une raison pour l'arrêter, lui et, qu'en tout cas, il ne fallait pas le torturer. A ce moment, ils m'ont promis qu'il ne subirait pas de tortures. En réalité, celles-ci ont été commencées par les misérables Miliciens qui accompagnaient les Allemands. Ayant pris une baguette flexible de fil de fer, ils lui ont frappé sur les oreilles jusqu'à ce qu'elles soient décollées. Ensuite, ils l'ont frappé avec une règle sur la tête, à tel point que le cuir chevelu était complètement rouge. Après quoi, ils lui ont fait baisser son pantalon et lui ont frappé sur les cuisses avec une ceinture au bout de laquelle ils avaient placé un crochet en fil de fer, en forme de S. Les coups ont été si violents que les chairs ont craqué et que les muscles sont sortis. L'enfant est tombé sur le sol. A ce moment, les Allemands sont arrivés, ont vu cela et ont écarté les Français. D'après le petit BLAIGNAT, un Allemand aurait même offert une cigarette à ce jeune homme. Les Français sont revenus et lui ont flanqué des coups de pied dans le ventre. Tous étaient gagnés par une sorte de folie collective ».

BÉZILLON, arrêté à OYONNAX (voir cette commune), avait été amené à SIÈGES avec le lieutenant dit « NAUCOURT », fait prisonnier à THOIRETTE, dans l'Ain, alors qu'il effectuait une mission, GAUTHERET Georges, MEYRAND Henri, tous deux de BOURG, et un inconnu. Les tortures recommencèrent : brûlures, langues arrachées, organes sexuels coupés (témoignage de M. JOLLET, entrepreneur des pompes funèbres à OYONNAX et de M. REYBOUBET Louis). On a trouvé très peu de traces de balles contre le mur. Les victimes n'ont pas dû recevoir beaucoup de coups de feu, mais probablement le coup de grâce. L'impression de toutes les personnes qui ont vu les corps des malheureux est que ces hommes ont été torturés jusqu'à l'agonie, puis simplement achevés ». (Déclaration de M. JOLLET).

On s'est étonné que les habitants de SIÈGES n'aient pas entendu les cris des victimes. C'est que, certainement, leur supplice eut lieu pendant que la population était dirigée vers le haut du village

Dans le « village brûlé », les habitants reviennent, s'entassent dans les quelques maisons qui restent debout et, avec l'aide des cultivateurs des hameaux voisins, continuent à travailler leurs champs. Mais, le 15 juillet, les Allemands reviennent. Les deux tiers de la population, épouvantée, se cachent dans la forêt.

Les Allemands procèdent au contrôle de l'identité de ceux qui restent. Ils se répandent dans les habitations et les pillent encore une fois. M. TERRIER, accusé d'être terroriste, dépouillé de son argent, est obligé de rester à genoux pendant plusieurs heures ; emmené à Oyonnax, il sera finalement libéré, après interrogatoire.

Deux voitures automobiles sont incendiées, ainsi que les garages qui les abritaient ; une troisième est détruite à coups de masse.

Enfin les Allemands se rassemblent et quittent le village de SIÈGES par la route d'ARBENT.

H5004-0205

Enquête du Professeur MAZEL, le 10-11-44.
Déclarations de MM. TISSERAND, JOLLET, entrepreneur de Pompes Funèbres à Oyonnax, et REYBOUBET Louis.

Canton d'Oyonnax

ARBENT

Le 14 décembre 1943, vers 10 heures, sur le bas-côté du chemin longeant le terrain d'aviation, on découvre les cadavres encore chauds de MM. MARÉCHAL Paul, Maire démissionnaire d'OYONNAX, et SONTHONNAX Auguste, Maire par intérim de la même ville, abattus par balles de mitraillettes (Voir NANTUA).

Le 13 juillet 1944, M. AUSBART René, 24 ans, est tué par mitrailleuses d'avions allemands.

Lors du passage des troupes allemandes à ARBENT, les 15 et 16 juillet, M. GROFILLEX, industriel à ARBENT, 35 ans, effectuait des travaux commandés par les troupes d'occupation sur la route de SIÈGES à VIRY, lorsqu'il fut arrêté par des soldats allemands qui, déjà, l'avaient cherché à son domicile. Emmené à OYONNAX, où il reste 30 minutes environ, il est ensuite conduit sur le chemin du hameau de BONAZ et fusillé. M. GOLLIAT Paul, manœuvre, 35 ans, est gardé par les Allemands le 15, après vérification des pièces d'identité. Le 17, il est trouvé fusillé sur la route de MARCHON. BOISSET Georges, 35 ans, boucher à OYONNAX, se rendait auprès de sa famille réfugiée dans la forêt d'ARBENT. En chemin, il est abattu par des soldats allemands. RUFFIEUX Hubert, 16 ans, manœuvre à BELLEGARDE, est également exécuté par les Allemands, au hameau de MARCHON.

Le 15 juillet, un inconnu est tué par une balle allemande dans un pré, à l'entrée du village. Il put être identifié par ses parents, quelques jours après, comme étant MOIROUX Edouard, 20 ans, cultivateur à CORNOD (Jura).

P.V. 948 du 14-12-1943, 874, 875, 876, 877 du 17-11-1944, 931 du 27-11-1944, rapport 11/4 du 4-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Enquête 93 du 6-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

BELLIGNAT

Le 14 décembre 1943, vers 10 h. 45, un automobiliste de passage signale que le cadavre d'un homme gît en bordure du chemin de grande communication N° 31. Il s'agit du corps de M. ROCHAIX, industriel à ARBENT. Ce dernier était alité à son domicile, lorsqu'une voiture allemande est venue le chercher une heure auparavant (voir NANTUA).

Le 11 février, à 11 h. 30, trois miliciens accompagnant des militaires allemands venant d'OYONNAX, arrivent à BELLIGNAT dans une voiture automobile légère. Plusieurs hommes sont appréhendés sur la place de ce village et conduits à l'hôtel « L'ABET ». Après identification, ils sont remis en liberté. Les Miliciens se rendent ensuite au domicile de M. B... C., et l'invitent à les suivre. M. B... ayant cherché à s'enfuir, les Miliciens tirent plusieurs coups de feu et le blessent à l'épaule. Arrêté et emmené à OYONNAX, il est ensuite dirigé sur NANTUA et déporté.

Le même jour R. V... est arrêté pour un motif inconnu et déporté.

Le 13 juillet, JUST Eugène, 20 ans, domicilié à MONTMERLE-TREFFORT, est tué par une rafale de mitrailleuse, tirée par des avions allemands.

H5004-0206

Le 14 juillet, dans la matinée, M. ARBEZ Roger, coiffeur, 33 ans, va chercher deux litres de lait pour ses enfants, chez M. ALLONBERT, cultivateur, au lieu dit « LA CASERNE ». Peu de temps après le départ d'ARBEZ, ALLONBERT entend des coups de feu. Les Allemands font irruption chez lui et l'emmènent à OYONNAX où ils le gardent jusqu'au soir. Le 17, on trouve le cadavre d'ARBEZ, une balle dans la tête.

P.V. 948 du 14-12-1943, 129 du 14-2-1944, 855 du 13-11-1944, 930 du 27-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Enquête 78 du 5-12-1944 et 144 du 16-12-1945 du Service départemental du Mémorial.

BELLEYDOUX

Le 10 avril 1944, au cours d'une opération de police des troupes d'occupation, de nombreuses personnes habitant BELLEYDOUX sont rassemblées dans les locaux de la fromagerie où un contrôle d'identité a lieu. Au cours de l'interrogatoire, M. HUMBERT Jean, âgé de 55 ans, est si violemment frappé qu'il a une côte brisée. Quatre hommes sont arrêtés, emmenés en direction de BELLEGARDE et déportés.

Le même jour, PONCET Bernard, 21 ans, est abattu par un soldat allemand, sans que l'on puisse établir le motif de cette exécution. En situation régulière au regard de la loi sur le S.T.O., il travaillait en qualité de bûcheron dans une scierie.

Quatre fermes sont incendiées.

Le 14 juillet 1944, au hameau des GRANGES, MM. GROSPEILLIER Elie, 60 ans et VERNIER André, 18 ans, sont exécutés sans témoin par les Allemands.

P.V. 228 du 14-4-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Lettres du Préfet de l'Ain du 24-5-1944 et du 29-6-1944.
P.V. 956 du 28-11-44, 961 du 29-11-44 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Enquête 163 du 15-12-1944, 230 du 22-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

BOUVENT

Le 13 juillet 1944, Mme PERRIN Marthe, 50 ans, est atteinte mortellement par une balle tirée d'avions allemands.

Enquête 265 du 10-1-1945 du Service départemental du Mémorial.

DORTAN

Le 9 avril 1944, au cours d'opérations de police entreprises par les troupes d'occupation dans le Haut Bugey, dix personnes sont arrêtées et déportées.

Le mardi 12 juillet 1944, vers neuf heures, les Allemands sont à proximité de DORTAN. Les habitants, qui entendent la canonnade, se réfugient dans les hauteurs et les bois environnants ; quelques-uns restent, cependant, pour garder leurs biens. Bientôt, les troupes allemandes arrivent en grand nombre, foulant ostensiblement les champs de blé de la plaine de LAVANCIA. Leur artillerie, qui tire d'EPERCY situé à 1 km. 500, bombarde la gare de DORTAN-LAVANCIA.

Dès midi, un avion, survolant le pays à faible altitude, lance des bombes incendiaires sur les hameaux isolés et mitraille les réfugiés dans les bois.

Un général allemand et son état-major s'installent au château et dirigent les opérations. Le pillage systématique du pays commence. La région de DORTAN est un centre de tournerie sur bois, (jouets, échecs), travaillant surtout pour l'exportation. Les Alle-

H5004-0207

mands démontent les machines et enlèvent la totalité de l'outillage. Des camions réquisitionnés conduits par des chauffeurs français font de multiples voyages pour vider les usines.

Les maisons sont ensuite pillées systématiquement: bicyclettes, postes de T.S.F., vêtements. L'argent et les objets de valeur sont ensuite raflés. Les femmes emportent tout ce qu'elles ont de précieux dans leurs sacs à provisions, mais ceux-ci sont enlevés par les Allemands. Ils fouillent les jardins et enlèvent l'argent enterré. Ils finissent enfin par voler sur les personnes elles-mêmes : les bracelets-montres sont arrachés au poignet ; les corsages sont ouverts pour prendre les bijoux dans les sous-vêtements.

Pendant ce temps, au hameau de MAISSIAT, soixante-douze personnes, parmi lesquelles des femmes et leurs enfants, sont prises comme otages, menacées d'être fusillées si l'une d'elles manque à l'appel. Elles resteront dix jours parquées dans une grange. Aucun adoucissement n'est accordé, même à des malades. Un maçon, UCCELOTTI Céleste, qui se trouve dans ce groupe, était atteint d'une hernie ; celle-ci s'étrangle. Les Allemands refusent de le laisser soigner. Il agonise toute la nuit et meurt au milieu de ses compagnons. On enlève le cadavre le jour suivant.

Dans le village, les hommes jeunes étant partis, on fusille ceux qui restent. L'Abbé DUBETTIER, vieillard de 70 ans, presque aveugle, prévenu du danger, répond textuellement : « C'est mon devoir de rester. Je suis prêt ». Il est abattu devant son église.

SECRETANT Georges, 26 ans ; PERRIN Henri, 64 ans ; Mme DUPRE Elie, 67 ans ; COLLOMBET Georges, 81 ans ; BALFIN François, 66 ans ; COLNET Louis, 80 ans, subissent le même sort. Ce dernier portait deux blessures par balles : une, au voisinage de l'œil gauche, l'autre à la nuque.

« Je l'ai partiellement déshabillé, déclare son gendre, M. HUGON Marcel, 62 ans. Il avait des traces de meurtrissures très marquées à la poitrine et sur le dos. En outre, le bras gauche était presque entièrement sectionné ; la section intéressait la partie externe du bras, l'os était entièrement sectionné, il ne restait qu'un lambeau de chair à la partie interne. Au bras, les vêtements avaient été également sectionnés par un coup de hache ou par un coup d'instrument tranchant lourd : serpe ou hache ».

Trois habitants d'Oyonnax, qui s'étaient réfugiés au hameau de VOUAIS, sont abattus le 13 juillet : PEILLON Raymond, 41 ans, PEILLON Robert, fils du précédent, 15 ans, GALLETY Noël, 42 ans.

Des femmes sont menacées de mort et brutalisées. Six d'entre elles sont violées. Une vieille femme de 70 ans subit elle-même une tentative de viol. Comme le soldat allemand, qui cherche à la violenter, essaye d'étouffer ses cris sous un édredon, elle simule un évanouissement, et le soudard renonce à réaliser son dessein.

Dans la nuit du 20 au 21, quinze hommes sont torturés au château. Les chauffeurs requis par les Allemands entendent les cris et les gémissements des victimes.

Le lendemain, les Allemands transfèrent au château les habitants qui restaient encore au village, puis, vers sept heures, incendient celui-ci. Le vent souffle très fort du midi. En peu de temps, les bâtiments, bourrés de bois pour l'industrie de la tournerie, ne sont plus qu'un brasier.

« Lorsqu'ils purent revenir, les réfugiés des bois et ceux du château eurent un spectacle lamentable ; il ne restait plus que des murs noircis de ce qui fut le village de Dortan. Dans les prés et les jardins piétinés, gisaient, épars, mille objets hétéroclites, cassés, abimés, des vêtements déchirés, maculés, coupés afin qu'il ne soit plus possible de s'en servir ».

(Extrait des déclarations de Madame VINCENT).

Le bilan des crimes ennemis, à DORTAN, s'établit donc comme suit: meurtre du curé, âgé de 70 ans, et de six habitants, dont une femme de 67 ans et deux octogénaires ; mise à

H5004-0208

mort par d'atroces tortures de quinze prisonniers ; destruction de l'église, qui datait du XIe siècle ; pillage systématique et destruction complète par incendie du village. Pourtant est épargné le château sur lesquels les Allemands osent placer avant leur départ, cette affiche, qui est aussi un aveu :

A LA POPULATION FRANÇAISE.

Quoique ce château servait pour les terroristes comme forteresse et refuge, les troupes d'occupation l'ont conservé, considérant que c'est un monument d'une valeur culturelle considérable.

LE COMMANDANT.

Le 23 juillet 1944, on procède à l'exhumation des victimes du château. Dans un bosquet du parc, on relève le corps du jeune PONCET Roger, de BELLEYDOUX, dont la mort paraît remonter à plusieurs jours ; l'état de décomposition avancée ne permet pas de constater les traces de tortures. Près des bâtiments, quatre tombes contiennent respectivement un corps, deux corps, trois corps et neuf corps.

« Tous ces cadavres sont ceux de personnes torturées, déclare M. JOLLET, Entrepreneur des Pompes Funèbres à Oyonnax. Quand on voit un crâne dont les maxillaires et l'os nasal sont en contact avec l'occiput, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'un éclatement provoqué par un projectile. Ces lésions ont dû être produites au moyen d'un instrument contenant un objet lourd formant masse ou un rondin. Le nez était complètement écrasé, les oreilles décollées ; la face n'était qu'une plaie.

Pour vous donner un renseignement précis, je puis vous dire que, sur les quinze personnes qui étaient dans ces fosses, j'en connaissais personnellement treize et je n'ai pu en identifier qu'une. Je ne l'ai identifiée que parce que la corpulence de cet homme (Louis GUILLOT) était bien spéciale. Tous les camarades qui étaient avec moi ont été bien d'accord pour le reconnaître.

En dehors des fosses, à quelques mètres d'elles, j'ai trouvé un cuir chevelu complet, un scalp avec tous les cheveux, taillé au couteau. J'ai trouvé également toute la peau d'une main, coupée à la hauteur du poignet. On aurait dit un gant retourné. C'est quand j'ai fait voir les ongles à mes hommes, en retournant la peau du bon côté, qu'ils se sont rendus compte de ce que je venais de trouver. La peau était translucide, les ongles étaient restés au bout des doigts. Je n'ai pas conservé cette pièce à conviction, trouvée à terre sur le pré. Je dois signaler aussi que toutes ces victimes avaient les mains ligotées derrière le dos. Sans exception, ces liens avaient mis les os à nu, c'est vous dire combien les malheureux ont dû se débattre sous les tortures infligées pour parvenir à se couper les chairs de la sorte.

Les liens étaient encore après les membres lorsque je les ai trouvés ; ils étaient de nature diverse, y compris du fil de fer pour une personne. C'est moi qui les ai déliés.

L'événement remontant à quarante-huit heures, les corps n'étaient pas encore trop décomposés et l'on pouvait bien se rendre compte des lésions. Nous avons vu le procédé par lequel les Allemands ont amené les corps jusqu'aux tombes. Ils ont dû les transporter au moyen d'un fil de fer d'une longueur de deux à trois mètres accroché aux chevilles, l'autre extrémité étant terminée par un palonnier. Les hommes ont dû les tirer le long du chemin qui était plein de sang. La dernière victime sans doute portait encore le fil de fer avec le palonnier au bout.

Naturellement, il ne restait plus aucun objet sur les victimes. Je me suis borné à recueillir des échantillons de vêtements, dans l'espoir qu'ils seraient identifiés. Treize corps sur quinze l'ont été jusqu'ici.

Nous n'avons pas trouvé de traces de balles ».

Cette dernière constatation est confirmée par M. VAUCHER, qui déclare :

« Dans un but d'identification, les cadavres avaient été mis nus jusqu'à la ceinture, ce qui permet de constater l'absence de coups de feu, non seulement sur la tête, mais également sur le thorax. Les corps répartis en plusieurs fosses présentaient des signes d'asphyxie, si bien qu'on se demande s'ils n'ont pas été enterrés alors qu'ils étaient encore vivants ».

Les treize corps identifiés sont ceux de :

PICARD Hugues, 37 ans, journalier ; LEGER Georges, 41 ans ; JUSTIN René, 41 ans ; CORTHILES Camille, 43 ans ; BARTHASSAT, 45 ans, ouvrier en peignes ; MAUBOURG Henri, 43

DORTAN, VILLAGE MARTYR

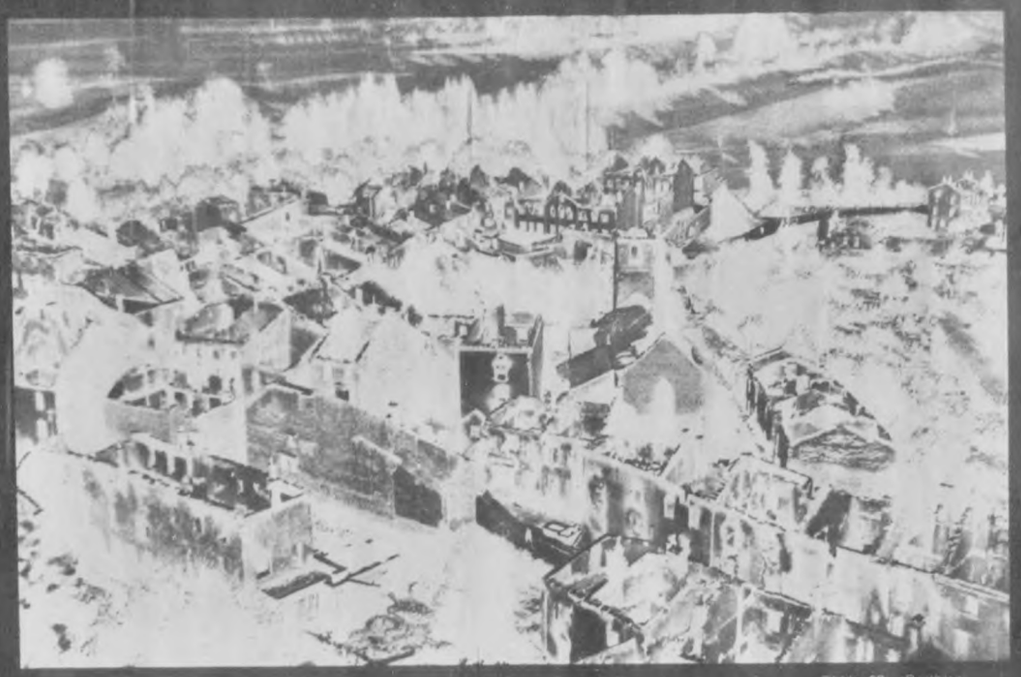

Photo 62 (Berthier)

Le village après leur passage.

Photo 63 (Progrès)

Enquête avec les correspondants de guerre américains.

H5004-0209

H5004-0210

DORTAN, VILLAGE MARTYR

Photo 64 (Progrès)

L'une des rues du village.

Photo 65 (Progrès)

Ce qui reste d'un foyer.

DORTAN, VILLAGE MARTYR

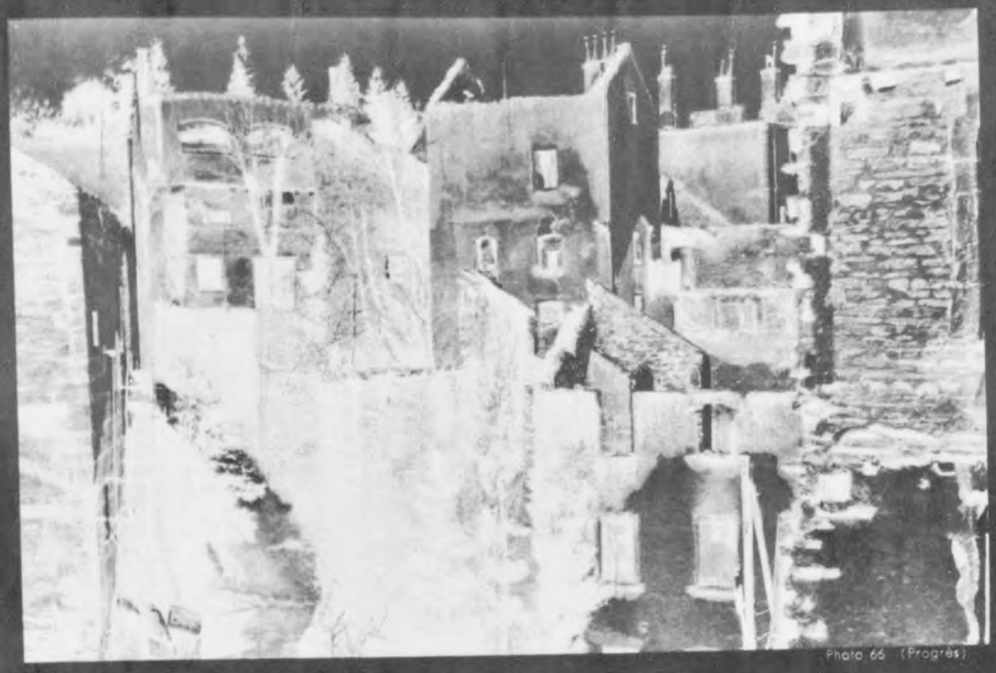

Photo 66 (Progrès)

Encore des ruines.

Photo 67 (Berthier)

Maisons fantômes.

H5004-0211

DORTAN, VILLAGE MARTYR

H5004-0212

Photo 68 (Berthier)

Seul le château a été épargné.

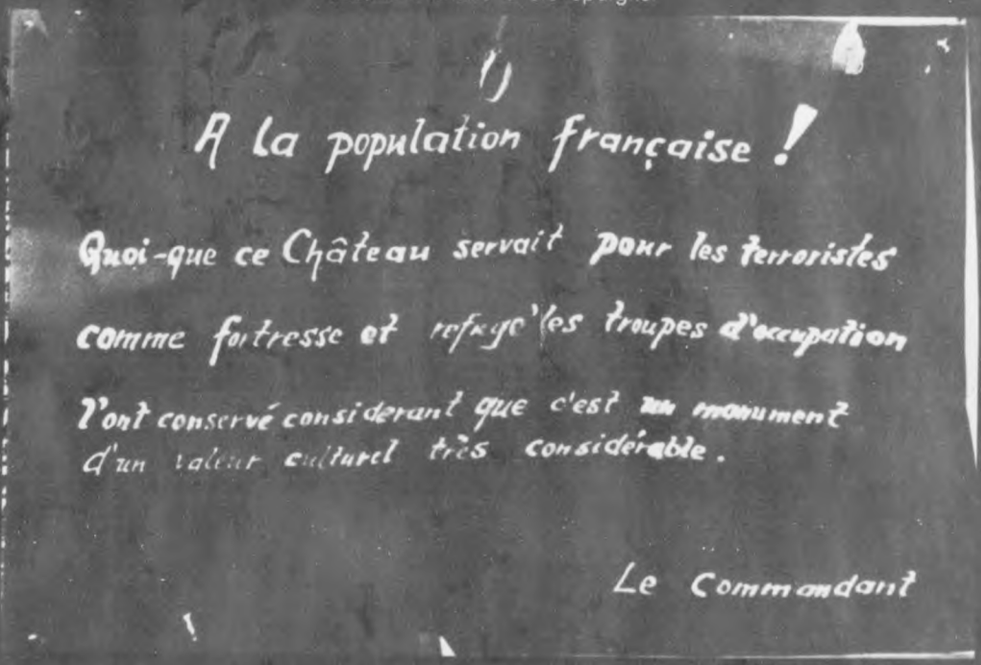

Photo 69 (Jacquiat)

Une affiche qui est un aveu.

H5004-0213

ans, tourneur ; OLAGNON Charles, 45 ans, tapissier ; DUFOUR Denis, 56 ans, plombier ; GUILLOT Louis, 51 ans, agent d'assurances ; OBERTO Angelo, 54 ans, mouleur ; SONTHONNAX Olivier, 50 ans ; GIOVANNETTI Secundo, 57 ans, manœuvre ; PRONE Joseph, 44 ans, maçon.

Rapport 2827 cab. du 12-5-1944 de M. le Préfet de l'Ain.
Rapport 11/4 du 4-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
P.V. 917, 918, 922 du 27-11-1944 et 932, 933, 935, 934, 936, 938, 939, 940, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 947, 948, 951, 953, 954 du 28-11-1944, 963, 972 du 30-11-1944 et 981 du 4-12-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Enquêtes du Professeur MAZEL des 12-9-1944 et 10-10-1944. Dépositions de MM. VINCENT Ernest, JOLLET, entrepreneur des Pompes Funèbres, LARDY Henri, HUGON Marcel, VAUCHIER Charles et de Mme BESSON Marie.
Déclaration du Docteur JAPIOT, de LYON.
Déclaration de Mme VINCENT.
Enquêtes 152 du 15-12-1944, 153 du 16-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

ECHALLON

Le 1er avril 1944, trois jeunes de la résistance, qui s'enfuyaient à l'approche des Allemands, sont abattus sans sommation : GERBE François, 19 ans ; DUFOUR Victor, 23 ans ; VINCENT Raymond.

Le 10 avril 1944, M. GRANCLEMENT Francis, 53 ans, cantonnier, est tué alors qu'il exécutait un travail de déblaiement commandé par les troupes allemandes sur le chemin reliant ECHALLON à ST-GERMAIN de JOUX.

Le même jour, le cadavre d'un inconnu, tué par balles, est découvert sur le territoire de la commune.

Le 21 avril 1944, M. DELECHAMP, d'OYONNAX, ramassait des champignons dans les bois. Il se trouvait au lieu dit « Crêt marqué » lorsque son attention est attirée par les aboiements de son chien au pied d'un sapin. Il s'approche et découvre le corps de JOUX Marcel, 21 ans, qui avait été arrêté à son domicile par les troupes allemandes, le 10 avril 1944. La victime présentait des blessures multiples par balles.

P.V. 212 du 2-4-1944, 238 du 15-4-1944, 262 du 21-4-1944, 959 du 29-11-1944, rapport 11/4 du 4-11-1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.
Enquêtes 88, 90, 91 du 6-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

MARTIGNAT

Le 14 juillet, au cours du passage des troupes allemandes à MARTIGNAT, tous les hommes sont rassemblés. Sans en donner le motif, un militaire tue d'un coup de fusil M. VUILLERME François, cultivateur, 64 ans.

Le même jour, une jeune fille de 17 ans est violée par un Allemand.

P.V. 900 du 21-11-1944, rapport 11/4 du 4-11-1944 de la Brigade d'Oyonnax.
Enquête 87 du 6-12-1944 du Service départemental du Mémorial.

OYONNAX

Affaire des époux PAYAN — Représailles allemandes — Meurtres de MM. MARECHAL, SONTHONNAX et ROCHAIX (voir aussi NANTUA).

Le 11 février 1944, à 7 heures, 200 Allemands environ, venant de la direction de NANTUA, arrivent à OYONNAX accompagnés de Miliciens avec 15 voitures automobiles légères

H5004-0214

et camions, et 2 auto-mitrailleuses. Ils investissent la ville et procèdent à la visite de nombreux immeubles, « confisquant » quelques machines à écrire et de nombreux postes de T. S.F.

Deux cents hommes environ, âgés de 18 à 62 ans, sont appréhendés à leur domicile ou dans les rues et conduits à l'Hôtel des Postes, où ils sont gardés à vue. Des listes de suspects sont réclamées à la Police et à la Gendarmerie.

Au début de l'après-midi, un triage est effectué et 28 arrestations sont maintenues ; 5 des hommes arrêtés sont libérés le lendemain à NANTUA. On ignore la destination donnée aux autres prisonniers.

Le 7 avril, au matin, nouvelle irruption des colonnes dites de « représailles ». Les Allemands occupent les salles des écoles de la ville comme cantonnement ; la Kommandantur s'installe au Nouvel-Hôtel. De nombreuses voitures, auto-mitrailleuses, camionnettes, trainant des canons légers circulent sans cesse en direction de NANTUA.

Le 9 avril, Jour de Pâques, à partir de 12 h. 30, des équipes de 6 hommes entrent dans les maisons qu'ils fouillent, arrêtent les hommes se trouvant chez eux, enfonçent les portes des immeubles inoccupés, volent et pillent. Ils raflent environ 800 à 1.000 personnes dont quelques femmes ; le contrôle d'identité est opéré par deux S.S. et, à 21 heures, une grande partie des gens arrêtés est remise en liberté. Cependant 68 à 70 otages sont gardés. Certains de ceux-ci sont embarqués en car pour BELLEGARDE et, après un nouvel interrogatoire, ils sont conduits en train sur LYON. Le jeune André BEZILLON, longuement torturé, est finalement abattu à SIÈGES où son cadavre mutilé est découvert, avec ceux de quatre autres victimes, dans les ruines d'une maison incendiée. (Voir SIÈGES).

Quatre fermes sont incendiées.

Le surlendemain du débarquement allié, le 8 juin 1944, la Résistance s'empare d'OYONNAX. Le 10 juillet, les Allemands, supérieurs en nombre, munis d'un matériel lourd très mobile, aidés par l'aviation qui bombarde OYONNAX les 12 et 13 juillet, obligent le Maquis à se replier; ils font leur entrée à OYONNAX le 14. Au cours du bombardement, l'Ecole Professionnelle et l'Eglise sont gravement endommagées, M. ROCHE Arthur, 66 ans, est tué et Mme WEILLER, blessée. Presque toute la population masculine s'était réfugiée dans les bois ; les Allemands s'y infiltrent et tuent des hommes non armés et n'appartenant à aucun organisme de résistance. Ce sont :

M. CHEVRIER Charles, 35 ans, tourneur, dont le cadavre est découvert dans une carrière près de la route d'ECHALLON ; M. JAUD, 44 ans, fabricant ; THURIAULT, 49 ans, industriel ; GIROD, 20 ans, cultivateur ; ANDRUETAN, 49 ans, industriel ; HUGONNET, 39 ans, mécanicien, tués le 14 juillet au lieu dit « LA ROCHE DU MUSEE » dans la forêt de GEILLES. M. GOUJON Louis, 42 ans, mouleur, qui s'était réfugié au même endroit, réussit à s'échapper, mais il est rejoint et abattu.

Le 15, deux hommes des F.F.I. sont capturés: l'un d'eux est inconnu, l'autre est M. JULIEN Maxime, 32 ans ; ils sont abattus sur le territoire de la commune d'ARBENT. Quinze hommes réfugiés dans la montagne et capturés le même jour sont conduits au château de DORTAN et martyrisés (voir DORTAN).

M. PERRIN Raymond, 20 ans, qui faisait partie de la Résistance, est arrêté et fusillé sur la route d'ECHALLON au lieu dit « LA VIERGE ».

Le lendemain, BURNOD Louis, 44 ans, est arrêté, interrogé et fusillé au même endroit.

Le jeune MONOD René, 22 ans, est fusillé le 20, pendant que brûle la maison de ses parents, incendiée par les Allemands.

H5004-0215

Au cours des opérations, plusieurs femmes sont violées : l'une de 47 ans, par un officier allemand qui, deux fois, abuse d'elle ; deux sœurs, âgées de 22 et 18 ans et leur cousine, 19 ans, par trois soldats allemands, qui menacent de les fusiller si elles racontent les violences subies.

Les troupes se livrent à un pillage en règle, emportant : argenterie, lingerie, provisions, bicyclettes, postes de T.S.F. Les bijouteries de la ville sont mises à sac et de nombreuses personnes sont dépouillées des montres-bracelets, portefeuilles, etc... qu'elles portaient sur elles.

La population ayant été rassemblée sur la place des Ecoles, les Allemands invitent les hommes de 18 à 35 ans à se munir de pelles et de pioches, pour aller, soi-disant, déblayer des barrages faits par les F.F.I., au moment de leur occupation de la ville. C'est ainsi que, le 19 juillet, 120 hommes sont conduits en camions à BOURG où la moitié environ est libérée, après plusieurs jours de détention dans une caserne de BOURG. 67 arrestations sont maintenues.

P.V. 128 du 14 février 1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax. — Rapports 417 du 15 février 1944, du 23 juillet 1944, 2048 du 13 décembre 1944 du Commissaire de Police d'Oyonnax. — Rapport 811/2 du 25 juillet 1944 du Capitaine Commandant la Section de Gendarmerie de Bourg. — P.V. 919, 920, 921, 923, 924, 925, 927, 928, 929 du 27 novembre 1944, 960 du 29 novembre 1944, 975 du 4 décembre 1944, 1022, 1023, 1024, 1025 du 12 décembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie d'Oyonnax.

Enquêtes 77 du 5 décembre 1944 et 192 du 20 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Poncin

BOYEUX-St-JÉROME

Le 11 avril 1944, un groupe d'Allemands, rentrant de NANTUA et qui s'était livré à de copieuses libations à BOYEUX-SAINT-JÉROME, passe au hameau de CHATILLON-DE-CORNEILLE. Les soldats pillent les maisons et tirent à coups de mitrailleuses sur les habitants qui fuient terrorisés. Ils blessent ainsi grièvement BALLUCHE Clément, cultivateur, âgé de 40 ans.

Dans une grange où il s'était réfugié, ils trouvent M. TIRAND Léon, 32 ans, curé d'IZENAVE de passage dans la région. Ils lui arrachent sa soutane et le trouvent porteur de culottes genre « golf » semblables à celles des Maquisards (?), le frappent à coups de crosse avec une telle violence qu'ils lui fracturent l'épaule gauche. Enfin, ils l'abattent d'une rafale de mitraillettes et dépouillent le cadavre de son portefeuille et de sa montre-bracelet. La grange, où s'était réfugié le prêtre, est incendiée.

Le même jour, JUHEM Louis, 25 ans, cultivateur, qui circulait avec son chien dans un bois voisin, est abattu par une balle tirée par les Allemands. Il a le crâne fracassé à coups de crosse et des débris de cerveau rejaillissent autour du cadavre. Le chien est également tué d'une balle de revolver.

Rapports 12/4 et 14/4 du 31 octobre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Cerdon.

Enquêtes 11 du 21 novembre 1944 et 64 du 27 novembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0216

CERDON

Le 7 février 1944, le village est cerné. M. ORSET Marius, 69 ans, pensionnaire de l'hospice de vieillards, cueillait tranquillement des pissenlits dans un champ. Complètement sourd, il ne s'est pas rendu compte de l'opération de police menée par les Allemands. Il reçoit une balle dans la cuisse et meurt d'hémorragie. Deux autres vieillards qui se trouvaient avec lui, sont blessés, l'un à la jambe, l'autre à la tête.

Une maison est brûlée.

Huit hommes sont arrêtés et déportés en Allemagne.

Le 16 mars, nouveau passage des Allemands qui arrêtent quatre jeunes gens, déportés en Allemagne.

Le 9 avril, on découvre dans un précipice bordant la route nationale N° 84, les cadavres de cinq hommes fusillés. Parmi eux, se trouvent vraisemblablement quatre israélites. Un sixième cadavre est découvert le 17 Avril. Aucune des victimes n'a pu être identifiée.

Le 12 avril, deux fermes sont incendiées.

Le 11 juillet, des combats ont lieu entre les Forces Françaises de l'Intérieur et les Allemands, dans la région de NEUVILLE et de PONCIN. Après une occupation passagère de CERDON, dans la soirée du 11, les Allemands reviennent le 12 vers 6 h. 30. Ils arrêtent M. ROUGEMONT Albert, 65 ans, Maire du village, et sa secrétaire, Madame NANTERME. Sur la présence du maquis dans la région, tous deux subissent un interrogatoire, accompagné de coups de crosse de mitraillette.

Ensuite, M. CORCELUT Francis, 52 ans, charron, et M. BOLLIET, 33 ans, boulanger, sont amenés dans la cour de la Mairie.

« Auparavant, M. CORCELUT Francis avait été l'objet de violentes brutalités de la part des Allemands. Sur la place publique, cet homme a été giflé avec une telle violence qu'il était projeté par terre chaque fois ; ensuite, il a reçu de violents coups de pied dans les parties sexuelles. Cet homme, se tenant le ventre, criait à ses bourreaux de le tuer, afin d'épargner ses souffrances, présentes et futures.

Pour comble de cruauté, les Allemands ont annoncé à MM. ROUGEMONT et CORCELUT, avant de les fusiller, que leurs fils avaient été tués dans la matinée (ce qui était faux). Ensuite, ils ont fait avancer les trois victimes dans la cour de la Mairie et les ont fusillés par derrière.

Ils ont interdit aux familles de toucher le cadavre de leurs morts, avant leur départ. Ceci, sous un soleil torride.

Défense formelle a été faite à la population de se rendre aux funérailles des trois victimes sous peine de représailles ». (Extrait du rapport 15/4 du 31 octobre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de CERDON).

La femme du Maire est contrainte de préparer le repas de midi pour une dizaine d'Allemands. Après s'être copieusement restaurés, ces derniers lui font connaître l'exécution de son mari et incendient la maison qui est entièrement détruite.

Quatre-vingt ménages sont ensuite pillés : vélos, postes de T.S.F., linge, vêtements, provisions sont volés systématiquement. De très nombreux incendies sont enfin allumés ; 52 maisons sont complètement brûlées. 31 familles sinistrées ont perdu la totalité de leurs biens.

P.V. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 88 de février 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Cerdon.

Enquête du Docteur ROBIN, le 27 septembre 1944.

Rapport du Maire de Cerdon, du 10 octobre 1944.

Rapport 15/4 du 31 octobre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de CERDON.

Enquêtes 139 du 16 décembre 1944 et 202 du 20 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0217

LA BALME

Le 12 juillet 1944, vers 9 h. 30, au matin, TALAMONI Secundo, 25 ans, appartenant aux F.F.I., est pris par les Allemands, qui le passent immédiatement par les armes.

Le même jour, une jeune fille de 23 ans est violée à trois reprises par des militaires allemands.

Enfin quatre jeunes gens sont arrêtés et déportés en Allemagne.

P.V. 671 du 8 novembre 1944, 680 du 9 novembre 1944 et 732 du 18 novembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Cerdon.
Enquête 244 du 27 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

PONCIN

Le 11 juillet, les Allemands arrêtent, sans motif connu, M. DUCROZET Claude, 40 ans, cultivateur, et, après l'avoir fortement maltraité, l'abattent à coups de fusil.

P.V. 83 du 10 avril 1944, 675 du 9 novembre 1944 de la Brigade de Gendarmerie de Cerdon.
Enquêtes 98 du 9 décembre 1944 et 112 du 12 décembre 1944 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0218

ARRONDISSEMENT DE GEX

Canton de Collonges

COLLONGES

Trois habitants de COLLONGES, MM. G..., O... et MARCELOT Lucien, 54 ans, tous trois de la Résistance, s'étaient réfugiés dans la montagne pour échapper aux Allemands. Dans la nuit du 10 au 11 juin 1944, ils descendent se reposer dans la grange de M. P... Le matin, vers 6 h. 30, ils sont arrêtés par un groupe d'Allemands avant de pouvoir esquisser la moindre défense. Ligotés, ils sont conduits en camion à GEX, puis déportés en Allemagne, sauf MARCELOT Lucien, qui meurt le 13 juin, à la Maison d'Arrêt de GEX, dans des conditions suspectes (Voir GEX).

Rapport 68/2 du 3-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Collonges. — Rapport 404/2 du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Gex.
Enquête 45 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

CONFORT

Le 17 juin 1944, vers 5 h. 30, une colonne allemande est de passage dans le village. Accusant à tort M. MARQUET François, cultivateur, 45 ans, de cacher des hommes du Maquis chez lui, ils incendient sa ferme, s'emparent de lui et de son voisin, M. NEYROUD Joanny, 68 ans, et, après les avoir roués de coups, les fusillent, tandis que, par la menace de leurs armes, ils empêchent Mme MARQUET de sortir de la maison qui flambe ; au bout d'un quart d'heure, ils la laissent s'échapper enfin.

Rapport 42/2 du 5-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Chèzery.
Enquête 47 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

COUPY

Le 9 avril 1944, est découvert, à proximité de la route nationale 84, le cadavre d'un inconnu exécuté par les Allemands.

Le 10 avril 1944, Mlle T..., 20 ans, Mme D..., 60 ans, Mme D..., 58 ans, Mme C..., 30 ans, sont frappées, puis violées par des soldats des troupes d'occupation. Ceux-ci, après avoir pillé le village, s'étaient enivrés.

P.V. 896 du 26-11-44, rapport 21/2 du 30-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde.
Lettre du 3-11-44 du Maire de Coupy.
Enquête 119 du 13-12-44, 157 du 15-12-44, du Service départemental du Mémorial.

H5004-0219

FARGES

Le 18 août, dans l'après-midi, un lieutenant allemand de la Luftwaffe prend, à FARGES, un certain nombre de jeunes gens pour réparer le Pont Carnot sur le Rhône. Parmi eux se trouvait MATHIEU Paul, 23 ans, réfractaire au S.T.O., et passant pour ravitailler le maquis. Le soir, le travail terminé, l'équipe de FARGES est enfermée dans la mairie de COLLONGES jusqu'au lendemain matin, sauf MATHIEU Paul. Ce dernier a été vu à 22 heures devant la porte du P.C. allemand. En outre, M. DEBOBERT, boucher, déclare :

« Vers 22 h. 30, j'allais chercher de l'eau au bassin devant la Mairie, quand, en arrivant au coin de la rue, près de ma boucherie, j'en entendu une chute dans ce bassin. Je me suis arrêté pour écouter car il faisait nuit noire. J'ai alors reconnu la voix de MATHIEU Paul qui disait : « Non, je ne suis pas du Maquis ». Il s'adressait à plusieurs Allemands qui étaient autour du bassin, alors que lui se trouvait dedans, les mains liées derrière le dos. A plusieurs reprises, MATHIEU est tombé dans l'eau à la suite de coups qu'il recevait. Cette scène a duré une demi-heure environ. Ensuite MATHIEU a été tiré du bassin, et conduit à l'intérieur du bâtiment de la Mairie, où il a dû être attaché à la rampe de l'escalier jusqu'au lendemain matin. De là, il aurait été conduit dans la salle de la Justice de Paix où il serait resté jusqu'à son départ pour FARGES, le 19 août, vers 15 heures. A ce moment, je l'ai vu monter, aidé par les Allemands, dans une camionnette ».

« Le 19, vers 22 heures, précise à son tour M. ZAHNO, cultivateur, j'ai vu, pour la première fois, MATHIEU Paul, qui était attaché à une colonne, sous mon hangar, et gardé par deux Allemands. Vers 23 heures, MATHIEU Paul a été conduit dans ma cuisine par quatre ou cinq Allemands, qui l'ont fait tourner contre le mur. C'est à ce moment que j'ai constaté qu'il avait les mains liées derrière le dos, elles étaient enflées et la corde pénétrait profondément dans les chairs noircies ; qu'il avait un baillon dans la bouche, le visage complètement noir des coups reçus, ainsi que toute la tête, ce qui le rendait méconnaissable ; qu'il ne saignait pas, et que ses pantalons et son veston étaient mouillés et sales, tâchés de boue. A un moment donné, MATHIEU a essayé de parler, mais il n'a pas pu. Dans l'ensemble, il paraissait à bout de forces. A 23 h. 15 exactement, alors que les Allemands se trouvaient avec MATHIEU sous mon hangar, à dix mètres environ de ma cuisine où j'étais resté avec deux Allemands, j'ai entendu un coup de feu sous ce hangar. Ayant tressailli, l'un des Allemands m'a dit : « N'ayez pas peur ; terroriste, dormir ». Ensuite, j'ai dû éteindre la lumière et aller me coucher ».

Les Allemands quittent FARGES dans la nuit du 20 au 21 août, et le 23, le corps de MATHIEU Paul est découvert, enterré peu profondément, à 300 mètres environ à l'est de FARGES.

Le 19, vers 16 heures, après avoir tiré de nombreux coups de fusil dans le hameau d'ASSERANS et ses abords, les Allemands mettent le feu au bâtiment de M. DURAND Jules ; le cheptel doit être laissé dans l'écurie. Ils retournent ensuite sur FARGES, emmenant le gendre de M. DURAND, MATHIEU Maurice, frère de MATHIEU Paul et qui avait essayé de fuir. En chemin, ayant rencontré deux officiers, ils reviennent au hameau d'ASSERANS qu'ils incendient. Six bâtiments sur huit sont brûlés. Au cours de cette seconde opération, ils poussent MATHIEU Maurice, ligoté, dans une écurie en feu et tirent sur lui trois rafales de mitraillette. Aucun trace, ni débris du cadavre, n'ont pu être retrouvés.

P.V. 457 du 23-9-44, rapport 71/2 du 6-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Collonges.
Enquêtes 48 et 49 du 22-11-44 du Service départemental du Mémorial.

LANCRANS

Le 16 juillet 1944, M. BARBIER Marius, 37 ans, est fusillé près des écoles de la localité par des soldats allemands ayant opéré auparavant à CONFORT. Il se rendait, à ce moment-là, au CRÉDO pour y cueillir des cerises. On ignore le motif de cette exécution.

Le 22 juillet, vers 21 heures, M. JUILLARD Marcel, 46 ans, facteur, consommait paisiblement à la terrasse de l'hôtel MARION lorsque deux douaniers allemands, ivres, l'invectivent, le frappent à la tête avec une bouteille vide, puis le tuent d'une balle de revolver dans la nuque.

Rapport 42/2 du 3-11-44, 12/4 du 15-12-44 de la Brigade de Gendarmerie de Chézery.

H5004-0220

LEAZ

Le 8 avril, au matin, sur la R. N. 84, à l'ouest du village de LEAZ et entre deux postes d'Allemands, des ouvriers, se rendant à leur travail, trouvent deux corps baignant dans une mare de sang. Les blessures qu'ils portent à la nuque laissent supposer qu'ils ont été tués à coups de mitraillettes. Les documents trouvés sur eux permettent d'identifier le premier, TRÉVISON Céleste, 37 ans, demeurant à GEX où il avait été arrêté la veille par les troupes allemandes, au cours d'une opération de police ; le deuxième est supposé être BADECKI Bénédykt, de nationalité polonaise.

« Le 12 juin 1944, déclare le Maire de LEAZ une formation de S.S., appuyée par une compagnie de Mongols de l'armée WLASSOV, venant de BESANÇON, s'empare du Fort-l'Ecluse, situé sur la commune et occupé par le Maquis qui se replie à travers bois.

« Le hameau de Lavoux, situé à 200 mètres du Fort, est alors envahi par les Allemands qui terrorisent et pillent les habitants. Trois hommes sont requis et chassés sur la route nationale, en direction de LONGERAY.

« A 100 mètres de ce village, un autre groupe d'Allemands, situé sur la gauche, fait feu sur les trois hommes : l'un d'eux, M. SERRABOQUET André est tué net ; son camarade THEVENOT Arthur, est blessé au genou et doit être transporté à l'hôpital deux jours après.

« Les assaillants, qui se sont divisés en plusieurs groupes, encerclent le village de LONGERAY et pénètrent dans les immeubles, à coups de fusils et de grenades. Une femme, qui habite seule, Mme Vve COTTET Eugénie, sort de chez elle et, affolée par la fusillade et les cris inhumains des vandales, se dirige vers la montagne ; elle est abattue d'une rafale de mitraillette. Son corps, comme celui de SERRABOQUET, est inhumé sur place, le lendemain, par ordre des Allemands.

« Un combattant du Maquis, le nommé SIMON, de COUPY, resté seul de son groupe, au milieu du village, se défend jusqu'à ses dernières cartouches ; il est saisi par les Allemands et fusillé sur place ; son corps est enfoui dans un jardin.

« Durant plusieurs jours, toutes les maisons sont soumises au pillage, les portes sont enfoncées, les meubles saccagés. L'argent, les montres, les bijoux et souvenirs précieux de famille, disparaissent. Les vêtements, chaussures, literie, linge de corps et de toilette, vaisselle, postes de T.S.F., bicyclettes, vin et toutes les réserves d'alimentation, sont chargés sur des camions qui prennent la direction de BESANÇON.

« Le 13 juin, au soir, les Allemands entrent à LEAZ, chef-lieu de la commune, soumis pendant deux heures à un feu d'artillerie qui a causé des dégâts aux habitations.

« Les habitants sont enfermés dans un local pendant que toutes les maisons sont soumises à un pillage complet. Les vandales, saturés d'alcool, se livrent à d'ignobles brutalités.

« Un jeune homme, F... est arrêté sous l'inculpation d'avoir détenu des munitions appartenant au Maquis ; après une enquête insidieuse, il est dirigé sur BESANÇON et de là, probablement sur l'Allemagne ».

Rapport 406/2 du 2-11-44 de la Brigade de Gendarmerie de Gex. — Rapport 94/2 du 16-11-44. — P.V. 598, 600, 601, 602 du 20-10-44 de la Brigade de Gendarmerie de Collonges.
Enquêtes 97 du 30-11-44 et 106 du 11-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Ferney-Voltaire

FERNEY-VOLTAIRE

Le 1er janvier 1941, vers 22 heures, chemin du Creux, M. PRÉLAZ Alexandre est fusillé par une patrouille allemande.

Déclaration du Maire de Ferney-Voltaire.

THOIRY

Le 8 avril 1944, vers 12 heures, les Allemands se présentent au domicile de M. PRODON, cultivateur à SAINT-JEAN-DE-GONVILLE et arrêtent son fils, Maurice, 34 ans, et son domestique de ferme, TAVERNIER Aimé, 22 ans. Ces hommes sont d'abord conduits à GEX. Dans l'après-midi, ils sont emmenés dans la direction de FORT-L'ECLUSE, en compagnie de

H5004-0221

M. CHAPPAZ Louis, 44 ans, cultivateur à CHALLEX et d'un inconnu. Au lieu dit « BADIAN », les quatre hommes sont fusillés à l'orée d'un bois et enterrés sur place.

Rapport 47/2 du 3-11-44, de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Genis-Pouilly.
Enquête 101 du 11-12-44 du Service départemental du Mémorial.

Canton de Gex

GEX

Le 28 mars 1944, vers 23 heures, à l'Hôtel GODET, la Gestapo arrête, parce qu'ils sont israëlites : Mme CERF Léon, née GOSCHLER Hélène, 72 ans, Mme PERRAULT, 40 ans, et M. CERF, 40 ans. Ces derniers sont dépouillés de leurs bijoux et de leur argent (600.000 à 800.000 francs) et incarcérés à la Maison d'Arrêt, où Mme Vve CERF décède le 29 mars.

Le 30 au soir, alors que le corps de Mme CERF était déjà en bière, les gendarmes allemands font, à deux reprises, ouvrir le cercueil pour fouiller la morte et la dépouiller de ses bijoux.

Les 7 et 9 avril, cinq arrestations sont suivies de déportations.

Le 13 juin, MARCELOT Lucien, 54 ans, arrêté à COLLONGES, meurt dans des conditions suspectes à la prison de GEX où il a été incarcéré. Les Allemands font mettre le cadavre en bière pendant la nuit et l'inhumation a lieu vers 22 heures le même jour, sans que le corps ait été vu par un médecin ou qu'un représentant du culte ait été appelé. La Feldgendarmerie s'oppose à ce qu'une reconnaissance du corps ait lieu et le cadavre est enterré comme « inconnu ». Le 23 septembre, il est exhumé pour reconnaissance et une autopsie est pratiquée par le Docteur CORCELLE, de THOIRY.

« J'ai pu relever des traces nombreuses d'ecchymoses et de bosses sanguines, déclare le docteur CORCELLE, notamment sur les deux épaules, les bras, l'abdomen, les cuisses dans leur tiers supérieur et le bas-ventre, les jambes à leur partie antérieure, enfin sur la face, le cou sur ses faces antérieures et latérales. Je n'ai relevé aucune trace de fracture, ni du crâne, ni des côtes, ni des membres, aucune trace de pendaison, aucune trace de plaie par projectile d'arme à feu. De cette autopsie, on peut conclure que la mort n'est pas due à une pendaison, ni à une plaie par un projectile d'arme à feu, ni à une maladie quelconque. La mort est due aux coups reçus et la strangulation peut s'y être ajoutée, étant donné la coloration rose-violette des tissus sous-cutanés des faces antérieures et latérales du cou ».

Le 15 août 1944, les Allemands abattent, par méprise, d'une balle dans le ventre, un pauvre hère de 65 ans, FOURNIER François.

Enquête 58 du 23-11-44 du Service départemental du Mémorial.

Le 21 août 1944, REVERCHON Alexandre, 23 ans, qui se cache derrière une haie à l'arrivée des Allemands, est blessé d'une balle à la cuisse droite. Les Allemands l'interrogent sommairement, le traînent sur une centaine de mètres et, finalement, l'achèvent de deux balles dans le cou.

Le même jour, vers 15 heures, à leur départ du pays de GEX, la colonne allemande qui franchit la dernière le col de la Faucille, sur la route nationale N° 5, territoire de la commune de GEX, incendie volontairement deux grands hôtels, un garage, le poste de Gendarmerie et le bâtiment de la douane. Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions de francs.

Rapport 304, 307, 308, 309, 310, 437 de novembre 1944, de la Brigade de Gendarmerie de Gex.
Enquêtes 45 du 22-11-44, 57 du 23-11-44, 54, 57, 58 du 24-11-44, 228 du 22-12-44 du Service départemental du Mémorial.

H5004-0222

INDEX DES COMMUNES

Abergement-Clémenciat (L'), p. 91
Abergement de Varey (L'), p. 141.
Ambérieu-en-Bugey, p. 142.
Ambérieux-en-Dombes, p. 91.
Ambiéon, p. 92.
Ambutrix, p. 149.
Anglefort, p. 93.
Apremont, p. 93.
Aranc, p. 146.
Arbent, p. 171.
Arbigny, p. 116.
Arlod, p. 155.
Arnans, p. 90.
Artemare, p. 143.
Attignat, p. 109.

Balan, p. 128.
Bellegarde, p. 155.
Belleydoux, p. 172.
Belley, p. 92.
Bellignat, p. 171.
Belmont, p. 93.
Bettant, p. 92.
Bohas, p. 89.
Boisse (La), p. 128.
Bourg, p. 98.
Bouvent, p. 172.
Boyeux-St-Jérôme, p. 177.
Brégnier-Cordon, p. 92.
Brénaz, p. 144.
Brénod, p. 159.
Bressolles, p. 128.
Brion, p. 163.
Buellas, p. 89.

Cerdon, p. 178.
Ceyzériat, p. 104.
Chalamont, p. 121.
Challex, p. 94.
Champagne, p. 144.
Champdor, p. 93.
Champfromier, p. 156.
Chanay, p. 93.
Chaneins, p. 132.
Chanoz-Chatenay, p. 91.
Chapelle-du-Chatelard (La), p. 137
Charancin, p. 145.
Charix, p. 163.
Châtillon-s.-Chalaronne, p. 123.
Châtillon-la-Palud, p. 121.
Châtillon-de-Michaille, p. 156.
Chavannes-s.-Suran, p. 119.
Chevillard, p. 159.
Chézery, p. 94.
Cleyzieu, p. 149.
Coligny, p. 107.
Collonges, p. 181.
Condamine, p. 93.
Condeissiat, p. 123.
Confort, p. 181.
Confrançon, p. 89.
Contrevoz, p. 153.
Corbonod, p. 152.
Corcelles, p. 159.
Corlier, p. 147.
Cormaranche-en-Bugey, p. 147.
Cormoranche-s.-Saône, p. 117.
Corveissiat, p. 119.
Coupy, p. 181.
Courmangoux, p. 120.
Crans, p. 122.
Graz, p. 157.
Craz-s.-Reyssouze, p. 90.
Crépieux-la-Pape, p. 129.
Crottet, p. 117.
Crozet, p. 94.
Culoz, p. 153.
Cuisiat, p. 120.
Curciat-Dongalon, p. 118.

Dagneux, p. 129.
Dompierre-s.-Ain, p. 111.
Domsure, p. 107.
Donmartin, p. 97.
Dortan, p. 172.

Echallon, p. 175.
Echevenex, p. 94.
Etrez, p. 90.
Evosges, p. 149.

Farges, p. 182.
Ferney-Voltaire, p. 183.
Fitignieu, p. 92.
Foissiat, p. 110.

Genay, p. 134.
Genouilleux, p. 133.
Géovressiat, p. 163.
Gex, p. 184.
Giron, p. 93.
Grand-Abergement (Le), p. 160.
Grand-Corent, p. 105.
Grièges, p. 90.
Guéreins, p. 133.

Hautecour, p. 89.
Hauteville-Lompnes, p. 147.
Hotonnes, p. 93.

Injoux-Génissiat, p. 157.
Izenave, p. 160.
Izernore, p. 161.
Izieu, p. 143.

Jasseron, p. 105.
Jayat, p. 90.
Joyeux, p. 127.

La Balme, p. 179.
Lacoux, p. 92.
Lagnieu, p. 149.
Laiz, p. 90.

H5004-0223

Lalleyriat, p. 163.
Lancrans, p. 182.
Lantenay, p. 93.
Léaz, p. 183.
Lélex, p. 94.
Lent, p. 101.
Leyment, p. 92.
Leyssard, p. 93.
Lhôpital, p. 93.
Lochieu, p. 92.
Lompnieu, p. 92.
Luthézieu, p. 145.

Maillat, p. 164.
Malafretaz, p. 90.
Mantenay-Montlin, p. 118.
Marlieux, p. 137.
Marsonnas, p. 110.
Martignat, p. 175.
Matafelon, p. 161.
Meximieux, p. 127.
Meyriat, p. 105.
Mézériat, p. 91.
Mionnay, p. 134.
Miribel, p. 130.
Moëns, p. 94.
Mollon, p. 127.
Montagnat, p. 102.
Montanges, p. 158.
Montceaux, p. 91.
Monthieux, p. 92.
Montluel, p. 91.
Montmerle, p. 91.
Montréal, p. 164.
Montrevel, p. 110.

Nantua, p. 164.
Napt, p. 93.
Neuville-s.-Ain, p. 112.
Neuville-les-Dames, p. 124.
Neyrolles (Les), p. 168.
Neyron, p. 131.
Nivollet-Montgriffon, p. 150.

Ochiaz, p. 93.
Oyonnax, p. 175.

Péronnas, p. 102.
Pérouges, p. 127.
Perrex, p. 90.
Petit-Abergement (Le), p. 160.
Pézieux, p. 91.
Plagne, p. 93.
Plantay (Le), p. 122.
Poizat (Le), p. 168.
Polliat, p. 102.
Poncin, p. 179.
Pont-d'Ain, p. 114.
Pont-de-Vaux, p. 116.
Pont-de-Veyle, p. 117.
Port, p. 168.
Pouillat, p. 90.
Prémilieu, p. 92.
Pressiat, p. 120.
Prévessin, p. 94.
Pugieu, p. 154.

Ramasse, p. 106.
Relevant, p. 132.
Replonges, p. 98.
Revonnas, p. 106.
Reyrieux, p. 91.
Reyssouze, p. 90.
Rillieux, p. 131.
Rossillon, p. 154.
Ruffieu, p. 145.

St-André-de-Corcy, p. 134.
Ste-Croix, p. 131.
St-Cyr-s.-Menthon, p. 117.
St-Denis-lès-Bourg, p. 89.
St-Denis-en-Bugey, p. 143.
St-Didier-s.-Chalaronne, p. 91.
St-Didier-de-Formans, p. 135.
St-Etienne-du-Bois, p. 120.
St-Germain-de-Joux, p. 158.
St-Germain-les-Paroisses, p. 92.
St-Jean-de-Gonville, p. 94.
St-Jean-le-Vieux, p. 94.
St-Julien-s.-Veyle, p. 124.
St-Just, p. 89.
St-Laurent, p. 97.
St-Marcel, p. 136.
St-Martin-du-Fresne, p. 168.
St-Martin-du-Mont, p. 115.
St-Nizier-le-Bouchoux, p. 118.
St-Paul-de-Varax, p. 138.
St-Rambert, p. 151.
St-Rémy, p. 103.
St-Sorlin-en-Bugey, p. 92.
St-Trivier-de-Courtes, p. 119.
St-Trivier-s.-Moignans, p. 132.
Salavre, p. 108.
Samognat, p. 93.
Sathonay-Camp, p. 136.
Sathonay-Village, p. 136.
Servas, p. 103.
Seyssel, p. 153.
Sièges, p. 168.
Simandre, p. 106.
Sonthonnax-la-Montagne, p. 162.
Songieu, p. 146.
Sulignat, p. 124.
Sutrieu, p. 92.

Talissieu, p. 92.
Tenay, p. 152.
Thézilieu, p. 148.
Thoiry, p. 183.
Thoissey, p. 133.
Torcieu, p. 152.
Tramoyes, p. 137.
Tranclière (La), p. 80.
Treffort, p. 90.
Trévoux, p. 137.
Varambon, p. 115.
Vesancy, p. 94.
Verjon, p. 108.
Versailleux, p. 122.
Vieu, p. 146.
Vieu-d'Izenave, p. 93.
Villars-les-Dombes, p. 138.
Villemotier, p. 109.
Villeneuve, p. 132.
Villereversure, p. 106.
Villes, p. 93.
Villette, p. 123.
Villieu, p. 91.
Viriat, p. 104.
Virieu-le-Grand, p. 154.
Virieu-le-Petit, p. 92.
Vonnas, p. 125.
Vouvray, p. 93.

H5004-0224

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

AVANT-PROPOS.

LE MÉMORIAL DE L'OPPRESSION. PAGES
(But - Méthode - Premiers résultats). 1

A LYON, pendant les dernières semaines de l'Occupation.

a) Exposé Général ; 13
b) La Quintuple Exécution de la Place Bellecour ; 23
c) Rue Tronchet ; 29
d) Place de la Bascule ; 39
e) Rue Desjardins ; 43
f) La Tuerie de Bron ; 47
g) Le Drame de Saint-Genis-Laval. 55

DANS L'AIN.

a) Exposé Synthétique. 71
b) Tableau Récapitulatif. 89
c) Exposé Analytique. 95
d) Index des Communes. 185

H5004-0225

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ
SUR LES PRESSES DE
GIRAUD - RIVOIRE
IMPRIMEURS
LYON

HÉLIOGRAVURE DE LESCUYER
LYON

VISA CENSURE N° 793

AVRIL
MIL NEUF CENT QUARANTE CINQ

DÉPOT LÉGAL N° 82

H5004-0226

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
A LA SANTÉ

XIVe DIRECTION RÉGIONALE
POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ

LE DIRECTEUR RÉGIONAL

[redacted]

Nº 6653 D

GS/D

DIJON, LE 20 novembre 1945
3, PLACE ERNEST-RENAN

Le Directeur Régional de la Santé
et de l'Assistance

à Monsieur le Délégué du Gouvernement
provisoire de la République Française
au Ministère Public
près le Tribunal militaire international
des grands criminels de guerre,
20, Place Vendôme
PARIS (1e)

563

Monsieur le Délégué,

A la demande de M. le Préfet de l'Ain, j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du fascicule nº 1 du "Mémorial de l'Oppression". Dans ce fascicule les pages de 69 à 184 se rapportent aux atrocités commises dans le département de l'Ain du 15 décembre 1943 au 4 septembre 1944.

Inspecteur de la Santé du département de l'Ain jusqu'en avril 1945 et chargé à ce titre des statistiques démographiques et sanitaires, je m'étais attaché, dès février 1944, à rechercher l'identité des victimes des Allemands. Il m'a été relativement facile, au lendemain de la libération, de rassembler les témoignages sous la forme où les désirait M. le Professeur Mazel. Mais je me suis permis de présenter un exposé synthétique d'une douzaine de pages qui permet de se rendre compte des "opérations de répression" qui n'étaient en réalité qu'un moyen de faire régner la terreur dans notre paisible population. Car mes fonctions m'avaient permis, surtout de juin à septembre, de suivre de très près les colonnes allemandes et mongoles et de constater par moi-même un certain nombre d'atrocités.

Malgré que ce travail n'ait pas été entrepris en vue d'une oeuvre de justice et que je ne me sois pas attaché à rechercher les noms des auteurs des actes de barbarie, j'espère qu'il pourra vous être utile pour obtenir le légitime châtiment des criminels de guerre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de ma considération hautement distinguée.

[redacted]

B50871

/CB

PRÉFECTURE DE L'AIN

- Cabinet du Préfet -

F 914

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Bourg le 21 NOV 1945

Réf. à rappeler
N° 6455 Cab.

Le Préfet de l'Ain

à Monsieur le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française au Ministère Public
près le Tribunal Militaire International des
Grands Criminels de Guerre
20, Place Vendôme
- PARIS -

363

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit 434.
Filed 1/31/46

OBJET : Atrocités allemandes dans le département de l'Ain.

REFER. : Votre lettre du 12 Novembre 1945.

Par lettre rappelée en référence confirmée à l'occasion d'une conversation téléphonique que vous avez échangée avec un de mes collaborateurs, vous m'avez demandé de vous adresser un rapport d'ensemble sur les atrocités commises dans mon département par les troupes allemandes, rapport auquel devraient être joints les procès verbaux de gendarmerie les plus caractéristiques.

Etant donné le très bref délai dans lequel il vous est indispensable d'être en possession de ce document afin de pouvoir l'utiliser efficacement, j'ai estimé que la solution la plus simple et la plus rapide consisterait à vous remettre un exemplaire du "Mémorial de l'Oppression" édité par les soins du Commissariat de la République de la Région Rhône-Alpes et dont le premier fascicule est en grande partie consacré aux atrocités perpetrées dans l'Ain par les allemands. Ce document très complet et très précis, comportant de nombreuses dépositions recueillies par la gendarmerie et diverses autorités officielles, constitue un témoignage irréfutable et terriblement accablant.

Je fais le nécessaire pour qu'un exemplaire de cet ouvrage vous soit immédiatement envoyé.

Vous m'avez demandé d'autre part de vous désigner une personnalité de mon département qui serait susceptible de venir témoigner au nom du département de l'Ain au procès des grands criminels de guerre.

Je ne saurais mieux faire que de vous proposer de convoquer à cet effet M. le Docteur IONGET, membre du Comité départemental de Libération, ex-inspecteur départemental de la Santé, actuelle-

B 50972 .../...

H5004-0227

ment Directeur régional de la Santé et de l'Assistance à DIJON (Cote d'Or). Ce fonctionnaire qui a pris une part active à la Résistance dans l'Ain a dirigé après la Libération les recherches et les enquêtes rendues nécessaires par l'élaboration du "Mémorial de l'Oppression". A mon avis, nul n'est mieux qualifié que lui pour représenter le département de l'Ain au procès qui vient de s'ouvrir.

J'ajoute que j'ai pris contact par téléphone avec M. le Docteur PONCET qui m'a fait savoir qu'il se tenait à votre disposition pour le cas où vous jugeriez utile de faire appel à son témoignage.

Le Préfet,

Blanchard

B 50973

H5004-0228

H5004-0229

RF 42

MORIAL DE L'OPPRESSION _ RHÔNE-ALPES _ I

H5004-0230

RF-426